



HAL
open science

Entre discours sur soi et représentations de l'autre : dynamiques identitaires chez les assistants familiaux, “ co-auteurs ” de l'accueil de mineurs isolés étrangers

Thomas Vétier

► **To cite this version:**

Thomas Vétier. Entre discours sur soi et représentations de l'autre : dynamiques identitaires chez les assistants familiaux, “ co-auteurs ” de l'accueil de mineurs isolés étrangers. Sciences de l'Homme et Société. 2014. dumas-01388061

HAL Id: dumas-01388061

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01388061>

Submitted on 23 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

MASTER FRANCOPHONIE ET ECHANGES INTERCULTURELS

SPECIALITE COMMUNICATION PLURILINGUE ET INTERCULTURELLE EN SITUATIONS FRANCOPHONES

MEMOIRE DE RECHERCHE

THOMAS VETIER

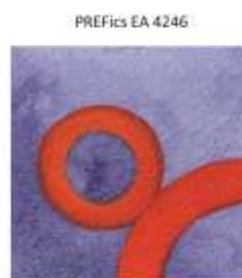
SOUS LA DIRECTION DE THIERRY BULOT

2014

**ENTRE DISCOURS SUR SOI ET REPRESENTATIONS DE L'AUTRE :
DYNAMIQUES IDENTITAIRES CHEZ LES ASSISTANTS FAMILIAUX
« CO-ACTEURS » DE L'ACCUEIL DE MINEURS ISOLES ETRANGERS**

UNIVERSITE EUROPEENNE DE BRETAGNE
UNIVERSITE RENNES II – UFR ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION

LABORATOIRE DE RECHERCHE : PREFICS EA 4246
PLURILINGUISMES, REPRESENTATIONS, EXPRESSIONS FRANCOPHONES
-INFORMATION, COMMUNICATION, SOCIOLINGUISTIQUE-



THOMAS VETIER

UNIVERSITE EUROPEENNE DE BRETAGNE

UNIVERSITE RENNES II – UFR ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION

LABORATOIRE DE RECHERCHE : PREFICS EA 4246

PLURILINGUISMES, REPRESENTATIONS, EXPRESSIONS FRANCOPHONES -INFORMATION, COMMUNICATION, SOCIOLINGUISTIQUE-

**ENTRE DISCOURS SUR SOI ET REPRESENTATIONS DE L'AUTRE :
DYNAMIQUES IDENTITAIRES CHEZ LES ASSISTANTS FAMILIAUX
« CO-ACTEURS » DE L'ACCUEIL DE MINEURS ISOLES ETRANGERS**

SOUS LA DIRECTION DE THIERRY BULOT

MASTER FRANCOPHONIE ET ECHANGES INTERCULTURELS

SPECIALITE COMMUNICATION PLURILINGUE ET INTERCULTURELLE EN SITUATIONS FRANCOPHONES

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2014

Ce mémoire est rédigé selon les rectifications orthographiques du français publiées en 1990
au *Journal officiel* de la République française.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ici Thierry Bulot pour sa direction, l'encadrement de cette recherche ainsi que pour avoir œuvré à offrir des perspectives nouvelles à ce travail. Mes remerciements vont également à Gudrun Ledegen et Philippe Blanchet, pour l'aide apportée par leurs enseignements et leurs conseils. Cette « formation par la recherche » m'a été précieuse.

Je tiens également à remercier Aline Gohard-Radenkovic ainsi que toute l'équipe du département des Sciences du Plurilinguisme et des Langues Etrangères de l'université de Fribourg pour leur accueil chaleureux et leurs enseignements durant ces quelques mois passés en Suisse dans le cadre d'un échange universitaire. J'y ai trouvé plus que je n'étais venu chercher, cette expérience a très largement contribué à la rédaction de ce mémoire. A mes collègues et surtout amis de Suisse : Yohan, Morgane, Anne-Laure, Céline, Cécilia, Vanessa pour ne citer qu'eux.

Ce travail n'aurait pas pu être réalisé sans le temps précieux consacré par les informateurs et professionnels de l'assistance familiale : qu'ils en soient remerciés.

Un très grand merci à mes correcteurs pour m'avoir accordé de leur temps afin de finaliser ce travail : Violaine pour tout son travail, Maela et Lucie-Lou.

A tous ceux qui ont soutenu, encouragé ou subi ce travail. A mes compagnons de « BU ». A ma maman et ma famille, qui sont la source d'inspiration de ce travail, pour le travail collectif qu'ils font...

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	5
UN OBJET SOCIAL A DEFINIR	7
1. <i>A la base de la recherche, un environnement familial</i>	7
2. <i>Élaboration de l'objet de recherche</i>	7
3. <i>Le social comme source de recherche scientifique</i>	13
CONTEXTUALISATION DE LA RECHERCHE	20
1. <i>Le travail social : un champ en perpétuelle définition</i>	20
2. <i>L'assistance familiale au sein du travail social</i>	37
3. <i>Prise en charge des Mineurs Isolés Etrangers</i>	40
L'IDENTITE PROFESSIONNELLE FACE A LA MIGRANCE : UNE APPROCHE SOCIOLINGUISTIQUE	59
1. <i>L'approche sociolinguistique</i>	59
2. <i>L'institution sociale et la « violence institutionnelle »</i>	65
3. <i>L'émergence de la « violence verbale » dans les interactions sociales</i>	73
4. <i>Travail social, langage et identité professionnelle</i>	83
5. <i>Questionnements</i>	91
METHODOLOGIE D'ENQUETE	93
1. <i>Cadrage de l'enquête et posture épistémologique</i>	93
2. <i>Objectifs de recherche et moyens mis en œuvre</i>	97
ANALYSE DES DISCOURS CIRCULANTS : UNE PRE-ENQUETE	110
1. <i>Approche des discours circulants autour des assistants familiaux</i>	110
2. <i>Représentations sociales de l'assistant familial : l'exemple de la série « Famille d'accueil »</i>	111
3. <i>Discours et représentations du métier d'assistant familial au sein du travail social : l'exemple d'un entretien informel avec un travailleur social</i>	116

ESSAI D'ANALYSE DU DISCOURS DES ASSISTANTS FAMILIAUX	121
<i>1. Analyse des entretiens via les récits de vie</i>	121
<i>2. L'inscription du sujet dans son discours : les déictiques personnels</i>	143
<i>3. Analyse distributionnelle</i>	150
SYNTHESE DES ANALYSES	180
<i>1. Des processus identificatoires multiples et incertains</i>	180
<i>2. Un travail par le langage : des pratiques glottonomiques chez les assistants familiaux</i>	185
<i>3. Représentation sociale de la migrance et prise en charge</i>	187
<i>4. L'accueil des MIE : une redéfinition identitaire et des compétences au travail</i>	190
CONCLUSION	192
BIBLIOGRAPHIE	195
TABLE DES MATIERES	211
ANNEXES	216

INTRODUCTION

Confronté à de nouvelles pratiques, l'individu n'a de cesse que de se replier sur ses acquis. Accepter de remettre en cause ses pratiques n'est pas aisé, surtout lorsque celles-ci sont issues des classes hégémoniques. Ce constat porté au niveau individuel peut tout aussi bien être porté au niveau institutionnel. Les pratiques divergentes se heurtent le plus souvent à l'ostracisme des institutions étatiques.

Il serait pourtant opportun de revoir ce type d'organisation, car si les institutions d'État ont une fonction de contrôle, de régulation, elles sont avant tout sociales, dans le sens où elles ont affaire avec le corps social. Négliger les pratiques, notamment linguistiques, différentes, peut être vécu comme une non-reconnaissance de l'individu et une négation de ses compétences sociales. Ainsi, les institutions, dans ce qu'elles ont de potentiellement et symboliquement violentes, jouent un rôle crucial dans la vie des personnes en situation d'exclusion, de précarité... En situation de mobilité, les attitudes et les représentations qui sont portées sur les personnes hétéro-désignées comme migrantes agissent directement sur la prise en charge et la production d'un discours potentiellement discriminant car empreint de l'idéologie dominante de la norme.

Le travailleur social a pour particularité d'être proche des processus d'exclusion et de discrimination. Il évolue dans ce milieu avec ses propres représentations issues de sa construction sociale de la réalité. Il fait partie intégrante de l'institution et c'est pourquoi son rôle est très important dans les dynamiques sociales qui se jouent en son sein. Il doit être particulièrement attentif à la portée de ses discours et aux représentations sociolinguistiques qu'ils peuvent mettre en jeu. Ce qui va nous intéresser ici plus particulièrement est la construction identitaire des assistants familiaux. Ils se retrouvent en effet, nous le verrons, au carrefour de dynamiques sociétales plurielles et des pratiques institutionnelles. Il s'agit d'analyser ici leur pratique et leur discours afin de percevoir en quoi ils sont, ou non, facteurs de reproduction des pratiques et des discours institutionnels à tendance discriminantes (dans le sens d'un rejet des pratiques perçues comme ne faisant pas partie de la norme). Ce sont ici des problématiques de politique sociale qui sont en jeu (de lutte contre les exclusions, de lutte pour la reconnaissance...).

Nous nous attachons ainsi dans cette recherche à aborder de manière systémique les différents processus, les dynamiques en jeu dans la construction identitaire des assistants familiaux « co-acteurs » (GOHARD-RADENKOVIC, 2006) de l'accueil de mineurs isolés étrangers. Nous tenterons ici d'apporter des éléments contextuels, conceptuels et méthodologiques afin de développer une réflexion et une analyse sur les discours et les représentations des assistants familiaux dans un objectif final d'action. Cette recherche nous

amènera en effet à questionner la prise en charge des mineurs isolés étrangers par les assistants familiaux agissant dans le lieu spécifique qu'est la « famille d'accueil ». Alors qu'un processus de professionnalisation du métier est en cours avec, notamment, une réforme de leur statut en 2007, nous nous interrogerons ici sur la « capacité » de ces professionnels à travailler auprès de mineurs hétéro-désignés comme mineurs isolés étrangers et donc perçus comme étant en mobilité. Il s'agit là de prendre en compte les compétences spécifiques mises en œuvre par ceux-ci dans le cadre d'une médiation avec leur(s) public(s) et de la place spécifique qui leur est accordée au sein de leur équipe de travail (et par là-même au sein du travail social) : de fait, ont-ils les moyens, les outils de compréhension nécessaires à leur action ? Comprendre les dynamiques à l'œuvre dans ce cadre spécifique, voilà tout le rôle que se donne ce travail de recherche.

UN OBJET SOCIAL A DEFINIR

1. À la base de la recherche, un environnement familial

Je ne peux aborder ici mon objet de recherche sans expliciter la place que celui-ci a prise (et prends encore aujourd'hui) dans ma vie. Il n'est en effet pas anodin, pour moi, de me trouver aujourd'hui en phase de recherche sur un sujet que j'ai côtoyé quotidiennement durant mon adolescence. En effet, au début des années 2000, arrivait dans notre maison le premier jeune issu du placement en famille d'accueil du FARU (Famille d'Accueil Relais d'Urgence) de Chantepie, suite à l'agrément que venait d'obtenir ma mère. Il est possible de comparer cela à une plongée dans l'inconnu dans un environnement qui n'avait toujours connu, pour un enfant de mon âge, que la stabilité d'un foyer parental. La spécificité de ces placements se trouve dans l'urgence avec laquelle il faut toujours composer. Urgence des arrivées, urgence des situations, urgence des départs... C'était l'occasion de faire d'innombrables rencontres, plus ou moins faciles, plus ou moins durables. C'était la possibilité de rencontrer de nombreuses cultures différentes sans sortir de chez moi...

2. Élaboration de l'objet de recherche

2.1. Les travailleurs sociaux en quête d'identité

Si cette période n'a pas influé, au départ, sur mes orientations scolaires et professionnelles, elle rejaillit aujourd'hui pleinement sur mes questionnements sociaux, sociétaux, universitaires et professionnels.

L'intérêt que je porte à ces sujets me mène donc, à travers ce mémoire, à questionner mon environnement social : le questionner dans le but de comprendre le monde qui nous entoure. À travers le champ du social, c'est la réalité sociale du pays qui peut être étudiée. Il cristallise, en effet, à lui tout seul, toutes les tensions, les difficultés et les défaillances du système établi. Mais il est, également, pour ceux qui y participent, un lieu de vie où se croisent et se mêlent autant d'histoires de vie que de personnes impliquées. Il est dit que travailler dans le social n'est pas le fruit du hasard. Les personnes qui s'y engagent ont à la fois des aspirations personnelles (propres à chacune) issues de leur parcours familial, social, professionnel... et un engagement collectif : le travailleur social n'est jamais seul ; il accompagne et est accompagné par les autres membres de la structure afin de garantir un meilleur service. Entre les idéaux qui mènent au métier du social et la réalité de terrain, la différence est parfois grande. Un des manques criants auquel doit faire face le champ professionnel du social est celui du manque de moyens (MELCHIOR, 2008) : moyens

structurels, organisationnels, financiers... Tout cela agit directement sur le facteur temps, précieux pour les travailleurs sociaux. Or, ce temps est potentiellement ce qui leur manque le plus. Il est pourtant la condition sine qua non d'une prise en charge et d'un suivi complet des dossiers qu'ils traitent (MELCHIOR, 2008). Ainsi, entre les motivations personnelles, les structures publiques vieillissantes, le manque de personnel, le manque de temps et de moyens... et la volonté revendiquée d'utilité sociale du métier, l'équilibre est difficile à trouver. Ces tensions sont au cœur des problématiques des travailleurs sociaux. Loin d'être des structures idéalement performantes, les différents organismes semblent se chercher une crédibilité, une fonction sociale, en somme à légitimer leur présence sur fond de concurrence. Il en va de même pour les travailleurs sociaux qui doivent trouver leur identité professionnelle à travers toutes ces contradictions et ces paradoxes (AUTES, 1999).

La construction identitaire des travailleurs sociaux, comme nous le verrons par la suite, s'inscrit donc en France dans un long processus de lutte pour leur reconnaissance. Si elle est difficile à déterminer, leur identité professionnelle n'en est pas moins recherchée par ces travailleurs et par les scientifiques. En effet, autant que pour les structures dans lesquels ils travaillent, ils ont besoin de se définir, de s'inscrire dans un collectif pour mieux se légitimer dans leur intervention, de trouver un sens à leur travail (DARTIGUENAVE, GARNIER, 1998). Cela est devenu d'autant plus difficile que « les valeurs affichées sont devenues si faibles ou si peu explicites, elles provoquent tant d'ironie, le programme institutionnel est devenu si labile et tellement épuré et débarrassé de pathos que le sens du travail ne se donne à voir que de manière métaphorique et critique » (DUBET, 2002 : 244-245). Donner un sens à son travail c'est aussi pouvoir donner corps à sa profession. Mais là encore, définir ce qu'est un « travailleur social » est pour le moins ardu. Sa définition revêt des caractéristiques différentes pour quiconque s'essaie à l'expliquer. Outre les différents enjeux politiques et sociaux à laquelle cette définition fait appel et sur lesquels nous reviendrons, c'est la nature même de la profession et du champ social qui pose problème. Si l'on considère les cinq conditions que François Aballéa attribue à une profession (1992) – à savoir une délimitation d'un objet, un système d'expertise spécifique, un système de référence, une reconnaissance sociale de l'expertise et un système institutionnalisé de contrôle – les définitions produites par les travailleurs sociaux questionnent. En effet, selon Jean-Noël Chopart, qui résume ces conditions en « trois éléments constitutifs que sont son objet, sa pratique et son système de références ou de valeurs », ce qui pose problème est que « le mot "social" peut être référé à chacune de ces dimensions. Le social peut renvoyer à l'objet – c'est le social objectivé –, c'est ce que font beaucoup des personnes contactées quand elles disent "être dans le social". Il peut renvoyer à la pratique des professionnels ou des institutions – c'est le social institué – quand les mêmes personnes ou d'autres affirment "faire du social". Enfin, il peut renvoyer à l'éthique ou aux valeurs quand elles prétendent "être sociales" – c'est le social incorporé. Les trois registres sont continuellement mêlés » (2000 : 198-199). Difficile, alors, de pouvoir établir une définition claire et structurée de ce qu'est un « travailleur social » et le « travail social ». Or, toujours selon Jean-Noël Chopart, définir l'objet de sa profession est essentiel

pour sa « reconnaissance sociale et (de) sa dynamique » (2000 : 199).

De nombreux facteurs viennent s'ajouter à la complexité et à l'infinité de réalités que recouvre le travail social. Ce champ, malgré une recherche d'unicité – on le voit dans les années 1970 par exemple avec une recherche d'« unité de sens » et d'un « projet pédagogique efficace » (DUBET, 2002 : 241) — se définit avant tout dans sa pluralité : pluralité des métiers, des champs d'intervention, des publics, des méthodes d'intervention, des objectifs de travail... On retrouve cette logique dans l'avènement dans les années 1990 de la notion d'« intervenant social » et sa généralisation à la fin de la décennie (ION, 2009 : 137). Avant de rentrer plus dans les détails par la suite, nous pouvons d'ores et déjà peser le pour et le contre de cette notion, créée à l'origine pour désigner les « seuls praticiens du front (professionnels ou non), soumis à la double contrainte de l'urgence et de l'impératif relationnel » (ION, RAVON, 2005 : 109). Aujourd'hui, outre le fait qu'elle permet de replacer la personne « singulière » au cœur du travail social, elle a surtout l'avantage de pouvoir regrouper en son sein « l'ensemble de la nébuleuse des postes, sans distinction de statut et de qualification » et ainsi « fonctionner comme balise de secours quand risquerait de se dissoudre une identité professionnelle » (ION, RAVON, 2005 : 109). Donc, à voir dans le travail social l'obsession de rassembler sous une même identité professionnelle – notamment dans le contexte actuel de diversification massive des postes et des pratiques dans le travail social – des réalités qui peuvent sembler différentes, nous sommes en droit de nous demander si, d'une part, ces notions offrent un cadre structurant pour l'identité de ces travailleurs et si, d'autre part, elles permettent d'offrir une lisibilité de la profession, nécessaire à sa reconnaissance sociale ?

La difficulté de définir ce champ professionnel vient également d'une de ses spécificités : la dimension langagière est le point principal de convergence des nombreuses pratiques des travailleurs sociaux. Elle est très importante, voire « omniprésente ». Elle se retrouve aussi bien dans sa part orale que dans sa part sous-estimée d'écriture (ION, RAVON, 2005 : 76). Si la capacité langagière est quelque chose de perceptible, comment est-elle évaluable en termes de compétence ? Autrement dit, les travailleurs sociaux ont-ils une compétence langagière supérieure aux autres, ce qui pourrait poser le socle d'une identité collective spécifique aux travailleurs sociaux ? On parle ici de la compétence à résoudre un problème grâce à l'intervention langagière : compréhension, reformulation, suggestion et mise en perspective des problèmes afin de faire réagir et de déclencher un changement d'attitude chez l'autre. Cette présence du langage décrite par Jacques Ion et Bertrand Ravon se retrouve sous bien d'autres formes comme par exemple sous celles de « relation » et de « compétence relationnelle » (CHOPART, 2000). Nous serons amené dans cette recherche à étudier ce langage au sein du contexte « travail », notamment à travers les travaux de Josiane Boutet (1993, 1995, 2001), mais aussi ses modalités sociolinguistiques (LEGLISE, 2004c) et psychosociolinguistiques (VAN HOOLAND, 2000, 2004, 2005a, 2005b). Bien évidemment, cette compétence n'est que très difficilement définissable. Chacun peut y mettre ce qu'il

veut dedans et ainsi aboutir à une définition complètement différente des autres. La prise en compte des compétences interactionnelles – et toutes les formes d’interactions produites par le travail social dans la perspective interactionniste des années 1980 à nos — peut être également invoquée, mais elle ne fait que s’ajouter à la multiplicité du champ, car toute intervention est singulière. Ainsi, toute tentative de modélisation de la compétence renvoie à la divergence des pratiques. S’intéresser au champ du social c’est donc s’intéresser à un objet ambigu, pluriel. C’est donc essayer de comprendre comment se nouent les relations entre les différents acteurs dans un cadre spécifique et quels rôles ils se donnent à jouer.

2.2. L’accueil familial : un objet social en tension

Dans le cas précis de ma démarche et en m’appuyant sur mon expérience passée, je m’intéresse donc à la spécificité de l’accueil familial dans le travail social. En de nombreux points singuliers, ce métier se situe, de par son histoire, au carrefour du public et du privé, du professionnel et du bénévole...

Avant toute chose, définissons ensemble ce qu’il convient d’entendre à travers les termes « famille d’accueil » ou « accueil familial » et « assistant (e) familial (e) », termes qui seront largement employés et alternés afin de fluidifier la lecture. Si l’on se réfère à l’article L421-2 du « Code de l’action sociale et des familles » du 1er janvier 2009, dernier article en vigueur aujourd’hui : « l’assistant familial est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt et un ans à son domicile. Son activité s’insère dans un dispositif de protection de l’enfance, un dispositif médicosocial ou un service d’accueil familial thérapeutique. Il exerce sa profession comme salarié de personnes morales de droit public ou de personnes morales de droit privé dans les conditions prévues par les dispositions du présent titre ainsi que par celles du chapitre III du présent livre, après avoir été agréées à cet effet. L’assistant familial constitue, avec l’ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d’accueil » (Source : www.legifrance.gouv.fr).

La famille d’accueil est un objet difficilement classifiable. Elle est, en effet, soumise depuis toujours à une représentation limitée de la part des différents acteurs sociaux. Comme nous le verrons dans la deuxième partie, l’assistant familial a longtemps été écarté des évaluations et des décisions prises par les organismes placeurs en ce qui concerne la santé, l’épanouissement, le devenir... des individus placés « chez lui ». Cela reflète le manque de légitimité qui est accordé à celui-ci. Malgré une évolution des mœurs, leur professionnalisme semble encore souffrir aujourd’hui de ce manque de confiance. Au même titre que les aides ménagères ou les auxiliaires de vie, les assistants familiaux sont pourtant de plus en plus massivement intégrés statistiquement par les mesures ministérielles comme travailleurs sociaux. L’instabilité de leur statut provient ainsi du fait que, malgré l’ancienneté

de leur métier, « elles ne sont pas vraiment reconnues par le “noyau historique” du travail social (assistantes sociales, éducateurs spécialisés, animateurs) qui refuse d’être associé à des ensembles professionnels moins nobles et moins qualifiés ou qu’il juge comme ne relevant pas du même secteur » (ION, RAVON, 2005 : 22). Au milieu des psychologues, éducateurs spécialisés, moniteurs, éducateurs, assistants sociaux... quel crédit est apporté de nos jours à ces professionnels de l’accueil familial ? Si dans l’ensemble leur compétence relationnelle, leur adaptabilité sont mises à l’honneur, le fait de côtoyer de façon permanente un individu ne semble pas leur ouvrir le droit à une expertise psychosociologique poussée. C’est la place même de l’assistant familial dans le champ social que nous devons interroger. Est-il un « travailleur social » ? Il est à noter ici que les assistants familiaux eux-mêmes semblent de plus en plus enclins à se revendiquer comme travailleurs sociaux et donc professionnels parmi les autres. Mais à proprement parler, on ne leur demande pas d’agir, comme doivent le faire par exemple les éducateurs spécialisés, sur les personnes accueillies, mais bien avant tout de leur offrir un cadre familial et protecteur. Ainsi, l’assistant familial n’outrepasserait-il pas son rôle en cherchant le dialogue, l’échange et la reconstruction de l’individu accueilli ? Il est donc question ici de tensions qui peuvent avoir lieu entre les différents acteurs sociaux : dans le sens d’une confrontation des compétences et de la minimisation du rôle des familles d’accueil.

La spécificité de l’accueil familial tient aussi dans le fait que le métier de l’assistant familial se tient à l’intérieur du cadre familial. Il réunit donc le professionnel et le familial sous le même toit, ce qui implique la participation de la famille toute entière. Le foyer familial est alors considéré comme le cadre de travail. La tension potentielle est que celui-ci, dans la démarche de l’accueil familial, est idéalisé et définit comme un cadre structurant, qui résiste à la désintégration de la famille contemporaine. C’est pourquoi les critères de sélection sont draconiens lors de la sélection de la famille d’accueil. Comme nous le verrons par la suite, les critères liés à l’imaginaire d’une famille traditionnelle sont recherchés : la place du père de famille doit être tenue, les psychologues se chargent de rencontrer les différents membres de la famille pour analyser leurs motivations, le foyer familial est examiné pour contrôler sa bonne gestion, les casiers judiciaires sont vérifiés... Tout cela se confronte à la réalité familiale, que l’on peut aisément imaginer différente. Même si les critères jugés sont respectés, le milieu familial idéal ne peut être résumé en une famille hétéroparentale avec plusieurs enfants (cette classification pose d’ailleurs un certain nombre de problèmes d’ordre éthique). Celui-ci est en effet en perpétuelle mutation et la famille d’accueil ne peut échapper à la réalité sociale. Elle peut être source de tensions, de remise en cause de l’autorité parentale, de transgression de la norme... Mais elle est aussi et surtout un lieu de vie pour la famille qui la compose. La difficulté est donc de faire tenir ensemble la sphère privée de la famille avec la sphère publique et les règles qui régissent le métier de famille d’accueil.

L’accueil familial est donc un phénomène particulier de rencontre. Pour la personne

qui accueille, c'est un travail rémunéré et un engagement social. C'est donc le fruit d'un choix murement réfléchi avec des motivations propres à chacun. C'est aussi une rencontre encadrée ; en effet, pour obtenir l'agrément, l'assistant familial doit suivre une formation qui forme son discours et est ensuite suivi régulièrement par d'autres travailleurs sociaux afin de garantir le bon déroulement du placement. La loi régit également cette rencontre par des cadres juridiques et administratifs. Ce dont il est question ici, c'est du statut de l'enfant accueilli dans la famille, de la régulation de l'autorité de l'assistant familial et du compagnon n'exerçant pas le métier (mais qui a malgré tout un rôle à tenir), la délégation des droits de l'autorité parentale... À côté de cela, on demande à la famille d'accueil d'être avant tout « accueillante », pour le bien de l'enfant. Il est donc recherché une relation dénuée de la rigidité de l'institution tout en imposant des règles venant de celle-ci : c'est encore une source de tension provenant du rapport entre sphère publique et privée. Pour la personne qui est accueillie, c'est la résultante d'un placement, ou d'un dé-placement (BASS, 1993) dans le sens où la personne en question est retirée de son milieu naturel pour atterrir dans un tout nouveau foyer, alors perçu comme étant un espace public. La construction de la relation avec la famille d'accueil en est légitimement influencée. Comprendre comment ces deux protagonistes interagissent, c'est donc comprendre comment peut s'instaurer une relation entre deux acteurs aux objectifs sensiblement opposés. Mais c'est aussi mettre à jour la co-construction des identités et le co-enrichissement des deux parties.

Dans le cas particulier de cette recherche, deux nouveaux éléments tendent à complexifier l'accueil familial.

S'il est un facteur qui prend de plus en plus de place dans le travail social, c'est certainement la gestion du temps et de l'urgence. L'accueil familial est directement influencé par cette nouvelle réalité. Les services sociaux débordant de demandes, le placement familial est parfois une réponse simple et rapide pour désengorger les institutions publiques et privées. Rares sont les placements qui sont préparés. Ces dernières années ont donc vu se développer ces services dits d'urgence en vue de trouver une solution plus durable. Cela pose la question de l'adaptabilité de l'institution sociale et de sa capacité à répondre aux besoins sociaux de la société ? L'urgence du placement peut également être vue comme un événement traumatique pour la personne placée. Elle se retrouve dans une situation précaire, dans un nouvel espace, pour une période indéterminée et avec des personnes encore inconnues. En attente d'une décision de justice, d'un placement permanent, d'un retour chez les parents... il paraît difficile de construire une relation structurée et aidante pour la personne accueillie. C'est donc, à fortiori, une remise en cause permanente du professionnalisme et de la capacité d'adaptation des familles d'accueil : en effet, chacun arrive avec un passé différent, un âge différent, une appréhension différente... C'est à ces dernières de trouver les ressources pour une bonne intégration au sein de leur foyer, tout en pensant à la séparation prochaine.

Le professionnalisme des familles d'accueil est également mis en jeu dans une problématique récente ; à savoir la demande grandissante des demandes de placement de

jeunes en mobilité. En effet, en Bretagne comme ailleurs, les services d'accueil sont de plus en plus sollicités par les services sociaux pour accueillir des jeunes dans des situations très précaires. Dans le cadre de ce mémoire, les problématiques liées à l'accueil des « mineurs isolés étrangers » seront développées. Au regard de leur situation administrative, nous pouvons aisément imaginer l'urgence sociale à laquelle ils sont confrontés et ses conséquences pour l'accueil familial. Ainsi, prendre en compte cette nouveauté c'est à la fois s'intéresser aux conséquences d'un placement pour une personne arrivée nouvellement dans un pays, mais c'est également questionner la prise en compte – ou non – de cette spécificité lors de l'accueil familial.

3. Le social comme source de recherche scientifique

3.1. La pluralité des recherches dans le champ du travail social

Le travail social est un objet, de par sa spécificité, qui a fait l'objet de nombreuses recherches scientifiques. Psychologie sociale, sociologie, psychanalyse, science de l'éducation, pédagogie sociale, psychosociologie... autant de travaux de recherche qui ont apporté chacun leur lot de réponses.

Il existe cependant une évolution récente qui, comme le souligne Stéphane Rullac, peut laisser penser à l'émergence d'une certaine homogénéisation des champs scientifiques sur le sujet. En effet, il défend l'idée d'une évolution épistémologique des recherches scientifiques « “sur” le travail social » vers des recherches scientifiques « “en” travail social ». Mais cette conception qui fait du travail social un champ nouvellement « perçu comme un ensemble cohérent, considéré pour lui-même et surtout par lui-même » (RULLAC : 2111a : 111) n'est pas sans poser de nombreuses questions. Le travail social est, de fait, un champ vaste qui regroupe de nombreux métiers à objectifs différenciés, accueillant ou s'occupant de publics pluriels dans des structures publiques, associatives, caritatives... La croissance exponentielle des métiers du social ces dernières années montre, s'il le fallait, que ce champ se trouve davantage dans une phase de diversification des pratiques que l'inverse : par l'apparition de nouveaux métiers qualifiés, mais également par la multiplication des postes sous-qualifiés (ION, 2006).

En prenant compte de cette diversité, nombreux sont les auteurs à avoir tenté de trouver un fil conducteur au travail social. Dans son ouvrage, Brigitte Bouquet fait de l'éthique une des valeurs premières vers lesquelles chaque travailleur social doit se rapporter. Si ce terme est ensuite discuté, elle défend l'idée que « la pratique du travail social ne peut se prévaloir sans éthique et pas davantage hors d'éthique » (2003 : 6) ; Hélène Hatzfeld trouve la légitimité du travail social et son « premier fondement » dans « la personne humaine » (1998 : 29) et la perspective humaniste. De fait, nombreux sont ceux qui s'appuient sur les travaux de Josiane Boutet (1993, 1995, 2001) pour faire de l'oralité un des

socles du travail social. Mais les propos sont souvent nuancés et de nombreux détracteurs s'alarment du vide de l'objet « travail social » (KARSZ, 2004). Le travail social n'est alors pas vu comme une discipline scientifique, mais possiblement comme un « ventre mou » (RULLAC, 2111a : 112) où « toute tentative de description et de référencement des références structurantes communes est ardue, tant ce champ assemble des éléments divers qui peinent à composer, à priori, un ensemble cohérent » (RULLAC, 2111a : 113).

Ainsi, « ce secteur professionnel a formalisé principalement sa praticité, au détriment de ses concepts » (RULLAC, 2011b : 28). Ce dernier défend l'idée d'une nécessaire théorisation du travail social par le travail social, mais fait aussi l'exposé d'un chemin long à parcourir pour rendre légitime cette approche. Car, pour une profession qui a régulièrement cherché dans la psychologie et la sociologie ses fondements théoriques et où il y a encore aujourd'hui « un "trou" en matière de conceptualisation endogène », « il est donc illusoire de penser que la production soudaine de concepts soit possible, sans restructurer préalablement ce secteur professionnel ; afin de permettre ce qui n'a jamais été permis » (2111b : 29). Si le travail social peine encore à se poser en discipline et à fonder ses propres repères, il a donc été traité depuis ses débuts par d'autres disciplines tout en piochant continuellement ses théories et concepts dans ces mêmes disciplines. Cela ne va pas sans poser problème. En effet, se référant à des savoirs produits le plus souvent en sciences humaines et sociales, le travailleur social peut prendre pour acquis des savoirs qui sont pourtant mouvants, irrémédiablement remis en question en fonction des courants, des « modes ». De plus, en empruntant des savoirs dont il n'est pas le concepteur et dont il n'est pas spécialiste, il se risque à un défaut de maîtrise, à un assemblage bancal et minimaliste de théories qui, mal interprétées, peuvent influencer négativement sa pratique (ION, RAVON, 2005 : 84-85). Ainsi, existe depuis plusieurs décennies des liens étroits entre le travail social et la psychologie. Nous verrons, à travers l'historicité du travail social, que la psychologie, qui a supplanté les courants hygiénistes, philanthropiques (DESLAURIERS, HURTUBISE, 2005 : 40) et médicosociaux (ION, RAVON, 2005 : 87), a apporté, dès le début du XX^e siècle, les bases théoriques du travail social. Des travaux pédagogiques de Célestin Freinet aux méthodes de Carl Rogers sur l'aide non directive, en passant par les théories psychanalytiques de Jacques Lacan, Françoise Dolto ou de Sigmund Freud (BILODEAU, 2005), les recherches des psychologues et des psychanalystes ont depuis toujours alimenté les savoirs des travailleurs sociaux. Mais, ce savoir, souvent sur employé et parfois mal maîtrisé interroge chercheurs et praticiens. Nous retrouvons ici des critiques sur le « psychologisme » développé dans le travail social (ION, 2006 ; KARSZ, 2004) qui, à l'appui de théories psychologiques ou psychanalytiques, s'évertue à en faire un tout explicatif du monde social. Cette critique se recoupe avec celle de la « psychologisation » du travail social (VERDES-LEROUX, 1978 ; LE POULTIER, 1986 ; DUBET, 2002 ; ION, RAVON, 2005 ; BRESSON, 2006) faite notamment par les sociologues et qui voit, selon eux, des faits intrinsèquement sociaux être interprétés psychologiquement, avec les risques que cela comporte et sur lesquels nous reviendrons.

Nous le voyons ici, la sociologie s'est offert une place de « critique » du travail social. Elle n'en est pas moins pourvoyeuse de modèles, théories et concepts, utilisés, à l'image des savoirs issus de la psychologie ou de la psychanalyse, dans le travail social. Cependant, sa reconnaissance tardive en tant que discipline, son adaptation difficile dans la sphère professionnelle à ses débuts et son rapport complexe avec travail social ont longtemps distancé la sociologie du terrain social (DUBECHOT, 2005). Malgré tout, les grands courants de la sociologie sont des terrains idéals pour l'analyse du champ social. En effet, depuis la « sociologie des classes sociales » de Karl Marx et la thèse fondatrice d'Émile Durkheim (1893), la sociologie – et notamment la sociologie française – a apporté bon nombre de paradigmes ayant alimentés le travail social au fil des décennies : de la « sociologie compréhensive » de Max Weber au « constructivisme » soutenu notamment par Norbert Élias, en passant par les premiers travaux de Bourdieu sur le « structuralisme » dans les années 1960... (DUBECHOT, 2005), Mais, comme nous venons juste de le voir, la sociologie et le travail social entretiennent un rapport complexe : enseignée et utilisée dans le travail social, la sociologie n'hésite pas à le critiquer ouvertement. Cette relation ambiguë s'est construite dans les années post -68, quand les sociologues de la nouvelle génération « ont porté un regard critique sur la fonction du travail social et les pratiques professionnelles » (DUBECHOT, 2005 : 75). Ainsi, outre les critiques sur la « psychologisation » du travail social, on retrouve, dans les années 1970, d'abondantes critiques sur le travail social comme institution de contrôle social au même titre que les autres institutions que sont la famille, l'école, la prison... (DONZELOT, 1977 ; VERDES-LEROUX, 1978). C'est aussi l'époque où la revue Esprit consacre un numéro spécial au travail social où nombre de sociologues s'interrogent collectivement sur « Pourquoi le travail social ? » (DOMENACH, 1972). Si, depuis, la sociologie n'est plus aussi virulente quant aux fonctions du travail social, elle est, depuis, toujours une discipline qui théorise et qui active de nombreuses recherches dans le champ de l'intervention sociale (ainsi nous nous appuyerons dans la deuxième partie de ce mémoire sur un certain nombre de sociologues spécialistes du travail social).

Le champ du social est donc vaste et traité différemment par les disciplines scientifiques qui lui portent attention (il n'est pas possible ici de faire un tour exhaustif des disciplines qui traitent ou qui sont utilisées par le travail social). À ce sujet, nous pouvons remarquer que les recherches scientifiques se concentrent de façon privilégiée sur quelques métiers historiques du social comme les éducateurs spécialisés, les assistantes sociales ou les animateurs socioculturels. À défaut ici de pouvoir étayer toutes les théories du champ social, ce qui nous obligerait à un tour exhaustif des différents courants de pensée autour du travail social, il semble plus pertinent de s'intéresser directement aux recherches sur l'accueil familial, l'objet de ce mémoire. Et là, comme Saül Karsz qui repose la question « Pourquoi le travail social ? » (2011), une des questions récurrentes des chercheurs est : pourquoi le placement familial ? De nombreux travaux cherchent, en effet, à questionner le réel intérêt du placement familial. On note ici nombre d'approches psychologiques et psychanalytiques sur les conséquences traumatiques du placement des enfants par exemple (JAOUL, 1991 ;

DOLTO, HAMAD, 1995 ; BERGER, 2003, 2004 ; VERDIER, 2004). Les perspectives sociologiques sont également fortement développées, notamment pour inscrire le placement familial dans l'évolution sociétale (BIARNES, BOUCHER, MESNIER, 1999 ; CHOPART ; 2000) et dans une perspective de contrôle social institutionnel (BONTE, COHEN-SCALI, 1998 ; ROUSSEAU, BALAS, 2000).

On notera également que ce métier tente de réunir les professionnels qui la composent afin d'apporter des outils et des théories à leurs pratiques. C'est pourquoi on retrouve des publications collectives comme celles du GRAPE (Groupe de Recherche et d'Action pour l'Enfance et l'adolescence) spécifiquement dédiées au placement familial (BASS et alii, 1993, 1999, 2002) suite à des communications de colloque. Ce groupe de recherche est issu du GELPFS (Groupe d'Études et de Liaison des Placements Familiaux Spécialisés), créé en 1962, qui défend, grâce à la diversité des disciplines de ses collaborateurs, la protection et l'intérêt de l'enfance, le professionnalisme des familles d'accueil, le droit des familles. Cette tâche amène à des réflexions collégiales sur les nombreux paradoxes qui font de l'accueil familial un objet à comprendre dans sa complexité. Citons également les publications de l'A.N.P.F. (Association Nationale des Placements Familiaux) autour du placement familial et de la protection de l'enfance (BIARNES, BOUCHER, MESNIER, 1999 ; A.N.P.F. 2008, 2012). Toutes ces recherches traduisent la prise de conscience grandissante depuis la fin du XXe siècle d'une nécessaire réflexion sur la pratique que constitue le placement/accueil familial. Les problématiques liées à ce dispositif sont nombreuses et elles doivent prendre en compte les conséquences tripartites : pour la famille, pour l'enfant, pour la famille d'accueil. Mettre en avant ces difficultés de terrain c'est donc mettre en avant le professionnalisme qui y répond. Car il ne s'agit plus simplement aujourd'hui d'accueillir, mais bien de proposer une structure adaptée et adaptable à chaque situation. Car, nous le verrons dans la partie suivante, l'accueil familial se trouve face à de nouvelles pratiques.

3.2. De nouvelles perspectives théoriques

L'approche qui nous concerne ici se veut sociolinguistique. Elle s'appuiera sur la pluridisciplinarité des approches pour construire son raisonnement là où beaucoup d'autres se contentent de leurs propres théories. C'est pourquoi je m'appuie directement sur les nombreuses productions sur ce thème pour définir les cadres de ma recherche.

Il est intéressant ici de constater les champs du possible que nous offre la sociolinguistique. En effet, celle-ci est belle est bien présente dans le travail social, mais les travaux, me semble-t-il, sont encore loin d'avoir éprouvé toute la discipline. Cependant, des travaux récents comme ceux de Michelle Van Hooland (2000, 2004, 2005a) sur la maltraitance communicationnelle ou les enjeux psychosociolinguistiques du travail social, d'Isabelle Léglise (2004c) sur les pratiques langagières et discursives dans le travail social ou encore de Laurent Cambon (2006) sur les processus d'identification des éducateurs

spécialisés viennent marquer la présence de cette discipline comme possible grille d'interprétation du travail social. Parce qu'elle part du terrain dans une approche empirico-inductive, elle permet de constituer une grille d'analyse basée sur les discours et les représentations des personnes et, ainsi, partir de ces derniers pour construire le raisonnement (du micro au macro). Cette posture a pour avantage d'éviter les biais idéologiques, les réponses prédéfinies et donc, de fait, de ne pas se laisser influencer par notre propre perception de l'objet (ce qui amène bien souvent à ne chercher que dans la direction de la réponse attendue au préalable).

Cette recherche se centre donc sur l'accueil familial. Comme nous l'avons précédemment démontré, les recherches et publications sont nombreuses dans le champ du social. On peut cependant distinguer de grandes différences de traitement suivant les métiers. L'accueil familial fait partie des parents pauvres de la recherche scientifique en travail social. Pourquoi ? Probablement parce que ce métier, depuis toujours, se voit attribuer une place ambiguë au sein des autres métiers du social (ce point sera développé dans la seconde partie de ce mémoire). Dans les ouvrages qui traitent du champ social en général, l'accueil familial occupe une place restreinte ou est parfois même inexistant. Malgré tout, des chercheurs se sont regroupés afin d'apporter des concepts, des travaux, des réflexions sur ce métier. Il reste cependant, par son histoire, ses évolutions passées et récentes et son manque de reconnaissance sociale et professionnelle, un espace scientifique à combler.

Ce terrain peut ainsi être étudié sous de nouvelles perspectives. En effet, si les compétences des assistants familiaux tendent à être de plus en plus perfectionnées, leur reconnaissance semble encore loin d'être acquise. C'est encore un métier empreint de représentations de la part des autres professionnels et du grand public : nous parlons ici des discours circulants autour du métier qui affectent les processus identitaires des assistants familiaux. Il a cependant évolué dans ses pratiques et au sein du travail social. Cela est évidemment lié aux évolutions politico-sociales et économiques du pays. L'objectif affiché ici est donc de questionner l'identité professionnelle des assistants familiaux dans la dynamique actuelle du métier et du champ social.

Il s'agira ici principalement d'étudier l'assistance familiale dans la perspective d'un monde où les flux migratoires sont sans cesse renouvelés : à savoir l'adaptation à de nouveaux publics en mobilité pour lesquels les structures de placement familial ne sont à priori pas les mieux préparées. Ce facteur ne semble pas encore avoir pris ses marques dans les recherches scientifiques récentes. On est pourtant ici sur une évolution sociétale qui questionne depuis longtemps le champ du social. C'est de fait une question intimement liée au phénomène d'urgence dans le travail social à la vue des situations souvent précaires qui en découlent. Pour un aspect encore en marge, les questionnements sont donc nombreux : comment l'accueil familial s'adapte-t-il à cette nouvelle situation ? En quoi cette situation

doit-elle être prise en compte dans l'accueil ? Quelles sont les conséquences professionnelles ? Les professionnels sont-ils bien formés ? Les conséquences pour l'enfant sont-elles prises en compte ? ... Ce terrain nécessite donc de s'y attarder afin de comprendre les nouveaux processus qui sont et seront mis à l'œuvre dans les prochaines années. Il s'agit ici de comprendre l'impact de cette rencontre et ses conséquences à la fois pour l'enfant accueilli et pour le professionnel de l'accueil. C'est donc comprendre les processus d'intercompréhension et d'adaptabilité. C'est aussi voir les contacts et les conflits qui peuvent être engendrés par une situation où les logiques des individus sont divergentes. Pour un professionnel, la remise en question des savoirs et des habitudes n'est pas anodine, la construction identitaire est nécessairement impactée par cette rencontre. La sociolinguistique peut, de ce point de vue, permettre de mieux cerner les dynamiques mises en jeu lors de l'interaction et ainsi observer les résultantes de cette rencontre dans la construction identitaire de chacun.

Cette recherche s'oriente donc vers des perspectives qui se veulent éclairantes et inscrites dans les problématiques actuelles du travail social et du placement familial. La sociolinguistique va nous permettre ici de mettre en avant une approche laissant place à la parole des assistants familiaux, là où souvent leur métier est défini, critiqué et catégorisé par d'autres. Nous allons donc, à travers ses productions discursives, chercher les phénomènes d'identification, de différenciation, de représentation... qui font sens chez ses travailleurs sociaux et qui vont permettre de saisir, de façon située, leur identité professionnelle. La sociolinguistique va nous permettre également de mettre en avant, dans un système de covariance entre langages et société, la dimension éminemment langagière de ce travail et ses répercussions sur le monde social qui l'entoure. Cette recherche s'inscrit, en effet, dans une deuxième problématique, à savoir les représentations sociolinguistiques attachées à la langue et à l'identité des enfants hébergés. L'objectif est de comprendre en quoi les représentations des assistants familiaux – et à fortiori tous les travailleurs sociaux – sur les personnes considérées comme migrantes peuvent avoir des conséquences sur l'accueil qui sera mis en place auprès d'elles. Nous parlons ici d'un contexte « interculturel » (terme qui sera à questionner) et de sa prise en compte ou non dans l'accueil familial. En effet, les familles d'accueil seront de plus en plus confrontées à des enfants issus d'univers culturellement différents. Le tout dans un contexte d'urgence des situations et des placements. Les assistants familiaux sont-ils préparés à cela ? Cette question est à mettre en perspective avec les problématiques liées aux discriminations dans le travail social qui sont actuellement de plus en plus mises sur le devant de la scène. Non pas qu'il faille partir du principe que tout accueil familial conduit nécessairement à des pratiques discriminatoires, il s'agit de considérer les travaux qui sont actuellement réalisés sur les processus de discrimination afin d'en comprendre les modalités et de chercher à voir si nous les retrouvons dans nos enquêtes. L'objectif n'est donc pas une stigmatisation de ses pratiques (si les enquêtes mènent à les voir), mais bien de les donner à voir pour trouver les outils permettant de les transformer. Il se trouve là un enjeu important pour un métier – à l'instar

d'autres métiers – se revendiquant du champ « social ».

Cette recherche se construit de plus autour d'une double volonté. Elle s'attache, d'une part à définir l'accueil familial comme un objet dynamique, fruit d'un long processus de quête et de construction identitaire. Cet objet n'est donc pas figé, mais bien en perpétuelle évolution en s'adaptant aux changements sociétaux et aux problématiques actuelles : discours et représentations exogènes sur le métier, migrations... C'est pourquoi il me semble important, d'autre part, de rattacher l'accueil familial à son champ d'action (champ du travail social) et à sa continuelle quête de sens. Cette dernière est, en effet, une des problématiques récurrentes des travailleurs sociaux : trouver le sens de son action pour trouver son identité professionnelle. Cette quête s'inscrit pourtant dans un environnement complexe, multipliant les facteurs paradoxaux et évoluant sans cesse. À travers l'intégration de ces nouveaux facteurs, je vais non pas essayer d'inscrire l'identité professionnelle dans un cadre figé, mais bien tenter de saisir l'objet dans sa dynamique récente pour en dresser un aperçu pertinent et ouvert.

Pour cela, notre approche sera donc empirico-inductive, car l'objectif est en premier lieu de faire ressortir des discours de ces professionnels des données pouvant se croiser et permettant ainsi d'établir une grille de lecture de leur identité professionnelle. Cette approche considère donc le discours comme producteur du sens et est donc à voir comme l'incarnation de la réalité sociale de ces personnes. Comprendre la construction identitaire de ses professionnels c'est donc, à travers l'approche sociolinguistique, distinguer comment celle-ci se met en mot (à travers leurs discours et leurs représentations) au milieu des dynamiques qui l'entourent (discours circulants au sein du travail social et en dehors, confrontation aux situations de migration...). Cette recherche peut donc apporter, tout du moins suggérer, des pistes de réflexion sur l'évolution du métier de l'accueil familial à travers et par le discours de ces professionnels.

1. Le travail social : un champ en perpétuelle définition

1.1. L'inscription du travail social en France

Afin de définir les problématiques actuelles du travail social en France, il nous fait revenir sur ses fondements et ses origines. En effet, l'apparition du « social » n'est que très récente, située à la fin du XIXe siècle, elle répond alors au besoin de contrôle des masses ouvrières par les classes dominantes. Cette construction n'est donc pas idéologiquement neutre et révèle le lien étroit entre le travail social et les politiques étatiques. De par son histoire récente, le travail social se trouve, encore aujourd'hui, dans un nécessaire processus de légitimation de son action. Il doit répondre, depuis sa mise en place, de son action, de ses outils, de sa démarche et, de fait, à toutes les problématiques qui lui sont posées au fil des évolutions sociétales des dernières décennies. Le travail social s'est vu offrir, depuis le début de son existence, un grand nombre de détracteurs et d'opposants. Il s'est lui-même souvent posé en tant que critique de la société et des politiques gouvernementales sur le champ social. Ainsi, nous allons retracer ici les périodes clés qui ont permis l'élaboration du champ du « travail social » actuel. Nous verrons que le travail social s'est souvent fait le reflet des contextes socioéconomiques des différentes époques. Ainsi seront pris en compte notamment les différents statuts des publics visés, la place des travailleurs sociaux dans le champ, les politiques sociales de l'État, les formes du travail social... L'objectif n'étant pas d'avoir un résultat exhaustif des politiques sociales du dernier siècle, mais bien de comprendre comment le long processus de construction de la légitimité du travail social peut nous amener à questionner la construction identitaire des travailleurs sociaux et leur positionnement face aux enjeux actuels de leur profession.

1.1.1. L'invention du social

La fin du XIXe en France voit apparaître sur la scène politico-sociale un nouveau champ appelé à l'époque « assistance sociale » — l'apparition du terme « travail social », discuté par différents auteurs, ne se fera que dans les années 1960 – et qui se veut être une réponse de la classe hégémonique au « péril social » (VERDES-LEROUX, 1978 : 17). En effet, la fin du XIXe siècle conjugue plusieurs phénomènes qui laissent à penser à la classe dominante des aristocrates et des bourgeois qu'ils perdent progressivement le pouvoir et la main mise sur le pays. On retrouve ainsi la crise du 16 mai 1877 qui voit la volonté d'un retour du monarchisme porté par le maréchal Mac Mahon ébranlé par l'affermissement du régime républicain. De plus, la peur s'est également installée dans les années 1890 avec la série d'attentats anarchistes de 1893 (BLUM, 2002 : 84), la constitution de la C.G.T. et l'entrée

des socialistes au gouvernement en 1895 (VERDES-LEROUX, 1978 : 17). Ces événements sont la traduction du développement de la « classe ouvrière » et de ses revendications. Cette « masse » ouvrière, entassée dans les villes industrielles, ne se voyait à l'époque offrir que la charité ou l'assistance publique. L'assistance sociale va se construire en opposition de ces deux parties déjà installées, car : « à la bienfaisance chrétienne, il est reproché de n'avoir servi à rien (...). Quant à l'Assistance publique, elle n'est pas jugée seulement impuissante, mais nocive, car fondée sur la reconnaissance des droits sociaux ». Reconnaître ces droits sociaux serait alors reconnaître que l'assistance sociale « ne relève pas de la bienveillance, mais d'une négociation, fonction d'un rapport de forces » (VERDES-LEROUX, 1978 : 15). Or c'est bien ce rapport de force que les classes dominantes veulent rapidement éradiquer. Ainsi, particulièrement appuyées par les politiques conservatrices (ION, RAVON, 2005 : 26) du pays, les assistantes sociales, portées par une foi chrétienne tout en s'octroyant une distance avec l'Église, vont prendre en charge l'« ouvrier relevable » (DE RIDDER, 1997) afin – officiellement – de les sortir de leur situation de pauvreté. Mais ce qui ressort de leur pratique diffère de cet engagement. Elles semblent, en effet, être engagées dans un processus voulant démontrer que l'engagement socialiste et révolutionnaire ne permet pas l'accès à l'amélioration des conditions de vie, mais que c'est au contraire dans l'acceptation de la domination des classes hégémoniques que celle-ci viendra : les assistantes sociales se proposant alors « d'éduquer la classe ouvrière ». Cette éducation passant alors par la discrétisation du mode de vie ouvrier au profit d'une surévaluation de la classe hégémonique (VERDES-LEROUX, 1978). Ce mode d'intervention – entre contrôle et éducation – vise en une individualisation de l'intervention – prémisse de la psychologisation développée dans le travail social – et une naturalisation de la différence de classe sociale : la classe ouvrière est « ignorante et vicieuse » et « n'est capable ni de s'assurer le bien-être théoriquement accessible à chacun (...), ni (...), d'assumer sa condition.... » (VERDES-LEROUX, 1978 : 17). Les assistantes sociales vont donc s'appuyer, au début de leur activité, sur le courant hygiéniste, mais également sur leur philanthropie (DESLAURIERS, HURTUBISE, 2005 : 40 ; ION, RAVON, 2005) pour légitimer leur intervention. Ils seront progressivement remplacés par des apports en psychologie et psychanalyse.

Ce rapport à l'hygiénisme sera cependant persistant jusqu'aux années 1930. En effet, la Première Guerre mondiale va accentuer la domination des classes hégémoniques sur les classes ouvrières et, pour un moment, faire basculer le rapport de force en leur faveur. Avec pour objectif de maintenir la « grandeur de la France », l'union nationale est ainsi plébiscitée, transcendant les conflits de classes. Cette « union sacrée » va bénéficier à l'assistance sociale et à son implantation dans le paysage français. Encore plus proche de la gouvernance de droite et des grands groupes industriels (Michelin, Peugeot par exemple), celle-ci va s'établir à l'intérieur même des usines d'armement. Apparaissent ainsi les surintendantes d'usine portée sur la « surveillance morale » des ouvriers, et notamment des ouvrières nouvellement arrivées dans les usines pour combler les départs à la guerre des hommes. Les surintendantes vont porter un regard extrêmement critique sur les modes de vie de ces

ouvrières et participer au processus de catégorisation de la classe ouvrière, cette dernière va être représentée du point de vue de la classe dominante et donc rejetée dans ses pratiques (VERDES-LEROUX, 1978). En lien étroit avec les patronats et le gouvernement, les assistantes sociales vont obtenir la création d'un diplôme d'État en 1932. Ce diplôme institue progressivement des méthodes psychologiques d'entretiens et notamment la méthode du « case-work » développée par Mary Richmond (1926) qui vise à faire prendre conscience aux personnes de la nature psychologique de leur demande, c'est-à-dire, en d'autres termes, à considérer une personne dans cette situation « comme unique et responsable » de celle-ci (DUBET, 2002 : 233). Dans le même temps, se développent en marge de l'usine les « visiteuses » de foyers qui vont, quant à elles, s'occuper d'observer – scientifiquement – les familles. Dans un objectif de contrôle des foyers ouvriers, elles vont « introduire des notions d'hygiène sociale et de pathologie sociale » afin de classer les familles (VERDES-LEROUX, 1978 : 38). L'observation ayant pour but de repérer les familles « relevables » ou « irrelevables » pour participer à la main d'œuvre dans les industries ; les « irrelevables » sont alors rejetés de l'assistance sociale. Ainsi, « le langage de la réintégration, de la réadaptation, remplace alors largement celui de l'éducation de l'époque antérieure » (VERDES-LEROUX, 1978 : 41).

1.1.2. L'influence durable du régime de Vichy

Sous le régime de Vichy, la France, dirigée par le Maréchal Pétain, s'offre une nouvelle devise « Travail, famille, patrie » traduisant bien l'idéologie qui s'y cache derrière. À cette époque, la classe ouvrière est « reconnue comme force politique, puisqu'elle est désignée comme la responsable des malheurs du pays en raison de son "affaissement moral", sa perte du sens de l'effort, son impatience à jouir, ses pratiques malthusiennes et ses "tares" » (VERDES-LEROUX, 1978 : 46). La volonté du régime est de remettre sur le droit chemin cette classe ouvrière qui lui semble s'être égarée dans l'entre-deux-guerres. Dans un contexte industriel difficile, l'objectif est la mobilisation et la collaboration des classes pour retrouver une puissance industrielle. Mais alors que la période qui précédait – avec notamment le Front populaire – avait marqué un délitement de la stigmatisation des classes ouvrières au profit d'un positionnement en termes de « problèmes sociaux », on assiste, en France, à un retour de l'infantilisation, de la moralisation et de la surveillance (VERDES-LEROUX, 1978).

Cette période va être marquée par la création de l'A.N.A.S. (Association Nationale des Assistants de Service social) qui va, dès 1945, donner au métier « un code déontologique et secréter une véritable idéologie professionnelle inspirée du catholicisme social » (CHOPART, 2000 : 13). Portées par le régime de Vichy, les assistantes sociales ont malgré tout besoin de se construire une légitimité et de rehausser leur statut professionnel. Elles vont ainsi, par le biais de congrès, se construire sur 30 ans une place auprès des hautes autorités et fournir au travail social un nouveau socle à sa professionnalisation croissante.

Les problématiques liées à « l'enfance inadaptée » (CHAUVIERE, 1987) vont aussi être développées sous le régime de Vichy. Difficilement caractérisable, elle « définit une population aux contours insaisissables : ce sont des enfants présentant des déficiences physiques ou psychiques, des troubles du caractère ou du comportement, ou alors des délinquants ou des enfants en danger, confiés par des autorités judiciaires ou administratives ou par les familles » (CHOPART, 2000 : 14). Visiblement confuse, cette notion a néanmoins comme intérêt d'« unifier les multiples taxinomies mises en place depuis le début du XXe siècle relativement aux enfances difficiles » : qu'elles soient « médicales (c'est-à-dire centrées sur les handicaps physiques et moteurs), pédagogiques (prise en charge des enfants « anormaux » ou en « retard scolaire »), et judiciaire (sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en « danger moral ») » (ION, RAVON, 2005 : 28). En parallèle, le métier d'éducateur spécialisé prend de l'ampleur : le Diplôme d'État de l'Éducation surveillée est créé en 1945 et le DEES (Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé) suivra en 1967. Au même titre que l'A.N.A.S., l'A.N.E.J.I. (Association Nationale des Éducateurs de Jeunes Inadaptés) va jouer un rôle fondamental dans la reconnaissance et la professionnalisation du métier d'éducateur spécialisé.

L'après-guerre va être marqué par ce que Jeannine Verdès-Leroux appelle « l'euphémisation généralisée des oppositions de classes ». Installée par le régime de Vichy, l'assistance sociale se trouve alors confrontée à l'hostilité de la classe ouvrière. Organisée maintenant telle une profession, l'assistance sociale se construit des savoirs basés sur la psychologie et sur une redéfinition du public cible : on ne parle plus d'« assisté », mais de « client », de « tension » à la place de « conflit », ou encore de « partenaires sociaux ». Dans les années 1950, le case-work – ou « aide psychosociale individualisée » implantée en France dans les années 1920 – connaît un fort développement au sein du travail social. Cette méthode d'ordre psychanalytique ou de « psychologie des profondeurs » ouvre la voie à une reconnaissance du « client » comme une personne libre de pensée et dont il faut respecter l'intégrité. La distance des classes existe toujours, mais elle n'est plus considérée comme définitivement acquise. On rentre dans un dispositif d'aide à la personne par l'analyse, le diagnostic et la recherche de solution avec le « client ». Ainsi conçue, l'assistance sociale s'approche de la perspective lacanienne de la « science psychanalytique ». La place est ainsi faite à la parole libératrice et à l'interprétation de la demande par le travailleur social. En effet, le case-work fournit une grille d'interprétation psychologique à toute demande objective du « client ». Ce mode de traitement de la demande sociale fournit aux travailleurs sociaux une légitimité dans leur intervention. Les personnes se retrouvant, de fait, dépossédées de leur propre interprétation de leurs « problèmes ». Jeanne Verdès-Leroux exprime là encore ses réticences face au développement rapide de cette pratique, « les "clients", du seul fait qu'ils adressent une demande à des services créés pour eux et payés pour leur répondre, sont infériorisés, une demande n'étant jamais admise comme fondée sur un droit, mais comme expression d'un manque » (1978 : 86). Cette forme d'intervention « psychologisante » peut, à l'instar de ce que dénoncent Pierre Bourdieu et Jean-Claude

Passeron (1970), si elle est mal maîtrisée – comme cela peut être le cas pour des travailleurs sociaux non formés proprement à la psychanalyse – reproduire des schémas de domination et de position dominante du travailleur social omnipotent. De plus, dans sa volonté de changer l'attitude à travers cette intervention, le risque s'est retrouvé renouvelé d'une « conception totalisante » de l'inadaptation et de la volonté d'apporter une réponse directement issue de l'idéologie des classes dominantes (VERDES-LEROUX, 1978).

1.1.3. Les « 30 glorieuses » et l'« âge d'or » du travail social

Si, nous venons de le voir, le régime de Vichy a joué un rôle prépondérant dans la construction de l'assistance sociale, les « 30 glorieuses » qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale ont largement contribué à son essor et son inscription dans le paysage français jusque dans les années 1970. Cette période va conduire à ce que Jean-Noël Chopart appelle l'« âge d'or » du travail social (2000 : 14) et qui est couramment situé entre les événements de mai 1968 et le passage au pouvoir du parti socialiste avec François Mitterrand en mai 1981 (CHOPART, 2000 ; DUBET, 2002).

Marquée par une forte croissance économique, la période post-1945 voit un engagement accru de l'État français dans ce qui est appelé l'« action sociale » et qui, globalement, vise d'une part à s'intéresser « à tout ce qui leur échappe : populations spécifiques, interventions volontaristes de la puissance publique dans la société civile, en relai avec l'initiative privée » et, d'autre part, à prolonger « de très anciennes logiques d'assistance en direction de ceux que frappe l'incapacité de travailler » (AUTES, 1999 : 11). Cette action sociale, ainsi destinée à un public large par le développement généralisé de la protection sociale, va de fait conduire la France à un système d'État-Providence prônant la « cohésion sociale comme objet de l'action publique » (AUTES, 1999 : 21). Définitivement légitimé par l'État, le travail social va progressivement se professionnaliser. Les termes mêmes de « travailleur social » et de « travail social » — malgré quelques traces du terme « travailleuse sociale » dans les années 1930 pour désigner les assistantes sociales — sont apparus au cours des années 1960 (VERDES-LEROUX, 1978 ; ION, RAVON, 2005). Les années 1960-1970 marquent donc l'institutionnalisation de la profession, la diversification des métiers du social et la forte progression des effectifs (CHOPART, 2000). Complètement ancrée dans les discours après 1968, « le succès de ces expressions pour désigner des institutions et agents jusqu'alors identifiés comme relevant de logiques distinctes, vient marquer la possibilité d'une articulation entre les champs de l'assistance, de la rééducation et de l'action socioculturelle et les métiers qui leur sont liés » (CHOPART, 2000 : 15). La reconnaissance, dit-il, se fait totale en 1970 avec la création de la Direction de l'Action Sociale (DAS) ainsi que de la sous-direction des professions sociales et du travail social. La profession, bénéficiant du contexte sociopolitique favorable, se base donc sur des savoirs scientifiques pluridisciplinaires et sur un objectif que Jacques Ion et Bertrand Ravon appellent l'« idéal éducatif » et qu'ils définissent de la façon suivante : « quelles que soient les conditions de la

prise en charge de la clientèle (un service momentané, une situation d'urgence), il importe de transformer cette intervention ponctuelle en processus pédagogique de transformation des pratiques des personnes ou des groupes; la croyance au progrès, l'objectif d'émancipation constituent ainsi, au cœur des Trente Glorieuses, les vecteurs idéologico-politiques de cet idéal professionnel » (2005 : 10). Devant la démultiplication des métiers rattachés au champ du social et le recrutement massif de travailleurs sociaux, vont se créer en moins d'une vingtaine d'années un nombre important de diplômes nationaux. Ceux-ci vont permettre d'encadrer la profession, de légitimer les pratiques et d'offrir un référentiel commun aux différents acteurs d'un même métier :

1964 : DÉCEP – Diplôme d'État de conseiller d'éducation populaire

1967 : DEES – Diplôme d'État d'éducateur spécialisé

1969 : — BASE – Brevet d'aptitude à l'animation socioéducative
— CAPASE – Certificat d'aptitude professionnelle à l'animation socioéducative

1971 : CAFME – Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur

1972 : CAFAMP – Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique

1973 : — Diplôme d'État de jardinières d'enfants
— DECESF – Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale

1979 : DEFA – Diplôme d'État aux fonctions d'animation

Ainsi formulée, la période 1960-1970 apparaît concrétiser dans le travail social une « entité professionnelle » (CHOPART, 2000) peu à peu construite et de plus en plus fédératrice. Institutionnalisée, on lui découvre alors une unité, notamment dans sa part de « fonction collective » (CHOPART, 2000). Ordonnée par un « programme institutionnel », on le voit comme un « projet pédagogique efficace » (DUBET, 2002 : 241).

Mais ni l'une ni l'autre de ces dernières affirmations ne font totalement écho auprès des travailleurs sociaux et des chercheurs positionnés sur ce sujet. En effet, si cette période correspond à l'« âge d'or » du travail social, elle constitue aussi la plus grande vague de critique quant à sa réalité d'être et ses fonctions. Face au discours faisant état d'une unification croissante de la profession et des univers de références répondent des positionnements contradictoires qui font état d'une grande divergence des métiers et d'une incompatibilité d'une catégorisation unifiante. D'autant plus que cela regroupe des métiers et des travailleurs sociaux ayant eu chacun leur propre historicité et donc ayant des différences structurelles, pédagogiques, méthodologiques... Il n'y a donc pas, comme certains cherchent à croire, une linéarité dans la constitution du travail social (CHOPART,

2000). La critique est, à cette époque, encore plus cinglante lorsqu'il s'agit de traiter du « programme institutionnel » et du travail social comme institution ayant pour fonction le contrôle social. Chef de file de cette vague de critique des années 1970, Jeannine Verdès-Leroux (1978) et Jacques Donzelot (1977) vont contribuer à former l'esprit critique des travailleurs sociaux sur leurs pratiques.

L'idée communément admise est que le travail social est au service de l'appareil idéologique de l'État, se servant de lui pour se protéger de classes infériorisées. On retrouve ainsi dans les discours la dénonciation des pratiques comme « le repérage et la stigmatisation par le travail social de certaines couches de la classe ouvrière (qui) les isolent et les infériorisent » (VERDES-LEROUX, 1978 : 217). Reformulée par Jacques Ion et Bertrand Ravon, l'idée défendue est de pointer du doigt l'État, « dénoncé tout autant comme appareil de domination idéologique que comme monstre froid et bureaucratique » (2005 : 96). Fondé à partir du premier « choc » pétrolier de 1973 et de la crise économique conséquente, ce mouvement de contestation rejoint les mouvements qualifiés de « fronts secondaires » (tiers-mondiste, écologiste, antimilitariste...) de l'époque qui renouvèlent l'esprit critique de la gauche française et qui permettent d'impliquer de plus en plus les classes moyennes et ouvrières. La remise en question de l'État-Providence, social et jacobin, est totale sous une inspiration foucauldienne. On y voit une gouvernance centrale totalement déconnectée de la réalité du terrain et critiquée pour son côté bureaucratique (ION, RAVON, 2005). Ainsi, le travailleur social est appelé à dépasser ce schéma qui semble peser sur lui et ses pratiques. D'une part, en adoptant un « double engagement » pour ne pas se plier à cet ordre omnipotent à travers un militantisme dans la société et un engagement personnel, relationnel avec ses clients (GENG, 1977). D'autre part en se postant lui-même comme critique de son travail. L'objectif étant de retrouver un sens à leur travail et un militantisme social (DUBET, 2002). Très véhément envers l'institution sociale de l'époque, ce positionnement critique a cependant eu un grand écho auprès des travailleurs sociaux. À travers la sociologie critique d'inspiration marxiste ou foucauldienne dont parlent Jacques Ion et Bertrand Ravon sur la reproduction et la violence institutionnelle, ces discours ont « exacerbé les sentiments de culpabilité latents chez de nombreux professionnels, voire conforté leur impression d'impuissance à intervenir efficacement dans le long terme » (2005 : 90-91). Ils ont pu ainsi, à travers ces discours scientifiques, retrouver la « signification "laïque" de leur action » (DUBET, 2002 : 240) et se faire les « porte-parole de ceux qui sont sans voix ou/et sans expression politique : les étrangers, les jeunes, les handicapés, etc. » (ION, RAVON, 2005 : 96). C'est ainsi tout l'imaginaire de la profession que la critique s'est donnée à restaurer.

Ces fondements théoriques des sociologues du « tout contrôle social » de l'époque ont cependant été critiqués depuis. François Dubet reproche la dénonciation unique des « fonctions objectives » du travail social comme le maintien de l'ordre social ou la légitimation de la domination. Pour lui, le sens attribué par les acteurs sociaux de leurs actions n'a pas été travaillé, au profit d'une préoccupation centrée sur la fausse conscience de ceux-ci dans leur travail (2002).

La crise économique va jouer, entre les années 1970 et 1980, un rôle important dans la relation établie entre les travailleurs sociaux et leurs publics. En effet, la période d'avant crise est marquée dans le travail social par une croyance dans le progrès social. L'objectif alors affiché est la réduction des inégalités, et la progression sociale des personnes sous couvert de l'aide sociale. La période des 30 glorieuses est particulièrement propice à cet objectif à visée d'émancipation qui est apparue dans les textes dès le début du XXe siècle. Elle offre une garantie sur l'avenir, alors « ancré dans l'espérance de lendemains meilleurs, le travail relationnel s'appuie sur un savant dosage d'empathie et de distanciation, tout particulièrement théorisé par la psychologie » (ION, RAVON, 2005 : 80). Ainsi, pour participer à la « réparation » de l'usager, le travailleur va simultanément adopter une proximité d'écoute et une distance professionnelle. La crise économique ayant définitivement remplacé la croissance continue de l'après-guerre, le travail social se trouve obligé de s'adapter à cette nouvelle conjoncture dans les années 1980. Les perspectives de progrès social et d'insertion dans la société disparaissent progressivement au profit d'un désenchantement croissant. L'institution sociale se voit renvoyer à ses propres insuffisances – centralisation, bureaucratie, inadaptation... – dans sa logique assistancielle. C'est toute la relation sociale avec la personne « assistée » qui est remise en cause. À la thématique du progrès social succèdent donc les problématiques liées à l'« exclusion », à l'« individualisme négatif » et à la « désaffiliation » (CASTEL, 1995). Une toute nouvelle logique d'« accompagnement » voit le jour. Elle a pour but, via l'assentiment de l'aidé – reconsidéré dans sa personne et non plus comme un individu – de lutter pour le maintien de celui-ci dans les réseaux relationnels. Ce qui se joue dans la relation prime donc sur l'hypothétique insertion ou réparation (ION, RAVON, 2005). Ce qui se joue alors est une coproduction de la relation sociale. L'objectif n'étant plus de « faire pour », mais bien de « faire-avec » (KARSZ, 2011). Cela pose dès les années 1980, nous allons le voir, les futurs problématiques des années 1990 et 2000.

1.1.4. Les années 1980 et la décentralisation de la question sociale

Le travail social se trouve, au cours des années 1980, confronté à de nouveaux enjeux. Le chômage se voit appréhendé sur le long terme et – fait historique sous la Ve République – la France passe pour la première fois sous un gouvernement socialiste via la présidence de François Mitterrand en 1981. Scientifiquement, émergent les perspectives interactionnistes qui vont s'établir progressivement jusqu'au XXIe siècle. Elles vont s'attacher à analyser « le travail de socialisation comme un ensemble d'interactions plus ou moins organisées, et l'organisation comme le produit plus ou moins stable de ces interactions » (DUBET, 2002 : 11).

Les évènements de 1981 aux Minguettes à Vénissieux interrogent l'efficacité du travail social et sa capacité à répondre aux nouvelles problématiques liées notamment à l'urbanisation et la ghettoïsation. La sociologie du travail se questionne ainsi sur la capacité

d'innovation et d'adaptation du travail social dans ce nouveau contexte (BAILLEAU, LEFAUCHEUR, PEYRE, 1985). Le travail social tente alors de répondre aux interrogations qu'il suscite via l'élaboration ou le renouvellement de dispositifs (RMI, APL) et la mise en place de concepts tels que l'ingénierie sociale destinée à appréhender la complexité et la multiplicité des actions sociales. Cela fait montre de la réappropriation du social par le politique. Le travailleur social trouve ainsi son rôle réduit à une position d'acteur de la politique sociale de l'État plutôt que de représentant extérieur et autonome de celle-ci. Son rôle vient donc à changer tout comme son statut. Alors qu'étaient mis en avant auparavant les aspects de « vocation » ou d'« engagement », le travailleur social doit, dans les années 1980, montrer sa « capacité de se couler dans des dispositifs, de travailler avec d'autres "intervenants", de s'adapter, de médiatiser des relations, de passer des contrats, d'établir des partenariats, de monter des réseaux... », en quelque sorte faire preuve de « qualités d'adaptation et d'innovation » (DUBET, 2002 : 251). On lui demande ainsi avant tout de se fondre dans le moule institutionnel et d'être le premier lien entre les publics cibles et la politique sociale du gouvernement. Michel Autes y voit la mise en œuvre d'un projet politique pensé sur le long terme et imaginé dès les 30 glorieuses : celui de la réappropriation de la politique sociale par le local ; la décentralisation comme moyen de la nouvelle politique sociale (1999).

Cela se recoupe avec les trois grands enjeux de changement de la politique sociale dans les années 1980, explicités par François Dubet (2002). Tout d'abord, avec les lois de décentralisation de 1982, les travailleurs sociaux sont de plus en plus confrontés aux conseils généraux et autres élus locaux, d'où deux nouvelles obligations : celle de « rendre des comptes » et celle d'ajouter l'action politique à l'action sociale. Ensuite, via le développement « de la politique de projets et des mesures ciblées », le travail social démultiplie des projets différenciés ou semblables, se juxtaposant et complexifiant encore plus le champ : « le travail social devient une entreprise de travail social, une ingénierie du social soumise progressivement à un principe de publicité » (2002 : 252). Enfin, par l'imbrication des deux précédents enjeux, le travail social se trouve de plus en plus dans une logique de « contrat » entre le travailleur social et l'usager. Le travailleur social travaillant par projet et dans une logique de service, il doit en effet conclure ce contrat à durée déterminée « parce que "l'objet" du travail devient un usager ou un client pouvant faire valoir ses droits et auquel il convient de rappeler ses devoirs » (2002 : 253). Dans ce contexte, le contrat l'emporte sur la relation.

En parallèle de cette dynamique, les années 1980 voient, en France, le développement du libéralisme économique prônant la concurrence et le libre marché. Là encore, le travail social doit s'adapter au contexte sociopolitique (CHOPART, 1997 ; AUTES, 1999). En effet, entre un libéralisme exacerbé et une crise économique installée, le travail social se trouve confronté à un nouveau dilemme : celui d'une demande croissante en secours financier alors que lui-même voit, par la décentralisation, son budget être mis au régime sec (CHOPART, 2000). Ce nouveau schéma de dé-régularisation du travail social va

également amener de nouveaux acteurs sur le « marché » social et notamment ceux issus du monde du bénévolat. Entre ces nouveaux acteurs et la proximité des politiques locaux, le champ social rentre dans un conflit de légitimité dont les travailleurs sociaux sont les principaux dénonciateurs. Ainsi le travail social amorce dès les années 1980 un virage vers une « politique sociale globale ». Se développe donc une spécialisation des travailleurs sociaux et une diversification des pratiques dans le champ du social : ce qui amène l'affaiblissement d'une culture partagée et un clivage entre les travailleurs du « front » et de « bureau » croissant (ION, RAVON, 2005).

1.1.5. La relation comme programme institutionnel

La fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle vont marquer un tournant, notamment dans le traitement scientifique des modalités du travail social. Alors que la logique de « contrat » semblait prédominer dans les années 1980, c'est la notion de « relation » qui semble primer dans les deux décennies suivantes. Comme François Dubet nous le rappelle (2002), aux perspectives interactionnistes des années 1980 viennent s'ajouter dans les années 2000 de nouveaux traitements scientifiques des questions relatives au travail social :

- une sociologie des professions, avec notamment Claude Dubar, qui s'interroge sur les groupes, les barrières, l'identité, les mutations professionnelles et organisationnelles,
- une sociologie « appliquée » qui vise un traitement des informations fournies par les organismes d'État et qui s'attache à percevoir l'efficacité des politiques publiques et des organisations.

Ces nouvelles perspectives mènent à revoir le rapport qu'entretiennent travailleurs sociaux et publics cibles. En effet, c'est la relation même entre les deux qui devient un enjeu politico-social central. Au-delà d'une simple confrontation entre deux personnes ou deux groupes, la relation devient le « programme pédagogique », elle est une « institution » (DUBAR, 2002 : 235). Ce qui est sous-entendu ici est que la mise en place de cette relation, qui se veut structurante, est l'objectif premier du travail social bien avant les objectifs abstraits de réinsertion et de réhabilitation. Cette vision du travail social est accompagnée par un statut spécifique attribué au travailleur social. Il est, en effet, décrit comme un représentant symbolique de l'institution avec un statut de prééminence sur les lois et les réglementations sociales. Ce « technicien de la relation » – d'après un terme apparu dès les années 1960-1970 – est ainsi un « programme institutionnel » à lui tout seul. Une de ses qualités appelée « l'entre-soi à deux faces » l'amène à la fois à une authenticité et une maîtrise de « la » relation (DUBET, 2002). Cette vision singularisée (ION, 2006) du travail social vient d'un processus débuté après 1945 et qui mène l'institution sociale à sortir « hors les murs » et « de transformer ainsi chaque travailleur social en institution individuelle, une institution à lui tout seul » (DUBET, 2002 : 237). Jacques Ion et Bertrand Ravon vont plus loin

dans l'analyse de la nature même de ce travail relationnel, perçu non pas comme une prestation de service, mais bien comme l'élaboration d'« actes sociopolitiques ». Le travail social se retrouve donc dans un processus qui va au-delà de la prestation générale visant la cohésion sociale pour aller vers la « réparation identitaire » de ses usagers. Ils défendent donc le caractère éminemment politisé de la relation via une intervention liée à la question de la norme sociale : nous retrouvons là l'idée « gestionnaire » de la politique sociale à visée contrôlante. Ainsi, le travail individualisé n'empêche pas le caractère politique de la relation ; « il s'agit toujours d'accommoder la règle générale au cas particulier. Ce qui suppose l'existence de cette règle » (2005 : 104).

Cette individualisation de la relation au sein du travail social ne va pas sans poser de questions sur la délimitation et la définition du travail social. Ainsi peut-on, à l'instar de François Dubet, chercher dans les années 2000 ce que n'est pas le travail social, sa définition « en creux » (2002 : 242). D'une part, il est à distinguer des autres institutions comme la police et la justice, organes de répression, car il se construit sur une relation ambiguë à la loi. Il se distance ainsi des lois et du droit au profit d'une loi « supérieure » et une éthique personnelle pour commander ses actes. Il n'y a que sur la maltraitance d'enfant – encore que cela n'a pas toujours été le cas – que le travail social semble se référer entièrement à la loi judiciaire. D'autre part, il se distingue du bénévolat et de la relation empreinte de « compassion » qui est sous-tendue. La relation qui est développée par le travailleur social professionnel est contrôlée, notamment dans la part de subjectivité et d'engagement personnel. Il y a ainsi une « technicité de la distance » et une référence au cadre institutionnel comprenant le programme développé par l'équipe de travail et l'« éthos » professionnel. La relation ne se construit donc pas naturellement et spontanément, mais bien dans un objectif précis : celui de rendre des services « dans le cadre d'une relation visant la transformation et la libération de la personne » (DUBET, 2002 : 243). Ainsi, définir le travail social est impossible, car le programme institutionnel est réinvesti différemment par chaque travailleur social dans le cadre de ses relations professionnelles et des publics qu'il rencontre.

Paradoxalement, la crise des années 1980 a permis la réhabilitation des travailleurs sociaux devenus essentiels dans le cadre des institutions françaises. Comme le soulignent Jacques Ion et Bertrand Ravon (2005), l'ouvrage de Pierre Bourdieu (1993) a contribué à développer la reconnaissance de la profession et des travailleurs sociaux comme salariés de la « main gauche de l'État », c'est-à-dire en charge des moins bien lotis et des laissés pour compte. Cependant, ils soulignent le fait que si l'existence même des travailleurs sociaux aujourd'hui va de soi, il y a toujours un malaise concernant la reconnaissance de leur professionnalisme. Deux raisons peuvent l'expliquer : d'une part, l'État n'a pas su définir leur statut et leur profession ; d'autre part, il y a une persistance à mettre en valeur plus l'engagement personnel du travailleur social que son inscription dans un collectif ordonné. Cela rejoint un débat développé dans les années 1990 et qui participe de la lutte pour la

reconnaissance du travail social : celui de la question récurrente entre compétence et qualification. En effet, ce débat sur la « reconquête des qualifications professionnelles » est un enjeu majeur de la reconnaissance du travail social en profession. Il s'agit « de la question cruciale des critères sur lesquels une compétence (personnelle) est reconnue comme qualification (objectivée), elle engage la question des fondements particulièrement incertains de l'action sociale sous les exigences de la démocratie » (ION, RAVON, 2005 : 106).

Cette question fait partie d'un point central qui sera développé dans ce mémoire ; à savoir la question de l'identité des assistants familiaux, de leur professionnalisme et de leur légitimité. Ce débat compétence/qualification ouvre ainsi des perspectives de questionnements sur la reconnaissance même de ceux-ci dans le champ du travail social.

1.2. Définir le travail social aujourd'hui

1.2.1. Préalable : la différence entre métier et profession et la qualification de « l'utilisateur »

La volonté exacerbée des assistantes sociales à vouloir se constituer en profession dans les années 1930-1940 n'est pas anodine dans l'histoire du travail social. Leur volonté sous-jacente de l'époque était de se faire reconnaître à l'égal des médecins et des avocats, d'où une demande de législation sur le secret professionnel dès 1946 (AUTES, 1999). Cela traduit bien la distinction qui est opérée entre profession et métier et tout le paradoxe que subit le travail social. Car, si profession et métier sont souvent confondus « la profession est plutôt du côté de la position sociale, du statut, le métier est du côté du contenu, des arts de faire » (AUTES, 1999 : 224). Ainsi, la profession est de l'ordre de la reconnaissance sociale d'un statut, d'une compétence spécifique qu'il n'est nullement possible de remettre entièrement en question. Il correspond donc à des statuts établis (médecins, enseignants, avocats, architectes...) qui ont le pouvoir unique et interne de « valider et sanctionner ses membres, et donc d'en reconnaître la qualité professionnelle » (HATZFELD, 1998 : 16). Face à lui, le métier se réfère au travail manuel, aux tâches quotidiennes et récurrentes. Dans cette perspective, la qualification du travail social en profession est un enjeu dans le rapport de force avec les autres professions et l'État, mais aussi, et surtout un enjeu de légitimation fort. Selon Hélène Hatzfeld, le travail social a donc multiplié les tentatives de s'inscrire en profession, mais n'y est pas complètement parvenue. Cette difficulté pourrait-être ainsi une des composantes de la « crise du travail social » et des questions récurrentes concernant la légitimité du travail social.

Dans ce mémoire, lorsqu'il sera question du travail social au sens large, nous utiliserons le terme de profession afin de rendre compte des réflexions effectives sur l'existence de celle-ci en tant que telle (mais aussi afin de coller au maximum aux termes qui

sont régulièrement employés. Mais, à l'image d'Hélène Hatzfeld, nous utiliserons le terme de métiers pour désigner les différentes catégories de travailleurs sociaux : éducateurs spécialisés, assistants sociaux, animateurs socioculturels, assistants familiaux...).

Une problématique se pose également lorsqu'il s'agit de définir la personne confrontée au service social. « Objet du travail social », « ouvrier (e) relevable », « assisté », « client », « usager », « ayant droit »... Nous l'avons vu au cours de l'histoire, les qualificatifs ont été nombreux et reflètent les courants de pensée qui leur sont contemporains. Dans cette recherche, et dans l'esprit de notre engagement scientifique, nous n'emploierons pas le terme de « client » (VERDES-LEROUX, 1978), certes toujours utilisé, mais qui ne considère la personne que dans sa dimension économique. Nous pencherons plutôt pour les qualificatifs « d'usager » ou « d'ayant droit » afin de faire émerger la dimension relationnelle et de service (ABALLEA, 2003) primordial à nos yeux dans ce champ.

1.2.2. L'outil statistique et la quantification des travailleurs sociaux

Sous l'expression « travailleurs sociaux » se regroupent de nombreux professionnels qui ne se retrouvent pas toujours sous l'étiquette qu'on veut leur donner. Si elle est utilisée massivement, cette expression n'est que très peu définie, car, malgré la forte identification qu'elle donne à voir, elle se réfère à autant de réalités qu'il y a de métiers différents et que ces délimitations sont incertaines, imprécises (HATZFELD, 1998). Nous pouvons, malgré tout, nous référer à une définition abondamment reprise, celle posée par l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux (FITS), adoptée en juillet 2000 : « La profession d'assistant social ou de travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et la capacité et la libération des personnes afin d'améliorer le bien-être général. Grâce à l'utilisation des théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement. Les principes des droits de l'homme et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession ». Face à l'éclatement des métiers du social, il n'apparaît possible que d'offrir une définition très large du contour de la profession afin de ne pas exclure une partie des professionnels. Le travail social doit, en effet, composer avec une évolution permanente de ses effectifs. Cela est lié aux problématiques posées par la légitimation et la délimitation du champ et aux apparitions successives de nouveaux métiers. Ainsi, alors que les « Catégories socioprofessionnelles » (CSP) ont été créées par l'INSEE en 1954, les travailleurs sociaux ne vont être considérés comme tels dans les statistiques de l'État qu'à partir de 1982 et l'apparition des « Professions et catégories socioprofessionnelles » (PCS en remplacement des CSP) sous la catégorie « professions intermédiaires de la santé et du travail social ». Cette démarche montre l'inscription toujours plus forte des travailleurs sociaux dans les années 1980. Ainsi, était alors dénombré en 1982 338000 travailleurs sociaux contre 199 800 au précédent recensement de 1975, et alors que seulement 94600 étaient comptabilisés en 1968 (CHOPART, 2000 : 17).

Aujourd'hui, les débats sur les catégorisations statistiques sont toujours présents, voire exacerbés par la division, la spécialisation et la diversification du travail social menées à partir des politiques de territorialisation, dans le champ du social dans les années 1980 (CHOPART, 2000). Alors que le DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) recense 800 000 travailleurs sociaux ayant un statut reconnu au 1er janvier 1998 (2000), on peut légitimement chercher à comprendre comment des différences si importantes peuvent apparaître entre le début des années 1980 et la fin des années 1990. À travers cette question, deux problèmes liés à la catégorisation peuvent être soulevés. D'une part, les statistiques de la DREES intègrent à leurs calculs (comme cela est maintenant majoritairement pratiqué) les effectifs des aides à domicile et les assistantes maternelles qui à eux deux regroupent 70 % de l'effectif total (ION, RAVON : 2005). L'INSEE, quant à elle, fait la distinction entre différents « niveaux » de professions et fait la distinction entre les professionnels du travail social de « niveau III » classé donc dans les « professions intermédiaires de la santé et du travail social » (PCS détaillée : 43) et d'autres professions, pour la plupart de « niveau IV » (c'est-à-dire inférieur), exclues du champ social et, comme les assistants familiaux et les aides à domicile, classées à ce niveau parmi les « personnels des services directs aux particuliers (PCS détaillée : 56) et dans la sous-catégorie « aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales » (profession 563 b). Ces professionnels ont donc un statut à part dans le travail social, en marge et sous-valorisé. D'autre part, la capacité inclusive et exclusive de la catégorisation statistique pose également problème dans le travail social en ce qui concerne la prise en compte des nouveaux métiers du travail social. En effet, les études statistiques (de l'INSEE, du DREES ou d'autres instituts) peinent à prendre en compte les nouvelles dimensions du travail social. Pourtant, « le débat est relancé avec l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions du social. La multiplication des appellations et le glissement vers l'intervention sociale sont des signes évidents qu'un changement s'opère au sein du travail social » (CHOPART, 2000 : 24). Ainsi, les tentatives de comptabilisation et de délimitation réelle des effectifs des travailleurs sociaux semblent illusoire. En effet, « les statistiques existantes ne disent que l'état antérieur ; et quand elles enregistrent le présent, c'est dans les catégories du passé » (ION, RAVON, 2005 : 18).

Les catégories statistiques se référant aux travailleurs sociaux semblent donc dépassées. Les effectifs sont le plus souvent classés dans trois catégories – reflet des métiers historiques du travail social – réparties entre les collectivités territoriales (47 %), les établissements sociaux (23 %), les services (20 %), les établissements de santé (3 %), les entreprises (3 %), l'État (2 %) et les organismes de protection sociale (2 %) (CHOPART : 2000). Ces trois catégories prennent en charge toutes les professions reconnues et à effectif stabilisé (éducateurs spécialisés, assistants sociaux, animateurs socioculturels... et, en fonction des études, les assistants familiaux et maternels) : on retrouve tout d'abord les professions de l'assistance sociale développées dans l'objectif d'apporter aide et appui, notamment aux familles ; ensuite, les professions socioéducatives ayant pour but d'apporter

de l'aide aux personnes en difficulté et notamment auprès du public jeune ; enfin les professions de l'animation socioculturelle qui veillent aux développements culturel et social à l'échelle locale, du quartier (ION, RAVON, 2005). Mais cette répartition des travailleurs sociaux en trois catégories ne peut satisfaire la multiplicité des métiers – émergent ou non – et des tâches qui sont accomplies au jour le jour. En effet, les travailleurs sociaux sont aujourd'hui amenés à effectuer plusieurs missions dans leur activité et non pas se limiter à une seule comme ces catégories peuvent laisser penser. De plus, de nombreux professionnels se retrouvent exclus de ce schéma. Ainsi, Jacques Ion et Bertrand Ravon nous font une liste – non exhaustive – des travailleurs sociaux non reconnus et qui portent en eux toutes nouvelles modalités du travail social : les « professionnels de la ville et de l'insertion », « les conseillers des missions locales », « les professionnels de l'insertion par l'économique »... mais aussi tous ceux occupant des « petits boulots » avec peu qualification et ne se voyant pas offrir des perspectives pérennes (2005).

1.2.3. Du travailleur social à l'intervenant social

En définitive, s'intéresser à la question de savoir qui est un travailleur social ou qui ne l'est pas, ce n'est pas se limiter aux catégorisations qui en sont faites, c'est chercher à savoir qui se reconnaît dans son travail comme « travailleur social » et quels sont les professionnels qui exercent une profession « du social ». L'éclatement des métiers du social et le contexte socioéconomique a fait émerger – comme nous l'avons déjà vu – la notion d'« intervenant social ». Celle-ci mène à redéfinir les contours de la profession. Se développe « une nouvelle figure, moins caractérisée par son statut ou sa qualification précise que par le type de pratiques qu'elle est conduite à mettre principalement en œuvre » (ION, RAVON, 2005 : 16). L'intervenant social a tout d'abord été caractérisé par son implication sur le terrain, au détriment des postes dits de « l'arrière ». Mais cette notion regroupe aujourd'hui une réalité beaucoup plus large. Elle permet, à l'instar du contexte dans lequel elle évolue, de « mettre l'accent sur le caractère doublement situé de la pratique, limité dans l'espace comme limité dans le temps », en quelque sorte « hic et nunc ». L'accent n'est donc plus mis sur le travail en lui-même – c'est-à-dire à partir d'aspect professionnel –, mais sur une « activité temporaire dictée par l'urgence » (ION, 2006 : 74).

Ainsi, la temporalité de l'action est, de fait, remis en question : si une certaine urgence a toujours été de rigueur, l'intervenant social se voit maintenant offrir une activité en fonction de la conjoncture et des besoins du moment. Ces mutations mènent donc vers de nouvelles perspectives. Face au contexte socioéconomique, certes la demande augmente, mais c'est bien au niveau de l'offre que les changements opèrent principalement : l'État social laisse place aux politiques adaptées et plus libérales. Les professionnels jusqu'alors exclus des catégories des travailleurs sociaux se retrouvent impliqués dans cette notion : les non-diplômés, les bénévoles, les métiers de niveaux IV et V sont reconsidérés. Le travail social est de plus en plus marqué par la séparation des tâches et par la logique de service...

(AUTES, 1999). Beaucoup plus englobante, elle permet de réunir en son sein les métiers historiques du travail social, les nouvelles et les oubliées des catégorisations précédentes et de la notion de « travailleur social » (tout cela sans clivage de statut ou de qualification). Elle permet également de faire face à la multiplicité des situations en dépassant sa définition de base. Réponse aux nouvelles problématiques du travail social, la notion d'intervenant social ne peut cependant pas cacher les difficultés que rencontrent les professionnels. Dans un contexte de prolétarianisation des postes, de dislocation des références, de diversification des postes... « l'appellation tend donc plus à fonctionner comme balise de secours quand risquerait de se dissoudre une identité professionnelle » (ION, RAVON, 2005 : 109), mais n'offre pas la possibilité à ses membres de construire sur ces bases leur identité professionnelle.

1.2.4. Définir le travail social : crise du travail social ou travail social de la crise ?

Crise économique, augmentation des demandes, prolétarianisation des emplois, perte de repère et diversification des métiers, nombreux sont les discours qui font état d'une crise du travail social. Il est vrai qu'à première vue, le travail social peut paraître fragmenté, dépassé et sans ressources nouvelles pour s'adapter aux nouvelles situations qu'il rencontre. Face à cette réflexion globale, « macro » qui donne à voir le travail social comme en perte totale de sens et d'idéal pédagogique, peut s'opposer une vision « micro » ; ainsi, « plutôt que de parler de crise, mieux vaut considérer que c'est là la nature même du travail social, comme travail de liaison et d'articulation » (DUBET, 2002 : 258).

Dans ce contexte, définir le travail social se révèle à la fois difficile, problématique et nécessaire pour les travailleurs sociaux. En effet, poser une définition précise au travail social revient à poser, à l'image des critères distincts définis par François Aballéa (1992), les conditions nécessaires à toute profession. Comme nous l'avons vu en première partie, le problème posé par les définitions produites par les travailleurs sociaux est qu'elles font toutes à la fois référence à leur objet (« être dans le social »), à leur pratique (« faire du social ») et leur éthique (« être social »). Continuellement interposés, ils ne peuvent fournir une base précise à la profession (CHOPART, 2000), d'autant plus qu'ils peuvent être repris par toutes sortes de métiers en dehors du travail social. Dans le même ordre d'idée, François Dubet (2002) confère trois orientations principales au travail social : celui du contrôle social, de la logique de service et de la relation. Le problème, souligne-t-il, est que le travailleur social ne peut s'engager dans une seule orientation, chacune renvoyant inévitablement aux deux autres. Ainsi, le travail social semble « dans l'impossibilité de tenir un discours argumenté sur son mode opératoire et sur les référentiels qui les constituent » (AUTES, 1992 : 13). Ainsi, chaque pratique de travailleur social, chaque journée de travail, renvoie à des réalités et des façons de faire différentes car chacun peut interpréter à sa façon sa fonction en lien avec la multitude de tâches qui sont à accomplir quotidiennement. Mais si trouver une définition au travail social paraît donc difficile, partiellement erroné, voire

impossible, il n'en demeure pas moins que celle-ci est nécessaire pour sa reconnaissance sociale (CHOPART, 2000). Dans une autre mesure, la question de la définition du travail social, si l'on reprend les propos de Saúl Karsz (2011), au-delà des questions relatives à la faillibilité et la perfectibilité de tout savoir, est un enjeu majeur pour la « connaissance » et le « savoir » : qu'est-ce que le travail social, de qui s'occupe-t-il, quelles pratiques sont mises en œuvre ? « Il s'agit de savoir si on peut savoir. Enjeu non seulement théorique, mais aussi pratique, institutionnel, professionnel, et bien entendu personnel intime (KARSZ, 2011 : 17).

Mais à vouloir définir la notion de travail social, nous ne pouvons ici conclure que sur des incertitudes. Incertitudes quant à la possibilité d'offrir un référent commun à des situations disparates, incertitudes quant à la capacité de ces professionnels à se reconnaître sous une dénomination commune... À défaut, il semble possible de s'appuyer sur les définitions empiriques qui, comme nous le souligne Jean-Noël Chopart, ressortent le plus du terrain : « Elles réfèrent aux caractéristiques et plus particulièrement aux difficultés, aux problèmes des individus ou des familles dans une visée de remédiation, de résolution de problèmes. On est "dans le social" lorsque l'on a affaire à des publics défavorisés » (2000 : 201-202). Dès lors, il est possible de trouver dans la « relation » avec les usagers les bases d'une reconnaissance spécifique de la profession : « c'est, en quelque sorte, le plus petit dénominateur commun » (CHOPART, 2000 : 203). Dans cette perspective encore une fois « micro », la définition du travail social se fait à travers plusieurs points : la présence sur le terrain, la reconnaissance d'une expertise spécifique (et donc reconnaissance des diplômes), la proximité du public et une importante éthique du travail. Jacques Ion et Bernard Ravon (2005) trouvent, quant à eux, une voie commune dans la notion d'« intermédiaire » qui regroupe différentes compétences. Tout d'abord, que ce soit à l'écrit ou à l'oral, le travailleur social ou l'intervenant social travaille concrètement et quotidiennement avec le langage. Il construit sa relation, fait le lien entre l'administration et ses usagers à partir de ce langage et par ce langage. Ensuite, dans le même ordre d'idée, il est un professionnel de la médiation entre les institutions et ses usagers. Ayant la pratique des institutions et des administrations, il met ses compétences au service des personnes ne pouvant y accéder ou ne les maîtrisant pas. Il construit enfin une intermédiation entre les règles (lois, règlements, normes) et les particuliers, entre les institutions et les personnes morales. Dans un cadre général et autoritaire, il doit par sa présence, son implication, permettre les adaptations nécessaires aux situations toutes exceptionnelles, individuelles et faire le lien. Cette notion d'intermédiaire regroupe ainsi des fonctions concrètes d'intervention sociale. Générales, elles ne peuvent offrir les clés d'une compréhension commune et poussée de ces professionnels.

De façon plus significative, « les enjeux de définition comme ceux de délimitation restent partiellement tributaires de deux questions qui sont loin d'être résolues, celle des qualifications d'une part, celle de la définition politique des missions d'autre part » (ION, RAVON, 2005 : 110).

2. L'assistance familiale au sein du travail social

2.1. La construction de l'assistance familiale et de la protection de l'enfance

2.1.1. Histoire de l'accueil familial : de la « bonne nourrice » à « l'assistant familial »

Il semblerait que l'inscription de l'assistance familiale, selon la terminologie récente, en France, soit bien plus ancienne que celle du travail social. On retrouve en effet trace de cette profession dès le XIV^e siècle avec les premiers écrits sur les nourrices et le règlement de leur salaire via l'ordonnance de 1350 du roi Jean Le Bon (POTIN, 1993). De fait, le lien entre le métier de nourrice et celui, moderne, d'assistant familial, est couramment établi afin de dénoter la professionnalisation du métier (BASS, PELE, 1993 ; OUI, 2008). Ainsi, nous le verrons, l'enracinement de l'assistance familiale dans la fonction historique de nourrice à des conséquences sur les représentations sociales du métier aujourd'hui. La construction historique de l'assistance familiale ne peut, de plus, se défaire du lien étroit qu'elle entretient avec la protection de l'enfance depuis ses débuts. Les deux seront donc traités ensemble ici.

La fonction de nourrice émerge donc très tôt avec l'image de la « bonne nourrice » à qui l'on demande la perfection. En effet, de par son métier, son potentiel maternel est mis en avant ainsi que son rôle déterminant dans la construction de l'enfant. C'est ainsi qu'Ambroise Paré fait part du « portrait idéal » de la « bonne nourrice » au XVI^e siècle, relevant les caractéristiques physiques et morales privilégiées pour celles-ci (POTIN, 1993). Les crises démographiques et les morts prématurées d'enfant au cours du XVII^e siècle vont nécessiter le développement des placements nourriciers « de façon pensée et organisée » (OUI, 2008 : 5). De cette époque reste une place importante de l'accueil familial dans le travail social en France par rapport à d'autres pays européens et une vision dite « traditionnelle », de la famille d'accueil en zone rurale (OUI, 2008). Le XX^e siècle sera marqué par la professionnalisation croissante des nourrices. En effet, le travail social émergent en France se voit confronté à de nouvelles problématiques : explosion du nombre d'enfants pris en charge et accroissement de la place de la famille de l'enfant (les problématiques de l'enfance maltraitée succèdent majoritairement à celles des enfants abandonnés).

C'est ainsi qu'un premier grand virage est effectué avec la loi du 17 mai 1977 et la constitution du statut professionnel d'assistant maternel. Dès lors, « juridiquement reconnues comme salariées, les assistantes maternelles se voient appliquer des dispositions relevant de la législation du travail et de la législation sociale » (OUI, 2008 : 16). Cette loi vient donc apporter une stabilité juridique et financière aux désormais assistants maternels qui bénéficient désormais d'un droit de formation. On note cependant que le nouveau statut n'empêche pas, d'une part, la confusion récurrente encore aujourd'hui avec les statuts de « mandataires » ou de « bénévoles rémunérés » que l'on retrouve dans de nombre de pays

européens (OUI, 2008) et, d'autre part, l'absence répétée des assistants maternels de l'époque (et aujourd'hui des assistants familiaux dans de nombreuses situations), au même titre que les familles, lors des prises de décision concernant les enfants accueillis (BIANCO, LAMY, 1980). La fonction d'assistant maternel se développe malgré tout et des groupements se développent tels que l'exemple notable du GRAPE (Groupe de Recherche et d'Action pour l'Enfance et l'adolescence) publiant sur celle-ci et la construction de son professionnalisme. Il faudra attendre 1992 et la loi du 12 juillet pour trouver trace de la distinction entre les assistants maternels à titre non permanent et ceux à titre permanent. Cette loi, fondamentale, pose de nombreuses bases : « mise en place d'une durée obligatoire de formation, construction d'un système de rémunération reposant sur une base mensuelle et sur une conception globale de l'accueil et relativisant la question de la présence/absence de l'enfant au domicile, apparition du concept d'accompagnement professionnel pluridisciplinaire » (OUI, 2008 : 17). Cette distinction amène la séparation de ces métiers en deux professions distinctes et indépendantes avec la loi du 27 juin 2005. L'assistant maternel permanent devenant assistant familial, celui-ci va se rapprocher des autres travailleurs sociaux avec la mise en place d'équipes dites « pluridisciplinaires » dans la prise en charge en accueil familial. De plus, cette réforme statutaire et juridique va dans le sens d'une professionnalisation et d'une qualification croissante avec la mise en place du Diplôme d'État d'Assistant Familial (OUI, 2008). Les implications de la professionnalisation de ce métier sont donc au cœur de nos questionnements. Si juridiquement et statutairement les assistants familiaux sont donc aujourd'hui des travailleurs sociaux à part entière, il n'en est pas nécessairement de même dans les représentations qui pèsent sur le métier. Nous serons donc amenés dans la suite de cette recherche à les questionner afin de tenter d'approcher la construction identitaire, ou l'identification sociolinguistique, des assistants familiaux.

2.1.2. Le cadre spécifique de la protection de l'enfance

Parallèlement, la construction de la protection juridique de l'enfance s'est mise en place au cours des XIXe et XXe siècles. À l'indifférence qui existait dans le droit français entre les mineurs et les adultes succède une nécessité de protection de l'enfance en danger. Ainsi, dès 1811, un décret définit les catégories d'enfants pouvant bénéficier de l'assistance publique (il s'agit alors de mineurs sans famille). La loi « Roussel » de 1874 permet le développement de l'organisation administrative de la protection de l'enfance via un paradigme hygiéniste (nous rejoignons ici la construction historique du travail social développée précédemment) et la répartition des financements entre État et départements. En 1889, une loi vient ensuite protéger les enfants à l'intérieur même de la famille (violence familiale), le placement en campagne est alors toujours privilégié (jusqu'au milieu du XXe siècle). La loi du 22 juillet 1912 amènera la création des tribunaux pour enfants pour les mineurs « délinquants » (OUI, 2008) et la constitution d'un « marché judiciaire de l'enfance » avec une abondance de termes péjoratifs vis-à-vis de celle-ci : « anormale », « déficiente », « irrégulière »... (VERDES LEROUX, 1978). Ces termes, couramment utilisés dans la première

moitié du XXe siècle, offrent une perspective sur les difficultés liées aux fondements du travail social, à savoir un travail sur la pauvreté (DUBET, 2002).

La fin de la Seconde Guerre mondiale offrira un renouveau dans la protection de l'enfance. En effet, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) va être constituée à partir de l'article L221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (entrée en vigueur en 1956) afin d'assurer les droits de l'enfant. La politique actuelle est de plus fortement marquée par les lois de décentralisation du début des années 1980 offrant la responsabilité et le financement de la protection de l'enfance aux départements et aux Présidents des Conseils généraux (OUI, 2008). Elle fait suite à une structuration progressivement départementalisée de celle-ci au cours de la seconde moitié du XXe siècle avec, comme exemple notable, la création de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) en 1964. On retrouve également à cette période des engagements significatifs au niveau international avec la signature de la Déclaration des droits de l'Enfant et la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de l'Organisation des Nations Unies, respectivement en 1959 et 1990. Récemment, la loi du 5 mars 2007 a permis de réformer significativement la protection de l'enfance et son adaptation aux contextes international, national et départemental. Les dispositifs ont ainsi été repensés afin de placer l'enfant au cœur des préoccupations et des décisions. L'offre se veut donc aujourd'hui plus efficace avec des protections et des organisations clairement définies en fonction des besoins. La prévention est également aujourd'hui un des axes essentiels de la protection de l'enfance.

2.2. L'assistance familiale aujourd'hui

Où en est l'assistance familiale aujourd'hui ? Nous l'avons vu, la professionnalisation de cette profession est en marche, tout du moins sur le plan statutaire et juridique. Elle n'en garde pas moins, nous l'avons déjà mentionné, un statut particulier au sein du travail social. Malgré un effectif conséquent – rattaché de droit au travail social – et en pleine progression lors des deux dernières décennies (ION, RAVON, 2005) les assistants familiaux jouissent toujours d'un statut particulier, à part, en dehors du noyau dur des travailleurs sociaux (CHOPART, 2000 ; ION, RAVON, 2005).

En effet, l'assistance familiale est au carrefour de nombreuses interrogations liées à ses spécificités. Les efforts successifs pour monter l'assistance familiale en profession ne semblent pas encore suffisants pour l'établir encore totalement comme telle. Nous noterons, par exemple, qu'un agrément est obligatoire depuis la loi de 1992 constituant, de fait, cette activité en métier (CHOPART, 2000). Celui-ci est renforcé par la loi de 2005 offrant tout d'abord une distinction entre les métiers d'assistant maternel et d'assistant familial, ensuite, un référentiel professionnel précis, enfin, un diplôme spécifique à la profession (Diplôme d'État d'Assistant Familial). La formation est donc obligatoire aujourd'hui pour quiconque

veut exercer ce métier. Malgré tout, les débats existent encore aujourd'hui concernant l'existence même de cet exercice comme profession (BASS, 1999). L'image rêvée de la famille d'accueil, « famille » idéale assurant la protection de l'enfance de « bon cœur » ou par altruisme, vient de plus influencer l'image de la profession perçue davantage sous son côté familial que professionnel, rémunéré. La solidarité dont il est question ici est donc un exercice en échange d'un salaire où le professionnel va mettre, selon des profils variés, son expérience personnelle, professionnelle, sa formation... au service de la collectivité (THIBAudeau, 1999). On peut ainsi se demander si le terme même de « famille d'accueil » est encore adéquat aujourd'hui si l'on considère l'aspect purement professionnel de la personne exécutant son activité. Si l'on en croit la réforme de 2005, l'assistant familial est ainsi un co-acteur de la protection de l'enfance – au même titre que les autres travailleurs sociaux de l'équipe – au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Son identité ne peut se limiter au simple profil « d'accueillant » auquel il est souvent limité. Les questionnements qui sont les nôtres nous amèneront donc à interroger l'identité professionnelle des assistants familiaux aujourd'hui au regard des différentes problématiques posées et des évolutions récentes.

3. Prise en charge des Mineurs Isolés Etrangers

3.1. Mineurs isolés étrangers : de qui parle-t-on ?

3.1.1. Tentatives de définition d'un public pluriel

Nous le verrons ici, la terminologie « mineur isolé étranger » regroupe des situations multiples et parfois extrêmement différentes. La terminologie même fait débat et n'est pas partagée sur le plan européen. En effet, nous introduirons ici la notion de « mineur non accompagné », pour ainsi dire très proche, mais qui traduit une vision particulière en France. La multiplicité des appellations traduit un statut juridique qui ne s'est développé que récemment avec l'arrivée de cette « problématique » sur la scène européenne et française. Pour organiser cette défense statutaire, les organismes et associations protectrices ont dû notamment s'appuyer dans un premier temps sur les textes visant la protection de l'enfance en danger, car aucun texte spécifique n'existait jusqu'à la fin du XXe siècle.

En effet, nous retrouvons la trace d'une définition des « enfants non accompagnés » au niveau international à la fin des années 90 avec la note du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (1997 : 3) : « Un enfant non accompagné est une personne âgée de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable, qui est séparée de ses deux parents et n'est pas prise en charge par un adulte ayant, de par la loi ou la coutume, la responsabilité de le faire ». La même année, le Conseil de l'Union Européenne se dote également d'une définition à travers sa Résolution du 26 juin

concernant les « mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers ». Celle-ci les définit comme des « ressortissants de pays tiers âgés de moins de 18 ans qui entrent sur le territoire des États membres sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux, de par la loi ou la coutume et tant qu'ils ne sont pas pris en charge par une telle personne » (CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 1997). Nous le voyons, deux problématiques ressortent particulièrement de ces deux définitions. La première est celle de la séparation avec un représentant légal (comme les parents par exemple) et la seconde est celle de l'isolement. Si la première n'est que du seul fait des mineurs non accompagnés, la seconde fait consensus dans les instances internationales ou nationales cherchant à les définir. En effet, ils se retrouvent « coupés de leur milieu habituel de vie et de partage, et dépourvus de capacité juridique, c'est-à-dire qu'en tant que mineurs, ils ne peuvent exercer seuls leurs droits. » (LAURENT, 2007 : 44) C'est d'ailleurs le terme « isolé » qui est utilisé en France en lieu et place du terme « non accompagné ». Cela traduit une différence par rapport notamment à la conception généralement développée en Europe. Ainsi, en France, « le fait qu'il soit accompagné ou non, d'un tiers pouvant et souhaitant le prendre en charge ou au contraire d'une personne susceptible de l'exploiter n'est ainsi pas véritablement pris en considération » (MASSON, 2008 : 7), cet accompagnement préalable pouvant en effet ne pas durer sur le long terme ou ne pas déboucher sur une représentation légale au final (DEBRE, 2010). Si la France ne propose pas de définition « officielle » à proprement parler des mineurs isolés étrangers, elle s'est penchée dans les années 2000 sur ce public et le rapport Debré de 2010 pose la définition suivante : « est isolée, une personne âgée de moins de 18 ans qui se trouve en dehors de son pays d'origine sans être accompagnée d'un titulaire ou d'une personne exerçant l'autorité parentale, c'est-à-dire sans quelqu'un pour la protéger et prendre les décisions importantes la concernant » (DEBRE, 2010 : 15). Si c'est le terme « isolé » qui est désormais d'usage en France, deux terminologies existent encore aujourd'hui : celle de « mineur isolé étranger » et celle de « mineur étranger isolé ». Elles sont représentatives de deux visions « selon l'importance donnée à l'un ou l'autre des qualificatifs : étranger/isolé » (DEBRE, 2010 : 15). En effet, nous le verrons par la suite, le mineur isolé étranger, terme le plus couramment utilisé pour traduire l'isolement du jeune – et que nous retiendrons comme le nôtre dans ce travail – est aux prises entre deux politiques : les politiques de contrôle migratoire et les politiques de protection de l'enfance.

À travers ces qualificatifs unifiants se cachent cependant des réalités très diverses et une pluralité de situations pour ces jeunes. De fait, le statut de mineur isolé étranger en France reste ambigu, il « ne rend pas compte de la diversité des situations vécues, elle risque de catégoriser un certain type de jeunes qui n'ont en commun que le flou de leur statut juridique » (LAURENT, 2007 : 45). C'est d'ailleurs ce statut juridique indéfini qui pose un problème dans l'appréhension de ces jeunes. Face aux contrôles des flux migratoires exercés en Europe et en France répondent différentes protections juridiques pour ceux-ci : protection de l'enfance, droit des étrangers, droit de l'asile. Mais parmi ceux-ci, lequel s'exerce en premier ? Nous pouvons nous rendre compte que la définition de ces jeunes

dépend pleinement de la façon dont ils sont considérés par les acteurs avec qui ils sont en contact (ETIEMBLE, 2002). En effet, à leur arrivée, la première étape à laquelle ils sont confrontés est l'évaluation de leur situation. Les qualificatifs qui sont alors proposés dépendent de nombreux facteurs (accessibilité des ressources, interprétation des trajectoires, discours, représentations...) et ne font pas toujours consensus : « isolé », « seul », « non accompagné », « SDF », « errants » ou « demandeurs d'asile »... (ETIEMBLE, 2002). C'est ainsi que, nous y reviendrons plus tard, « l'origine, les spécificités de ces mineurs et la diversité de leurs profils ont une incidence sur les discours et le traitement dont ils font l'objet, tant de la part des acteurs du monde médiatique, politique, des professionnels du social et du judiciaire que des législateurs aux niveaux national et européen » (HELFTER, 2010 : 125). Les représentations sociales qui pèsent sur les mineurs isolés étrangers sont au cœur de leur questionnement identitaire. Elles forment l'univers discursif autour de ceux-ci et sont au cœur des jugements, valeurs, stéréotypes sur leurs « bonnes » ou « mauvaises » raisons de séjourner en France.

3.1.2. Typologisation des profils des mineurs isolés étrangers

Nous faisons référence ici à la typologie développée par Angelina Etiemble en 2002 et qui fait toujours, aujourd'hui, office de référence dans les recherches scientifiques sur les mineurs isolés étrangers, dans les organismes en lien avec ceux-ci qui y trouvent une source de comparaison avec le terrain (CROIX-ROUGE FRANÇAISE, 2011) et dans les institutions d'État (DEBRE, 2010). Cette typologie est en fait une typologie des départs vers le pays d'accueil. À partir de son terrain, Angelina Etiemble a tenté de dégager « des motivations "types" incarnées par les MIE ». De fait, elle rend compte du fait que « ces motivations sont loin d'être des motivations "personnelles" : des adultes les amènent en général à partir. Les contextes politique, familial, économique se mêlent sans qu'il soit toujours facile de discerner une ultime raison » (ETIEMBLE, 2002 : 60). Cette typologie n'est donc pas exclusive et chacune des catégories peut se mêler à une ou des autres.

➤ Les « exilés » :

« Les mineurs « exilés » viennent de toutes les régions ravagées par la guerre et les conflits ethniques. Ils quittent leur pays de peur des répressions en raison des activités politiques de leurs proches ou de leur appartenance ethnique. (...) Des mineurs veulent aussi échapper à l'enrôlement forcé soit dans l'armée régulière, soit dans les troupes rebelles. Il arrive que certains aient été des « enfants-soldats » (2002 : 61-62).

➤ Les « mandatés » :

Ils sont « incités et aidés à partir par leurs parents ou des proches afin d'échapper à la misère ». Ces mandats peuvent être de deux ordres. Pour le premier, il s'agit de travailler afin d'envoyer l'argent à la famille dans le pays d'origine. Pour le second, il s'agit de poursuivre ses études afin de réussir socio-économiquement là où il n'était pas possible de le faire dans le

pays d'origine (2002 : 62).

➤ Les « exploités »,

Ces mineurs sont « aux mains de “trafiquants” de toutes sortes, parfois avec l'accord des parents (enfants “vendus”...), avant même d'arriver sur le sol français, sans toujours le savoir. “Objet” même du trafic ou “petites mains” exploitées de diverses manières ». On parle ici de réseaux de prostitution, de pédophilie, « d'enfants-mules » porteurs de drogues ou d'objets de valeur, de travail illégal... (2002 : 63).

➤ Les « fugueurs »,

Ceux-ci « quittent leur domicile familial, voire l'orphelinat dans lequel ils vivaient, en raison de conflit avec leur famille (ou l'institution) ou parce qu'ils sont victimes de maltraitance. La fugue les porte au-delà des frontières de leur pays ». Leur arrivée se fait notamment par les cargos en provenance du Maghreb et de l'Afrique noire (2002 : 63-64).

➤ Les « errants » :

Ces mineurs « étaient déjà en situation d'errance dans leur pays d'origine, depuis parfois des mois ou des années avant leur départ pour l'Europe. Ils vivaient de la mendicité, de petits emplois de fortune, de délinquance, éventuellement de la prostitution. Ils décident de tenter leur chance dans un pays riche ». Particulièrement visibles aux yeux du public, car « dans la rue », ils participent à créer l'imaginaire collectif autour des mineurs isolés étrangers (2002 : 64).

Angelina Etienne nous offre, malgré l'ancienneté de cette typologie (2002), un regard sociologique intéressant sur la nature des migrations. Elle nous interpelle également sur les « chemins » empruntés par les mineurs isolés étrangers et les réseaux clandestins « lucratifs » offrant la possibilité de rentrer dans l'espace Schengen. Ce « nouveau “marché” de la globalisation et de ses contradictions » via des « filières » et des « passeurs » s'organise de plus en plus et doit être pris en compte dans les recherches et les pratiques vis-à-vis des mineurs isolés étrangers. Il est en effet difficile aujourd'hui de nier l'existence de réseaux et leur importance. Angelina Etienne souligne bien que, aujourd'hui en Europe, les autorités et les organisations doivent faire face à ces réseaux où « il ne s'agit plus seulement d'une organisation pour le passage vers un pays européen, mais aussi l'organisation de l'exploitation de la population migrante dans le pays d'arrivée » (2002 : 64-65). Cette typologie est donc à voir dans sa dimension dynamique où les processus sont à la fois individuels et liés à des réalités de terrain. Elle nous offre une vision plurielle de la mobilité et efface la seule représentation du mineur isolé étranger dépourvu de représentant légal et en situation d'incapacité juridique. Elle permet, ainsi, de nous « rendre compte de la difficulté des parcours vécus dans un processus d'autonomie de l'action » (PRZYBYL, 2012 : 23).

Nous pouvons trouver une actualisation de cette typologie avec l'établissement de

« profils » de mineurs isolés étrangers en zone d'attente à l'aéroport Roissy CDG prenant en compte des « raisons de l'exil ». En fonction des observations terrain, la Croix-Rouge française a en effet ajouté deux nouveaux « profils » de mineurs isolés étrangers et supprimé deux catégories qui n'étaient pas pertinentes au regard de la spécificité de leur terrain (les « fugueurs » et les « errants »). Ainsi, les deux nouvelles catégories potentiellement pertinentes sont (CROIX-ROUGE FRANÇAISE, 2011 : 9) :

➤ Les « rejoignants » :

« Mineurs venus dans l'espoir d'une réunification avec la famille (parents, ou frères et sœurs au principal) ou une communauté présente en France ou ailleurs en Europe »

➤ Les « ordinaires » :

« Il peut s'agir d'enfants rentrant en France où ils résident habituellement après des congés passés à l'étranger. Il s'agit également des mineurs ayant prévu un voyage en France ou ailleurs en Europe pour une courte durée : les touristes, les enfants venus suivre un stage, une formation linguistique de courte durée, une retraite religieuse, etc. »

En tout état de cause, ces typologies n'ont pas pour objectif de limiter la perception qu'il peut y avoir des mineurs isolés étrangers. Leur utilisation doit donc être réalisée avec parcimonie en évitant les écueils que peuvent amener les représentations sociales préalables sur ce public.

3.1.3. Contexte et évolution de l'arrivée de mineurs isolés étrangers

3.1.3.1. Apparition d'un débat national

Si l'apparition sur la scène médiatique et politique nationale des mineurs isolés étrangers ne date que de la fin des années 90, les premiers afflux dateraient du début des années 80 avec de jeunes Yougoslaves. Leur nombre n'étant pas cependant conséquent et leur isolement pas réellement déterminé, la « problématique » des mineurs isolés étrangers n'apparaît donc réellement que dans les années 90 avec une amplification du nombre d'arrivées dès 1999 (DEBRE, 2010). À l'époque, les mineurs isolés étrangers prennent position sur des points très localisés en France : Paris, Bobigny, Nord-Pas-de-Calais, Marseille... La présence de ces jeunes va progressivement être visible via le développement de la médiatisation de ce sujet qui deviendra rapidement un « sujet d'actualité "brulant" » et un « problème social et politique » (ETIEMBLE, 2002 : 11). La polémique enflera dans la presse en 2001 avec le pillage d'horodateurs par des mineurs roumains et la double problématique qui en résulte : « le trouble causé à l'ordre public et l'absence de protection à l'égard d'enfants exploités par des réseaux mafieux » (DEBRE, 2010 : 12). Ce fait divers contribuera à développer les représentations sociales et collectives du mineur isolé étranger délinquant et hors la loi. Cela aura également pour effet d'inciter tous les protagonistes à

prendre la parole et ainsi obliger l'État à agir. Depuis, nous le verrons, la « problématique » des mineurs isolés étrangers n'a cessé de croître et n'est plus réservée aux seules régions déjà mentionnées : elle est devenue un débat national.

3.1.3.2. Tentatives de comptabilisation

Nous parlerons ici de tentative(s) de comptabilisation des mineurs isolés étrangers, car, en effet, il semble très difficile de cerner le nombre exact de ces jeunes tant le public est hétérogène et les sources variées. Tous s'accordent à dire que de nombreuses difficultés existent lorsqu'il s'agit de dénombrer leur présence : on peut ainsi critiquer le manque de cohésion au niveau national – du fait de la prise en charge départementale – et au niveau des institutions – chacune proposant leurs propres statistiques – (DEBRE, 2010). Mais derrière l'incohérence des différentes statistiques se cachent des difficultés bien plus profondes. En effet, il est difficile pour les institutions de faire face aux « pertes », aux passages temporaires, à la diversité des nationalités, aux multiples raisons de la migration, aux réseaux parallèles... qui masquent, par exemple, la présence de nombreux mineurs isolés étrangers (ETIEMBLE, 2002). De fait, les sources les plus fiables se trouvent parmi les « statistiques parcellaires concernant les demandes d'asile fournies par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) » et les « données non homogènes émanant des Conseils généraux et des juridictions » (DEBRE, 2010 : 21).

En nous appuyant sur les données d'Angelina Etiemble, nous pouvons ainsi voir ces différences à l'œuvre dès 2001 : « la Direction de la PJJ (NDR : Protection judiciaire de la jeunesse) avance les chiffres de 2 700 mineurs connus par les parquets et 1 800 mineurs par les directions départementales de la jeunesse, dont 1 350 ont été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance » (2002 : 57). Celle-ci se garde cependant bien de toute certitude concernant ces chiffres, il est vrai que tous les mineurs isolés étrangers ne passent pas nécessairement par la case judiciaire (que ce soit pénalement ou par l'assistance éducative). On note malgré tout une grande évolution par rapport à certains chiffres précédents faisant état d'une centaine de mineurs isolés étrangers en 1997 et de 264 en 1999 (ETIEMBLE, 2002). Le rapport d'Angelina Etiemble nous montre qu'en 2001 les mineurs isolés étrangers viennent principalement de cinq pays (Roumanie, Maroc, Albanie, Angola et Algérie), qu'ils sont majoritairement de sexe masculin (77 %) et qu'ils sont souvent proches de la majorité (principalement 15-16 ans [40 %], 17-18 ans [34 %], 13-14 ans [16 %], moins de 12 ans [8 %]). À cette époque, les mineurs isolés étrangers se concentrent principalement sur quelques départements (frontaliers, région Ile-de-France) même s'ils tendent à se déployer (ETIEMBLE, 2002).

En une dizaine d'années, le nombre de mineurs isolés étrangers a fortement augmenté même s'il semble toujours difficile de les quantifier. Les statistiques varient aujourd'hui entre 4000 et 6000 pour les données officielles et 8000 pour les estimations

hautes des associations (DEBRE, 2010 ; HARZOUNE, 2012). Cependant, un rapport établi par la Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) annonce le chiffre de 9000 mineurs isolés étrangers en avril 2013 (2013). Ils viendraient principalement du Mali, d'Afghanistan, d'Inde, de Chine, des territoires palestiniens, du Congo, de la République démocratique du Congo, d'Angola, du Pakistan et du Maroc (DEBRE, 2010). La tendance, déjà repérée en 2001, de retrouver une majorité de garçons proches de l'âge adulte se confirme : on retrouve ainsi en 2007 – et suivant les chiffres donnés – une majorité de garçons entre 16 et 18 ans – 82,4 % – (LAURENT, 2007 : 45).

3.1.4. Le parcours migratoire des mineurs isolés étrangers

Il s'agit avant toute chose, comme nous tentons de le faire, de replacer le parcours des mineurs isolés étrangers dans leur contexte pluriel. On ne peut limiter les parcours à des chemins « linéaires » subis par le jeune. En effet, il faut replacer ces chemins dans des parcours de mobilité qui commencent avant la migration et se poursuivent au sein du pays d'accueil via les représentations sociales de la migration (BULOT, 2009 : 18). Ainsi, les mobilités sont hétérogènes, non-linéaires, et donc « il s'agit (...) de dépasser le cadre normatif des définitions officielles en replaçant les mineurs isolés étrangers dans une position d'acteur à part entière de leur migration et des sociétés au sein desquelles ils viennent s'inscrire » (PRZYBYL, 2012 : 24). Les itinéraires, multiples, sont le plus souvent dans un premier temps cachés par manque de confiance ; ils prennent des formes extrêmement variées : du vol direct au trajet en camion ou voiture, à pied de nuit, de quelques jours à plusieurs mois, connu ou inconnu du jeune... (ETIEMBLE, 2002). Il est ainsi nécessaire d'appréhender ces parcours dans leur dimension systémique afin d'en voir les contours. Il s'agit donc de ne pas nier l'existence de certains réseaux de passeurs ou d'exploitation des jeunes. Ceux-ci ont directement un impact sur les mobilités et les prises en charge dans les pays d'accueil. Ils peuvent également conditionner la vie sur place (remboursement, aide à trouver les bonnes institutions, pression...). De plus, la multiplicité des types d'arrivées (aériennes, ferroviaires, maritimes, pédestres) et les conséquences qu'elles ont sur leur prise en charge (zones d'attentes, prise en charge par l'ASE, administrateur ad hoc...) nous montrent l'extrême variété des situations et les conséquences sur les prises en charge futures.

3.2. La prise en charge des mineurs isolés étrangers au niveau national

3.2.1. La protection juridique des mineurs isolés étrangers

Le statut juridique des mineurs isolés étrangers est, nous l'avons dit, encore instable aussi bien au niveau international que français. Les instances tentent aujourd'hui de se doter de moyen de protection en s'appuyant sur plusieurs textes visant la protection de l'enfance.

Voyons ici les cadres juridiques, internationaux et français, sur lesquels se base la protection des mineurs isolés étrangers.

Ce qui régit principalement les droits de l'enfant, et par là même les droits des mineurs isolés étrangers sur le plan international, est la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) adoptée par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) le 20 novembre 1989. Sur les 197 États reconnus par l'ONU, 193 ont à ce jour ratifié la Convention. Les États-Unis et la Somalie l'ont signée, mais pas ratifiée tandis que le Soudan du Sud et la Palestine (devenue État observateur de l'ONU en 2013) ne l'ont ni signée, ni ratifiée. La France a pour sa part ratifié la Convention le 7 août 1990. Cette Convention proclame avant toute chose « l'intérêt supérieur de l'enfant » et la nécessité pour les États de garantir « la protection et les soins nécessaires à son bien-être » (article 3). De plus, elle offre une protection spécifique pouvant se rapporter à la situation des mineurs isolés étrangers à travers l'article 20 :

- « 1. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'État ».
- « 2. Les États parties prévoient pour cet enfant une protection de remplacement conforme à leur législation nationale ».
- « 3. Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la kafalahde, droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants approprié. Dans le choix entre ces solutions, il est dument tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique ».

Cet article est la base aujourd'hui de la protection des mineurs isolés étrangers. L'article 22 le complète en ce qui concerne les « enfants réfugiés ». La progression du nombre de mineurs isolés étrangers (ou mineurs non accompagnés) dans les années 2000 oblige l'ONU en 2005 à revoir et spécifier sa protection juridique à travers l'Observation Générale N° 6 du Comité des Droits de l'Enfant. Ainsi, le paragraphe 39 précise que « les enfants non accompagnés ou séparés sont des mineurs privés à titre temporaire ou permanent de leur milieu familial et, en tant que tels, sont les bénéficiaires des obligations incombant aux États en vertu de l'article 20 de la Convention : ils ont donc droit à une protection et à une assistance spéciales de la part de l'État concerné » (2005 : 13). De fait, l'article 20 de la Convention Internationale des droits de l'enfant et le paragraphe 39 de l'Observation Générale N° 6 du Comité des Droits de l'Enfant forment à eux deux le cadre international spécifique de la protection des mineurs non accompagnés (PRZYBYL, 2012).

En France, la minorité est accompagnée par un ensemble de lois garantissant la protection de l'État. De plus, nous l'avons dit, la France a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant assurant, légalement, protection et sécurité aux mineurs et donc aux mineurs isolés étrangers avec les spécificités qui ont été évoquées (ETIEMBLE, 2002). Les dispositions auxquelles peut se rattacher la protection des mineurs isolés étrangers sont diverses, mais nous montrent le flou qui entoure le statut juridique – ou le non-statut – de ceux-ci. En effet, à la lumière de la recherche menée par Sarah Przybyl (2012), nous pouvons dégager trois textes de référence sur le territoire français : le Code de l'entrée du séjour des étrangers et de droit d'asile (CESEDA), l'article 375 du Code Civil et l'article 226-3 du Code de l'Action Sociale et des Famille (CASF) : chacun d'entre eux offrant des dispositions différentes dans la protection des mineurs isolés étrangers. En effet, le premier nommé les protège « contre toute mesure de reconduite à la frontière (art. L. 511-4 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile [CESEDA]), d'expulsion (art. L. 521-4 du CESEDA) ou d'interdiction du territoire » (MASSON, 2008). L'article 375 du Code Civil, qui indique que « si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des pères et mères conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public » (source : legifrance.gouv.fr). Celui-ci offre donc des droits de protection similaires aux mineurs ressortissants du pays. Enfin, l'article 226-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipule que « le président du conseil général est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment, et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être » (source : legifrance.gouv.fr). Ainsi, les mineurs isolés étrangers se retrouvent directement sous la protection du département qu'ils occupent avec les problématiques que cette spécificité donne à voir, nous y reviendrons. Malgré les dispositions légales concernant la protection de ces jeunes, celle-ci ne semble pas fonctionner correctement et la France peine à tenir ses engagements vis-à-vis de la Convention des Droits de l'Enfant. Les pratiques peuvent donc rentrer en contradiction avec le droit et les dispositifs de prise en charge des mineurs isolés étrangers se trouvent régulièrement en difficulté face à l'afflux massif de ceux-ci. La prise en charge se trouve en plus confrontée aux politiques de contrôle migratoire de la France cherchant à limiter cet afflux via des politiques restrictives.

3.2.2. La prise en charge mise en place

3.2.2.1. Entre contrôle migratoire et protection de l'enfance

La prise en charge des mineurs isolés étrangers souffre, en effet, d'un double regard contradictoire et quasiment inconciliable au niveau des politiques publiques. Deux politiques

existent donc simultanément même si elles diffèrent complètement sur leurs bases de principes et de pratiques : « politique d’immigration d’un côté dans une logique de contrôle des flux migratoires et politique de protection de l’enfance de l’autre, dans une optique de protection donc et de défense de l’intérêt dit “supérieur” de l’enfant » (HELFTER, 2010 : 130). Ainsi existe en France une critique de la vision purement formaliste de gestion des flux migratoires et en particulier ceux des mineurs isolés étrangers. Rappelons-nous de la nuance qu’évoque le terme français de « isolé » vis-à-vis du terme, plus couramment admis au niveau international, « non accompagné » pour Bénédicte Masson : « le choix de la formule “mineur étranger isolé” en France est révélateur d’une approche purement formaliste, juridique, du phénomène » (2008 : 7). Cette idée est partagée par bien d’autres auteurs qui soulèvent le fait que les politiques menées actuellement traitent des mineurs isolés étrangers comme « des sujets dont la présence n’est pas souhaitable » (PRZYBYL, 2012 : 21). Il est intéressant de noter ici que la loi a évolué en 2003 concernant l’obtention de la nationalité française pour les mineurs isolés étrangers. Ceux-ci pouvaient obtenir auparavant la nationalité très rapidement via l’article 21.12 du Code Civil. Avec pour objectif de contrôler l’immigration des mineurs isolés étrangers, la loi oblige désormais ces derniers à attendre 3 ans de prise en charge à l’ASE pour pouvoir l’obtenir (LAURENT, 2007). Il ne semble pourtant pas que ces politiques restrictives aient un quelconque impact (ETIEMBLE, 2008) et qu’elles prennent en compte l’ampleur du phénomène. Nous pourrions y voir une réponse hâtive au débordement des services et aux manques de moyen : il y a en effet dès 2003 une « saturation » des services et une impossibilité de réponse aux demandes croissantes de prise en charge. On assiste cependant, parallèlement, à des initiatives dans les départements les plus concernés avec des moyens importants mis en place (DEBRE, 2010 : 14).

Ainsi, au préalable d’une obligation de protection liée à leur statut de mineur, les politiques publiques menées tentent d’établir un contrôle de la migration des mineurs isolés étrangers via la phase « d’identification » qui se résume, pour ainsi dire, à l’établissement effectif ou non de la réalité de la minorité du jeune. Cette volonté de contrôle préalable, à savoir « s’ils sont de “vrais” ou de “faux” mineurs et, par ricochet, “faux” ou “vrais” demandeurs d’asile, “manipulateurs” ou “manipulés” » (ETIEMBLE, 2002 : 155) traduit la méfiance qu’il existe vis-à-vis des mineurs isolés étrangers – nous y reviendrons – et la volonté de contrôle migratoire. La protection est ainsi difficile à mettre en place tant l’articulation entre les différents acteurs est difficile et longue : du fait à la fois de la longueur de l’administration et des manques au niveau des papiers d’identité de ces jeunes (LAURENT, 2007). S’en suit un des agissements qui porte le plus à contestation et à polémique dans le contrôle des flux de mineurs isolés étrangers : la vérification de l’âge via, notamment, le recours aux examens osseux en cas d’absence de papier officiel ou de suspicion. Cette pratique, qui vise à contrôler l’âge du migrant se déclarant mineur par une radiologie du poignet (celle-ci pouvant être complétée par d’autres examens), est en effet très critiquée pour différentes raisons : elle traduit une « absence de réponses satisfaisantes » (ETIEMBLE, 2002 : 155) face au phénomène, elle pose des questionnements d’ordre « éthique » (DEBRE,

2010) et, surtout, elle est imprécise, car « aujourd’hui, il est acquis qu’aucune méthode d’expertise scientifique ne peut établir avec précision et fiabilité l’âge d’un individu » (LAURENT, 2007 : 46). Ainsi, le mineur isolé étranger se voit confronté souvent, avant même de bénéficier d’une protection en vertu des droits de l’enfant, à des pratiques relevant du contrôle migratoire. Voyons désormais les implications de la prise en charge des mineurs isolés étrangers par les travailleurs sociaux et notamment les nouvelles pratiques auxquelles ils sont désormais confrontés.

3.2.2.2. Les travailleurs sociaux face à de nouvelles pratiques

La prise en charge des mineurs isolés étrangers constitue depuis quelques années, pour le travail social, un nouveau champ d’intervention qui a bouleversé les pratiques. Les recherches menées auprès des travailleurs sociaux montrent les difficultés qu’ils ont eues à s’adapter à ce nouveau public et à la particularité des nouvelles interventions : de fait, « la mise en confiance, le travail sur l’identité et l’histoire, la recherche de famille, le contact avec les ambassades sont autant d’éléments nouveaux pour les travailleurs sociaux, auxquels s’ajoutent l’obstacle de la langue, la méconnaissance du pays d’origine et, parfois, des pathologies qui inquiètent et des fugues inexplicables » (ETIEMBLE, 2002 : 157-158). Les modalités d’intervention et les problématiques différentes, notamment dans le cadre de l’enfance en danger, ont pu laisser les travailleurs sociaux perplexes quant au bienfondé de leur intervention : le danger n’étant pas lié au contexte familial dans lequel évolue le mineur, mais bien son absence complète (BLOCQUAUX, BURSTIN, GIORGI, 2005). Il est à noter que les réactions des travailleurs sociaux face à ce nouveau public sont diverses. Elles sont sans doute liées aux difficultés rencontrées et au bouleversement des habitudes : certaines recherches font état des sentiments « d’échec » permanent, de « problèmes », de « galères » voire de « culpabilité » et « d’angoisse » face à des situations où ils sont entièrement dépendants des décisions de justice (HELFTER, 2010 : 126-127). La situation des mineurs isolés étrangers ne semble en tout cas pas laisser indifférents les travailleurs sociaux qui navigueraient, selon Nina Laurent, dans un continuum entre « misérabilisme » et « dénonciation » (2007 : 46). Ainsi, les difficultés de prise en charge transparaissent toujours chez les travailleurs sociaux et le débat existe toujours sur les responsabilités (Aide Sociale à l’Enfance, État ou associations ?). Le discours des travailleurs sociaux interrogé par un ensemble d’enquêtes semble nous montrer que ce public particulier – ou en tout cas considéré comme particulier – et les difficultés rencontrées entraînent des représentations sociales et partagées sur ces mêmes mineurs isolés étrangers influant directement sur leur prise en charge.

C’est en fait un ensemble de paramètres qui rentre en jeu dans les représentations des travailleurs sociaux et dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers. En effet, au regard de la typologie développée par Angelina Etienne, seul le profil « exilé », rapproché de celui de demandeur d’asile, semble faire complètement sens chez les travailleurs sociaux,

les autres semblant « plus floues, moins identifiées au regard du projet migratoire » (ETIEMBLE, 2008 : 183). De fait, en dehors de « l'exilé », des doutes existent sur les réelles motivations au départ et à l'arrivée en France amenant un « climat de suspicion » via des terminologies négatives : « mineurs errants », « mineurs clandestins », « faux mineurs », « mineurs sans papiers »... (ETIEMBLE, 2004 : 14). Ce délitement de sens chez les travailleurs sociaux conduit à une retypologisation des mineurs isolés étrangers via de « bonnes » ou de « mauvaises » raisons d'être en France et « légitimise » ou « discrédite » le séjour : il existerait donc « les "vrais" et les "faux" isolés ; les demandeurs de protection et ceux qui sont non demandeurs de protection ; les "bons" mineurs, désireux de s'intégrer, "travailleurs", "reconnaissants" et ceux qui sont difficiles à intégrer, revendicateurs, fugeurs, délinquants » (ETIEMBLE, 2008 : 183-184). En filigrane existent donc les figures du « bon » ou du « mauvais » migrant et l'image positive du migrant intellectuel fuyant pour des raisons politiques. Angelina Etiemble constate d'ailleurs la corrélation entre le parcours scolaire réussi en France et l'image du « bon » exilé. L'investissement à l'école prouvant au passage la volonté « d'intégration » et participant à l'aspect « méritocratique » (2002 : 183). La typologisation « empirique » revendiquée par les travailleurs sociaux serait ainsi marquée par des représentations sociales, des stéréotypes, des « prénotions » sur la figure de « l'enfant » et de « l'étranger » et sur les pays, les cultures d'origine... marquant, en fait, « une catégorisation avant tout pragmatique » (2002 : 69). Ce regard du travailleur social, et par là même celui de l'institution à des conséquences directes sur la prise en charge du mineur isolé étranger. Ainsi, celui perçu comme « l'idéal type » entrant dans « l'enfance en danger » verra son accueil facilité au contraire des autres, ayant un statut flou, à la fois vus comme « manipulés » et « manipulateurs », « victimes » et « délinquants » qui verront apparaître des obstacles à leur prise en charge et des regards ambigus portés sur eux. Cela traduit « l'imaginaire en construction – empruntant aussi à des représentations éprouvées – quand il est question de cette jeunesse "étrangère" et "étrange" ; imaginaire qui peut aussi expliquer les formes de malaise social (voire de rejet) dans leur accueil » (ETIEMBLE, 2002 : 69-70). C'est en ce sens que la typologie élaborée par Angelina Etiemble se donne pour objectif d'éviter les biais d'une typologie pragmatique basée sur des présupposés afin de mettre en lumière la pluralité et la singularité des parcours migratoires des mineurs isolés étrangers.

De fait, le parcours de migration ne s'arrête pas à l'arrivée sur le territoire français. Les prises en charge sont hétérogènes et les pratiques varient selon les départements (BLOCQUAUX, BURSTIN, GIORGI, 2005). Les mineurs isolés étrangers se retrouvent ainsi confrontés aux rouages d'une administration qui doit statuer sur leur sort (juge des enfants, juge des tutelles...). En effet, si leur statut de mineur isolé étranger est établi, ils ne peuvent prétendre à avoir une capacité juridique et doivent faire l'objet d'une représentation juridique qui, si elle ne peut être exercée par un parent ou un représentant légal, se fera sous la forme d'une tutelle de l'État (ETIEMBLE, 2002). Sur le principe de la protection de l'enfance, l'État – ou plutôt les départements – est en effet chargé de la protection des

mineurs isolés étrangers. Cette protection prend idéalement la forme de trois étapes : la mise à l'abri, l'évaluation et l'orientation, l'accueil à plus long terme (DEBRE, 2010). Suivant l'âge, le statut, les dispositions de l'ASE... peuvent être alors demandés une tutelle, une demande d'asile, un titre de séjour ou la nationalité française (ETIEMBLE, 2002). Physiquement, les mineurs isolés étrangers pris en charge au sein de l'Aide Sociale à l'enfance sont accueillis via divers types de placement : foyers de l'enfance, familles d'accueil, hôtel, associations, structures spécialisées... Les structures collectives sont donc les plus répandues avec des éducateurs et une équipe éducative présents quotidiennement. L'hébergement en famille d'accueil arrive ensuite avec une prise en charge quotidienne au sein de la famille et un ou des éducateurs référents chargés de faire les « médiateurs » entre les deux. L'hébergement en hôtel offre un suivi plus laxiste avec un suivi éducatif limité (ETIEMBLE, 2002). Toujours est-il que la prise en charge dans ces différents types d'hébergement se voit confrontée à des problématiques récurrentes soulevées par les travailleurs sociaux : la dimension psychologique, la fragilité et le besoin de décompression à l'arrivée sur le territoire ; les fugues importantes au sein de ce public (nous avons déjà évoqué certaines causes possibles) ; les problèmes liés à la langue et à la culture ; les malentendus, la méfiance et les mensonges exprimés par la grande majorité des travailleurs sociaux vis-à-vis des mineurs isolés étrangers ; ... (ETIEMBLE, 2002 ; DEBRE, 2010 ; HELFTER, 2010). L'intervention des travailleurs sociaux se fait donc parmi un ensemble de paramètres difficilement joignables. La protection des mineurs isolés étrangers s'arrête bien souvent avec l'obtention de la majorité et ils doivent donc avancer avec des perspectives qu'ils savent incertaines pour ces jeunes.

3.2.3. Mineurs isolés étrangers, un débat national

Les mineurs isolés étrangers ne sont apparus sur la scène publique en France que dans les années 1990, notamment par les biais des médias qui se sont emparés du sujet à la fin de la décennie. Les débats et les réactions qu'ont suscités les conditions d'accueil des mineurs isolés étrangers ont cependant été inaugurés avant avec, notamment, les associations de défense des droits de l'Homme. En 1997, un premier document de référence, *Éléments de réflexion sur l'accueil de mineurs isolés demandeurs d'asile*, est édité par la « Coordination Réfugiés » regroupant la FTDA, la Cimade, la Croix-Rouge, le Secours Catholique et le SSAE. Celui-ci ouvrira sur un colloque qui permettra de faire sortir progressivement ce phénomène du seul domaine spécialisé (ETIEMBLE, 2002). Les médias quant à eux s'interrogent et interpellent de plus en plus le gouvernement sur les conditions d'accueil des mineurs isolés étrangers. La question de la rétention administrative des migrants et notamment des mineurs isolés étrangers au même titre que les adultes enflammera notamment les débats dans les médias. Le côté « arbitraire » de la rétention et les « conditions déplorables » de celle-ci pour des mineurs suscitera colère et indignation, obligeant la sphère politique à prendre position (LAURENT, 2007 : 43). Dès lors, la « problématique » des mineurs isolés étrangers prend une place de choix dans la presse.

Celle-ci devenant le lieu privilégié des débats de tout ordre où les opinions divergentes s'expriment. En effet, au début des années 2000, « la "visibilité", très médiatique, des mineurs isolés illustre, à la fois une présence localisée (Paris, Bobigny, Marseille...) et le rôle de la médiatisation dans la construction de ce qui apparaît bientôt comme un "problème social et politique" » (ETIEMBLE, 2002 : 11).

Car si l'indignation l'avait emportée dans un premier temps eu égard aux conditions d'accueil des mineurs isolés étrangers, des voix opposées se sont progressivement élevées. Il est question ici notamment de la prise en charge des mineurs isolés étrangers par les départements, de leur coût et de la saturation des hébergements (nous y reviendrons dans la partie suivante). De fait, les débats de fond n'ont que peu évolué depuis 10 ans. Les problématiques de l'accueil, des réseaux clandestins, des coûts... sont les mêmes, mais se sont cependant réparties sur l'ensemble du territoire, en faisant aujourd'hui un débat national, toujours relayé par les médias, trouvant écho dans l'opinion publique. Nous pouvons voir ici que les débats fondamentaux portent sur l'engagement ou non de l'État (et par extension de l'Europe) dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers et sur deux positions dichotomiques alimentant le débat : un affermissement des politiques de contrôle migratoire ou la prééminence des droits et de la protection de l'enfance. Ce faisant, « l'intérêt de l'enfant risque de se perdre dans des logiques contradictoires au sein de l'action publique » (HELFTER, 2010 : 124).

3.2.4. Des différences régionales dans l'accueil

En France, les départements ont la compétence et l'obligation d'assurer la protection de l'enfance de par la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 et par là même la protection des mineurs isolés étrangers en vertu de l'article 226-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (modifié par la loi n° 2007-293). En effet, nous le rappelons, « le président du conseil général est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment, et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être » (source : legifrance.gouv.fr). Dans ce rôle, les Conseils Généraux sont accompagnés par d'autres acteurs, notamment les associations et l'État. Les associations se chargent bien souvent du repérage des jeunes « dans la rue » et des accompagnements vers un emploi. L'État, quant à lui, occupe principalement un rôle régalien de contrôle des flux migratoires (immigration clandestine, trafics, justice...). Les départements et l'État se répartissent donc les tâches et les missions, mais un manque de coordination est souvent pointé du doigt. La critique vient principalement des Conseils Généraux qui, pour certains d'entre eux, affirment que la prise en charge des mineurs isolés étrangers devrait relever exclusivement de l'État (DEBRÉ, 2010).

Physiquement, il existe une grande disparité dans l'accueil départemental des mineurs isolés étrangers. Les principaux départements concernés en 2013 sont l'Île-de-

France, avec Paris (1800 mineurs isolés étrangers recensés) et la Seine-Saint-Denis (800), le Nord (500), l'Ille-et-Vilaine (450), le Rhône (300), la Somme (280), l'Isère (270), et la Moselle (270). Le Pas-de-Calais, département particulièrement concerné, ne figure pas ici du fait, certainement, de sa position géographique et que les mineurs isolés étrangers sont souvent en transit vers la Grande-Bretagne (DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, 2013). Nous voyons ici, d'ores et déjà, une répartition inégale entre ces 7 départements ayant plus de 250 mineurs isolés étrangers répertoriés. À côté de ceux-ci, parmi les départements répertoriés, 17 accueillent entre 100 et 250 mineurs isolés étrangers, 14 en accueillent entre 50 et 100 et 30 en accueillent entre 10 et 50 (DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, 2013). Le Pas-de-Calais, non répertorié, aurait vu pour sa part transiter 2250 mineurs isolés étrangers en 2009 (DEBRE, 2010). Alors que seuls quelques départements étaient concernés au début des années 2000, nous voyons donc une sensible diffusion des effectifs des mineurs isolés étrangers sur tout le territoire malgré la part toujours importante détenue par deux territoires : Paris et la Seine-Saint-Denis (IFAG, 2005). À eux deux, ils concentrent encore aujourd'hui 30 % des mineurs isolés étrangers recensés dans le pays ; ils concentraient cependant 50 % de ces jeunes en 2003. Pendant ce temps, le budget leur étant consacré est passé à Paris de 25 millions d'euros en 2003 à 40 millions en 2009 (DEBRE, 2010).

Ainsi, la prise en charge des mineurs isolés étrangers, qui amenait « des difficultés dans les $\frac{3}{4}$ des départements, quel que soit le nombre de mineurs reçus » (ETIEMBLE, 2002 : 55) au début des années 2000, semble toujours source de tension entre les départements et l'État aujourd'hui. Les départements les plus impactés – ainsi que d'autres moins touchés – ont, pour certains, directement critiqué le désengagement de l'État, les problèmes financiers et les problèmes de place qu'engendrait la départementalisation de l'accueil (PRZYBYL, 2012). Ainsi, dernièrement, les départements de la Mayenne, du Bas-Rhin et de la Côte-d'Or ont successivement pris des arrêtés afin de suspendre l'accueil de nouveaux mineurs isolés étrangers (arrêtés aujourd'hui révolus). Ils font suite à un premier arrêté temporaire déposé dès 2011 en Seine-Saint-Denis qui avait pour but d'interpeler l'État français sur les conditions d'accueil dans le département (PRZYBYL, 2012). Ces départements, se mettant volontairement en illégalité vis-à-vis de la loi française, cherchent ainsi à obliger le gouvernement à « prendre ses responsabilités ». Une circulaire du Ministère de la Justice relative aux modalités de prise en charge des mineurs isolés étrangers a donc été élaborée le 31 mai 2013 par la garde des Sceaux Christine Taubira. Celle-ci introduit, entre autres, un principe de solidarité des départements et, ainsi, un mineur isolé étranger pourra, suivant certaines conditions, être dirigé vers un autre département que celui où il a été « repéré » pour soulager les départements les plus impactés (MINISTERE DE LA JUSTICE, 2013). Celle-ci ne semble pourtant pas apaiser les tensions, car certains arrêtés suspendant l'accueil des mineurs isolés étrangers sont intervenus après cette circulaire, invoquant toujours le manque de place et de budget face à la demande croissante. Ainsi, paradoxalement, il semblerait que l'accueil des mineurs isolés étrangers soit plus efficace dans les départements les plus

impactés, ceux-ci ayant développé une réelle expertise et un savoir-faire (même si la situation y est aussi tendue). Certains départements accueillant moins de mineurs isolés étrangers, qui se tournent malgré eux vers la « problématique » des mineurs isolés étrangers, semblent quant à eux déçus devant le phénomène et pratiquer une « gestion financière » de l'accueil pouvant se révéler contraire aux engagements de la France par la ratification de la Convention Internationale des droits de l'enfant en 1990 (PRZYBYL, 2012 : 29).

3.3. La prise en charge en Bretagne

3.3.1. La progression des effectifs et ses enjeux en Bretagne

La Bretagne a connu une très forte progression de l'effectif des mineurs isolés étrangers entre le début des années 2000 où les premiers sont recensés et aujourd'hui. En effet, si l'on se base sur les chiffres publiés en 2002 par Angelina Etienne, en 2005 par l'Inspection Générale des affaires sociales (IGAS), en 2011 par le Département de l'Ille-et-Vilaine et ceux de 2013 publiés par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) – en dehors de toute considération sur la stricte similitude concernant le recueil de ces données – nous pouvons constater une très forte progression du nombre de mineurs isolés en Bretagne administrative (les départements des Côtes-d'Armor et du Morbihan n'ayant pas répondu au questionnaire d'Angelina Etienne, nous ne pouvons pas fournir de chiffre les concernant en 2000, nous pouvons cependant les considérer comme dérisoire eu égard aux chiffres recensés par l'IGAS pour l'année 2004) :

Progression des effectifs en Bretagne des mineurs isolés étrangers :

	2000	2004	2011	2013
Côtes-d'Armor	non disponible	4	40	entre 50 et 100
Finistère	1	non disponible	10	moins de 50
Morbihan	non disponible	3	10	moins de 50
Ille-et-Vilaine	6	32	294	450

Nous pouvons le constater, les informations ne sont que très partielles, mais elles témoignent d'une forte progression du nombre de mineurs isolés étrangers en Bretagne : d'une dizaine en 2000 à plus de 500 en 2013 selon les chiffres officiels. Nous pouvons cependant constater une grande disparité selon les départements avec une très grande majorité des mineurs isolés étrangers accueillis en Ille-et-Vilaine et plus particulièrement à Rennes, préfecture et plus grande ville de Bretagne. Alors que la présence de mineurs isolés étrangers n'y était que minime au début des années 2000, l'Ille-et-Vilaine en accueille aujourd'hui environ 450, faisant de ce département le quatrième plus grand concerné de France (DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, 2013). Nous constatons

également une progression continue du nombre de mineurs isolés étrangers dans les Côtes-d'Armor et, dans une moindre mesure, des autres départements. L'augmentation de la présence des mineurs isolés étrangers, qui peut être vue comme la résultante de différents facteurs, apparaît aujourd'hui comme un des enjeux majeurs de la Bretagne, aussi bien dans la logique de contrôle des flux migratoires que dans celle de la protection de l'enfance. En effet, la position des dirigeants bretons, et notamment celle de Jean-Louis Tourenne, président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, se veut résolument « volontariste ». Membre du Parti Socialiste, il s'est exprimé contre la pratique des tests osseux et génitaux, « méthodes inhumaines et dégradantes » ainsi que contre les politiques d'immigration menées par le gouvernement de Nicolas Sarkozy via notamment une tribune le 15 juillet 2008 au nom des droits de l'enfant et de la « dignité des personnes » (TOURENNE, 2008). Président actif parmi les présidents des Conseils Généraux en France, il a à de nombreuses reprises pris position pour la défense des droits des mineurs isolés étrangers, en faisant ainsi une des figures politiques majeures en France sur ce phénomène (GALLAY, 2011). À ce facteur viennent s'ajouter la régionalisation des demandes d'asile via une borne « Eurodac » située uniquement à Rennes (qui fait de cette ville l'endroit privilégié de séjour) et la présence de « réseaux » particulièrement développés sur la ville selon Jean Louis Tourenne (CAROLE, 2011).

Ainsi, les questions relatives à la présence importante de mineurs isolés étrangers sur le territoire sont devenues de plus en plus présentes et occupent aujourd'hui une place notable sur la scène publique bretonne. Les enjeux sont nombreux pour un territoire qui se dit aujourd'hui « saturé » dans l'accueil des mineurs isolés étrangers (OUEST FRANCE, 2011). Jean-Louis Tourenne est ainsi devenu un des principaux leaders de la fronde des Conseils Généraux demandant la prise de responsabilité de l'État dans l'accueil des mineurs isolés étrangers. Celle-ci a eu pour effet la mise en place d'un « groupe de travail de l'Assemblée des Départements de France » en lien avec le gouvernement pour aboutir à une réforme relative, notamment, à la répartition des mineurs isolés étrangers sur l'ensemble du territoire et la prise en charge des cinq premiers jours d'accompagnement du jeune par l'État (TOURENNE, 2013) : il s'agit de la circulaire du Ministère de la Justice relative aux modalités de prise en charge des mineurs isolés étrangers du 31 mai 2013 que nous avons abordé précédemment (MINISTERE DE LA JUSTICE, 2013). Cette réforme semble venir à point nommé pour la Bretagne, car, en dehors de la saturation des services, le coût de la prise en charge des mineurs isolés étrangers est de plus en plus sujet à discussion : 60.000 € euros par an et par jeune, 15 millions d'euros de budget en Ille-et-Vilaine par an (LE TÉLÉGRAMME, 2013). Ainsi, si des voix grandissent pour dénoncer la présence jugée trop importante et trop coûteuse sur le territoire breton des mineurs isolés étrangers, d'autres s'élèvent pour dénoncer leurs conditions d'accueil et de vie. En effet, les tests osseux et génitaux continuent d'être pratiqués en Ille-et-Vilaine et il est dénoncé des pratiques illégales dans le service spécifiquement dédié à la prise en charge des mineurs isolés étrangers (COLLECTIF DE SOUTIEN AUX PERSONNES SANS-PAPIERS, 2012). De plus, les conditions d'hébergement de

ces jeunes sont régulièrement au centre des polémiques (NOHRA, 2012), critiquant ainsi la politique menée par Jean-Louis Tourenne.

La prise en charge des mineurs isolés étrangers est donc aujourd'hui un enjeu important en Bretagne. Dans un contexte de tensions sociales et du flux continu de leur arrivée, il s'agit de faire en sorte de ne pas catalyser ces tensions sur ce public dans une perspective de protection de l'enfance et d'offrir des conditions d'accueil dignes et structurées dans une perspective de durabilité (BULOT, 2009).

3.3.2. Les dispositifs mis en place

En Bretagne, comme ailleurs, la prise en charge des mineurs isolés étrangers relève de la Protection de l'enfance départementale. Contestée, l'évaluation de l'âge par tests osseux et génitaux est régulièrement pratiquée avant toute admission dans les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou tout autre organisme.

L'Ille-et-Vilaine, principalement concernée, a développé depuis 2011 un service spécifique d'accueil des mineurs isolés étrangers : la « Mission d'accueil, d'évaluation et d'orientation » (ou « Mission mineur isolé étranger ») chargée de l'accueil et de l'orientation des jeunes vers les structures adéquates. Rozenn Geffroy, Vice-Présidente du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, explique ainsi qu'à travers la mise en place de ce service, « il ne s'agit pas de discriminer avec un dispositif particulier, mais bien de prendre en compte les spécificités psychologiques et administratives que requiert l'accompagnement des mineurs isolés étrangers » (DÉPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE, 2013). C'est également ce service qui a en charge l'évaluation de la minorité des jeunes arrivants avec les critiques et les doutes quant à l'humanité et la fiabilité des tests que nous avons vus précédemment. Du moment de leur arrivée à leur prise en charge effective après établissement de leur minorité, les mineurs isolés étrangers sont alors pris en charge par des organismes départementaux ou associatifs. Un Service d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers (S.A.M.I.E.) a également été mis en place pour l'accompagnement juridique et administratif des mineurs et des jeunes majeurs. L'hébergement se fait dans différentes structures : Centres de l'enfance (dont un Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers [DAMIER] créé en 2012), foyers, internats, service d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers (A.M.I.E.), mais aussi dans des hôtels ou des placements provisoires... les services d'hébergement étant à saturation. La Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (SEA) de l'Ille-et-Vilaine a également développé un service spécifique de placement familial pour les mineurs isolés étrangers.

Ces services, comme ceux des autres départements bretons, ont, selon leurs compétences, des charges diverses allant de l'hébergement au transport en passant par la santé, l'apprentissage de la langue et la formation professionnelle. Ils sont accompagnés au passage par des associations offrant un dispositif large. Notons par exemple l'association des

« Orphelins d’Auteuil » dans le Morbihan ou de l’institut « Don Bosco » dans le Finistère (LE TELEGRAMME, 2013). La mise en place de la circulaire du 31 mai 2013 devrait jouer un rôle dans la distribution territoriale des mineurs isolés étrangers et des dispositifs qui leur sont consacrés. Il est encore trop tôt aujourd’hui pour observer les premiers effets, mais les dispositifs d’accueil semblent toujours pour l’heure saturés en Bretagne. Il conviendrait ainsi d’observer sur le plus long terme les améliorations qualitatives de l’accueil et les conséquences des futures orientations politiques sur les dispositifs qui seront mis en place ou non.

L'IDENTITE PROFESSIONNELLE FACE A LA MIGRANCE : UNE APPROCHE SOCIOLINGUISTIQUE

Après avoir posé le cadre social de la recherche, nous allons poser ici les bases théoriques et scientifiques – notamment d'un point de vue sociolinguistique – susceptibles de fournir des clés d'interprétation. Elles nous permettront d'étoffer nos questionnements en vue dans la perspective de notre enquête et de nos analyses.

1. L'approche sociolinguistique

1.1. La sociolinguistique comme cadre scientifique

Pourquoi et comment utiliser la sociolinguistique pour traiter de l'accueil et du placement familial ? Malgré nombre de recherches et d'ouvrages sur le sujet, il me semble que celle-ci puisse, de par sa nature, apporter sa pierre à l'édifice et ouvrir, ainsi, les questionnements vers de nouvelles perspectives.

La sociolinguistique travaille aujourd'hui le lien direct qu'ont le langage et la société par un système de covariance : comment chacun agit sur l'autre dans un mouvement de réciprocité permanent. S'interroger ce qui fait sens dans la société c'est donc s'intéresser aux discours produits et pratiqués par les acteurs sociaux. Le réel est ainsi vu comme une construction sociale qui n'a d'autre manière que d'être exprimée par le discours : discours qui finit par être considéré comme étant réalité. Dès lors que l'on considère le langage comme un fait social, son implication dans l'étude des phénomènes sociaux trouve tout son sens.

Le travail social et l'accueil familial ont pour particularité d'être basés en grande partie sur du discours : pour convaincre, faire réfléchir, interdire, mobiliser... Ce discours est situé dans un contexte de travail et d'intervention qui en fait une pratique sociale particulière. La sociolinguistique va permettre ici de prendre en compte les attitudes et les représentations des personnes sur leur métier. La parole va ainsi donner lieu à voir la réalité telle qu'elle est perçue par les assistants familiaux et donc, par ce chemin, leur réalité sociale du phénomène. Encore très peu souvent prise en compte, l'étude de cette parole se veut être un révélateur situé d'une catégorisation et d'une vision du métier particulière. À travers elle, la sociolinguistique essaie d'approcher l'objet dans sa complexité. En effet, étudier l'accueil familial ne peut se limiter en une recherche de causalité linéaire : des causes et des conséquences de placement. Il s'agit à la fois de considérer chaque situation comme particulière, porteuse de sens pour les acteurs en question, et comme hologrammique, c'est-à-dire que le tout est dans la partie qui est dans le tout (la société se retrouve dans le

langage qui se retrouve dans la société). Ces perspectives mènent non pas vers la recherche d'une vérité, à savoir une construction identitaire unique des assistants familiaux face à un placement familial généralisé, mais bien vers la prise en compte de facteurs divers – voire paradoxaux – qui ouvrent la construction identitaire à la complexité du monde social. C'est pourquoi l'approche sociolinguistique s'appuie sur la pluridisciplinarité des travaux précédents afin de cerner l'objet comme un tout hétéroclite.

Il ne s'agit pas de se limiter au constat que l'accueil familial est aux prises avec de nombreuses dynamiques, la sociolinguistique est une science sociale qui a pour but d'intervenir, d'agir. Cela passe par l'apport de concepts théoriques, mais également par l'élaboration de méthodologies qui se veulent pratiques, donc exploitables sur le terrain. Le chercheur en sociolinguistique s'engage donc dans sa recherche. Il fait partie des scientifiques qui « ne formulent jamais de sentences tranchées, définitives en termes de blanc ou noir. Il s'agit plutôt, précisément, au lieu de laisser n'importe qui s'emparer du savoir produit (ou l'ignorer) pour faire n'importe quoi, d'impulser plus ou moins fortement et explicitement un certain type de suite pratique, de programme d'action, d'en refuser d'autres, dans un certain cadre éthique » (BLANCHET, 2012 : 107). Il s'agit ainsi ici d'une démarche à visée « glottonomique » (GUESPIN, 1985), car l'objectif est de « faire suivre l'analyse des pratiques langagières d'une réflexion et partant d'une action sur les modalités d'une intervention sur ces mêmes pratiques » (BULOT, 2008a : 257). Nous postulons également, au regard d'une « glottonomie appliquée » (BULOT, 2008a), que les modalités de réflexions, d'actions, d'interventions... sur cet objet de recherche ne sont pas monopolisées par le seul chercheur, mais bien développées par les différents acteurs – à des niveaux d'expertise différents – dans leurs expériences quotidiennes et qu'elles sont tout autant à prendre en compte. C'est pourquoi le sociolinguiste s'intéresse aux discours et aux pratiques des personnes plutôt que de porter un regard extérieur, « supérieur » sur sa recherche.

Dans le cas présent, la sociolinguistique a pour but d'ouvrir l'accueil familial aux dimensions langagières et interculturelles. De ce point de vue, il ne s'agit plus seulement de considérer la rencontre lors d'un placement familial comme une rencontre à sens unique (où le professionnel dicte la marche à suivre), mais comme une rencontre double qui aura des répercussions sur les différents acteurs. Car il n'est plus envisageable aujourd'hui de produire un profil type d'une famille d'accueil parfaite et d'un enfant accueilli normé. La société dans laquelle nous vivons accélère la mise en relation d'individus jusqu'alors très éloignés. L'éclatement des modèles traditionnels des familles, l'exclusion sociale grandissante, les nouvelles problématiques sociales, la prise en charge des personnes en mobilité, les situations de minoration, la politique sociale du pays... sont autant de facteurs à prendre en compte au moment de considérer le placement familial.

La sociolinguistique est donc un travail sur l'humain, les contacts, les relations et les « conflits » sociaux dans un objectif d'utilité sociale. À travers les discours, je vais tenter de

mettre mon objet d'étude en mouvement avec les dynamiques actuelles du monde social qui l'entoure afin de rendre compte, de façon située, des problématiques actuelles liées à la construction identitaire des assistants familiaux. De la violence symbolique et langagière que l'on peut percevoir dans les institutions sociales aux discours produits dans le cadre de l'accueil familial, en passant par les représentations sociales du grand public... l'objectif ici est de mettre en perspective les productions discursives des assistants familiaux sur eux-mêmes en lien avec les représentations et les discours circulants.

1.2. Idéologie linguistique et représentations sociolinguistiques du migrant

En s'attachant à étudier le langage comme une pratique sociale, la sociolinguistique entend montrer qu'on ne peut le limiter à une simple production de contenu vide de sens et dépourvu d'ambivalence. Chaque énoncé doit être considéré comme porteur de représentations à la fois pour celui qui l'émet et pour celui qui va le recevoir. Chaque situation de communication jouit d'un contexte particulier et unique qui influe directement sur la production du sens : en effet, la langue n'est pas vue ici comme une « chose » préexistante à l'usage qui en est fait.

Si la langue standard, normée est, dans l'idéologie construite, notamment dans la langue française, vers ce quoi tout le monde devrait tendre (norme scolaire), la pratique fait que cette langue (vue comme langue de prestige) se retrouve face à de nombreuses pratiques variées. La sociolinguistique tente ainsi une typologie nous permettant d'éclaircir les différentes variations de la langue : entre variations linguistiques internes (par exemple phonologiques) et les variations externes (diachroniques, diatopiques, diastratiques, diaphasiques et diagéniques). Dans la pratique, la langue, vue comme un « réseau minimal de systèmes linguistiques individuels identifié par un autoglossonyme et une conscience linguistique spécifiques » (BLANCHET, 1998 : 50), n'existe que parce qu'elle est considérée et intériorisée par les personnes comme un langage partagé avec leur groupe de référence : il s'agit là à la fois de pratiques et de représentations. Les locuteurs se construisent donc une langue pour appartenir à un groupe social (les variations sont ainsi gommées au profit d'une mise en avant de ce qui fait unité) et, se faisant, marquer sa différence avec les autres communautés sociales. La langue est donc constituante et constituée d'un système d'interaction sur un territoire donné.

La langue a donc une fonction légitimante pour les acteurs qui la maîtrisent car elle peut être vue comme la forme essentielle des rites d'interaction dans une communauté donnée. Ne pas maîtriser la langue de la communauté légitimée sur un territoire c'est donc s'exposer à la représentation de l'autre dans ce qu'il juge comme différent. Car en s'exprimant, on fait part à l'autre de son identité et on s'expose donc à la hiérarchisation, à l'évaluation et au jugement de l'autre. La langue est ici porteuse des représentations

métalinguistiques que sont les préjugés, les visions caricaturales de l'autre qui ne rentre pas dans la norme pressentie. En effet, l'idéologie linguistique est particulièrement pesante, « dogmatique » autour du français et de son statut (BULOT, BLANCHET, 2013 : 103). Cela amène des représentations sociolinguistiques sur les pratiques de la langue particulièrement fortes : nous entendons ici les représentations sociolinguistiques comme « l'idée que les acteurs sociaux se font de ces pratiques parmi les autres, la signification sociale qu'ils leur attribuent » (BLANCHET, 2007 : 35). Face à ce statut symboliquement fort du français et l'unilinguisme institutionnel en place, la personne hétéro-catégorisée comme migrante se retrouve ainsi confrontée à des discours et des représentations quant à ses pratiques linguistiques (quant aux représentations sociales : cf. chapitre : « Travail social, langage et identité professionnelle ») qui peuvent jouer, par exemple dans le cadre du travail social, sur sa prise en charge.

1.3. Normes et agents glottonomiques

S'intéresser aux enjeux symboliques de la langue c'est ainsi s'intéresser à des enjeux sociaux forts. La norme linguistique est, en effet, pour beaucoup de personnes, une forme linguistique partagée par le groupe social et qui doit définir l'usage qui en est fait par le groupe social. C'est en quelque sorte un modèle partagé pour le maintien de l'unité et de la régularité de la langue. Elle doit garantir la pérennité du groupe par l'adhésion aux valeurs communes qu'elle sous-tend. Chaque personne qui tente de se l'approprier développe alors une représentation du « bon parlé » et une désapprobation vis à vis de la déviance et de la transgression à ce modèle. Cette norme est donc source d'interdits et de non-dits implicites qui peuvent la rendre opaque à ceux qui voudraient la maîtriser. La sociolinguistique fournie à ce propos une typologie de la norme permettant de comprendre les enjeux qui en découlent (MOREAU, 1997a : 218-223) :

- *norme de fonctionnement* (ou objective) : est la norme d'habitudes linguistiques en partage dans une communauté donnée et dont les locuteurs n'ont pas forcément conscience
- *norme descriptive* (ou constatative) : est la norme qui explicite la norme de fonctionnement et l'enregistre, la répertorie
- *norme prescriptive* : est la norme qui donne un ensemble de normes de fonctionnement comme étant le modèle à suivre
- *norme évaluative* : est la norme qui produit une attitude et une représentation linguistique affective et morale à une façon de parler
- *norme fantasmée* : est la norme des prescriptions abstraites (et inaccessibles) et des interdits que personne ne peut suivre ni incarner et vis à vis duquel tout le monde est en défaut

Cette typologie nous montre ici qu'il se joue bien plus qu'un rapport direct à la langue. Le groupe social et chaque individu particulier est ici acteur de la normaison et de la normalisation de sa langue. Ces deux concepts sont compris ici sous la définition qu'en donne Louis Guespin, repris par François Gaudin : « la normalisation, c'est le processus qui vise à la construction consciente d'une norme unifiée, et la normaison, le processus responsable de la logique même de tout système linguistique » (2005 : 85). Ce processus est donc le résultat à la fois d'une conscience linguistique (normalisation) et d'un cheminement inconscient de mise en norme des pratiques perçues comme légitimes. La France a pour particularité un attachement très fort, voire irrationnel à sa langue et cela se ressent dans les politiques linguistiques : du « français langue d'intégration » au « français langue de culture ». Résolument dirigiste, cette politique est marquée par une forte intériorisation et autogestion de la part de la communauté qui la défend. Ce schéma rentre dans ce qu'a appelé Louis Guespin la glottopolitique et qui réunit en son sein à la fois les politiques étatiques et les politiques autogestionnaires des acteurs sur la langue : chacun étant acteur à son niveau de mesures linguistiques plus ou moins contraignantes mais le plus souvent normatives. C'est dans ce cadre que le concept a été prolongé pour en faire une « glottonomie appliquée » (BULOT, 2008a). Ainsi « à l'instar des politiques strictement politiques qui jouent sur les niveaux symboliques et pratiques, se conçoit une glottonomie appliquée jouant sur les deux mêmes niveaux et permettant ainsi à chaque locuteur de s'instaurer légitimement comme une instance discursive de normalisation, de promouvoir conjointement et sans contradiction apparente des mesures langagières relevant du dirigisme, du libéralisme voire de l'autogestion » (BULOT, 2008a : 257-258). Se rajoute ainsi à la glottonomie des « instances » une glottonomie des « agents » (qui relève du discours sur la pratique), les deux étant principalement profitables aux pratiques hégémoniques et valorisées.

1.4. *Migrance et dominance*

Dans ce schéma, ne pas maîtriser la norme en vigueur peut-être source d'exclusion ou de stigmatisation de la part de la classe majoritaire dans une dynamique de dominance (BULOT, 2009a) et de hiérarchisation des langues. Cette stigmatisation se fera à partir de l'écart jugé entre l'usage effectif de la personne ou le groupe de personne et ce qui va être considéré comme la norme partagée par la communauté de référence. La langue est ici vectrice d'attitudes et de représentations envers celui qui la pratique, notamment envers celui qui la pratique d'une façon jugée non standard. Consciemment ou inconsciemment, cette catégorisation de la langue va inclure une catégorisation sociale de la personne. Cette situation renvoie à une minoration des pratiques socio-langagières n'appartenant pas au groupe social de référence. Du discours commun, voire anodin au discours le plus excluant, on considère ici la minoration comme un processus d'exclusion, de rejet, qui vise à inférioriser une personne ou un groupe de personnes. A travers le discours, c'est donc

l'identité plurielle que l'on rejette au profit d'une identité unique et hégémonique. Cette situation implique directement, pour les personnes qui la subissent, un sentiment d'insécurité dans la pratique quotidienne de la langue. Cela peut conduire au propre rejet de sa pratique par la personne qui se sent infériorisée linguistiquement : l'ensemble du processus peut être décrit sous la forme d'une insécurité linguistique (mal parler une langue par exemple) opposée à la sécurité linguistique (de ceux qui pensent bien parler une langue au statut reconnu par exemple).

La langue rentre donc dans les processus d'identification à un groupe social et d'exclusion de ceux qui ne sauraient trouver les ressources pour l'intégrer. Cela est d'autant plus vrai dans un système linguistique tel que celui prôné en France où le monolinguisme institutionnel est la règle. Les pratiques réelles de langue se heurtent donc régulièrement à cette homogénéité voulue de la part des instances décisionnaires et des puristes de la langue. Les enquêtes sociolinguistiques font pourtant état d'un plurilinguisme au centre des pratiques quotidiennes : que ce soit des formes régionales, générationnelles ou issues d'autres aires territoriales... Ce plurilinguisme est facteur d'échanges interculturels et de pratiques émergentes. Il doit être considéré non pas comme une entrave au développement des langues mais comme un processus courant et source d'interaction bénéfique pour ceux qui veulent bien le prendre en compte. La sociodidactique a, par ailleurs, très bien intégré cette dimension grâce au concept de « biographie langagière » qui prend compte la compétence plurilingue des apprenants comme source d'expérience linguistique facilitant l'apprentissage d'autres langues. De ce point de vue, le plurilinguisme est considéré comme la règle car très rares sont les situations monolingues. Combattre l'idéologie monolingue revient ainsi à lutter contre l'exclusion des minorités. Pourtant, la socialisation linguistique, en France, mène encore, aujourd'hui, à l'apprentissage d'une représentation étriquée de la langue comme objet unique et préexistant aux pratiques : il existerait une langue française, apprise à l'école, partagée par l'ensemble du territoire et invariante.

C'est donc un véritable travail social que d'accepter la pluralité des pratiques. Cela est pourtant de plus en plus nécessaire (et même inéluctable) car la configuration de la société évolue et, se faisant, accélère les échanges interculturels. La dynamique actuelle tend, en effet, vers une urbanisation et une cosmopolitisation croissantes. Les nouveaux enjeux qui se préparent ne doivent pas échapper aux politiques linguistiques. La sociolinguistique urbaine s'emploie à repenser les concepts de sociolinguistique afin de les adapter aux questionnements sociaux qui émergent de ce processus. La spatialité trouve ainsi une place prépondérante dans l'approche dite « urbaine » ou « de l'urbanisation » comme source de stratification, de catégorisation, de représentation,... L'espace est vu comme une construction sociale complexe en covariance avec les langues qui le composent. Les discours urbanisés sont ainsi producteurs de structuration socio-spatiale et réciproquement, sont influencés par cette même structure. La dimension qui va nous intéresser ici est celle des discours et des représentations sur la mobilité en ce qu'ils ont de potentiellement

discriminant. On en vient ici au concept de migrance, vu comme « le discours hégémonique sur la mobilité subie ou choisie » (BULOT, 2009a : 17) et qui, par production socio-langagière, peut à la fois légitimer ou délégitimer un espace donné, inclure ou exclure les personnes y faisant référence. Au travers des discours de construction urbaine ségrégationnistes, la personne en mobilité doit se reconstruire un espace discursif positif et légitime afin de s'approprier sociolinguistiquement cet espace (territorialisation). Ces concepts nous permettront de questionner les discours sur la mobilité et les représentations inhérentes aux personnes auto-désignées ou hétéro-désignées comme migrantes.

2. L'institution sociale et la « violence institutionnelle »

Nous allons tenter d'apporter les éléments de base de notre réflexion sur le sujet qui nous est donné à traiter ici, à savoir, l'assistant familial en tant que représentant de l'institution sociale, sa recherche d'identité professionnelle et sa confrontation aux situations de migration.

Nous allons, pour ce faire, tenter de formaliser les processus qui font que les institutions, par leur existence même, produisent ce qu'on peut appeler de la « violence institutionnelle » (TOMKIEWICZ, VIVET, 1991 ; TOMKIEWICZ, 1993) envers leurs usagers. L'objectif affiché ici n'est pas de considérer que toutes les interactions, toutes les prises en charge, tous les rapports,... entre les travailleurs sociaux et les usagers du service social conduisent nécessairement à des pratiques « violentes » ou à des relations conflictuelles. Nous serions ici absorbés par des idées préconçues et arbitraires qui biaiserait les analyses et qui nous laisseraient à voir que ce que nous voudrions effectivement dénoncer. Nous postulons cependant que ce concept de « violence institutionnelle », sur lequel nous allons développer notre réflexion, permet d'approcher au plus près de la contrainte qu'elle exerce sur ses usagers et de son implacable autorité sur ceux-ci. Dans cette optique, et par progression en entonnoir, nous nous intéressons aux interactions dans le travail social et la possible émergence de « violence verbale » (MOISE, AUGER, FRACCHIOLLA *et alii*, 2008) dans les interactions entre travailleurs sociaux et usagers des institutions sociales. Rappelons, de nouveau, qu'il ne s'agit pas de nier l'existence d'interactions apaisées, non violentes et empreintes de respect mutuel entre les locuteurs, ni d'affirmer que tous les discours des travailleurs sociaux se veulent volontairement et explicitement catégorisants, discriminants. Nous chercherons, au contraire, à voir comment les discours potentiellement violents sur le terrain – produits consciemment et surtout inconsciemment – peuvent-être interprétés comme étant à la fois les résultantes des productions discursives émanant des institutions sociales et des représentations sociales et sociolinguistiques sur les usagers (représentations que l'on retrouve aussi hors les institutions sociales) : nous nous intéressons ici, en l'occurrence, aux personnes au situation de migration.

Ce point de départ nous permettra d'appréhender les notions d'identité, de langage, de discrimination... considérées dans leur rapport au champ social et qui, progressivement attachées à leur acception sociolinguistique, seront le cadrage scientifique de ce mémoire.

2.1. L'État et ses institutions

La critique, ou tout du moins la mise en perspective des « violences », quelles que soient leurs provenances ou leurs formes, commises au sein des institutions sociales ne peut se réaliser sans faire référence aux premiers penseurs de la critique de l'État et de ses institutions. Il ne s'agit pas ici de faire un panorama exhaustif des critiques des processus de domination, d'asservissement et de violence envers le peuple, ni même d'adhérer à toutes ces mises en cause, mais bien de voir comment les problématiques soulevées vont nous permettre d'élaborer notre réflexion sur un sujet touchant une institution tel qu'est le travail social.

M'étant délibérément et principalement appuyé – dans la partie précédente – sur le travail de Jeannine Verdès-Leroux et de son analyse sur la mise en place du travail social dès la fin du XIXe siècle en France, mon objectif a été – au-delà de l'aspect critiquable de n'observer que les fonctions « objectives » du travail social jusqu'aux années 1970 (DUBET, 2002) – de montrer comment le travail social pouvait s'inscrire dans une idéologie de contrôle de la part de l'État central et comment ses formes ont pu être étudiées. Car cette critique aujourd'hui de l'État « moderne » et de ses institutions prend son fondement dans les travaux de Karl Marx et notamment son Manifeste en 1848. L'État y est dénoncé comme un appareil de violence et d'oppression des classes dominées par les dominantes (critique virulente de la bourgeoisie). Ce processus de domination s'inscrit dans *le Capital* par la possession des appareils de production et la « reproduction des moyens de production », mais aussi par l'école qui établit les règles de la domination des classes. Ainsi l'« appareil d'État » produit ses propres processus de légitimation par le biais d'une politique répressive envers les classes dominées et d'une reproduction des formes de domination considérées comme légitimes, ceci lui permettant d'exercer légitimement la violence contre ceux qui nourriraient l'ambition de bouleverser cet ordre. Ainsi, à travers les décennies, si le pouvoir d'État change, l'appareil d'État lui reste en place. Louis Althusser (1976b [1970]) vient compléter les travaux de Karl Marx sur les appareils d'État – qu'il noue avec les institutions répressives de l'État fonctionnant « à la violence » : gouvernement, police, prison... — avec ce qu'il appelle les « appareils idéologiques d'État » (AIE). Ceux-ci, fonctionnant donc plus à l'idéologie qu'à la répression, s'immiscent dans les institutions paraissant distinctes et de l'ordre du « privé » : religieux, scolaire, familial... Ainsi, de par leur nature, ces idéologies ont une capacité d'intégration inconsciente plus forte que les appareils répressifs. À Louis Althusser d'affirmer : « si les AIE “fonctionnent” de façon massivement prévalente à l'idéologie, ce qui unifie leur diversité, c'est ce fonctionnement même, dans la mesure où

l'idéologie à laquelle ils fonctionnent toujours en fait unifié, malgré sa diversité et ses contradictions, *sous l'idéologie dominante* (NDLR : en italique dans le texte), qui est celle de "la classe dominante". Si nous voulons bien considérer que dans le principe la "classe dominante" détient le pouvoir d'État (sous une forme franche, ou le plus souvent, par le moyen d'alliances de classes ou de fractions de classes), et dispose donc de l'Appareil (répressif) d'État, nous pourrions admettre que la même classe dominante soit active dans les Appareils idéologiques d'État dans la mesure où c'est, en définitive, au travers de ses contradictions mêmes, l'idéologie dominante qui est réalisée dans les Appareils idéologiques d'État » (1970 : 85-86). Les rapports de domination, d'exclusion... largement constitués par les classes dominantes ont ainsi toute la capacité à s'inscrire dans les têtes et à trouver leur légitimité aux yeux de tous. Citons également les travaux de Max Weber qui, contrairement à Karl Marx qui voyait un rapport direct entre le politique et l'économique à travers le processus de reproduction, défendent l'idée d'un État autonome exerçant sur son peuple son « monopole de la violence physique légitime » (traduction de 1963). L'exercice de cette violence de l'État est légitimé par le fait que soit le seul groupe par tradition et autolégitimation à être autorisé à l'effectuer. Dans cette théorie, les institutions « privées » d'Althusser peuvent exercer également cette violence sous condition de leur légitimation par l'État

Ces différents travaux, qui ont pris comme porte d'entrée les violences d'« État », vont être agrémentés par les critiques concernant directement celles des institutions. Nous pouvons ici nous concentrer sur théoriciens majeurs de cette question que sont Erving Goffman (1968), Michel Foucault (1975) et Pierre Bourdieu (BOURDIEU, PASSERON : 1970). Tout d'abord, à travers sa notion d'« institution totale » ou d'« organisation totale », Erving Goffman (1968) nous apporte une réflexion sur les institutions fermées sur elles-mêmes et ce qu'elles ont de potentiellement contrôlantes, notamment sur les comportements. Il y a là une dimension normative exacerbée qui se retrouve dans l'organisation bureaucratique, procédurale et totalement déconnectée du monde extérieur. Ce mode de fonctionnement a pu être observé aussi bien dans des prisons, des asiles, des couvents que dans des orphelinats ou des internats. La violence s'exerce donc sous sa dimension « totalisante » et omnipotente. Ensuite, la dimension « disciplinaire » de l'institution développée par Michel Foucault, via l'image du « panoptique » (1975), nous donne à voir en quoi l'institution – proche de celle décrite par Goffman – est un « dispositif de pouvoir », un équipement collectif de mise au travail. Les différentes institutions tiennent ainsi un rôle commun de disciplinarisation des hommes et de la société. Ainsi, l'institution, à travers la violence de la discipline qu'elle exerce, permet l'organisation du pouvoir que l'on retrouve à travers une relation maître à élève. Enfin, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron introduisent, pour désigner le pouvoir exercé par les institutions, la notion de « violence symbolique » comme pouvoir « qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force, ajoute sa force, c'est-à-dire proprement symbolique, à ces rapports de force » (1970 : 18). Ce qu'ils dénoncent à

travers cette « violence symbolique » c'est la capacité qu'ont les institutions à reproduire les systèmes de domination via la légitimation de leur action et l'intériorisation de cette domination par les classes dominées. En ne donnant à voir que les catégories de pensée des classes dominantes, l'institution opère une hiérarchisation inconsciente des groupes sociaux et permet, en tout état de cause, de maintenir l'ordre social au profit de ceux qui ont le pouvoir.

Nous n'avons vu ici qu'un bref aperçu de la problématisation de la violence institutionnelle et des formes qu'elles peuvent prendre dans les théorisations scientifiques de Karl Marx à Pierre Bourdieu. Il y aurait encore beaucoup à dire et à approfondir sur ce sujet tant la construction du pouvoir par l'« État » est profonde et rentrée dans les mœurs. Avant de voir comment cette violence s'exerce au sein des institutions sociales, nous pouvons observer une tentative du Conseil de l'Europe de définir la « maltraitance » (1987) – qui semble pouvoir s'intervertir avec la notion de « violence » – caractérisée comme : « tout acte ou omission commis par une personne s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne, ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ». Ce même Conseil de l'Europe nous fournit, en 1992, une typologie de la maltraitance – ou violence – que l'on peut retrouver dans les institutions :

- *Violences physiques* : coups, brûlures, ligotages, soins brusques sans information ou préparation, non-satisfaction des demandes pour des besoins physiologiques, violences sexuelles, meurtres (dont euthanasie)...
- *Violences psychiques ou morales* : langage irrespectueux ou dévalorisant, absence de considération, chantages, abus d'autorité, comportements d'infantilisation, non-respect de l'intimité, injonctions paradoxales...
- *Violences matérielles et financières* : vols, exigence de pourboires, escroqueries diverses, locaux inadaptés...
- *Violences médicales ou médicamenteuses* : manque de soins de base, non-information sur les traitements ou les soins, abus de traitements sédatifs ou neuroleptiques, défaut de soins de rééducation, non prise en compte de la douleur...
- *Négligences actives* : toutes formes de sévices, abus, abandons, manquements pratiqués avec la conscience de nuire
- *Négligences passives* : négligences relevant de l'ignorance, de l'inattention de l'entourage

- *Privation ou violation de droits* : limitation de la liberté de la personne, privation de l'exercice des droits civiques, d'une pratique religieuse...

Celle-ci permet également de distinguer :

- *la négligence*, qui se définit par le défaut de subvenir aux besoins psychiques, psychologiques, affectifs ou spirituels d'une personne : elle peut être passive, comme dans le cas d'une non-intervention par manque de connaissance, ou active, ce qui survient plus rarement, comme dans le cas d'un refus d'assistance
- *L'abus ou la maltraitance active*, qui se caractérise par l'administration volontaire et de façon active de contraintes causant du mal sur le plan psychique, psychologique ou sexuel, ou du tort sur le plan financier.

2.2. La violence de l'institution sociale

La question de la violence institutionnelle au sein du travail social est une question d'autant plus sensible qu'elle touche des publics sensibles : enfants, personnes âgées, personnes en précarité sociale ou financière... Le sujet est très longtemps resté tabou et les institutions, repliées sur elles-mêmes, ne pouvaient admettre une quelconque violence envers ses usagers. On peut ainsi expliquer que la maltraitance infantile dans les institutions existe statistiquement plus aujourd'hui que dans les années 1960 du fait d'un « levé de voile » sur les pratiques violentes dans le travail social (ELOI, 2011) facilité par la fin des « sanctuaires institutionnels » (DUBET, 2002 : 46) et d'une vraie prise en compte de ces problèmes aujourd'hui. Dans le cadre de la maltraitance et de la violence institutionnelle, les travaux de Stanislaw Tomkiewicz sont fondateurs dans le cadre du travail social. Celui-ci définit cette violence de l'institution comme « toute action commise dans ou par l'institution ou toute absence d'attention qui cause à la personne une souffrance physique, psychologique inutile et/ou qui entrave son développement ultérieur » (TOMKIEWICZ, 1993 : 263). Il défend l'idée que toute institution, la plus honnête et professionnelle qu'elle soit, engendre nécessairement de la violence, car son mode de fonctionnement en tant que tel est artificiel et marginal par rapport à la société dans laquelle elle s'insère (TOMKIEWICZ, VIVET, 1991 : 13). Ainsi pouvons-nous, à l'instar de Carolyne Grimard, observé dans le champ social des pratiques paradoxales, entre : « d'une part, une institution contrôlante, totale, productrice de violence entraînant une « fidélisation » des individus qui y ont recours et, d'autre part, une institution qui cherche à développer des pratiques visant l'autonomisation, la responsabilisation » (2011 : 383). La violence institutionnelle se construit dans l'objectif de contrôler les comportements ou les pratiques jugés dérangeants. Cette élaboration de contraintes porte quotidiennement atteinte à la dignité des personnes devant les subir (GRIMARD, 2011).

L'institution sociale lutte ainsi, comme toutes les autres, pour sa légitimité et sa survie. Jeannine Verdès-Leroux affirme que c'est « comme dans le cas du système d'enseignement, c'est-à-dire à partir du rapport de forces entre les classes, des bases matérielles, c'est-à-dire économiques de ce rapport, que le travail social opère une transsubstantiation idéologique, visant à présenter comme naturel et universel l'ordre présent de domination, donc à prévenir et réduire toute menace de changement » (1978 : 11). Cette idéologie peut se retrouver dans le programme institutionnel qui, en s'appuyant sur des valeurs qui lui sont propres (laïcité, émancipation...) et hors monde, fabrique de la discipline afin d'empêcher toute atteinte à celui-ci (ELOI, 2011).

Nous pouvons ainsi, en nous appuyant sur les concepts de Stanislaw Tomkiewicz et Pascal Vivet, élaborer une typologie des violences institutionnelles dans le travail social (1991) :

➤ « La violence structurelle ou sociologique » :

Son existence est posée inéluctable et consécutive de toute institutionnalisation. Elle provient aussi du fait que l'institution sociale exerce dans un cadre légal et contrôlé : la violence est donc tolérée, car liée, de fait, aux situations sensibles rencontrées et aux nécessaires prises de décision dans un contexte où tous les protagonistes ne peuvent s'en sortir à bon compte. Tant qu'elle reste soutenable, cette violence n'est donc pas jugée négativement par le « grand public »

➤ « La violence légitime et illégitime » :

Contrairement aux violences structurelles, ces violences peuvent à souhait être évitées. Sont incluses ici les violences « en relief » — c'est-à-dire perçue naturellement comme telles — comme les violences physiques, psychologiques ou sexuelles et les violences « en creux » — c'est-à-dire moins perceptibles — comme les négligences ou les abandons. Ce qui va faire le caractère légitime ou illégitime d'une violence n'est pas son caractère intrinsèque, mais de son acceptation ou non dans la société : elle varie donc dans le temps et l'espace et peut être légitimée par simple justification de son commanditaire. La violence illégitime est considérée quant à elle comme « surviolence », car soit non assumée et cachée, soit réprouvée par la loi et/ou le « grand public ». L'auteur dénoncé se retrouve alors dans une position de négation, puis de minimisation et enfin de justification comme acte nécessaire (du fait de l'urgence de la situation, de l'état de l'utilisateur, de son résultat pédagogique...)

➤ « La violence de l'institution et la violence individuelle » P25-26 :

Il y a là une distinction entre la violence du fait de l'institution même ou celle d'un individu au sein de cette institution. Un cas isolé peut-être écarté alors que dans une institution « surviolente » et « anomique », les violences produites par le personnel sont démultipliées et ne sont plus jugées comme telles.

2.3. La violence individuelle dans l'institution sociale

Les relations spécifiques qui se construisent dans les institutions sociales peuvent être source de tension entre les différents acteurs. En effet, pour Guy Bajoit (2005), les fondements de la violence – cette violence semblant émaner, dans ses propos, en grande partie des « clients » réagissant à une situation défavorable – au sein des institutions sociales est à chercher dans la « relation d'aide » qui y est mise en place et dans le jeu de chacun des trois acteurs principaux en place : les dirigeants de l'institution, les travailleurs sociaux, les usagers. Ainsi, si ses conclusions me semblent biaisées, son approche sur la « relation d'aide » va nous permettre de comprendre les différents processus pouvant mener à des violences.

La relation qui nous intéresse ici est la relation interpersonnelle entre « l'aidant » – le travailleur social – et « l'aidé » – l'utilisateur de l'institution sociale – et les contraintes qui pèsent sur cette relation. La spécificité majeure de cette relation est qu'elle est « asymétrique » et qu'elle n'est pas « interdépendante » : il n'y a pas d'échange réciproque, l'ayant-droit n'apportant que ses propres besoins. Cela implique pour l'aidé d'accepter cette aide et ainsi de reconnaître sa dépendance vis-à-vis du travailleur social, sa soumission. Il y a donc potentiellement « un sentiment d'humiliation lié aux processus d'infériorisation et de suspicion » (DE GAULEJAC, 1996 : 115) du fait de leur situation et de la justification qu'ils doivent mettre en place. L'aidant à quant à lui un pouvoir sur l'aidé, il se trouve dans une situation qui peut l'entraîner vers la jouissance du statut et/ou la culpabilité qui l'engendre. Il doit ainsi développer toute une rhétorique pour masquer ce rapport biaisé de dépendance des usagers vis-à-vis de lui-même. « Ainsi, l'aidé comme l'aidant sont pris dans un échange faussé par la dépendance de l'un et le pouvoir de l'autre, et ils ne peuvent supporter leur malaise réciproque qu'en niant la réalité de ce lien » (BAJOIT, 2005 : 121). Cette relation est prise dans des contradictions où les travailleurs sociaux sont au centre. D'un côté, il y a un appel à l'humanisation du travail social, à la prise en compte personnalisée des usagers et, d'un autre côté, une bureaucratisation de plus en plus massive et un poids hiérarchique de plus en plus fort. Associé aux cinq tendances du monde actuel développées par Guy Bajoit – « la croissance des inégalités et des exclusions, le désir de participer à la consommation, le désir de se réaliser comme individu autonome versus les politiques d'austérité des pouvoirs publics, les principes de l'État social actif » (2005 : 123) – ce contexte emprisonne le travailleur social entre les demandes des ayants droit et le poids de l'institution, entre les demandes croissantes et les moyens diminuant, d'où un malaise persistant de la profession. Nous pouvons ainsi établir une double tension :

- entre les travailleurs sociaux et les usagers :

Les travailleurs sociaux doivent suivre leur programme de « relation d'aide » et ainsi, sur le long terme, assurer la réinsertion des ayants droit. Ces usagers sont eux pris dans le court terme et l'urgence de leur situation (comme le paiement des factures).

➤ entre les travailleurs sociaux et les institutions :

Les dirigeants manquent d'argent et tout budget doit être géré avec efficacité. Les travailleurs sociaux sont dans une logique inverse : ils veulent plus d'argent, moins de dossiers, plus de temps pour les traiter, plus d'autonomie...

Pour conclure le raisonnement de Guy Bajoit, nous pouvons donc distinguer une double contrainte sur la relation d'aide. Celle des dirigeants sur les travailleurs sociaux qui imposent les conditions juridiques, politiques et financières de leur exercice. En fonction de leur politique, ils peuvent répercuter plus ou moins directement ce poids sur les travailleurs sociaux : travail précaire, conditions de travail à revoir, travail dans l'urgence, interminable bureaucratie... Mais il y a également les contraintes des travailleurs sociaux sur les usagers. Par leur jeu de décision, d'engagement, de libre interprétation des modalités de leur fonction... ils ont un pouvoir certain sur l'avenir des usagers du service social par simple volonté d'agir ou non. Ils sont libres d'appliquer de quelques manières qu'ils soient les cadres qui leur sont imposés. Ainsi peuvent ils « se permettre de faire attendre, de soupçonner, de coller des étiquettes, de laisser paraître des jugements stigmatisants, de sous-évaluer les efforts de l'utilisateur pour s'en sortir, d'insister dans son rapport sur les aspects négatifs » (BAJOIT, 2005 : 123), ou encore d'être aimable ou non, de porter attention ou non... Il n'y a pas ici de jugement de valeur ni de présupposés sur les pratiques des travailleurs sociaux, il s'agit pour nous de comprendre les mécanismes potentiels de création de violences, telles qu'elles soient. Pour compléter les travaux de Guy Bajoit, nous pouvons dire que cette contrainte que peut exercer le travailleur social sur l'utilisateur est donc à resituer dans le cadre des contraintes qui sont elles-mêmes exercées sur sa profession. Elles ne sont, en tout état de cause, bien souvent que la traduction des violences institutionnelles exercées par et dans les institutions sociales ; violences qui ne peuvent être comprises que dans une approche systémique.

Ainsi posés les enjeux de la relation d'aide établis dans le travail social, nous pouvons concentrer notre recherche sur les processus de production de cette violence dans les échanges verbaux entre les travailleurs sociaux et les ayants droit. En effet, nous pouvons poser le principe ici que les personnes confrontées aux institutions sociales se retrouvent en premier lieu confrontées au discours des travailleurs sociaux et donc face à ce qu'ils ont de potentiellement violents. Déterminés par leurs conditions d'exercice, ces discours vont être les vitrines de l'institution et porteur du jugement de celle-ci à travers le symbole du travailleur social comme « programme institutionnel » à lui tout seul (DUBET, 2002). Nous pouvons donc affirmer que ces discours ont un rôle à jouer dans les processus d'exclusion, de discrimination, d'humiliation, de culpabilisation... exprimés par les personnes prises en charge par le travail social. Les violences qui peuvent émerger de ces discours sont multiples, mais se recoupent aisément avec la « violence symbolique » développée par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron. Cela se retrouve dans les discours de naturalisation et de psychologisation des processus menant à avoir recours à l'aide sociale. Dans ces discours,

c'est « l'assisté qui est désigné comme responsable des problèmes qu'il rencontre, puisque c'est en lui, dans son histoire personnelle, que l'on cherche la solution. Ses difficultés sont interprétées comme la conséquence de ses incapacités, de ses conduites d'échec, de ses problèmes psychologiques » (DE GAULEJAC, 1996 : 117). Mais cela se retrouve aussi et surtout dans la vision que se font les travailleurs sociaux de ce que doit être une personne assistée socialement. Se retrouvent ici les processus de catégorisation des publics en fonction de critères hégémoniques, tels les critères du « bon » ou du « mauvais » pauvre de Bronislaw Geremek (1978). Car, dans le cas du travail social, la représentation que les travailleurs sociaux se font d'une personne agit directement sur leurs pratiques vis-à-vis d'elles. Il y a ainsi un fort risque de rejet et de violence vis-à-vis de celui qui ne rentrerait pas dans le moule, entraînant le fait que « l'utilisateur des services d'action sociale fasse aussi l'apprentissage des rôles sociaux qu'on attend de lui, notamment qu'il se comporte comme un pauvre sincère, capable de donner des preuves de sa volonté d'autonomie. En d'autres termes, il faut qu'il reconnaisse son infériorité et sa dépendance » (PAUGAM, 1991 : 25). Il y a donc bien violence ici dans la rigidité des discours, produits idéologiques de l'institution, face à ce qui ne rentre pas dans la « norme ». Ce risque latent et « en creux » est donc difficile à mettre au jour. Ainsi, pour approcher au plus près de ces tensions, il nous faut donc aller voir ce qui se passe dans l'interaction verbale.

3. L'émergence de la « violence verbale » dans les interactions sociales

3.1. Les dynamiques mises en jeu dans l'interaction

Nous entendons ici la notion d'interaction sur la base de la définition d'Erving Goffman, comme « l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres » (1973 : 23). Plus que l'affirmation d'une nécessaire présence physique ou visuelle soutenue par Goffman – ce qui porte à débat – on considèrera plutôt l'interaction dans son cadre « focalisé », c'est-à-dire dans une interaction où un « foyer commun » (KERBRAT-ORECCHIONI, 2001 : 113) est partagé par les acteurs en présence, où il y a « concentration unique de l'attention intellectuelle et visuelle » (GOFFMAN, 1974 : 117) autour de l'objet de l'interaction.

3.1.1. Les contextes « extradiscursif » et « intradiscursif »

Les interactions langagières, qu'elles soient inscrites dans une interaction liée à un travail social ou non, ne peuvent pas être considérées et appréhendées en elles-mêmes sans prendre en compte le(s) contexte(s) discursif(s) de production. Nous nous intéressons cependant ici particulièrement aux « événements de communication » ou « acte de discours » selon la traduction du « speech events » tel qu'il est entendu par Dell Hymes et qui est « limité aux activités, ou à certains aspects d'activités, qui sont directement

gouvernés par les règles et les normes de l'usage du langage » (1972). L'interaction entre le travailleur social et l'utilisateur se trouve, en effet, régie par le cadre institutionnel déployé autour et est donc contrainte par les normes et usages en vigueur. Il s'agit donc, pour approcher les processus mis en œuvre dans cette interaction, de ne pas se limiter au contexte « intradiscursif », mais bien, de façon complémentaire, d'analyser le contexte « extradiscursif » d'élaboration (KERBRAT- ORECCHIONI, 2005), sur les bases de ce qui avait été créé par le modèle S.P.E.A.K.I.N.G. de Dell Hymes. Le contexte « intradiscursif », c'est-à-dire le contexte même de l'interaction (les personnes en présence, le lieu, le moment de la journée...) et le contexte « extradiscursif » (tous les événements qui ont préexisté à l'interaction, le contexte sociétal, social, institutionnel, le parcours des protagonistes les ayant amené à cette interaction...) interagissent entre eux et forment le contexte spécifique de l'interaction.

Le contexte est donc à voir sous sa dimension complexe, à la fois hétérogène et étendue (KERBRAT-ORECCHIONI, 2001 : 106). Il est réinvesti à chaque moment de l'interaction. Il ne s'agit donc pas ici de voir la relation entre le contexte d'interaction et l'interaction en elle-même comme un rapport de cause à conséquence linéaire, mais bien de la voir dans un principe de récursivité où chacun engendre l'autre indéfiniment. Autrement appelée « boucle de rétroaction » par Philippe Blanchet (2012), cette dynamique nous donne à voir comment l'environnement permet la production d'un discours qui en retour permet la redéfinition de cet environnement. L'interaction peut elle-même être perçue dans sa dynamique « hélicoïdale » ou circulaire : processus mis en œuvre lors d'une communication entre deux personnes ou un groupe, « l'évènement de communication est un échange qui n'a donc jamais véritablement de début ni fin en soi » (BLANCHET, 2012 : 119).

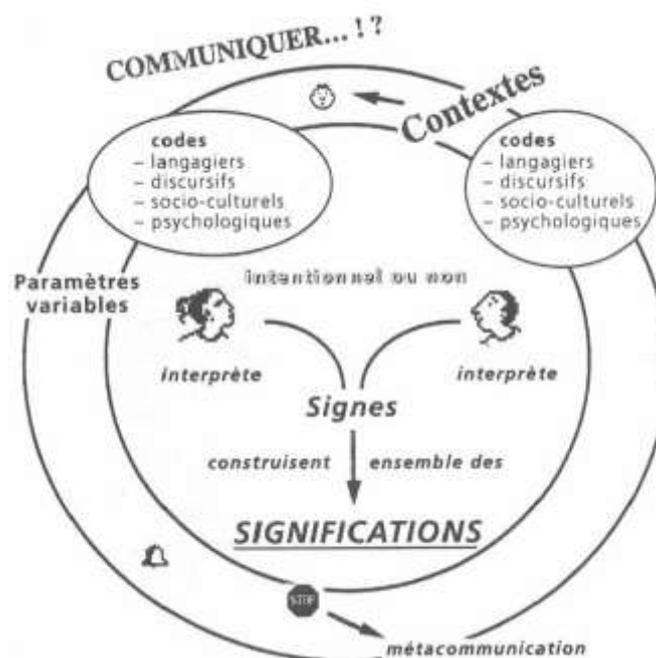


Schéma ethnosociolinguistique de la communication (BLANCHET, 2012 : 119)

À partir de ce schéma de la communication proposé par Philippe Blanchet (2012), nous voyons donc que le contexte et la circularité sont deux éléments éminemment importants à prendre en compte dans une interaction.

3.1.2. Le contrat communicationnel

Ainsi en constante rétroaction avec son contexte d'émergence, l'interaction se développe sur les bases de ce que Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau appellent le « contrat communicationnel » (2002 : 138). Ce contrat, au sein d'un échange langagier, permet tout à la fois de se reconnaître mutuellement en tant qu'acteur de l'interaction ayant une identité spécifique, de s'entendre sur la perspective de l'échange qui domine la situation et qui détermine l'objet particulier de l'échange et enfin d'accepter les contraintes spécifiques de cet échange. Le contrat de communication se caractérise donc par quatre points : une définition des « identité(s) », des « finalité(s) », du « propos » et des « circonstances » (CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, 2002 : 141). Ils révèlent la nécessité d'une compréhension et d'une co-construction de sens mutuelles. L'interaction est donc empreinte d'« intersubjectivité » qui « seule rend possible la communication linguistique » (BENVENISTE, 1966 : 266) et de « dialogisme », dans le sens où elle n'est construite que sur les bases d'autres interactions et que l'ensemble se répond perpétuellement (BAKHTINE, 1984).

L'interaction, telle qu'elle soit, n'est donc pas un élément figé, mais situé dans un contexte dynamique qui interagit avec elle. Elle est à considérer non pas pour elle-même, mais bien dans la place qu'elle occupe au sein des autres interactions. Les locuteurs d'une interaction doivent ainsi, pour se conformer au contrat communicationnel, se fonder sur leurs propres connaissances des comportements attendus lors de celle-ci. Ils se basent ainsi sur des « indices de contextualisation » qui permettent à chacun de se situer dans l'interaction : ces « caractéristiques superficielles de la forme du message constituent l'outil par lequel les locuteurs signalent et les allocutaires interprètent la nature de l'activité en cours, la manière dont le contenu sémantique doit-être compris et la manière dont chaque phrase se rapporte à ce qui précède ou à ce qui suit » (GUMPERZ, 1989 : 28). Cela traduit donc le fait que les locuteurs ont des croyances ou des représentations quant aux différentes situations d'interaction qu'ils rencontrent, basées sur une expérience et des schémas déjà observés. Les locuteurs se forment donc des attentes stéréotypées quant à l'interaction par l'accumulation d'indices de contextualisation faisant, ainsi, rentrer celle-ci dans des schémas paraissant plus ou moins familiers. Cette modélisation n'est pas à voir statiquement, mais dans sa dimension dynamique où la structure de l'interaction « se modifie à mesure que les participants interagissent » (GUMPERZ, 1989 : 28). Le contrat communicationnel est donc perpétuellement redéfini dans l'interaction, mais doit répondre à ce qu'Erving Goffman a appelé le « rite d'interaction » conditionné par l'organisation sociale. L'interaction doit ainsi répondre à des rituels, des normes où chacun doit « prendre en considération la place qu' (il)

occupe dans le monde social en général » (1974 : 11). Cette perspective nous offre à voir les représentations sociales et les rapports de force qui se jouent dans les interactions, mais aussi les possibles violences qui peuvent découler d'une rupture de ces contrats ou rituels.

3.1.3. Représentations et statuts des locuteurs dans l'interaction

Si les indices de contextualisation permettent aux différents locuteurs de construire leurs propres attentes quant à l'interaction, ils mettent en œuvre également des représentations sociales sur les différents statuts de ces mêmes locuteurs. En effet, les locuteurs ont des représentations sur les autres locuteurs provenant d'attributions stéréotypées de statuts et de positionnements sociaux. Ainsi, chacun rejoue dans l'interaction les attentes supposées des autres et reproduit les formes stéréotypées du discours qu'il pense correspondre au type spécifique d'interaction. On retrouve donc deux idées mises en œuvre : « je parle en fonction de ce que je me représente de l'autre et de ce que je me représente de ce que l'autre se représente de moi » et « puisque tu es comme ça, je ne peux te parler autrement » (FRACCHIOLLA, AUGER, MOISE *et alii*, 2008 : 5). Ces représentations marquent donc une distanciation lors d'une interaction entre personnes issues de groupes sociaux différents. Leur mise en œuvre joue ainsi directement sur les productions discursives et, par phénomène de réactivation collective des groupes sociaux, contribue à construire et à consolider les catégorisations sociales dans les discours déjà en place (FRACCHIOLLA, AUGER, MOISE *et alii*, 2008 : 5). Ainsi décrites, les représentations sociales jouent un rôle dans la construction et la stabilisation des identités sociales, ce qui permet à certains locuteurs – dans une interaction asymétrique – de légitimer leur domination par la reproduction et l'anticipation des rôles prédéfinis (JODELET, 1989).

Les questionnements qui sont les nôtres dans cette recherche nous mènent, de fait, à s'intéresser aux interactions asymétriques et aux potentiels rapports de force qui peuvent émerger de cette situation. En effet, se développe dans l'interaction ce que John Gumperz appelle l'« inférence conversationnelle » (1989 : 55) qui peut être définie comme « un processus d'interprétation situé, c'est-à-dire propre à un contexte, par lequel les participants déterminent les intentions d'autrui dans un échange et fondent leur propre réponse ». Ces inférences ne peuvent, selon lui, se détacher du cadre de l'interaction et de ses composantes qui ont des rôles primordiaux dans le processus d'interprétation des locuteurs : « le savoir d'arrière-plan propre à chaque participant, ses attitudes avec les autres participants, les postulats socioculturels concernant les rôles et les statuts, les valeurs sociales associées à diverses composantes »... (GUMPERZ, 1989 : 55). Nous entendons par là que, dans l'interaction, se rejoue toutes les catégorisations et rapports de domination de la société, pour ainsi dire : « toute la structure sociale est présente dans chaque interaction (et par là dans le discours) » (BOURDIEU, 1982 : 61). Se faisant, il s'agit de comprendre que l'« on doit se garder d'oublier que les rapports de communication par excellence que sont les échanges linguistiques sont aussi des rapports de pouvoir symbolique où s'actualisent les rapports de

force entre les locuteurs ou leurs groupes respectifs » (BOURDIEU, 1982 : 14). Comme nous le mentionnions précédemment, toute interaction est aux prises avec les autres interactions qui l'entourent : cette interdiscursivité fait que, pour reprendre les termes de Michel Pêcheux, « ça parle » toujours « avant, ailleurs et indépendamment » (1975 : 147). Alors, toute interaction dissimule en son sein l'« interdiscours » porté directement ou indirectement autour d'elle et est ainsi soumise aux idéologies dominantes.

S'il en est ainsi, toute production discursive reflète inconsciemment et de façon transparente des idéologies favorisant la reproduction des formes de domination. De façon opératoire, dans une relation entre un intervenant social et un ayant droit, l'interaction viendrait ainsi réinvestir les rapports dominants/dominés par la reproduction des catégorisations stéréotypées et des préjugés basés sur les formations discursives entourant cette interaction. Nous avons vu à travers le concept de « violence institutionnelle » comment l'institution sociale pouvait – au regard par exemple de l'évolution de la catégorisation sociale des usagers que nous avons développé en début de mémoire – poser un système propre à maintenir sa légitimité et à créer des violences envers ses usagers simplement du fait de son existence. Nous posons ici que ces violences de l'institution sociale peuvent, par effet de reproduction descendante des discours et des pratiques qu'elle exerce, se retrouver dans les discours et les pratiques mêmes des travailleurs sociaux. C'est donc de la « violence institutionnelle » qui peut resurgir dans les discours et les interactions avec les usagers. Productions que nous pouvons considérer comme souvent inconscientes, ces discours peuvent, s'ils sont ressentis comme tel par ceux qui les subissent, engendrer des sentiments de rejet, de culpabilité, d'intériorisation ou de révolte et de violence. Associés, si nous prenons l'exemple ici des personnes en situation de migration, à des processus de catégorisation et de discrimination développés au sein de la société, ces discours peuvent avoir une portée et un impact extrêmement violent. Le concept de « violence verbale » (FRACCHIOLLA, AUGER, MOÏSE *et alii*, 2008) va nous aider dans un premier temps à comprendre comment les processus mis en place lors d'une interaction peuvent produire de la violence envers ceux qui la subissent. Il nous aidera dans un deuxième temps à comprendre comment les interactions et les productions discursives dans le cadre du travail social peuvent, à leur échelle, se révéler être porteur de « violence institutionnelle » et être potentiellement subies comme telles.

3.2. La « violence verbale » ou la « violence institutionnelle » à l'échelle des discours

3.2.1. Le concept de « violence verbale »

Nous nous intéressons ici aux travaux en sociolinguistique du Groupe de recherche sur la violence verbale fondé par Claudine Moïse, Nathalie Auger, Béatrice Fracchiolla et Christina Schultz-Romain et qui, depuis plus de 10 ans, mène des recherches en milieu

scolaire, médiatique, publics... Cette violence verbale peut être définie comme un « processus de montée en tension relationnelle » marqué par des actes déclencheurs et des niveaux progressifs et spécifiques. Ce processus est observable à travers « des actes de paroles repérables – malentendu, mépris, menace, insulte –, des rapports de domination entre les locuteurs, des télescopages de normes, des ruptures dans les rituels conversationnels et des phénomènes de construction identitaire » (MOISE, AUGER, FRACCHIOLLA *et alii*, 2008 : 10). Cette montée en tension provoquée par une divergence de point de vue ou de rapport à la norme sociale n'est donc pas linéaire et dépend à la fois de l'identité des interlocuteurs et du degré d'opposition. C'est ainsi que peuvent être dégagées différentes étapes progressives dans cette montée en tension (FRACCHIOLLA, AUGER, MOISE *et alii*, 2008 : 7) :

1/ la « *violence potentielle* » : à voir auprès du comportement même d'un locuteur — par exemple de l'agressivité ou dans la construction d'un contexte supposé violent par les représentations sociales ou les images médiatiques qui en sont données

2/ la « *violence embryonnaire* » : ou « amorce » de la violence verbale ; elle est repérable linguistiquement chez un locuteur A par une rupture dans les rituels interactionnels ou par une transgression des normes sociales portée par un locuteur B et qui va le faire réagir.

3/ la « *violence cristallisée* » : le locuteur B peut réagir en rentrant en conflit avec le locuteur A (insulte, menace, mépris... tout acte discursif entraînant une montée en tension). Cette montée en tension se rejoue dans chaque prise de parole. La résolution de cette tension peut se faire soit dans la conversation par négociation, auquel cas les interlocuteurs doivent s'entendre pour ne pas perdre la face ; soit par une stratégie d'évitement ou de fuite (physique ou conversationnelle) d'un des locuteurs, auquel cas chaque interlocuteur reste sur ses positions.

4/ la « *violence physique* » : si les négociations ont échoué ou si aucun n'a « fui », cette violence va aller au-delà de la violence verbale, même malgré le fait qu'elle ait été très souvent annoncée « pragmatiquement » – verbalement ou gestuellement – par l'un des interlocuteurs

La montée en tension dans l'interaction est donc le produit de « déclencheurs de conflits ». Ils peuvent prendre différentes formes et peuvent prendre leur source dans des perspectives « interpersonnelles », « structurelles » ou « culturelles » (FRACCHIOLLA, AUGER, MOISE *et alii*, 2008 : 7-8). Tout d'abord culturelles, car la montée en tension peut provenir de conflits de valeur ou de culture qui font que les interlocuteurs sont « en mésentente voire en opposition idéologique sur des représentations, des idées morales liées aux groupes sociaux ou ethniques » (2008 : 7). Ensuite structurelles, car la société et les institutions s'organisent sur des normes sociales et des rites interactionnels permettant leur

organisation et la sauvegarde de l'ordre social établi. Toute transgression de cet ordre remet en cause la relation de dominant à dominé et entraîne une renégociation du rapport de force. Enfin interpersonnelles, car la remise en cause de l'identité de l'autre entraîne une attaque de sa face dans le but de prendre l'ascendant dans l'interaction. De ce fait, sans aménagement de forme, elle peut créer une rapide montée en tension.

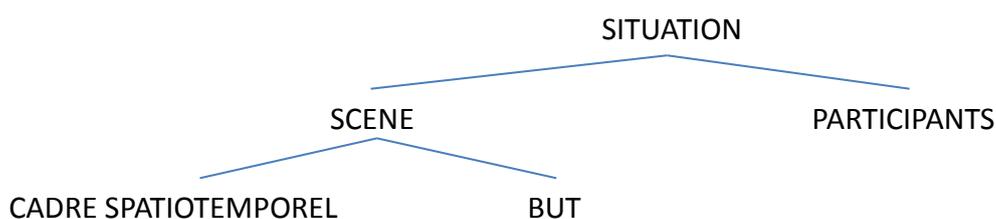
Ainsi, la violence verbale n'est pas dissociable du concept d'« actes de langage » ou « speech acts » de John Langshaw Austin (1970) et qui, dans l'approche interactionniste, implique « l'idée selon laquelle parler c'est agir – ou plutôt interagir, en ce sens que tout au long du déroulement d'un échange communicatif quelconque, les différents participants exercent les uns sur les autres des influences de nature diverse » (KERBRAT-ORECCHIONI, 2008 : 53). Ces actes linguistiques, rapportés aux discours des travailleurs sociaux, jouent un rôle primordial lorsqu'une personne est confrontée à une institution sociale. C'est en effet par les interactions avec les travailleurs sociaux qu'ils vont entrer et entretenir le contact avec l'institution sociale. Comme nous le disions précédemment, se sont donc des relations « interpersonnelles » (entre deux ou plusieurs personnes), « structurelles » (entre le travailleur social représentant de l'institution sociale et l'utilisateur) et « culturelles » (entre cultures personnelles, professionnelles, sociales...) qui vont se construire dans ces interactions. Le travailleur social, à travers son discours, offre ainsi à voir à la personne qui lui fait face bien plus qu'un simple positionnement personnel. Il est le porte-parole légitime de toute l'institution sociale qu'il représente.

3.2.2. Du concept de violence verbale à l'étude de la violence institutionnelle à l'échelle des interactions dans le travail social

Ainsi, le concept de violence verbale nous permet de comprendre comment toute interaction verbale peut, en cas de rupture dans les rites d'interaction, engendrer une montée en tension communicationnelle et langagière. Le travail social étant avant tout un travail langagier au sens de Josiane Boutet (1995), il ne peut se défaire, du fait des situations qu'il rencontre, d'immanquables tensions et joutes verbales. Cette vérité ne peut n'être attribuée qu'à la seule faute des usagers du service social. En effet, des travaux comme ceux d'Isabelle Léglise sur les pratiques et contacts linguistiques entre travailleurs sociaux et des jeunes identifiés comme étant de « banlieue » dans l'agglomération de Tours montrent que, chez les travailleurs sociaux, « les discours adoptent le registre de la plainte, de l'incompréhension, ils sont empreints de jugements de valeur et s'arrêtent à quelques traits caractéristiques de parlars jeunes présentés comme prototypiques (en particulier emprunts à l'arabe, insultes, violences verbales) » (2004b : 49-50). Ainsi, si la violence verbale existe dans certains discours des usagers, il n'est pas à éluder le fait qu'elle puisse être le fruit des propres pratiques et représentations des travailleurs sociaux. Mais limiter les interactions entre travailleurs sociaux et ayants droit à d'impératives violences verbales ne saurait pas rendre compte des innombrables situations de communication. Même si des tensions

peuvent apparaître dans le fait que les intérêts des deux parties soient divergents (BAJOIT, 2005), celles-ci peuvent rester embryonnaires, voire être négociées. Nous reviendrons plus tard sur le concept de « logiques » divergentes entre les acteurs et l’institution pour expliquer les possibles montées en tension entre travailleurs sociaux et jeunes accueillis.

Mais la démarche qui est la nôtre, tout en s’appuyant sur les concepts que nous venons de voir, a pour objectif de « dépasser » le schéma rupture communicationnelle / montée en tension verbale. En effet, nous posons, d’une part, que le statut des locuteurs ne leur permet pas nécessairement de participer au processus de montée en tension relationnelle et, d’autre part, que la violence qui est produite à l’échelle des interactions entre travailleurs sociaux et ayants droit n’est pas nécessairement une violence verbale au sens où elle vient d’être définie, mais peut être une reproduction de la violence institutionnelle à l’échelle de celles-ci. Autrement dit, nous nous intéressons ici au rôle que joue ici le travailleur social – et son discours – dans le processus de violence institutionnelle que nous avons décrit précédemment. En tant que représentant de l’institution, il incarne, en effet, à lui tout seul le poids de l’institution et, par conséquent, du jugement de la société. De fait, il agit à partir des pratiques et des représentations développées au sein de son contexte de travail et de la société. Dans le cadre de situations de migration, d’extrêmes pauvretés, de handicaps... celles-ci sont potentiellement violentes pour celui qui les subit et qui n’a pas les moyens d’y répondre. Comme nous l’avons vu à travers les travaux de Pierre Bourdieu, Michel Foucault ou Louis Althusser, les institutions comme les institutions sociales sont productrices de violences par le fait même d’exister et d’intervenir en toute légitimité dans la sphère privée des citoyens. Ainsi, la relation entre un travailleur social et l’usager du service social rentre dans le cadre d’une « relation verticale », « par essence dissymétrique » et où le premier occupe une position « haute, de dominant » et le second une position « basse, de dominé » (KERBRAT-ORECCHIONI, 1992 : 71). Cette relation se construit donc sur des déterminants contextuels (position sociale, relation d’aide, cadre institutionnel...) et dans l’interaction (comportement langagier, positionnement langagier, « placèmes » ou « taxèmes ») qui fait que les statuts sont mouvants et peuvent être renégociés ou entérinés. À l’instar des travaux de Michelle Van Hooland (2005a : 122) sur la « communication maltraitante » qui reprennent – à travers le schéma de « la situation » — les différentes composantes de base de la situation d’interaction développées par Catherine Kerbrat-Orecchioni (2001 : 77), nous pouvons décrypter le cadre interactionnel entre un travailleur social et l’usager du service social via les éléments suivants :



En effet, nous pouvons décomposer la situation entre d'une part la scène de l'interaction comprenant le cadre spatial, le cadre temporel et le but de l'interaction et, d'autre part, les participants à celle-ci. Dans le cadre du travail social, ces différents éléments jouent des rôles spécifiques sur les différentes interactions mises en place entre les différents protagonistes :

La scène :

— le cadre spatiotemporel : il réfère, pour sa partie spatiale, à la fois aux « caractéristiques du lieu où se déroule l'interaction » et, de façon plus significative, à « sa fonction sociale et institutionnelle » et, pour sa partie temporelle, au temps de l'interaction (KERBRAT-ORECCHIONI, 2001 : 77). À l'échelle du travail social, les temps d'échanges, de rencontres, de rendez-vous sont principalement contrôlés par le travailleur social. De plus, les interactions se font le plus souvent dans les murs d'une institution, dans un cadre institutionnel et potentiellement intimidant.

— le but : Comme nous l'avons vu avec les travaux de Guy Bajoit (2005), le travailleur social et l'utilisateur ont des objectifs différents. Cependant, l'objectif ne pouvant être détaché du cadre de l'interaction (KERBRAT-ORECCHIONI, 2001), les objectifs du travailleur social et de l'institution sociale, que l'on peut traduire dans la « relation d'aide », priment sur les objectifs de l'ayant droit.

Les participants :

Élément imminent à prendre en compte dans un cadre communicatif, il permet de prendre en compte les variables individuelles (biologique, physique, sociale, psychologique) et les relations entre les protagonistes (KERBRAT-ORECCHIONI, 2001). La relation entre un travailleur social et l'utilisateur du service social est ainsi marquée par la nature de leur statut – professionnel vs assisté – et par leur parcours respectifs (par exemple les valeurs développées par le travailleur social ou le parcours de migration d'un ayant droit).

En nous intéressant ainsi à la violence institutionnelle à l'échelle des interactions dans le travail social, nous ne nous fixons pas sur les propos explicitement violents, mais cherchons à connaître les facteurs latents – comme les représentations – favorisant l'émergence de pratiques et de discours pouvant être perçus comme violents par ceux qui les subissent. Prenons pour exemple la confrontation à une situation de résilience : « favoriser la résilience, c'est se tourner sur la pratique du travail éducatif et social en tant que pratique langagière. La formation peut insister alors sur plusieurs niveaux d'analyse du langage au travail : derrière la parole éducative se cachent une parole intérieure, un discours professionnel imprégné d'un discours théorique scientifique. Cette parole peut être violente pour plusieurs raisons. La pratique peut s'appuyer sur un cadre de référence dogmatique : il y a une surestimation des déterminismes psychologiques ou encore, une confusion entre vulnérabilité et fatalité. Il peut y avoir un déni professionnel. Enfin, elle peut s'appuyer sur une idéologie gestionnaire du travail si bien que « le temps auprès de la personne est

réduit » (VAN HOOLAND, 2004 : 79). Ici, il n'est pas dénoncé la volonté de nuire, mais plutôt la capacité des discours et des pratiques des travailleurs sociaux à provoquer, par le poids institutionnel et professionnel qu'ils ont, une violence envers ceux à qui ils sont destinés.

Cette perspective nous mène à questionner l'identité, les pratiques et les représentations des travailleurs sociaux. En effet, notre cadre de recherche est celui de la confrontation des identités et des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux face aux situations de migration. Il s'agit donc d'un cadre où, à priori, il y a potentiellement une violence institutionnelle exacerbée entre la précarité de certaines situations d'un côté et les pratiques et les représentations face aux situations de migration de l'autre. Autrement dit, il s'agit de comprendre les effets des pratiques et des représentations sociales et sociolinguistiques des travailleurs sociaux dans le cadre de rencontres interculturelles et de situations de minoration.

3.3. Désir de reconnaissance VS « société du mépris »

La conceptualisation des formes de violence verbale potentiellement observables doit être complétée ici par une dimension à la fois surplombante et incorporante de celles-ci. En effet, nous traitons ici d'une profession perçue comme étant en marge du travail social, ou même, comme notre préenquête nous le fera voir, considérée comme en dehors du travail social par certains membres des professions reconnues, établies du travail social. Nous sommes ici dans des représentations ancrées, partagées et dépourvues d'une quelconque remise en question par ceux qui les perpétuent tant qu'elles n'ont pas lieu de l'être. Ainsi, du fait de positions hiérarchisées, asymétriques, nous retrouvons l'exercice d'une violence implicite et très diffusée, qui peut se cacher aux yeux mêmes des acteurs qui la produisent et qui la subissent. Cette violence est partie intégrante d'une « société du mépris » contemporaine critiquée par Axel Honneth (2008) et qui, dans sa forme capitaliste actuelle, exerce sa méprise et sa domination sur les individus à la recherche de reconnaissance (HONNETH, 2000). L'incorporation de ce mépris, de cette violence implicite par condescendance, serait donc les ressorts de notre société selon Axel Honneth.

Cette société du mépris se confronte donc – toujours selon lui – à un désir, à une demande de reconnaissance des individus qui cherchent à se faire reconnaître dans leur individualité au sein de cette société. Cette reconnaissance, pour être « réussie », se compose de trois parties : une « affection manifestée dans les relations intimes du type de l'amour ou de l'amitié », une « reconnaissance morale de l'individu en tant que membre responsable d'une société » et enfin une « appréciation sociale des prestations et capacités sociales de l'individu » (HONNETH, 2008 : 197). Nous appuyant sur cette typologie, nous comprenons les enjeux de la reconnaissance d'une profession telle que l'assistance familiale qui, dans sa quête de reconnaissance professionnelle (collective) et individuelle, doit lutter

contre des formes de « méprise » à son égard d'une société – et en l'occurrence en plus d'un groupe professionnel – qui la cantonne à son passé. Créer les conditions d'une reconnaissance c'est donc aussi opérer un changement de regard au sein d'un champ où s'opère toujours une « prétention à la distinction » (BOURDIEU, 1979) entre les travailleurs sociaux qui s'estiment légitimes et les autres, voués à rester en dehors du noyau dur.

4. Travail social, langage et identité professionnelle

4.1. Approches de la notion d'identité et représentations sociales

En s'attachant à poser le terme de « notion » d'identité plutôt que de « concept » d'identité, l'objectif est ici de rendre compte à la fois de la polyphonie et des évolutions de la définition de l'identité (DUBAR, 2007). Ainsi, les approches que nous développerons ici seront nécessairement situées par rapport à notre champ de recherche et ne sont ni exhaustives, ni partagées par l'ensemble des sciences humaines. Ce préambule est, de fait, un avertissement en réponse à l'idée – reprise par Claude Dubar (2007) – que « toute utilisation de la notion d'identité commence par une critique de cette notion » (LÉVI-STRAUSS, 1977 : 331).

Nous poserons en fondement de nos recherches les travaux en psychologie sociale (d'où des apports en psychologie, psychanalyse, sociologie...) sur la notion d'identité. En effet, la psychologie sociale pose la construction de l'identité comme un « Soi » se partageant entre un « Je » et un « Moi » (MEAD, 2006). Cette répartition duelle, mais en conversation permet de prendre en compte deux composantes de l'identité : d'une part, la composante « psychologique », le « Je » comme identité personnelle, individuelle ; d'autre part, la composante « sociologique », le « Moi » comme identité sociale, collective. Ainsi le « Je » personnel, créatif, expérimentatif, converse avec le « Moi » social, conformiste : « nous disons d'un individu qu'il est conformiste si ses idées sont conventionnelles, identiques à celles de ses voisins. Il est à peine plus qu'un "Moi" dans ces circonstances et s'ajuste à minima, pour ainsi dire inconsciemment, à son environnement. Par contraste avec ce "Moi", la forte personnalité réplique à l'attitude organisée en produisant des différences significatives. Pour cette personne, le "Je" est la phase d'expérience la plus importante. Le "Moi" et le "Je" sont deux phases qui se combinent dans le Soi » (MEAD, 2006 : 260). Cette relation dialectique entre le « Je » et le « Moi » ou le psychologique et le sociologique se retrouvent dans la relation complexe entre le « Soi » et « autrui » : « si le Moi est le produit de la société qui détermine son contenu, dans le même moment, la société est transformée à travers les actions du Je » (DESCHAMPS, MOLINER, 2012 : 15).

De fait, « la réflexion sur l'identité pose le problème plus général de l'intégration des personnes dans un espace collectif (la reconnaissance d'une appartenance) et,

simultanément, celui lié au fait que ces personnes cherchent une place spécifique dans ce même espace collectif (elles cherchent à se différencier, à se singulariser) » (DESCHAMPS, MOLINER, 2012 : 11). Ainsi, le processus de construction identitaire ne peut se détacher de la confrontation à autrui. En effet, c'est cette confrontation qui va permettre aux individus de trouver les similitudes et les différences avec les autres et ainsi de s'identifier ou non à un/des groupe(s). À l'intérieur même d'un groupe de référence, l'individu va chercher – outre ce qui rassemble – sa singularité afin d'exprimer son « Je ». S'attacher à définir la notion d'identité c'est donc s'intéresser également à la notion de représentation, car, dans notre perspective, l'identité est à chercher à la fois au niveau personnel et collectif, ou, autrement dit, dans les processus de différenciation et d'identification.

Notre recherche s'intéresse, de fait, aux identités professionnelles et celles construites en mobilité. Ainsi, nous portons ici plus particulièrement l'attention sur deux types de représentations : les représentations intergroupales et les représentations sociales – notions qui seront dépassées dans les représentations sociolinguistiques – et leur rôle dans les constructions identitaires.

Les représentations sociales peuvent être définies comme « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (JODELET, 1989 : 36). Formées à partir d'une certaine vision du monde et d'« univers d'opinion » (MOSCOVICI, 1961), celles-ci sont donc distantes des savoirs scientifiquement élaborés et vérifiés. La représentation sociale d'un objet a pour caractéristiques d'être diffuse, d'être focalisée sur une partie de celui-ci et d'être produite à partir d'un intérêt minimum des individus pour celui-ci. Ainsi, ne disposant pas de la totalité de l'information, les individus vont tenter de construire une information comblant les manques à partir de différentes sources : médias, entourage, discussions... Le résultat étant une information au croisement de connaissances, de croyances, d'opinions... partagée au sein d'un groupe – voir les représentations intergroupales ci-dessous – et ne se focalisant principalement que sur une partie de l'objet : celle sujette à débat, réaction, rejet, soutien... Ainsi, les représentations sociales vont se développer à partir de deux processus cognitifs complémentaires. D'une part, elles reposent sur un ancrage, c'est-à-dire qu'un groupe va se représenter un objet à partir d'un cadre de référence familier à son groupe social. Cela permet un transfert du raisonnement vers des connaissances maîtrisées : d'où une inévitable orientation de la représentation en fonction de son groupe de référence. D'autre part, les individus vont tenter d'objectiver leurs croyances, leurs opinions pour en faire une connaissance. Il s'agit alors de rapprocher la connaissance de l'objet vers ce que l'on perçoit de lui en se référant à des formes perceptibles (objet, image...) concrètes et connues qui vont concrétiser les croyances de base et les faire devenir réelles (DESCHAMPS, MOLINER, 2012).

Dans cette perspective, les représentations sociales sont à rapprocher des représentations dites « intergroupes » – travaillées également par Jean-Claude Deschamps et Pascal Moliner – « partagées par un groupe et relatives au groupe lui-même ou à un autre groupe » (2012 : 83). Cette réflexion prend appui sur la théorie de Pierre Bourdieu qui soutient l'idée que « la connaissance pratique du monde social (...) met en œuvre des schèmes classificatoires (...) schèmes historiques de perception et d'appréciation qui sont le produit de la division objective en classe et qui fonctionnent en deçà de la conscience et du discours » (1979 : 545). Nous pouvons, à partir de là, développer deux idées : d'une part, les représentations sociales dépendent des groupes sociaux d'appartenance et des conditions matérielles d'existence (BOURDIEU, 1980), d'autre part, les représentations sociales intergroupes construisent les identités des individus à travers ces différents groupes. En effet, selon l'approche des classes sociales de Pierre Bourdieu, est observé une asymétrie et une hiérarchisation des classes, « d'où le postulat d'homologie structurale qui pose que les groupes élaborent des représentations conformes à leur position sociale et à la hiérarchie de cette position sociale » (DESCHAMPS, MOLINER, 2012 : 126). Dans un rapport dominant/dominé des classes sociales, les représentations jouent un rôle important dans la construction des identités. Ainsi, celles-ci auraient, du côté des classes dominantes, une fonction de justification de la domination (importance de la compétence individuelle, interne) et, du côté des classes dominées, une fonction de rationalisation de la subordination (importance de la part externe, sociologique de la domination) (LORENZI-CIOLDI, DAFFLON, 1999). Dans cette perspective, les représentations intergroupes sont directement influencées par les rapports sociaux qu'entretiennent les groupes entre eux. C'est encore un jeu d'asymétrie sociale, mais pas que. On retrouve en effet un changement des représentations si un groupe social est vu en dessus ou en dessous du sien (en situation de domination ou de subordination sur son groupe). Le groupe dominant sera perçu comme hétérogène tandis que le groupe subordonné sera lui vu comme homogène. Toujours est-il que les représentations sont sources de visions réductrices de l'exogroupe – dans le sens où n'est perçue et mise en avant qu'une partie des informations sur celui-ci – de sorte qu'elles sont sources de stéréotypie, catégorisation, d'exclusion...

Ainsi l'identité est à voir ici comme un processus qui allie à la fois les dimensions psychologique et sociologique. Elle n'est bien évidemment pas réductible à ses deux dimensions et d'autres travaux ont été menés pour cerner ses contours. Cette introduction à la notion d'identité pose néanmoins quelques enjeux de sa définition : affirmation de l'existence de groupes, rapports de classe, cohésion sociale d'un groupe, maintien des rapports de domination pour les classes dominantes...

Son acception sociolinguistique déplace la notion d'identité vers le concept d'identification sociolinguistique qui veut que « tout groupe se construisant comme tel tend à produire ses traits linguistiques emblématiques, aboutissant à une variété de langue (sociolecte, technoclecte, régiolecte, argot, jargon...), et parfois à long terme à une langue

spécifique » (BLANCHET, FRANCARD, 2003 : 161). Ainsi, le processus d'identification se construit en regard d'un processus d'altérisation nécessitant « la frontiérisation (...), la délimitation de l'identité, individuelle ou collective » (DESHAYES, 2012 : 52). Ce processus est éminemment lié à « la » langue et aux représentations sociolinguistiques sur la base « d'un double procès d'identification et de différenciation sociolinguistique » (BULOT, 2001 : 10) des acteurs présents sur un territoire donné.

4.2 L'identité professionnelle des travailleurs sociaux

Le travail social est par nature un travail de langage, de discours. Celui-ci a pour but d'agir directement sur la personne concernée en tentant de déclencher une réaction, un changement ou une remise en cause qui permettrait de la faire avancer dans son monde social. Or, une identité professionnelle basée en partie sur des compétences langagières n'est pas des plus faciles à tenir. Dans un monde où l'on se représente principalement des compétences professionnelles à partir des compétences techniques et des savoir-faire, ou est-ce que le travailleur social trouve-t-il les ressources pour construire son identité professionnelle ?

D'un point de vue sociologique, il est intéressant de s'intéresser au point de vue de Claude Dubar sur l'identité. Il défend en effet l'idée que « l'identité n'est pas ce qui reste nécessairement "identique", mais le résultat d'une "identification" contingente. C'est le résultat d'une double opération langagière : différenciation et généralisation » (2000 : 3). Outre la prise en compte d'une construction identitaire par le langage, Claude Dubar souligne l'importance de la dualité de cette construction entre la différence à l'autre et l'appartenance à un groupe. Pour les travailleurs sociaux, c'est donc se démarquer des autres professions (c'est-à-dire affirmer ce qui fait la spécificité du travail social) pour pouvoir définir leur champ d'appartenance professionnel (c'est-à-dire à dire ce qui le réunit avec les autres professionnels du travail social). Mais dans le travail social, cela n'est pas sans poser nombre de problèmes.

Il s'agit bien ici pour les travailleurs sociaux d'une quête de sens dans un monde où se multiplient les échanges et où les références classiques se troublent. Car leur identité, parce qu'elle est quotidiennement aux prises avec les dynamiques sociales, sociétales, économiques, juridiques... ne peut être résumée en un tout stable et homogène. Claude Dubar définit de la façon suivante l'identité professionnelle : « les identités professionnelles sont des manières socialement reconnues, pour les individus, de s'identifier les uns les autres, dans le champ du travail et de l'emploi » (2000 : 95). Si l'on se réfère à cette définition posée par la sociologie, l'identité professionnelle regroupe donc à la fois le sentiment d'appartenance, d'identification à un groupe professionnel et de reconnaissance sociale. Il se joue donc bien une construction dans le travail (reconnaissance par ses pairs) et dans le

monde social (reconnaissance par autrui). De plus, les dynamiques individuelles et collectives sont à prendre en compte. En effet, chaque « acteur », avec ses bagages personnels, se situant dans un cadre hiérarchique au travail, agit dans la dynamique collective avec des logiques qui lui sont propres : le travail est donc lieu de différences interpersonnelles et d'identification (SAINSAULIEU, 1996). À partir de là, on peut comprendre la complexité inhérente à la construction identitaire des travailleurs sociaux. Ils se retrouvent en effet confrontés à de nombreux paradoxes qui brouillent la définition de ce champ.

Dès lors qu'il s'agit de définir ce qui fait homogénéité dans l'activité des travailleurs sociaux, on se retrouve face à la complexité d'un champ en pleine dérégulation institutionnelle. En conclusion de l'ouvrage rédigé sous sa direction, Jean-Noël Chopart voit la fin d'un modèle « artisanal libéral » (2000 : 268) normé au profit de « plusieurs symptômes de diffraction » : « la multiplication des institutions décentralisées », « l'irruption de logiques managériales », « une certaine disqualification de l'emploi »... (2000 : 269). C'est aujourd'hui un « monde éclaté entre une multitude de postes, de référents » (ION, 2006 : 64). Cela se recoupe avec la singularisation des trajectoires professionnelles et l'hétérogénéisation des métiers du social, le tout formant une identité professionnelle de plus en plus complexe à définir. S'identifier ou avoir le sentiment d'appartenir à ce groupe professionnel n'en devient que davantage illusoire.

Le travail social est donc à la croisée des chemins. Si les activités se diversifient, il n'en reste pas moins que « le discours récurrent sur le “malaise” et sur l'identité professionnelle, les interrogations sans cesse renouvelées sur le devenir du travail social font partie intégrante de la définition des professions et de leurs missions » (AUTES, 1999 : 232). Une des interrogations que l'on peut mentionner ici sur le « devenir du travail social » provient de sa double implication : pour le travailleur social, l'objectif de son action est de répondre et résoudre les problèmes sociaux par son intervention (objectif institutionnel). D'un autre côté, il est également soumis à la nécessité de l'emploi et donc au maintien de son poste (objectif personnel). En d'autres termes, l'objectif final du travail social est d'éradiquer le « problème social » tout en se garantissant une légitimité et une durabilité d'intervention.

Dans cette intervention même, nous avons déjà esquissé le problème que pose la prise en compte des compétences des travailleurs sociaux. Dans le quotidien, Michel Autès assigne trois « registres » (1999 : 241-259) au travail social :

- « des pratiques symboliques » qui sont principalement « du registre du dire et de la parole ».
- « un rapport à l'éthique » du travailleur social « qui rend inadéquate la définition du travail social dans une logique instrumentale »
- « une situation d'expérience » qui est « toujours inscrite dans l'évènement, dans l'ici et maintenant ».

Valoriser ces compétences n'est pas aisé. Ces trois points ne s'inscrivent pas dans un référentiel traditionnel de savoir-faire « techniques ». Ce qui est mis en avant ici sont les compétences relationnelles, personnelles et de terrain. Plus que les savoir-faire, ce sont les savoir et savoir-être qui sont appréciés. Le langage prend ainsi une place prépondérante dans cette définition des compétences, car il permet à lui tout seul de traduire l'engagement du travailleur social.

Si les travailleurs sociaux peuvent se retrouver entre eux sur ce qui fait l'essence de leur métier, la reconnaissance sociale de ces compétences par les non professionnels n'en est pas moins importante. En effet, la construction d'une identité doit être prise dans une dynamique de « compromis "intérieurs" entre identité héritée et identité visée, mais aussi de négociations "extérieurs" entre identité attribuée par autrui et identité incorporée par soi » (DUBAR, 2002 : 235). On comprend ici que l'identité n'est pas le simple fruit d'une projection personnelle sur soi, mais bien un processus où l'image de soi entre en confrontation permanente avec l'image provenant de l'autre. Pour le travailleur social, la reconnaissance sociale fournie par « l'identité attribuée » est source de questionnement : en effet, si l'on reprend les compétences revendiquées par les travailleurs sociaux, elles ne correspondent pas aux critères classiques de professionnalisme.

4.3. Travail social et pratiques langagières

Étudier toute forme de travail suppose de prendre en compte que « dans le quotidien du travail (...) se présentent pêle-mêle activités matérielles, pratiques sociales non langagières, manifestations plurisémiotiques (geste, parole, écriture) » (BOUTET, GARDIN, LACOSTE, 1995 : 14) Cependant, langage et travail, avant qu'ils n'apparaissent associés via le champ de recherche *Langage et Travail* (voir l'ouvrage de référence : BOUTET, 1995 ; ou plus récemment : BORZEIX, FRAENKEL, 2005) n'ont pas toujours été perçus comme allant de pair dans les études sociologiques ou sociolinguistiques. Ils sont pourtant considérés aujourd'hui comme éminemment liés à divers niveaux et, dans certains cas, comme dans le travail social, totalement imbriqués : le langage étant par essence « omniprésent » dans toute activité sociale et donc son « commun dénominateur » (ION, RAVON, 2005 : 76). Pour notre part, nous considérerons, dans le cadre de notre enquête sur les assistants familiaux, « le langage comme un objet sur lequel le travail se fait et un moyen par lequel le travail se fait » (VAN HOOLAND, 2004 : 72). Le travail social est donc un « travail symbolique et avant tout discursif » (LEGLISE, 2004b : 45) qui met aux prises un intervenant social et un usager du travail social.

Le langage dans le travail social est donc à considérer « comme une activité dynamique et une pratique sociale » (BOUTET, 2008 : 94) ayant, de fait, des conséquences, dans l'interaction, pour l'utilisateur. Nous posons donc ici l'assistant familial comme acteur

représentant de l'institution sociale. À ce titre, et dans le cadre de l'accueil de mineurs isolés étrangers, il est capable, en tant qu'acteur glottopolitique au travail (VAN HOOLAND, 2000), « de s'instaurer légitimement comme une instance discursive de normalisation, de promouvoir conjointement et sans contradiction apparente de mesures langagières relevant du dirigisme, du libéralisme voire de l'autogestion » (BULOT, 2008a : 257-258). Différentes études ont montré que les travailleurs sociaux pouvaient être en situation de malaise, d'incompréhension face à la diversité des pratiques chez les jeunes (LEGLISE, 2004a, 2004 b) et devenir alors des instances de minoration sociale (BULOT, VAN HOOLAND, 1997). Vis-à-vis des mineurs isolés étrangers, l'assistant familial doit ainsi s'interroger quant à ses modalités d'intervention et le rapport à la norme linguistique qu'il entretient. C'est dans ce cadre que nous allons désormais interroger les représentations sociales et les discours sur la migration.

4.4. La migration et les nouveaux enjeux du travail social

En guise de conclusion et afin de mettre à profit les différents concepts que nous avons développés dans ce chapitre, il s'agit pour nous de rendre compte de la situation de contact qu'offre la prise en charge de personnes hétéro-désignées comme migrantes – avec, dans le cadre de cette recherche, la dénomination des « mineurs isolés étrangers » – au sein du travail social. Questionner le travail social dans ce cadre, c'est questionner la « rencontre interculturelle » entre un travailleur social et son usager, mais c'est surtout questionner même la notion d'interculturalité : de fait, qu'est-ce qu'elle représente ? Nous comprenons ici le concept d'interculturalité comme « les modalités et les effets concrets des rencontres interindividuelles de et dans l'altérité, altérité irréductible dans sa totalité à cause de la pluralité infinie des phénomènes humains et sociaux » (BLANCHET, 2010 : 11). Ainsi, celle-ci n'est pas réductible aux représentations qui sont faites a priori de la rencontre « interculturelle » mais prend bien essence dans toute relation interpersonnelle. De fait, l'impensé, ou le « mal pensé » du terme « interculturalité » nous amène donc à la dépasser au profit de celui d' « interculturation » qui porte sur les objectifs, les processus, les résultats à l'œuvre au-delà des aprioris identitaires (DEMORGON, 2005).

Il ne s'agit donc pas tant ici de recourir à une sociolinguistique du « contact » qu'à une sociolinguistique du « conflit » où chaque acteur est porteur de ses propres « logiques » (GOHARD-RADENKOVIC, 2009), où le processus d'interculturation peut amener des rencontres tendues, antagonistes, conflictuelles du fait d'une « lutte pour la reconnaissance » de chacun des groupes (HONNETH, 2000, reprenant là une théorie de Georg W. F. Hegel). Nous visons donc ici les relations interindividuelles où les individus sont « porteurs de références et d'appartenances différentes, d'expériences antérieures, devant ajuster leurs rôles et renégocier des modalités de communication avec leurs interlocuteurs dans la langue du pays (qui peut être une langue étrangère pour une part d'entre eux), dans un environnement social et culturel autre » (GOHARD-RADENKOVIC, 2009 : 21). Ainsi, le

processus d'interculturalisation en marche dans le cadre de l'accueil de mineurs isolés étrangers au sein des familles d'accueil nous amène, à partir de la typologie proposée par Philippe Blanchet, à décrire plusieurs modalités de « rencontres » (BLANCHET, 2010 : 13-14) :

- « *Le contact interculturel* » : il n'y pas ici à proprement parler de relation avec des personnes « altéritaires ». Ce contact reste au stade de la stéréotypie produisant des « divergences » (« xénophobie », « glottophobie »,...) ou des « convergences »...
- « *La rencontre interculturelle* » : les relations sont alors régulières avec les personnes « altéritaires ». Cela mène « soit à une occultation de l'altérité (divergence : ignorance de la relativité des systèmes culturels, ethnocentrisme, assimilationnisme) soit (convergence) à une décentration, à une prise de conscience de la relativité des systèmes culturels, à une intégration progressive des repères interprétatifs d'autrui dans son propre répertoire linguistique et culturel ».
- « *Le syncrétisme interculturel* » : il y a alors « juxtaposition » des « repères et des ressources culturels » lors de la rencontre avec les personnes « altéritaires ». Mal maîtrisée, elle peut mener à « des retours vers le stéréotype ou vers des divergences ».
- « *La synthèse interculturelle* » : il y a ici « articulation consciente assumée en une identité culturelle et linguistique "hybride" ou "métissée" de la pluralité de son propre système interprétatif, et donc de la légitimité des pluralités portées par toute altérité. D'où une capacité accrue de vigilance et de remédiation aux malentendus interculturels ».

Ainsi le travail social – et en particulier ici les assistants familiaux – est en face de « nouveaux » enjeux quant à ces modalités d'intervention face aux situations de migration. Il ne s'agit pas ici de questionner la vague notion de « l'interculturalité » au sein du travail social mais bien de se donner les moyens de réfléchir aux conséquences des pratiques en place dans la perspective des relations interindividuelles : ce n'est pas là une question sur autrui (qui est-il ?) mais sur soi-même et autrui. Agissant au nom de collectif, d'une institution, ces personnes construisent des rapports interpersonnels avec les usagers et doivent donc s'interroger sur leurs propres « logiques » et celles des usagers. Il en va d'un enjeu très important dans la compréhension de leurs publics et de leurs propres pratiques (une des « demandes sociales » relevant de cette recherche se situe au niveau de pratiques discriminatoires évoquées par les mineurs isolés étrangers pendant leur séjour en famille d'accueil, nous y reviendrons). Cela est d'autant plus indispensable dans la prise en charge de personnes en mobilité (notamment les mineurs isolés étrangers) ayant, au sein de leurs « logiques », « leurs propres enjeux linguistiques et identitaires, leurs propres logiques politiques et économiques » (GOHARD-RADENKOVIC, 2009 : 21).

5. Questionnements

La prise en charge des publics en mobilité est une affaire qui redéfinit de plus en plus le monde du travail social. En effet, exposé à la montée des phénomènes liés à « l'urbanisation », de l'interculturalité et des mobilités toujours plus fortes, le champ du social doit s'adapter aux nouvelles données du « marché ». Or, cette nouvelle organisation du monde urbain n'est pas sans conséquence sur les modalités de prise en charge des individus. Il est important ici de se poser les questions relatives aux conséquences du placement familial pour des personnes en mobilité. Car ce qui est en jeu va au-delà d'une simple séparation provisoire d'une famille. Traitée par la sociolinguistique de l'urbanisation, la migration fait état de ces situations complexes à gérer pour des personnes migrantes devant s'adapter à un milieu social nouveau. L'urgence des situations peut être vue ici comme une urgence de prise de repère. Alors pourquoi et comment placer un enfant dans une situation de précarité, d'urgence due à une situation de mobilité dite irrégulière ?

Nous pouvons également questionner le contexte hégémonique de décision des placements. Qu'est-ce qui est bien ou bon pour l'enfant ? Pourquoi l'enfant, à un instant T, sera mieux dans une famille d'accueil ? Il est à prendre en compte ici les attitudes et les représentations qui sont développées vis-à-vis des publics perçus comme migrants. La migration intègre les formes de rejet et de dévalorisation des compétences de ceux qu'on ne considère pas comme faisant partie du groupe de référence. Or la vision qu'on a d'une personne agit directement sur la production du discours qui, dans le cas d'un usager en mobilité, pourra prendre la forme de discours excluants. C'est là toute la question même de la définition du statut des personnes migrantes qui est à prendre en compte. Comment, à travers les discours sur la mobilité, est formée une représentation pouvant être discriminante pour ces personnes ? Et qu'est-ce que cela implique en termes de placement familial ?

Ces questionnements sont donc placés dans un cadre particulier qu'est celui du cadre institutionnel. Car bon gré mal gré, les familles d'accueil font partie intégrante de l'institution sociale. A travers cette recherche sur la violence institutionnelle, c'est la question de la rigidité de l'institution comme forme de violence symbolique qui est posée. Car, malgré une forme qui se veut « familiale », l'accueil familial peut être vécu comme imperméable à toute forme de variation. En effet, les institutions françaises se caractérisent par leur résistance aux changements et leur dirigisme. Dans ces institutions, comme dans le placement familial, la dureté symbolique de l'intervention est-elle synonyme d'une non prise en compte de « l'autre » ? Nous pouvons nous demander pourquoi, par exemple, les institutions sociales n'ont que faire des pratiques plurilingues ? En quoi est-ce une négation des compétences langagières et donc sociales de la personne ? Car si violence il y a, c'est bien dans le manque de considération de ce qui n'est pas perçu comme la norme. Les pratiques divergentes ne devraient-elles pas être intégrées afin de remplacer un système qui exclut par un système qui reconnaît la personne pour ce qu'elle est (et non pas ce qu'elle devrait être) ? L'institution

française est donc vaste à questionner dans ce qu'elle a de violence symbolique et verbale. La glottonomie est directement à impliquer dans ces questionnements car elle est vectrice des représentations qui découlent et agissent sur les lois institutionnelles.

C'est à travers l'ensemble de ces questionnements qu'il faut tenter de construire un raisonnement sur la construction identitaire des assistants familiaux nouvellement confrontés à un public en mobilité. L'identité des professionnels de ce métier est donc à trouver au carrefour de ces nombreuses problématiques. Il est important de chercher à comprendre la production d'une violence symbolique malgré toute la bonne volonté affichée et mise en œuvre. Ce sont là des problèmes à laquelle la sociolinguistique peut se confronter. Il est ainsi possible d'ouvrir cette recherche sur la question de l'urgence : ainsi, l'urgence ne serait-elle pas d'accueillir mieux dans une perspective sociolinguistique de durabilité (BULOT, 2009a)?

1. Cadrage de l'enquête et posture épistémologique

1.1. Le cadre de l'enquête

Notre enquête nous mène donc à questionner les pratiques langagières mises en œuvre dans le travail social. Par une approche sociolinguistique, nous comptons mettre au jour les processus identitaires développés par les assistants familiaux ainsi que leurs pratiques discursives concernant les jeunes perçus comme étant en mobilité et qu'ils accueillent dans leur foyer. Cette enquête s'inscrit dans un cadre plus large considérant le travail social dans sa dimension institutionnelle et donc représentative de l'État. S'intéresser aux pratiques langagières, aux discours, aux interactions... au sein de cette institution sociale, c'est s'intéresser à leur formation et leur mise en scène à différentes échelles : historique, institutionnelle, formative, professionnelle, de terrain... Ainsi, cette recherche est menée avec l'idée de montrer l'interdiscursivité des différents discours, leur dialogisme. Différents points de recherche sont ainsi développés dans ce mémoire :

- 1/ L'étude préalable de la construction identitaire des familles d'accueil à travers l'histoire du métier et du travail social. Les « violences institutionnelles » à l'échelle de l'État, de ses institutions, du travail social et des interactions à l'intérieur de celle-ci
- 2/ l'analyse d'un entretien informel avec un éducateur spécialisé
- 3/ les discours circulants autour des assistants familiaux avec la série « Famille d'accueil »
- 4/ L'analyse du discours des assistants familiaux

Les contextualisations sociale et scientifique nous ont permis de développer le premier point. Elles nous permettent de comprendre dans quels registre, environnement, contexte... se forment et interagissent les discours des assistants familiaux. Les points deux et trois nous permettront d'analyser les discours circulants autour des assistants familiaux : aussi bien chez les autres travailleurs sociaux qu'au niveau des représentations sociales en dehors du champ social. Le dernier point sera quant à lui consacré à l'enquête à proprement parler auprès des assistants familiaux. Celle-ci consiste en différents entretiens individuels qui nous permettront ici de mettre au jour à la fois leurs visions du métier, leur parcours personnels, leur place au sein des autres travailleurs sociaux et leurs représentations quant à leur activité et leurs pratiques vis-à-vis des enfants qu'ils accueillent. Particulièrement axés sur leur confrontation aux situations de migration, ces différents points cherchent à cerner les possibles enjeux actuels de leur construction identitaire.

1.2. Positionnement épistémologique

1.2.1. Une approche empirico inductive

Le point central de cette recherche est donc l'analyse du discours des assistants familiaux sur leur identité en lien avec les dynamiques actuelles perçues par la sociolinguistique urbaine. La méthode que je souhaite mettre en place est du type empirico-inductive. On est ici dans un paradigme compréhensif qui prend en compte le sujet dans sa subjectivité et son interprétativité. À travers cette méthode, « il s'agit de comprendre (c'est-à-dire donner du sens à des événements spécifiques) et non d'expliquer (c'est-à-dire d'établir des lois universelles de causalité) » (BLANCHET, 2012 : 34). On cherche ainsi à comprendre les significations sociales que les sujets attribuent aux phénomènes qui les entourent. L'idée est, ici, de produire une connaissance scientifique dans le sens où elle n'est ni totalitaire, ni le fruit d'une idéologie : elle est susceptible d'être critiquée, mise en doute et même remise en question.

Cette méthode implique la création d'une méthodologie propre à l'enquête. L'objectif sera de développer le raisonnement à partir des faits constatés et non pas d'une typologie existante. L'avantage qui ressort de cette posture est que la grille de lecture du phénomène ne se retrouve pas limitée par rapport à nos propres intuitions ou même par les travaux qui ont précédé l'enquête.

1.2.2. Éthique, déontologie en sociolinguistique prioritaire

Nous postulons ici que la recherche scientifique est nécessairement menée à travers l'implication et la démarche active du chercheur. Évoluant comme tout un chacun dans son monde social, il ne peut s'octroyer une objectivité totale sur les événements pour légitimer la scientificité de son travail. De plus, parce qu'il participe, de par sa présence même et son implication, à l'élaboration et à la modification de son objet d'étude, il ne peut revendiquer un positionnement scientifique qui le placerait « au-dessus » de celui-ci, comme protégé des interférences. Du fait même de sa présence et de son implication lors des entretiens semi-directifs par exemple, il agit sur les productions discursives des informants : ce « paradoxe de l'enquêteur » (BLANCHET, 2012) n'est ni à nier ni à cacher, mais à prendre en compte et à expliciter dans la recherche. Ainsi, la sociolinguistique s'inscrit dans une démarche compréhensive qui ne peut être hors du temps et de l'espace. La subjectivité du chercheur est à admettre, étudier et expliciter. Ceci lui permet de s'inscrire dans une recherche d'éthique personnelle et de déontologie vis-à-vis de son terrain et des publics visés (BLANCHET, 2012). Son objectif n'est plus alors de donner des réponses tranchées, mais bien « d'impulser plus ou moins fortement et explicitement un certain type de suite pratique, de programme d'action, d'en refuser d'autres, dans un certain cadre éthique » (BLANCHET, 2012 : 107).

Ainsi, la recherche en sciences humaines et sociales, et en sociolinguistique en particulier, ne peut se faire sans mesurer les liens qui unissent le chercheur et son objet de recherche. En effet, dans une sociolinguistique dite « prioritaire » où la dimension interventionniste est omniprésente dans le cadre des politiques urbaines (BULOT, 2008b, 2009a), le chercheur est engagé à la fois par son éthique personnelle (FELDER, 2007) et une déontologie collective. Cette dernière renvoie à la « norme » admise dans le domaine de recherche et les relations de travail dans lequel on se place. La sociolinguistique se définissant par sa volonté de compréhension des processus sociolangagiers et par son optique interventionniste, elle met en œuvre une déontologie forte liée à sa volonté d'être une discipline de l'action, de la « transformation sociale » (TOURAINÉ, 1965). De plus, opérant avec de l'humain, elle se doit de garder le respect dû à son objet de recherche. La praxis sociolinguistique implique donc chez le chercheur – à l'image de ce qui est développé dans la sociologie de l'intervention (FELDER, 2007) – trois types de posture : une posture académique visant à déterminer sa posture scientifique vis-à-vis de la demande sociale ; une posture compréhensive où le terrain va faire émerger – par interactivité avec sa posture de base – des significations, des catégories qu'il tâchera de comprendre, typifier ; une posture clinique dans laquelle il répond à une demande du terrain et qui va déterminer son intervention. Dans ces conditions, le chercheur est engagé dans un triple lien :

- Un lien avec sa recherche : il détermine l'objet de sa recherche et développe des interrogations et des théorisations par sa propre perception de la « réalité » sociale.
- Un lien avec les participants de la recherche : il construit des interactions et doit, par accommodation sociolinguistique (JUILLARD, 1997), s'adapter à ses interlocuteurs dans le souci d'établir un rapport de connivence.
- Un lien avec les données de recherche : face aux données recueillies, le chercheur se trouve face à des choix méthodologiques, idéologiques, esthétiques... qui mettent en jeu éthique et déontologie.

Dans le cadre de cette recherche, nous abordons un sujet qui peut être sensible du point de vue de l'accueil de jeunes en mobilité. Les informants partagent avec le chercheur des informations qui concernent à la fois leur famille et leur travail. Cette donnée implique chez le chercheur un positionnement empathique et compréhensif de l'ordre de ce qui est mis en place en psychosociolinguistique (VAN HOOLAND, 2005a, 2005b). De plus, cette recherche s'inscrit pour moi, en tant que jeune chercheur, dans une perception d'une demande sociale ou, dans tous les cas, d'un besoin social de redéfinition de l'identité des assistants familiaux eu égard aux représentations et aux discours persistants face à la professionnalisation croissante du métier (ou tout du moins perçu comme tel pendant l'élaboration de la recherche). Nous entendons ici la demande sociale comme « la manifestation explicite ou implicite de besoins qui échappent au strict registre de l'économique et du politique, et qui émanent du corps social en direction d'une puissance

publique dont la mission serait d'y apporter des réponses (BENJAMIN, 1995). Ici, cette recherche ne répond pas à une demande sociale exprimée explicitement, dans le sens où elle ne répond pas à une commande ni à l'expression virulente sur la place publique d'un besoin urgent de reconnaissance. La demande sociale est à considérer, ici, plus implicitement dans le jeu d'un contexte particulier : une professionnalisation croissante par la mise en place de diplôme et de formations, le développement de groupes de réflexion sur l'assistance familiale, la mise en place d'un référentiel spécifique... auxquels répondent des représentations et des discours circulants. Ce sont ces contradictions, perçues par le chercheur, qui apparaissent aujourd'hui comme une demande sociale possible chez les assistants familiaux. Ainsi, si la demande n'est pas explicite, il semble transparaître un besoin, chez certains assistants familiaux, d'affirmation de leur identité professionnelle et de leur rôle d'acteur, ou ici de « co-acteur de la mobilité » (GOHARD-RADENKOVIC, 2006), dans le champ du social en cessant, pour ainsi dire, « d'accepter l'identité que lui donne le système social » (TOURAINÉ, 1965 : 195). A cette première « demande sociale » perçue, répond une seconde ayant émergé du terrain : à savoir une mention, chez les mineurs isolés étrangers accueillis en assistance familiale, de faits relevant du racisme au sein de leur famille d'accueil ; les éducateurs spécialisés devant alors jouer le rôle de médiateur (nous y reviendrons).

Nous situons donc notre recherche dans les contours d'une « sociolinguistique prioritaire » (BULOT, 2008b, 2009a). Militante et responsable, elle souhaite mettre la discipline devant ses responsabilités et, entre autres, développer « des recherches en lien avec une politique de la ville définissant des territoires en "réparation" ou en "prévention" et en partenariat avec la mise en place des contrats urbains de cohésion sociale. Ces recherches s'inscrivent dans une temporalité autre que celle de la recherche fondamentale (même celle sensible à la demande sociale) et doivent être en lien avec des diagnostics territoriaux faits par les collectivités locales et des actions de terrains visant à agir sur les représentations sociolinguistiques » (BULOT, 2008b). Nous développons ainsi une recherche qui « a centralement comme perspective théorique et politique la durabilité, qui vise "à penser conjointement une écologie des espaces dits urbains et une écologie des langues" » (BULOT, 2009a : 15). En effet, nous nous plaçons au carrefour de différentes problématiques. Dans une perspective de la « durabilité », nous nous posons la question du « comment accueillir mieux » dans un contexte d'intensification de la mobilité des « mineurs isolés étrangers » : on traite ici d'une problématique à long terme. De plus, nous questionnons ici cette mobilité dans une perspective urbaine, car reliée aux faits urbains, aux « espaces urbanisés ». Enfin, nous questionnons cette mobilité à travers les concepts de « migrance », défini comme « le discours hégémonique sur la mobilité subie ou choisie », et de « territorialisation » et de « territorialisation de la migrance », défini comme « le discours sur l'appropriation de cet espace de mobilité » (BULOT, 2009a : 17). En effet, pour l'heure, les « mineurs isolés étrangers » restent aujourd'hui une thématique marginalisée, reléguée au statut de problème à régler. Ils jouissent d'un statut dévalorisé, voire nié et illégitime. Les assistants

familiaux, à côté de cela, présentent un cas de figure similaire au sein de leur profession : légitimité douteuse, place à revoir... Dans ce contexte, mener une recherche en sociolinguistique demande la prise en compte des diverses logiques des acteurs avec une approche réflexive et militante.

2. Objectifs de recherche et moyens mis en œuvre

2.1. Vers une approche systémique dans l'analyse de la construction identitaire des assistants familiaux : un projet d'analyse

L'approche empirico-inductive qui est la nôtre nous amène à penser notre recherche en fonction du terrain d'observation. Le protocole d'enquête doit donc tenir compte de la situation sociale et sociolinguistique du terrain d'enquête. La méthodologie la plus complète serait ainsi de commencer par une observation participante pour ensuite produire une enquête semi-directive. Cela nous permettrait alors de faire remonter aux yeux de l'observateur la situation de terrain pour qu'il puisse ensuite développer sa démarche analytique, et donc ne pas se fier à ses idées préconçues sur le sujet. Cette démarche en « sablier » ou « double entonnoir » va ainsi du global vers l'analytique pour rouvrir enfin sur une synthèse interprétative (BLANCHET, 2012). Notre terrain d'analyse ne nous permettant pas a priori d'effectuer une observation participante, d'autres solutions seront donc développées.

L'objectif étant ici de construire une réflexion donnant accès aux discours et aux représentations des assistants familiaux sur leur profession tout en percevant les processus synchroniques et diachroniques rétroagissant sur ceux-ci, j'ai décidé de développer un protocole d'enquête cherchant à mettre en perspective le discours de ces assistants familiaux à partir d'études préalables des contextes de production. En d'autres termes, l'analyse du discours des assistants familiaux interrogés ne se fera pas hors contexte, mais bien après l'étude de différents éléments pouvant entrer dans le champ de compréhension de celui-ci. Pour rappel, le choix s'est tourné vers l'analyse :

- d'un entretien informel avec un éducateur spécialisé
- de passages significatifs de la série « Famille d'accueil »
- du discours des assistants familiaux

Le choix d'une analyse portée sur ces différents éléments peut paraître à première vue arbitraire. Or ces choix sont issus principalement du terrain d'enquête. En effet, la représentativité de la série TV « Famille d'accueil » quant aux représentations sociales sur les familles d'accueil m'a été soumise par un des informateurs et fera donc l'objet d'une analyse. L'entretien informel que j'ai mené avec une coordinatrice de placement familial pour

l'obtention des rendez-vous avec les assistants familiaux s'est, quant à lui, révélé instructif et participera donc à l'élaboration de l'analyse.

Tachons maintenant de définir le protocole d'enquête qui sera développé dans ce mémoire. Cette étape est importante, car elle permet de fixer les contours de la recherche. Elle nous permettra également de développer les projets d'analyse explicités plus haut. Il s'agit donc de mettre en place une « réflexion sur les principes, dispositifs et procédures » (BLANCHET, CHARDENET, 2011b : 63) afin d'aborder le sujet qui nous concerne et de faire émerger une connaissance scientifique sur des principes méthodologiques. Ces derniers étant intimement liés au contexte de recherche, ils ne peuvent trouver de modèles standards sur lesquels s'appuyer. Ainsi, « la construction méthodologique, nécessairement réflexive, doit d'autant plus être explicite pour remplir sa double fonction :

- organiser consciemment l'activité de recherche non seulement au départ du projet, mais également tout au long de la recherche
- Rendre lisible la façon dont sont réunis les matériaux étudiés et dont sont élaborés des résultats (aussi appelés données, matériaux, corpus), analyser ces observables avec des outils pertinents et autres moyens justifiés, le tout de façon compatible avec le cadre théorique, lui-même étant explicitement inscrit dans un cadre épistémologique. » (BLANCHET, CHARDENET, 2011b : 63).

La construction méthodologique de mon protocole d'enquête ne s'est pas faite de façon linéaire. Si des cadres épistémologiques, conceptuels sont à la base de cette recherche, la construction méthodologique a quant à elle été développée dans un processus interactif, en retour incessant entre théorie et terrain. En effet, cela a été indiqué plus haut, certaines parties du protocole d'enquête ont été développées après ou pendant les enquêtes sur le terrain. Ce dernier a fait émerger des questions et des points à éclaircir qui se sont intégrés au fur et à mesure au protocole. Ainsi, si une première lecture de cette recherche peut donner à voir une avancée linéaire entre conceptualisation, enquête terrain et analyse interprétative, il n'en est rien (elle ne traduit que le résultat final de la réflexion). Un changement notable est apparu dans la construction de cette recherche par le terrain. En effet, si l'analyse du discours des assistants familiaux devait, au départ, constituer la première partie de l'analyse afin de comprendre ensuite les autres processus en jeu, le terrain m'a fait comprendre qu'il fallait tout d'abord comprendre les processus en jeu, les discours circulants autour des assistants familiaux... avant de s'attacher à l'analyse du discours de ces derniers.

Ainsi nous tenterons dans ce mémoire de développer une approche systémique dans l'analyse de la construction identitaire des assistants familiaux.

Pour ce faire, nous analyserons dans un premier temps l'environnement social dans lequel sont produits les discours des assistants familiaux (les apports diachroniques et certains éléments synchroniques ont d'ores et déjà été apportés dans la contextualisation). Celui-ci sera l'occasion d'observer les représentations sociales portées sur les assistants familiaux et leur métier en dehors du métier et du champ. L'occasion est ici de donner à voir en quoi ces représentations développées sur un corps de métier et des professionnels peuvent jouer sur leur discours. L'analyse sera portée sur la série TV « Famille d'accueil » qui, aux dires d'un des assistants familiaux interrogés, est symptomatique de l'image donnée aux familles d'accueil. Questionnée à travers une fiction TV diffusée à grande échelle, l'image des assistants familiaux sera donc perçue à travers un « imaginaire collectif » producteur de discours circulants ancrés.

Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux discours et aux représentations du métier d'assistant familial au sein du travail social. Plus encore que les représentations sociales extérieures au champ social, ils font partie de l'environnement quotidien des assistants familiaux ou ont participé à la construction de leurs savoir-être et savoir-faire. Il est donc important de les interroger à la vue des discours des assistants familiaux. Cela prendra la forme d'une analyse d'un entretien informel réalisé avec un coordinateur d'un service d'accueil en contact à la fois avec des familles d'accueil et des mineurs isolés étrangers accueillis. En charge du bon déroulement des accueils, cet informateur est à même de se prononcer sur les assistants familiaux qu'il côtoie, sur les modalités d'accueil, les difficultés rencontrées... Il va permettre d'obtenir un point de vue extérieur aux familles d'accueil, mais avisé de la situation (et donc plus pertinent sur la situation de terrain que le mien).

Le dernier (et le principal) temps sera consacré à l'analyse du discours des assistants familiaux. Ayant pour finalité d'observer les dynamiques identitaires chez les assistants familiaux, il offrira la possibilité d'étudier à la fois les représentations et les discours des assistants familiaux sur les jeunes qu'ils accueillent et sur leur métier. Les corpus précédents vont, alors, nous servir de contrepoint dans l'analyse. Ainsi, l'objectif est double ici. Il s'agira d'étudier les discours des assistants familiaux dans la dynamique actuelle de leur métier. Il sera question ici des jeunes qu'ils accueillent et notamment de leurs représentations sur les mineurs isolés étrangers. Confrontés entre eux, ces discours permettront de faire émerger chez les assistants familiaux des attitudes relevant du professionnel et fournissant des clés de compréhension des processus identitaires chez eux. De la même manière, et avec la prise en compte de tous les éléments précédents, nous tâcherons d'analyser la construction identitaire des assistants familiaux à travers leurs discours sur le métier, la place de celui-ci dans le champ du social, les compétences mises en œuvre... Ainsi, par une approche systémique, nous chercherons à mettre en dynamique ces discours avec leur contexte social d'énonciation. L'objectif étant de fournir une grille de lecture – bien évidemment située – des processus d'identification sociolinguistique des assistants familiaux.

2.2. L'analyse de la série « Famille d'accueil »

Afin d'analyser les représentations sociales et les stéréotypes véhiculés sur les assistants familiaux et les familles d'accueil, nous nous intéresserons ici à la série télévisée « Famille d'accueil » comme source anthropologique. En effet, à cet égard, nous appuyons sur les propos d'Aline Gohard-Radenkovic qui fait du film de fiction – à l'instar de ce que peut être la littérature pour l'anthropologie pour François Laplantine (1987) – « un lieu par excellence de la mise en scène de l'autre, un lieu vecteur des préjugés et des stéréotypes portés sur l'autre [...], lieu vecteur de catégorisations identitaires, souvent enfermantes et ethnocentrées » (GOHARD-RADENKOVIC, 2010 : 248). Il est intéressant ici de noter comment ce corpus est venu agrémenter cette recherche. En effet, s'il était envisagé de prendre en compte les enjeux des représentations sociales et des stéréotypes à l'égard des assistants familiaux dans leur construction identitaire, la mise en œuvre de cette analyse n'avait pas de réponse jusqu'à un entretien effectué avec un assistant familial me mettant sur la piste de cette série télévisée (Entretien E) :

445_<itwMR>: *ouai ouai / parlez-en quand même des / le feuilleton là c'est: « famille d'accueil » c- c- vous l'avez regardé déjà?*

446_<enqTV>: *XXX je n'ose regarder*

447_<itwMR>: *regardez faites l'effort (rires de l'enquêteur) / non mais sérieusement pour vous c'est super intér- regardez / regardez au moins une fois // c- c- c'est voilà souvent dans la représentation dans la tête des gens c'est soit / pt on sait pas ce que c'est // ah bon? (rires de l'enquêteur) / vous accueillez des jeunes chez vous mais pourquoi? (rires) / quelle idée c- qu'est-ce qu'ils foutent chez vous? ou alors à oui: c'est comme dans "famille d'accueil" euh (rires de l'enquêteur) // y: alors y: y a des aspects qui sont voilà mais c- c'est complètement romancé avec le truc voilà c'est l'assistant familial qui va sauver le jeune et compagnie enfin c- c- c-regar- non mais sérieusement regardez le c- c'est*

Si cette incitation à regarder cette série télévisée semble, à première vue, être développée sur le ton de l'humour, il n'en reste pas moins que, à l'image d'Aline Gohard-Radenkovic, cet assistant familial en fait lui aussi un outil d'analyse des représentations sociales et des stéréotypes sur son métier. Car – à l'instar des œuvres cinématographiques reflétant des événements historiques – si une œuvre fictionnelle ne peut pas « s'évaluer uniquement en termes de fidélités aux faits réels » (ALFONSI, 1998 : 40), elle est une « image » qui « véhicule fatalement autre chose qu'elle-même, et cette autre chose ne peut être sans rapport avec la société qui la produit et la consomme » (BARTHES, 1993 : 954-955). Ainsi, le film de fiction est une « construction sociale sur ces (mêmes) « réalités sociales » et n'est donc pas, à proprement parler, un « reflet de la réalité », il est le lieu par excellence de la mise en scène de "l'autre" versus de soi et plus largement des rapports à l'altérité dans une société donnée à un moment donné » (GOHARD-RADENKOVIC, 2010 : 247-248). Il est

ainsi, au moment de sa diffusion, un excellent moyen de se pencher sur les représentations ordinaires et les stéréotypes – ne constituant pas une réalité en soi –, mais qui forment un univers discursif et mental autour d'un sujet et qui participe à constituer un schéma de lecture de la réalité des représentations collectives. Le film de fiction est en quelque sorte un objet totalement partagé et « commun » aux individus (HEINICH, 2002), ce qui en fait une source d'information précieuse dans une recherche comme la nôtre.

Ainsi, nous nous appuyerons sur cette série télévisée à partir de mise en scène et de scènes spécifiques afin d'appréhender les représentations et les stéréotypes qui font sens dans le regard collectif. Cette analyse nous servira de contrepoint aux discours des assistants familiaux sur leur métier. Elle nous servira à voir les influences que peuvent avoir les représentations sociales sur les productions discursives des assistants familiaux et les décalages entre celles-ci.

2.3. L'entretien informel

Un second objectif est de cerner les représentations sociales et les discours en place sur les assistants familiaux au sein même du travail social. Ici, nous exploiterons un entretien réalisé avec un coordinateur d'assistants familiaux et de mineurs isolés étrangers et ayant accepté de participer à l'enquête. Cet entretien a été mené dans le but d'expliquer ma démarche de recherche à ce travailleur social et d'obtenir des contacts d'assistants familiaux. Il s'est révélé en effet que cette personne était mon intermédiaire exclusif et qu'il m'était impossible de contacter directement les assistants familiaux. Cet entretien faisait également suite à un autre entretien – m'ayant mis sur la voie de ce service – où il m'avait été fait part des problèmes de « racisme » dans les familles d'accueil au sein de ce service.

Ainsi, si cet entretien ne devait pas, au départ, faire l'objet d'une analyse, le discours émergeant de ce travailleur social – non appelé par les questionnements d'alors du chercheur – s'est révélé instructif pour la recherche. Réalisé à la demande du coordinateur et sans questionnement de la part du chercheur, il a été mené sur le ton d'une discussion où la problématique de départ – à savoir l'obtention des contacts des assistants familiaux – n'a été abordée qu'en fin d'entretien. Il avait été, au préalable, demandé au chercheur d'explicitier sa demande (déjà expliquée par mail) et ses objectifs de recherche, ce qui a amené le développement d'une discussion entre le coordinateur et le chercheur. Nous postulons donc que ce type d'entretien – se liant en grande partie à ce que l'on peut appeler un entretien informel – permet à la fois de limiter le « paradoxe de l'enquêteur » (BLANCHET, 2012) et d'observer les paroles spontanées à l'image de ce qui pourrait être vu dans un entretien non directif tels que les récits de vie ou d'insertion. On atteint ici « l'univers de croyance » (DEMAZIERE, DUBAR, 1997) de l'informant qui se livre, à travers un entretien qu'il maîtrise puisqu'il l'a commandé, sans concession et dans sa qualité de personne dirigeante.

2.4. L'entretien semi-directif

2.4.1. Stratégie et dispositif

Parce que l'objectif premier de cette recherche est de faire remonter le discours des assistants familiaux sur leur « identité », leur parcours, leurs représentations du métier et des jeunes qu'ils accueillent, l'entretien semi-directif est, me semble-t-il, la plus adéquate des manières de relever ce corpus. En effet, il permet de fixer une ligne directrice, une trame à l'entretien afin d'aborder les sujets susceptibles d'intéresser le chercheur. Cette trame est susceptible d'évoluer en fonction des observations de terrain, du déroulement des entretiens, des réactions qu'elle donne à voir... Car, si la directivité se fait ressentir par les objectifs de recherche de l'enquêteur, l'entretien semi-directif laisse place, à côté de cela, à la liberté de parole de l'enquêté, à sa libre interprétation des questions et à sa libre argumentation... Le fait qu'il outre passe les questions posées ou qu'il semble porter son attention sur un sujet non explicitement formulé par l'enquêteur ne doit pas être source d'un contrôle acharné de la part de ce dernier. D'une part parce que le principe même de l'entretien semi-directif est d'offrir aux enquêtés des questions ouvertes invitant donc, nécessairement, à l'élaboration d'une réponse argumentée, d'autre part parce qu'il place les enquêtés dans une position de détenteurs d'un savoir, car « disposant d'un savoir sur leur trajectoire et sachant analyser et verbaliser ce savoir et ayant la capacité de l'analyser lors du témoignage » (VAN HOOLAND, 2005a : 257).

En effet, lors d'un entretien, on cherche à comprendre les significations sociales que les sujets attribuent aux phénomènes qui les entourent, ce qui implique que « tous les points de vue sont précieux » (BLANCHET, 2012 : 34). Cette démarche relativise également la place du chercheur qui n'est plus à voir – comme il pouvait être (ou peut être) dans une certaine vision des sciences sociales – dans une « position haute » (VAN HOOLAND, 2005a : 257) vis-à-vis des enquêtés, mais bien un sujet de l'interaction mise en place lors de l'entretien. Il s'agit bien alors de questionner sa place lors de celui-ci. En effet, par sa position de chercheur et de questionneur, il va influencer et modifier les pratiques, les discours de ses informateurs : c'est ce qui est appelé en sociolinguistique le « paradoxe de l'enquêteur » (BLANCHET, 2012).

L'enquêteur doit ainsi s'inscrire dans une démarche à la fois compréhensive et distanciée ou, autrement dit, dans une posture « intérieur-extérieur » (BLANCHET, 2012). « Intérieur » en se positionnant comme participant actif de son sujet au côté des personnes qui l'informent, « extérieur » en posant sur la situation qui l'intéresse un regard critique, scientifique. Mon expérience fait qu'il sera possible pour moi de tenir, me semble-t-il, une posture « intérieur-extérieur » : en étant à la fois proche du sujet, par mon expérience familiale, pour pouvoir rentrer en interaction avec ces professionnels et à la fois distant par ma position d'étudiant en phase de recherche. Sa démarche doit aussi considérer le fait que

l'entretien (ou le témoignage) « n'est pas seulement au service de la recherche, il est aussi au service des personnes » (VAN HOOLAND, 2005a : 252). Ainsi, le chercheur ne doit pas s'intéresser seulement à ses propres intérêts dans l'entretien, car celui-ci a des conséquences sociales et transforme en même temps qu'il est pensé la personne qui y participe. Le chercheur ne doit donc pas perdre de vue que sa demande de témoignage peut faire resurgir chez l'enquêté douleurs, mal-être ou souvenirs désagréables. Ces entretiens doivent donc se dérouler dans le respect le plus total de l'interlocuteur et doivent donc, pour donner aux interactions la dimension la plus symétrique possible, donner lieu à des contrats négociés entre les différents acteurs, les engageant ainsi mutuellement et conjointement dans ces échanges (VAN HOOLAND, 2005a) (cf. ANNEXE 2).

2.4.2. Les informateurs

L'analyse du discours et des représentations des assistants familiaux est au cœur de cette recherche. Afin d'obtenir les contacts des assistants familiaux, un contact a été établi avec un service en Bretagne et son coordinateur. Ce service – s'occupant du placement de mineurs isolés étrangers dans des familles d'accueil dans un des départements – était composé, au moment des entretiens, d'un coordinateur, de deux éducateurs spécialisés et de cinq assistants familiaux. Après un entretien préalable avec le coordinateur afin de définir mes intentions de recherche et un mail d'information aux assistants familiaux, tous ont accepté de participer à cette recherche.

Ainsi cinq entretiens ont été réalisés. Seulement quatre entretiens ont eu lieu avec les assistants familiaux du service, une assistante familiale ayant dû déprogrammer l'entretien pour cause d'arrêt maladie. Ces quatre entretiens sont complétés par un cinquième réalisé avec une assistante familiale ayant démissionné du service, mais qui a accepté de répondre à ma sollicitation. Les rencontres ont été effectuées au lieu de domicile/travail de ces personnes durant le mois de juillet 2013 et après une prise de rendez-vous téléphonique. Voici un bref aperçu du profil des personnes participantes à l'enquête, dans l'ordre des entretiens (les personnes sont nommées à partir de prénoms et des noms d'emprunt) :

- Louise Kervil (nom de transcription : <itwLK>) : se décrivant elle-même comme une assistante familiale de « l'ancienne génération », elle évolue au sein d'une famille nombreuse et recomposée ainsi que dans un milieu rural. Expérimentée, elle se tient informée de l'évolution de son métier et travaille pour la reconnaissance professionnelle de celui-ci.
- Renée Paillé (nom de transcription : <itwRP>) : issue elle-même d'une migration récente depuis un département d'outre-mer vers la métropole, elle a nouvellement intégré le service d'accueil des mineurs isolés étrangers. Elle fait également partie de la nouvelle génération des assistants familiaux. Elle vit et travaille en milieu urbain.

- Monique Messier (nom de transcription : <itwMM>) : assistante familiale expérimentée (son mari l'est également), elle ne voit pas l'assistance familiale comme un métier, mais plutôt comme une suite logique dans sa vie (propos recueillis hors enregistrement du dictaphone). Elle a, en effet, été elle-même une « enfant accueillie » dans une famille d'accueil et elle revendique son fonctionnement au « coup de cœur ». Elle évolue dans un milieu rural et dans une famille nombreuse.
- Chantal Villard (nom de transcription : <itwCV>) : assistante familiale expérimentée et toujours en activité, elle a démissionné du service d'accueil des mineurs isolés étrangers pour lequel elle était la première employée. Sa démission fait suite à une dernière expérience mal vécue avec une jeune accueillie et un sentiment d'abandon de la part du service. Elle et son mari (participant à l'entretien) ont une opinion tranchée sur les mineurs isolés étrangers qui vient contrebalancer les propos des autres assistants familiaux encore en service. Elle évolue dans un milieu rural.
- Médéric Renaud (nom de transcription : <itwMR>) : assistant familial atypique, il travaille avec sa femme, elle aussi assistante familiale. Elle et lui ont également, ce qui ne se retrouve pas dans les autres profils, de nombreuses expériences dans d'autres métiers du social. De ce fait, ils ont développé une certaine réflexion sur le métier et sur les assistants familiaux. Très actif dans son milieu professionnel, il offre un nouveau discours sur l'assistance familiale. Il évolue dans un milieu semi-urbain et au sein d'une famille nombreuse.

2.4.3. Trame d'entretien

Afin de mener à bien l'entretien semi-directif auprès de chaque assistant familial, une trame d'entretien a été élaborée (cf. ANNEXE 1) avec pour perspective qu'il soit « ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises » (QUIVY, CAMPENHOUDT, 1995 : 195). Ainsi, cette trame d'entretien comporte deux parties qui sont chacune composée de cinq thèmes ayant des objectifs de recherche différents et proposant diverses questions utilisées ou non au cours de l'entretien. Cette trame se veut donc adaptable aux différentes situations de communication lors des entretiens et souple en ce qui concerne l'interprétation, le développement des réponses de l'informant et le déroulement effectif des entretiens (l'ordre des questions n'est pas immuable et certains sujets abordés lors de l'entretien pourront recouper plusieurs objectifs/questionnements). La première question reste cependant fondamentale dans le sens où elle va être déterminante pour la suite de l'entretien : à la fois pour la mise en place du discours et, aussi, pour la mise en confiance de l'interlocuteur (VAN HOOLAND, 2005a). Elle permettra ici aux assistants familiaux de présenter leur parcours et de les placer en tant que possesseur du savoir que l'enquêteur cherche à connaître. La suite de l'entretien est donc divisée en deux parties :

- ✓ La première partie est consacrée à la mise en place du discours sur le métier d'assistant familial : sa définition, les compétences requises, l'identité professionnelle, la place, la légitimité parmi les autres travailleurs sociaux...
- ✓ La seconde partie est consacrée aux représentations sur les jeunes qui sont accueillis et le contact avec eux : leurs profils, les capacités d'adaptation de chacun, les spécificités des mineurs isolés étrangers, les différences de pratiques...

Ainsi, s'il est privilégié l'interaction et les échanges pendant l'entretien semi-directif, l'enquêteur doit toujours garder en tête l'objectif de sa recherche, car « le pilotage d'un entretien s'effectue [donc] à la fois au coup par coup, car l'écoute est diagnostique et entraîne un travail d'interprétation et de problématisation en temps réel, et par anticipation, car le fonctionnement interlocutoire de l'entretien s'effectue dans un système interlocutoire à réponse différée » (BLANCHET, GOTMAN, 1992 : 90).

2.4.4. *Transcription*

La transcription va permettre ici, par un système de codage, de retranscrire les entretiens de la façon la plus objective possible de façon à éviter le maximum d'interprétation subjective de la part du chercheur et, ainsi, « d'élaborer une interprétation qui ne prend pas pour repères ses propres valeurs et représentations » (QUIVY, CAMPENHOUDT, 1995 : 230). Il est bien entendu à souligner qu'aucune convention de transcription ne peut parvenir à une copie conforme d'un enregistrement audio, elles peuvent simplement tendre vers une objectivation et une fidélité de l'énonciation dans les limites de sa mise en œuvre (MAURER, 1999).

La convention de transcription utilisée pour tous les entretiens (cf. ANNEXE 3) doit ainsi faciliter une analyse du discours en aval. Afin d'éviter toute présélection inconsciente du chercheur et dans l'objectif d'une approche empirico inductive, les entretiens ont été retranscrits intégralement et très attentivement. La difficulté principale qui est ressortie de ce travail a été, sur quatre des cinq entretiens, la prise en compte de diverses interventions extérieures de la part de membres de la famille ou de jeunes accueillis (la plupart des entretiens s'étant effectués dans le séjour/salon des informateurs. Cela se traduit par une identification précise des intervenants, une prise en compte des nombreux chevauchements, des indications complémentaires fournies par le chercheur et l'indication de passages inaudibles, car trop loin du dictaphone ou incompréhensibles. Ainsi, se trouvent en annexe et dans l'ordre de passage, les transcriptions des cinq enquêtes réalisées auprès des assistants familiaux (ANNEXES 4 à 8). Chaque transcription est précédée d'un encadré précisant le lieu de l'enquête, la date et l'heure, la durée de l'entretien, les personnes intervenantes et leur nom de transcription.

2.4.5. De l'analyse de contenu à l'analyse du discours

Avant toute chose et dans l'objectif d'explicitier nos fondements théoriques, revenons sur la notion de discours en lien avec le champ de la sociolinguistique. En effet, cette notion, polysémique, regroupe un certain nombre de définitions suivant les différentes approches scientifiques qui en font usage (BULOT, VESCHAMBRE, 2006). En lien avec notre courant disciplinaire, nous retiendrons l'acception qui en est faite par Louis Guespin, fondatrice en la matière, et qui distingue le discours de l'énoncé : « Le mot d'énoncé et celui de discours tendent à s'organiser en une opposition ; l'énoncé, c'est la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi, un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration "en langue" en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours » (1971 : 10). C'est donc ici l'attachement à étudier les « conditions de production » d'un énoncé et son interdiscursivité avec un ensemble discursif pluriel qui le transforme en discours. Il devient alors « objet de connaissance de l'analyse du discours » qui « désigne l'ensemble des textes considérés en relation avec leurs conditions historiques (sociales, idéologiques) de production » (SARFATI, 2012 : 16). Cette approche du discours, comme objet de recherche, nous permet d'aborder les fondements de l'analyse du discours ainsi que ses principes, sachant toutefois que celle-ci regroupe en fait plusieurs réalités, ou plutôt, « des » analyses de discours (SARFATI, 2012).

L'analyse qui sera la nôtre pour ce corpus – dans une perspective syncrétique – prendra ses fondements à la fois dans l'analyse de contenu et dans l'analyse de discours. Le premier servant de base pour une analyse discursive en un second temps. Les deux analyses sont donc vues comme complémentaires ; elles nous permettront d'engager une réflexion en toute rigueur dans un travail qui se veut réflexif, qualitatif : il est bien question pour nous d'adopter ici une « vigilance critique », ou une « critique réflexive » (BOURDIEU, 1987 : 45) quant à nos propres intuitions de recherche afin de fournir un travail tendant vers l'interprétation de faits sociaux.

Selon Roger Mucchielli, l'analyse de contenu d'un « document » a pour objectif de « rechercher les informations qui s'y trouvent, dégager le sens ou les sens de ce qui y est présenté, formuler et classer tout ce que "contient" ce document ou cette communication » (2006 : 24). Relativisant le caractère entier, total d'une analyse de contenu (le « classer tout »), nous chercherons plus particulièrement à dépasser le sens premier de notre corpus – celui qui se laisse voir à l'œil du profane – afin d'en apporter une interprétation sur les bases d'une connaissance scientifique : car « le but de l'analyse de contenu est l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production (ou éventuellement de réception), à l'aide d'indicateurs (quantitatifs ou non) » (BARDIN, 2007). Il s'agit donc d'étudier à la fois notre corpus en surface (par une analyse de ce qui est dit) et en profondeur (analyse comparative, interprétative, laissant place à la détermination de caractéristiques liées aux

« conditions de production » (HENRY, MOSCOVICI, 1968). Nous sommes donc, dans l'analyse de contenu, sur un double niveau d'analyse : un temps préalable de « déchiffrement structurel » entretien par entretien cherchant à mettre au jour les structures internes des discours et un second temps, imbriqué, développant une « transversalité thématique » entre les différents discours (BARDIN, 2007). Nous appuierons particulièrement notre analyse sur la méthode dite « thématique » et les propositions de Roger Mucchielli et Pierre Paillé quant à sa mise en œuvre (MUCCHIELLI, 2006 ; PAILLE, MUCCHIELLI, 2012).

Cette méthode semble en effet offrir la possibilité d'appréhender les discours dans leur « unité de sens implicite », leur « principe secret organisateur » (MUCCHIELLI, 2006 : 111). Dans cette analyse sémantique du contenu, le thème apparaît alors après une analyse des sèmes et est un « sémème construit », autrement dit, un « axe sémantique immanent à un ensemble de sèmes » (MUCCHIELLI, 2006 : 114). L'objectif affiché ici est donc de relever les thèmes pertinents de chaque discours afin de procéder à leur examen et à leur comparaison (à l'intérieur même de chaque discours et entre les différents discours) : récurrence, divergence, opposition, convergence, complémentarité, parenté, subsidiarité,... Nous entendons ici « thème » comme « un ensemble de mots permettant de cerner ce qui est abordé dans l'extrait du corpus correspondant, tout en fournissant des indications sur la teneur du propos » (PAILLE, MUCCHIELLI, 2012). L'analyse se veut donc d'abord au plus près des propos tenus, mais la thématisation oblige le chercheur à inférer sur les discours. Cette inférence est « l'opération logique par laquelle l'analyste passe de l'examen d'une portion de matériau à l'attribution d'un thème pour cet extrait » (PAILLE, MUCCHIELLI, 2012) via la récolte d'indices de lecture. Cette analyse amène à l'élaboration d'un « arbre thématique » et, dans notre cas, à une analyse interprétative des discours.

Cette analyse de contenu sera, dans le cas présent de cette recherche, utilisée en lien avec l'analyse des « récits de vie » (particulièrement ce qui a amené les informateurs à faire ce métier) qui offre la possibilité de « discerner ce qui, en fonction de parcours biographiques spécifiques et de totalisations subjectives spécifiques de ces parcours, a rendu les individus porteurs de schèmes de conduite différents » (BERTAUX, 1997 : 25). Nous pourrions ainsi, dans une première phase de l'analyse, dégager les thèmes spécifiques à chaque informateur en lien avec leurs parcours vers le métier d'assistant familial (cf. chapitre : « Analyse des entretiens via les récits de vie »). Cette analyse sera complétée par une analyse de discours visant plus particulièrement à dépasser le sens premier de ceux-ci via la recherche, notamment, des positionnements énonciatifs et des co-occurrences.

Ainsi la première d'entre elle consistera en une analyse de l'énonciation à travers les déictiques personnels. Il s'agira ici d'étudier les positionnements énonciatifs des informateurs quant à leur propre discours sur le métier via l'analyse des déictiques pronoms personnels. Nous entendons ici les déictiques (KERBRAT-ORECCHIONI, 2009 : 41) comme des « unités linguistiques dont le fonctionnement sémantico-référentiel implique une prise en

considération de certains des éléments constitutifs de la situation de communication, à savoir :

- le rôle que tiennent dans le procès d'énonciation les actants de l'énoncé,
- la situation spatio-temporelle du locuteur, et éventuellement de l'allocutaire ».

Ces déictiques prennent ainsi place dans un acte d'énonciation ou, autrement dit, « un acte individuel d'utilisation de la langue » (MAINGUENEAU, 1999 : 9) marquant la présence de l'énonciateur dans son discours via les « marques de personnes ». Celles-ci vont nous permettre, dans le cadre d'une définition de l'identité au travail, de savoir « qui pense, qui fait, qui travaille » (VAN HOOLAND, 2000 : 133) et ainsi de repérer les groupes – ou non groupes – de référence des assistants familiaux au travail. Il s'agit donc de voir ici si les informateurs prennent en charge, assument leur discours dans le cadre de l'interaction avec le chercheur (MAINGUENEAU, 1996 : 37). Cette étape, nécessaire dans la prise en compte des sujets informateurs de cette recherche, va ainsi nous permettre d'aborder au mieux notre seconde analyse du discours.

La seconde partie de l'analyse sera ainsi consacrée à l'étude des entretiens effectués avec les assistants familiaux à l'aide de la méthode dite de l'A.D.E.L. ou de l'Analyse de Discours à Entrée Lexicale (MARCELLESI, 1976). Elle est à entendre ici dans le cadre des travaux de l'américain Zellig S. Harris et de sa méthode « harrissienne » développée dès 1952 dans *Discourse Analysis* et repris par l'École française dès les années 1960 (HARRIS, 1969). Celle-ci consiste en une « analyse distributionnelle » (HARRIS, 1969 : 10) qui ne se limite pas, à l'image de ce qu'a pu faire la linguistique générale ou « descriptive », à l'analyse des récurrences à l'échelle maximale des phrases, mais qui se concentre davantage sur le discours en lui-même qui « constitue précisément un "domaine" plus vaste que la phrase » (MAINGUENEAU, 1991 : 72). L'objectif étant ainsi de repérer dans le discours les « termes pivots » (MAINGUENEAU, 1996: 45) qui font sens dans le discours. L'analyse du discours à entrée lexicale dépasse ainsi l'analyse harrissienne pour s'affronter à de plus longs corpus : « c'est-à-dire que l'on choisit des mots, en fonction de l'étude qu'on fait des conditions historiques, sociales et autres, que l'on réduit le discours à la partie utile pour l'étude, c'est-à-dire à ce qui est dit sur ces mots par le discours, par les environnements, les distributions, les substitutions, etc. Et donc, l'analyse de discours à entrée lexicale nécessite la recherche d'une syntaxe qui permette de réduire les phrases autour des "mots pivots" (les mots choisis) » (MARCELLESI, BULOT, BLANCHET, 2003 : 19). Cette méthode à grande échelle ne se porte ainsi pas seulement sur le sens premiers des discours car « cette méthode se veut purement formelle, indépendante de toute recherche sur le contenu du texte ou sur des mots privilégiés à l'avance » (MAINGUENEAU, 1991 : 72). La méthodologie se porte davantage sur les « morphèmes » d'un texte et leur corrélation qui font émerger un sens second à la structure du discours : l'objectif n'est donc pas de savoir « ce que le texte dit » mais bien de « déterminer comment il le dit » (HARRIS, 1969 : 8).

Cette méthode vise donc à rechercher dans le discours les schèmes de récurrences. Ceux-ci sont obtenus à partir du repérage de « distributions » similaires et pouvant intégrer une même classe. À partir de cette classe, peuvent se constituer des « classes d'équivalence » reliées entre elles, de fait, par leur classe distributionnelle. Cette méthode peut être simple à priori si ces distributions sont identiques dans le texte. Cependant, l'« identité des distributions » peut être très variant et rendre impossible ce schéma basique d'équivalence. Ainsi, il est nécessaire de recourir à des « chaînes d'équivalence » pour lesquels on considère que « deux parties de l'énoncé qui ont le même environnement en un endroit du texte sont équivalentes en un autre endroit, où elles n'ont pas le même environnement » (MAIGUENEAU, 1991 : 73). L'analyse de discours va donc, contrairement à l'analyse de contenu qui va se limiter aux simples récurrences du texte, développer un système d'équivalence de premier et de second degré par l'apport de transformations grammaticales permettant la comparaison des différents segments et offrant une plus large vue des représentations sous-jacentes aux discours. Cette méthodologie d'analyse du discours peut porter à critique dans le cas où le chercheur l'utilise afin d'obtenir les classes d'équivalence permettant la satisfaction de ses propres postulats. Ainsi, Dominique Maingueneau nous met en garde quant à son utilisation : « il convient d'envisager cette approche comme une voie d'accès parmi d'autres, qui peut être localement productive si son usage est contrôlé. Cela implique en particulier que l'on ne procède pas à une élimination "sauvage" des traces d'énonciation et que l'on fasse intervenir, autant que faire se peut, la spécificité du corpus dans la délimitation des termes pivots » (1991 : 84).

Partant de cela, nous ne devons pas oublier que les entretiens semi-directifs de cette recherche s'inscrivent, d'une part, dans un cadre d'énonciation particulier et, d'autre part, qu'ils sont le fruit d'une interaction entre deux personnes pour laquelle nous ne devons pas effacer les traces énonciatives. Notre approche empirico-inductive nous demande également de ne pas analyser ces entretiens par déduction et prérequis, mais bien en contextualisant les termes pivots et les classes d'équivalence au contexte d'énonciation : en d'autres termes, ils doivent émerger du terrain. Cette recherche s'inscrivant dans la définition de l'identité des assistants familiaux et leur confrontation aux situations de migration, il s'agira, par cette méthode, de faire ressortir les représentations et les discours émergents des entretiens.

1. Approche des discours circulants autour des assistants familiaux

Avant de procéder à l'analyse du discours des assistants familiaux à proprement parler, nous allons tenter de restituer l'environnement discursif – ou tout du moins de possibles environnements discursifs – auquel ils peuvent être confrontés ou ont été confrontés pendant l'exercice de leur métier. Nous retenons ainsi le concept de « discours circulant » qui peut être vu comme « une somme empirique d'énoncés à visée définitionnelle sur ce que sont les êtres, les actions, les événements, leurs caractéristiques, leurs comportements et les jugements qui s'y attachent » (CHARAUDEAU, 2011 : 97). Cette notion de « discours circulant » est ainsi rapprochée par Patrick Charaudeau de celle de « représentation » et celui-ci lui assigne trois fonctions :

➤ « une fonction d'institution du pouvoir/contre-pouvoir » :

Le discours circulant à force d'autorité sur la sphère sociale sur laquelle il agit. Il a le pouvoir de l'orienter, de la guider via des discours qui portent une « parole de transcendance ». Il est question ici du discours des pouvoirs institutionnels, politiques, des instances symboliquement fortes et qui ont pouvoir d'imposition. Ce discours peut être contrebalancé par des discours d'opposition, de contestation de cette parole. Celui-ci dépend de la capacité de mobilisation du groupe et de son organisation.

➤ « une fonction de régulation de la quotidienneté sociale » :

Les discours circulants sont aussi des discours « ordinaires » qui ont une fonction de régulation des comportements sociaux. Ils ont ici une fonction de ritualisation, de justification des habitudes et de détermination de ce qui fait ordre ou désordre dans le corps social déterminé.

➤ « une fonction de dramatisation » :

Le discours circulant construit à travers des histoires, des récits, des fictions, des mythes... les aléas de la vie d'un corps social, ses problèmes et son destin. Il s'agit là d'une construction d'un imaginaire fantasmé, où se joue une dramatisation de l'univers du corps social en question.

Ainsi, ces trois fonctions agissent, dans le cas qui nous intéresse, ensemble sur les représentations sociales portées sur un groupe social, en l'occurrence sur les assistants familiaux. Cette perception du poids des discours circulants sur ce métier précis relève en grande partie de ce que nous pouvons appeler « l'intuition du chercheur » et qui, pour ma part, a motivé le début de cette recherche. En effet, confronté moi-même aux discours

circulants sur un métier exercé par un de mes parents, j'ai perçu très rapidement une dissonance entre ceux-ci et ce que je vivais au quotidien. Mais cette intuition personnelle, en dehors de tout cadre scientifique, devait encore être validée par l'analyse de discours circulants repérés, entendus.

Il s'est révélé que l'approche de ces discours circulants est, de fait, ressortie d'elle-même en me rapprochant de mon terrain d'enquête. En effet, la prise en compte des discours circulants s'est imposée d'elle-même lors de l'approche du terrain avec deux faits – que nous avons déjà mentionnés auparavant – qui se sont imposés pour la lecture de la construction identitaire des assistants familiaux :

- La rencontre avec le coordinateur des assistants familiaux
- L'invitation d'un assistant familial, lors de mon enquête, à regarder la série « Famille d'accueil » afin d'observer les représentations sociales qui pèsent sur le métier

Ces deux événements émergeant du terrain ont conduit à réévaluer la méthode d'enquête et à offrir une place de choix aux discours circulants afin de comprendre ce phénomène. En effet, les discours circulants perçus, entendus, validant notre intuition de départ, ils vont nous permettre ici d'avoir un premier abord de l'univers discursif dans lequel évoluent les assistants familiaux. À travers notre approche qualitative, réflexive, ces discours circulants vont constituer ce que nous appelons une « pré-enquête » — préalable à l'analyse du discours des assistants familiaux – et que nous considérons comme l'expression d'une demande sociale sur ce sujet (discours stéréotypés, négation des compétences, appuis principaux sur la famille au détriment du professionnel...).

2. Représentations sociales de l'assistant familial : l'exemple de la série « Famille d'accueil »

La pré-enquête que nous avons développée est une première approche dans l'analyse de la série télévisée « Famille d'accueil » comme source anthropologique des représentations autour des assistants familiaux. Si l'objectif affiché ici n'est pas une lecture exhaustive de toutes les thématiques abordées dans l'épisode étudié, nous nous servons cependant de la lecture de quelques extraits significatifs afin d'aborder ce que nous avons appelé des « discours circulants » à travers une de ses fonctions : la fonction de « dramatisation ». En effet, à travers la mise en scène de cette série, nous touchons à l'imaginaire entourant les assistants familiaux et à la construction de représentations sociales partagées, puisque diffusées à grande échelle.

La série télévisée « Famille d'accueil », diffusée depuis le 15 décembre 2001 jusqu'à aujourd'hui sur la chaîne publique France 3, a été créée par Stéphane Kaminka. Elle met en

scène la famille Ferrière vivant à la périphérie de Bordeaux et accueillant des enfants issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Cette famille recomposée, est composée de Marion et Daniel, parents de Tim et Charlotte, de la fille de Daniel prénommée Juliette, de Louise accueillie depuis l'âge de 2 ans et de Jeanne, la tante de Daniel. Dans l'épisode 1 de la saison 1 qui nous intéresse, la famille d'accueil accueille une adolescente, Romane, ayant le même âge que Charlotte.

Afin d'étudier anthropologiquement cette série dans sa dimension de « lieu vecteur des préjugés et des stéréotypes portés sur l'autre » (GOHARD-RADENKOVIC, 2010 : 248), nous allons nous intéresser exclusivement à l'épisode 1 de la saison 1 qui pose les cadres énonciatifs de la série. Par l'analyse du contexte et de passages significatifs, nous tenterons de faire ressortir les représentations sociales et collectives significatives. Cette analyse préalable nous servira ensuite de contrepoint dans l'analyse des discours et des représentations des assistants familiaux sur leur propre métier.

2.1. Contextualisation : mise en place du schéma familial

Les premières minutes de la série nous pose le cadre de vie de la famille. Celle-ci vit à la campagne, dans un petit hameau, on l'on voit la tante s'occuper du jardin et des poules. La famille entière se prépare à l'arrivée d'une nouvelle venue qui se révélera hostile à l'accueil chaleureux qui lui est réservé.

L'image que renvoie cette famille est celle d'une famille soudée et traditionnelle ou, par exemple, le moment du dîner est un moment « sacré » de réunion familiale. Le père de famille jouit du rôle de garant des règles de la maison. Il possède sa propre entreprise et il est représenté comme la personne subvenant aux besoins de la famille.

Nous pouvons interpréter cette vision caricaturale de la famille Ferrière comme celle d'une famille idéale – hétéroparentale avec enfants — seule garante par sa formation d'une possible réhabilitation du jeune accueilli. En effet, demeure aujourd'hui un discours sur la famille d'accueil comme une entité stable, protectrice, résistant à la dislocation des valeurs familiales. Cette famille traditionnelle trouve refuge dans une famille vivant à la campagne, loin du tumulte de la ville et des nouvelles formes de parentalité. Ici, l'homme est celui qui amène sa force de travail et qui donc nourrit la famille. La femme exerce un métier qui perd sa dimension professionnelle au profit d'une dimension familiale, car issue d'une « tradition familiale ». Toutes les valeurs sont retransmises par des actes quotidiens comme le dîner en famille, moment privilégié de partage familial. Ainsi, l'assistante familiale est cantonnée à la dimension familiale et affective alors que son mari occupe seul la position de professionnel.

2.2. Extrait 1 : Famille d'accueil : un « boulot de merde »

Après une dispute entre Romane et Charlotte, cette dernière s'en prend à sa mère :

Charlotte : « tout ça c'est de ta faute / c'est toi qu'a voulu qu'on soit famille d'accueil / à quoi ça sert d'élever les gosses des autres si c'est pour rendre les siens malheureux / c'est pas parce que ta mère faisait ce boulot de merde qu'il faut en faire une tradition familiale / parce que moi je l'emmerde cette tradition familiale / elle me pourrit la vie cette tradition familiale [...] »

Nous voyons, dans ce court extrait et sur le coup de la colère, de nombreuses problématiques du métier ressortir. Ce discours, où l'adolescente perd tout contrôle sur ce qu'elle dit, est intéressant pour analyser les représentations véhiculées autour du métier. En effet, la dimension familiale est une nouvelle fois exacerbée au détriment de l'aspect professionnel. Tout d'abord, l'adolescente s'implique totalement dans le métier de sa mère – au même titre que les autres membres de la famille – à travers un « on » qui reflète sa participation intégrale au bon fonctionnement du métier de sa mère : ainsi, ils sont tous « famille d'accueil ». Ce dernier terme montre aussi que l'assistant familial n'est pas nommé par son statut professionnel (en 2001, les assistants familiaux étaient apparentés aux assistants maternels), mais par son lieu d'exercice et, ce faisant, par sa dimension familiale. Enfin, l'aspect familial est également privilégié, car, plutôt que d'être un métier issu d'une formation extérieure, développé dans un cadre professionnel, le métier d'assistant familial est pour Marion une « tradition familiale » qu'elle perpétue, en dehors d'une sphère professionnelle spécifique.

Nous pouvons également remarquer à travers cet extrait – et en lien avec une dimension familiale surexposée – une sous-valorisation du métier d'assistant familial à travers un discours latent qui ressort au grand jour sur le ton de la colère : ainsi, être famille d'accueil, c'est faire un « boulot de merde ». Il ressort ici tout le poids des représentations qui pèsent sur ce métier. Ceci est complété dans le discours par un conflit interne entre la famille et le travail. L'adolescente évoque ainsi son mal-être devant le sentiment qu'elle est sacrifiée au profit des enfants accueillis. Elle développe sa frustration en affirmant que le métier de sa mère lui « pourrit la vie ». La confusion famille/travail est donc également au cœur des représentations qui pèsent sur une famille d'accueil.

2.3. Extrait 2 : « Je suis nulle » : une remise en cause professionnelle et familiale

Marion, l'assistante familiale, et son mari (Daniel) discutent avec la dispute entre elle et sa fille :

Daniel : Fallait bien qu'on se prenne ça un jour dans les dents / ça doit arriver dans toutes les familles d'accueil

Marion : (en pleurs) de toute façon qu'est-ce que ça change je suis nulle

Daniel : [...] c'est difficile pour des gamins de partager leurs parents / t'es bien placée pour le savoir

Marion : oui bah c'est bien ce que je te dis je suis nulle / moi aussi parfois je trouvais que ma mère elle en faisait trop pour les autres et pas assez pour moi / bah résultat voilà je fais les mêmes erreurs / je t'assure des fois j'ai envie de décrocher le téléphone d'appeler l'ASE et puis de leur dire qu'on arrête

Nous constatons ici que l'assistante familiale se remet en cause dans son métier et que cette remise en cause à une double portée : professionnelle et familiale. En effet, les deux sont ici intimement liées dans sa tête, car s'il s'agit bien pour elle d'être « nulle » dans son métier, les conséquences sont bel et bien familiales avec la mise à l'écart de ses propres enfants. Outre le fait que les compétences professionnelles sont totalement éludées, les quelques compétences qu'elle semblait encore s'accorder se tarissent avec la dispute avec sa fille. On se retrouve ainsi face à une personne niant la moindre compétence et portant sur sa propre personne toute la responsabilité de l'échec : les propos de son mari, admettant cette difficulté partagée du métier avec d'autres familles d'accueil, n'y change rien, car pour elle cela ne change rien à son incompetence. L'assistante familiale ne se reconnaît donc pas à travers un groupe professionnel, mais bien à travers sa famille et l'échec de cette « tradition familiale ».

Nous voyons une fois encore la dimension familiale de l'accueil à travers ce « on » prononcé à la fois par le mari et la femme.

2.4. Extrait 3 : Assistant familial : un métier ?

Marion, l'assistante familiale, va chercher Tim et Louise à l'école. Elle se fait aborder par la mère de Romane, l'adolescente accueillie chez elle :

Mère de R. : Madame Ferrière / bonjour / voilà je je / je venais m'excuser / j'avais pas toute ma tête avant-hier

Marion : mais vous inquiétez pas c'est oublié (elle essaie de l'éviter et de partir)

Mère de R. : la dépression c'est terrible vous savez en me retirant ma fille on m'a enfoncé la tête sous l'eau / Romane c'est toute ma vie vous devez me comprendre vous êtes une mère / je veux voir Romane je veux lui parler / je l'ai dit au type de l'ASE j'ai le droit de la voir tout de suite

Marion : je comprends madame mais Farid a dû vous dire que les deux parties soient d'accord / or / Romane refuse pour le moment de vous rencontrer

Mère de R. : vous mentez [...] je vous ordonne

Marion : non vous n'avez rien à m'ordonner

Mère de R. : c'est vous qui l'empêchée de la voir / elle vous rapporte du blé tous les mois voilà la vérité c'est pour ça que vous voulez la garder pour vous toute seule / vous n'êtes qu'une voleuse [...] (elle part)

Tim : pourquoi elle criait comme ça ?

Marion : elle criait pas mon chéri elle demandait de l'aide voilà c'est tout

Louise : c'est vrai ce qu'elle a dit / moi aussi on te paie pour que tu me gardes ?

Marion : oui c'est vrai / assistante maternelle c'est mon métier

Louise : alors c'est pas parce que tu m'aimes ?

Marion : si aussi [...]

Nous pouvons analyser, à travers le discours de la mère de Romane, certaines représentations sociales qui pèsent sur le métier. En effet, celle-ci évoque les assistantes familiales comme des personnes qui ont trouvé un moyen de rester à la maison tout en gagnant de l'argent : « elle vous rapporte du blé tous les mois voilà la vérité c'est pour ça que vous voulez la garder pour vous toute seule ». Là encore la dimension professionnelle s'éclipse devant le jugement proféré à l'égard des assistants familiaux : personne sans diplôme, non formée qui a trouvé une voie de secours en profitant de son rôle de « femme au foyer » pour exercer un métier ne demandant pas trop d'engagements. La problématique du « voleur d'enfants » est également évoquée dans un conflit qui a été scénarisé entre deux femmes et leurs sentiments maternels.

La deuxième partie de cet extrait questionne également le rapport du métier avec ce que beaucoup croient être du bénévolat, un engagement civique. Quand Louise interroge Marion à travers la question « on te paie pour que tu me gardes ? », elle questionne directement la professionnalité du métier : est-ce un métier ? Est-ce du bénévolat ? Ce métier est toujours aux prises avec des représentations sociales qui le déclassent de la sphère professionnelle dans laquelle on ne le reconnaît pas. C'est ici la première fois qu'apparaît le qualificatif « assistant maternel » (terme utilisé jusqu'en 2005 pour les assistants maternels non permanents et les assistants maternels permanents (devenus alors assistants familiaux) comme pour défendre enfin ce « métier » et sa professionnalité. Louise l'interroge ensuite sur son amour comme la société interroge le métier sur son côté « bon samaritain » qui ressort en tout premier lieu lorsqu'il est question de celui-ci.

2.5. Conclusion

Ainsi, à travers la « dramatisation » par laquelle elle procède, la série « Famille d'accueil » relève de ce que nous appelons des « discours circulants » sur les assistants familiaux et participe à perpétuer les représentations sociales d'un métier qui s'est construit sur le mythe de la « bonne nourrice » (cf. : chapitre « Contextualisation de la recherche »). S'il n'est pas l'objet ici de considérer les bonnes ou les mauvaises visions du métier investies dans cette série, nous pouvons cependant constater une forme de décalage avec le processus de professionnalisation entamé dès la fin des années 1970 et accentué dans les années 1990 et 2000 (il s'agirait ainsi de procéder à un comparatif de la série avec les épisodes actuels, mais, faute de temps, l'épisode inaugural a été préféré pour sa qualité de mise en place de la narration). Il s'agira désormais d'observer le discours des assistants familiaux participants à cette enquête et les points de convergence ou de divergence avec les propos tenus sur leur métier.

3. Discours et représentations du métier d'assistant familial au sein du travail social : l'exemple d'un entretien informel avec un travailleur social

Le discours qui nous intéresse ici est celui d'un travailleur social « reconnu », ou en tout cas faisant partie du « noyau dur » (ION, RAVON, 2005) des professionnels du travail social. Dans un schéma où l'assistant familial détient toujours une place minorée par rapport aux autres travailleurs sociaux, nous considérerons ce discours dans son cadre institutionnel, hiérarchique, car émergeant d'un travailleur social se reconnaissant comme tel face aux assistants familiaux du service.

Ce discours, relevé lors d'un entretien avec le coordinateur d'un service regroupant des assistants familiaux et des éducateurs spécialisés, avait pour but – comme nous l'avons déjà mentionné auparavant – d'obtenir les contacts des assistants familiaux pouvant participer à mon enquête. Initié à la demande de ce coordinateur, il a été réalisé afin d'explicitier les raisons de ma requête et de discuter de cette recherche. L'entrevue était donc entendue et la personne au fait de mes travaux : pour preuve, un extrait du mail adressé à cette personne (page suivante) :

Envoyé le 25/03/2013

Bonjour,

Je suis actuellement en Master « Communication Plurilingue et Interculturelle en Situation Francophone » à l'Université Rennes II et dans le laboratoire PREFics. [...]

Je mène et développe mes recherches depuis septembre, avec l'appui de la sociolinguistique urbaine développée par mon directeur de mémoire Thierry Bulot, sur l'institution sociale face aux situations de migration. J'ai choisi, comme porte d'entrée dans cette vaste problématique, d'étudier le discours des assistantes familiales sur leurs pratiques et leurs représentations du métier, mise en perspective avec la prise en compte de la pluralité des publics qu'elles peuvent rencontrer. Professions singulières au sein du travail social, ses représentantes se sont construit un univers professionnel en marge des autres travailleurs sociaux. Alors qu'elle semble être une profession éclatée, il n'en demeure pas moins que les heures de formation suivies, les discours des supérieurs et des autres professionnels, les pratiques quotidiennes... en font une profession à part entière qui peut être une source d'information précieuse. De plus, le contexte actuel fait qu'elle se retrouve de plus en plus confrontée aux situations de migration, auxquelles elle n'est pas nécessairement préparée. [...]

Je m'adresse à vous aujourd'hui, car, il me semble, vous êtes directement concerné par ce sujet via le dispositif X. et la pratique du placement familial que vous exercez. Madame Y. m'a indiqué que cette rencontre entre les familles d'accueil et les jeunes placés nécessitait une nécessaire médiation interculturelle de votre part pour désamorcer les conflits. [...]

Fonctionnant par enquête afin de recueillir les discours produits sur le terrain, je recherche aujourd'hui un lieu où pouvoir effectuer mes recherches. Je vous sollicite donc aujourd'hui afin d'avoir la possibilité d'interroger les familles d'accueil sur ce sujet, mais aussi, éventuellement, un ou plusieurs membres de votre équipe. [...] À mon échelle, je pourrais en retour vous apporter les résultats de mon enquête, d'éventuels outils, mais aussi un avis et une réflexion extérieurs sur les pratiques liées à l'accueil des M.I.E., notamment dans les familles d'accueil, et leurs conséquences. [...]

Thomas VETIER

Cette précision est importante, car elle relève d'une posture qui a été adoptée dans cette recherche et qui privilégie l'aspect éthique à l'obtention d'une quelconque information. De fait, ce discours non provoqué, non interrogé, s'est révélé instructif pour la recherche, mais il n'a pas fait l'objet d'enregistrement ni de demande d'utilisation pour la recherche. Il relève également de ce que nous avons appelé les « discours circulants » puisqu'il fait partie

de l'univers discursif des assistants familiaux, et en particulier de celui entourant ceux participant à l'enquête. Nous pouvons considérer ce discours circulant dans sa fonction « d'institution du pouvoir » puisque relevant d'une personne faisant en quelque sorte autorité sur les assistants familiaux du service puisque cette personne est leur coordinateur. Ainsi, nous ne pouvons ignorer ce qui a été dit dans le cadre de cette recherche eu égard à la spontanéité de son émergence. Non questionné, ce discours est cependant apparu après une explicitation formelle du chercheur quant à ses objectifs de recherche (cf. : mail précédent) et cette personne a initié cette entrevue en tant que professionnel et responsable de ce service. Nous considérons donc, dans la posture éthique qui est la nôtre, que nous ne pouvons passer outre ce fait et que nous agissons sans tromperie vis-à-vis de cette personne (les données étant de plus anonymes).

N'ayant pas fait l'objet de relevé audio ni même écrit au cours de l'entretien, le discours que nous allons tenter de retransmettre ici sera incomplet, non exact et nécessairement sujet à une interprétation post-entretien du chercheur lors de sa mise en mot. Nous pouvons cependant faire émerger trois thèmes pertinents pour notre recherche.

3.1. L'assistant familial : un travailleur social ?

- Ici, le coordinateur, venant d'apprendre il y a peu de temps que les assistants familiaux étaient classés dans les catégories professionnelles officielles des travailleurs sociaux (ils le sont dans de nombreux cas depuis les années 1990 même si l'INSEE leur confère toujours une catégorie différente ; pour revoir les difficultés de catégorisation professionnelle dans le travail social, revenir au chapitre « Contextualisation de la recherche »), évoque sa surprise à l'idée qu'il puisse en être ainsi.

Nous faisons face ici, dans l'ignorance de ce statut professionnel, à une forme de condescendance vis-à-vis de l'activité professionnelle des assistants familiaux. Considérer qu'ils puissent être traités d'égal avec les professions historiques du travail social semble dépasser cette personne. Cette condescendance offre toutes les caractéristiques d'un discours véhiculant des représentations sociales ancrées sur les « familles d'accueil » perçues, comme c'est le cas dans la série « Famille d'accueil » dont nous venons d'analyser quelques extraits, d'avantage d'un point de vue familial, maternel, accueillant de bon cœur un enfant que plutôt d'un point de vue professionnel. Ce discours entretient les discours circulant s'interrogeant donc sur la réelle professionnalité des assistants familiaux : des « bénévoles » ou des travailleurs de seconde zone ? Nous rejoignons ce qu'Axel Honneth appelle la « société du mépris » (2008) face à laquelle les assistants familiaux doivent faire face. La question ici est de savoir comment les assistants familiaux se positionnent par rapport à ce discours : l'ont-ils incorporé ? se démarquent-ils de lui ? luttent-ils contre lui ?

De fait souvent implicite, cette violence discursive en dehors, et nous le voyons à l'intérieur même du travail social, sera donc à prendre en compte au moment d'analyser le positionnement identitaire des assistants familiaux.

3.2. *L'assistant familial : une famille d'accueil*

- Ici, le coordinateur indique clairement que les assistants familiaux, et la famille d'accueil, sont simplement chargés de l'accueil à leur domicile des mineurs isolés étrangers et que le reste du travail – en l'occurrence le « travail social » – est effectué par l'équipe d'éducateurs spécialisés.

Au cours des entretiens avec les assistants familiaux, cette information a été largement confirmée. De fait, l'organisation du dispositif fait en sorte que les mineurs isolés étrangers soient pris en charge régulièrement la journée par l'équipe d'éducateurs spécialisés et le soir par les assistants familiaux. Si cette information est donc pertinente, nous pouvons cependant nous interroger, à l'image de l'extrait précédent, sur la réelle considération du travail des assistants familiaux. Si cela est purement spéculatif et n'a pas fait l'objet d'approfondissement pendant l'entretien, le fait de considérer que toute la partie hors accueil physique au domicile des assistants familiaux est effectuée par les éducateurs spécialisés occulte, apparemment, toute possibilité de travail « social » effectué par l'assistant familial pendant le séjour du jeune à son domicile. Nous pouvons donc nous interroger si ce discours ne sous-entend pas également une disqualification du travail des assistants familiaux et la persistance de leur cantonnement au rôle d'accueil bienveillant.

3.3. *Les éducateurs spécialisés : arbitres entre la famille d'accueil et les mineurs isolés étrangers*

- Ici, le coordinateur évoque des problèmes de racisme dénoncés par les mineurs isolés étrangers, notamment de la part des conjoints. Les éducateurs spécialisés sont décrits comme les médiateurs entre les familles d'accueil et les jeunes accueillis.

Reprenant les deux thématiques précédentes, cette remarque, si nous ne pouvons juger de sa pertinence à première vue, rétablit une fois de plus la place de l'éducateur spécialisé dans sa position de travailleur social reconnu. Il devient ainsi le médiateur travaillant à la fois avec le jeune accueilli et l'assistant familial ainsi que la famille d'accueil au complet qui ne peuvent s'en sortir seuls. Répétée, cette « distinction » (BOURDIEU, 1979) entre ces deux groupes professionnels devra donc être analysée dans le discours des assistants familiaux : se sentent-ils « travailleurs sociaux » au même titre que les éducateurs

spécialisés ? Estiment-ils avoir les mêmes compétences ? À quel niveau « hiérarchique » se situent-ils ?

Cette information questionne cependant notre sujet. Nous en faisons ainsi une de nos « demandes sociales », à savoir quelle médiation est mise en place entre les assistants familiaux et les mineurs isolés étrangers. Si des faits de « racismes » sont dénoncés par ces derniers, il nous est nécessaire ici de problématiser l'émergence de pratiques et de représentations chez les assistants familiaux pouvant conduire à ces discours. De fait, sont-ils préparés à l'accueil de mineurs isolés étrangers ? Quelles pratiques mettent ils en place avec eux ? Quelles sont leurs représentations de ce(s) public(s) ?

1. Analyse des entretiens via les récits de vie

L'approche des spécificités de chaque entretien par les récits de vie va nous permettre ici de comprendre la diversité des postures de chaque acteur face à l'objet en question – à savoir leur identification sociolinguistique en tant qu'assistants familiaux – et le parcours qui a rendu possible ces discours. En effet, le récit de vie offre la possibilité de « discerner ce qui, en fonction de parcours biographiques spécifiques et de totalisations subjectives spécifiques de ces parcours, a rendu les individus porteurs de schèmes de conduite différents » (BERTAUX, 1997 : 25).

Dans le cadre de cette enquête et d'une phase introductive de l'entretien semi-directif visant à interroger « ce qui a amené » l'enquêté à devenir assistant familial, nous nous référons ici, à l'échelle de ce mémoire, aux travaux sociolinguistiques développés par Laurent Cambon cherchant à interroger la construction identitaire des éducateurs spécialisés (2006). Ce récit, aussi court soit-il ici, est à comprendre dans son contexte de production « où ce n'est pas tant le contenu narratif qui détermine la nature du texte que la rencontre dialogique entre un chercheur et un éducateur » (NDLR : ici un assistant familial) (CAMBON, 2006 : 207). Ainsi, ce récit, construit au cours d'un entretien, voit l'enquêté reconstituer diachroniquement sa biographie via « une improvisation sans notes [...], se fondant sur la remémoration des principaux événements tels qu'ils ont été vécus, mémorisés et totalisés, et s'efforçant d'en discerner les enchaînements » (BERTAUX, 1997 : 70). À l'instar de Laurent Cambon (2006), nous pouvons donc analyser la construction narrative du récit entre la situation initiale – la « recherche d'un métier » – et la situation finale où la personne se définit comme assistant familial.

Ce choix de devenir assistant familial, à travers un récit tout à la fois construit et réinventé à chaque instant, apparaît donc aux yeux de l'enquêteur comme la mise en mot d'un « parcours biographique » permettant d'observer les motivations personnelles de chacun des enquêtés à travers un schéma collectif (l'« être assistant familial »). Ces courts récits autobiographiques, principalement situés au début des entretiens, ont pour « soucis de donner du sens, de rendre raison, de dégager une logique à la fois rétrospective et prospective, une consistance et une constance, en établissant des relations intelligibles, comme celle de l'effet à la cause efficiente ou finale, entre les états successifs, ainsi constitués en étapes d'un développement nécessaire » (BOURDIEU, 1986 : 69), ici vers le « être assistant familial ». De fait, ces récits prennent la forme d'un « récit cohérent d'une séquence signifiante et orientée d'évènements » (1986 : 70) dans le cadre spécifique d'une situation d'enquête où le l'informateur offre sa trajectoire biographique au sein de son

espace social. Ces récits sont donc à considérer comme une réinterprétation de l'identité des informateurs comportant des « zones blanches » telles que des omissions, des non-dits... Le récit de cette identité est ainsi une forme de construction identitaire relevant d'une « modélisation simplificatrice » effaçant les incohérences, les hésitations, les contradictions (KAUFMANN, 2004).

Ce parcours, au cœur donc de la construction identitaire et professionnelle des enquêtés (CAMBON, 2006), va ainsi nous permettre de mettre en exergue les spécificités de chaque entretien et, en conclusion, d'observer les différences ou les similitudes de ceux-ci.

1.1. Analyse de l'entretien A : Louise Kervil

1.1.1. Récit du parcours vers le métier d'assistant familial

Extrait sélectionné de l'entretien A (ANNEXE 4) réalisé avec Louise Kervil répondant à la « Question 1 » de la trame d'entretien (ANNEXE 1) et s'apparentant à un « récit de la construction professionnelle » (CAMBON, 2006 : 207) en tant qu'assistant familial :

13_<enqTV>: XXX tout simplement / donc pour commencer / euh: je vais vous demander simplement / de m- pfff enfin de vous présenter de me dire euh: / qu'est-ce qui vous a amené à: faire ce métier (rires des deux personnes) /// tout simplement // qu'est-ce qui vous a conduit à: à faire ce métier?

14_<itwLK>: alors // oui (rires) // alors bah moi c'est Louise Kervil / donc ce qui m'a amené à faire ce métier c'est que: / j'ai sept en- sept c- j- **j'ai sept enfants d'un premier mariage** /

15_<enqTV>: d'accord /

16_<itwLK>: donc **j'ai divorcé**: au bout de 23 ans de mariage / et donc **j'ai rencontré Daniel** que vous avez vu tout à l'heure / et donc on a / une fille ensemble

17_<enqTV>: d'accord /

18_<itwLK>: je l'ai eu tard j'avais 40 ans / Daniel n'a pas d'enfant

19_<enqTV>: d'accord

20_<itwLK>: il aurait voulu d'autres enfants mais euh / **après 40 ans moi je voulais pas d'autres grossesses** et puis j'en avais déjà eu sept / plus huit avec la petite (rires) // donc euh et Daniel à: Daniel euh:: voulais donné beaucoup euh aux enfants enfin il a- il adore les enfants / tout ça / et moi **je travaillais en tant qu'ATSEM** // à l'époque j'étais j'étais ATSEM dans une école / et euh:: / bah forcément j'aime bien les enfants j'adore les enfants sinon j'en aurais pas eu sept huit hein / et donc **on s'est posé la question / de l'adoption** //

21_<enqTV>: d'accord

22_<itwLK>: dans un premier temps / on s'est dit pourquoi on n'adopterait pas un enfant // et adopter un enfant euh: c'était un peu plus compliqué puisque j'avais déjà mes sept premiers mes sept premiers enfants un enfant avec euh Daniel // bon / **on trouvait que**

ça allait être / hyper compliqué pour les enfants surtout

23_<enqTV>: *d'accord*

24_<itwLK>: ***donc on s'est dit pourquoi pas l'accueil***

25_<enqTV>: *hum*

26_<itwLK>: *voilà et on est parti comme ça je me suis renseigné j'avais une / une euh voisine qui était famille d'accueil // et donc euh: je me suis renseignée comment à travailler avec qui à travailler à tout ça / et puis on a lancé la procédure et puis euh voilà //*

À la question « qu'est-ce qui vous a amené à faire ce métier ? », Louise Kervil partage avec l'enquêteur un rire pouvant montrer une certaine anxiété de part et d'autre due à la mise en place de l'entretien : tout d'abord, il s'agit du premier entretien réalisé par l'enquêteur, ensuite cette question intervient dès le 13e échange, enfin, cette question – même si elle n'est suivie d'aucune autre injonction – pose d'emblée le caractère semi-directif, donc dirigé de l'entretien et met donc l'informatrice dans une position de présentation formelle d'elle-même. Cette caractéristique de l'entretien, formalisant intentionnellement ou non le récit du parcours de vie (BOURDIEU, 1986), ouvre sur une présentation officielle de l'informatrice marquée à la fois par la mention de ses prénom et nom de famille et également pour la reprise des termes de la question « ce qui m'a amené à faire ce métier c'est que [...] ». Si cela laisse à penser à un discours par la suite normé, on retrouve ensuite un récit d'un parcours de vie développé en étapes successives de la situation de départ à la situation finale :

SITUATION INITIALE : « *j'ai sept enfants d'un premier mariage* »

ETAPE 1 : « *j'ai divorcé:* »

ETAPE 2 : « *j'ai rencontré Daniel* »

ETAPE 3 : « *après 40 ans moi je voulais pas d'autres grossesses* »

ETAPE 4 : « *je travaillais en tant qu'ATSEM* »

ETAPE 5 : « *on s'est posé la question / de l'adoption* »

ETAPE 6 : « *on trouvait que ça allait être / hyper compliqué pour les enfants surtout* »

ETAPE 7 : « *donc on s'est dit pourquoi pas l'accueil* »

ETAPE 8 : « *je me suis renseigné* »

SITUATION FINALE : « *on a lancé la procédure et puis euh voilà* »

Ce court récit en huit étapes intermédiaires traduit de fait un long processus vers l'obtention de l'agrément d'assistant familial. Il ressort de ce parcours une place prépondérante de la famille dans les événements narratifs et les éléments déclencheurs vers la situation finale. En effet, sur les dix événements narratifs, huit impliquent directement la famille ou sont issus de décisions familiales marquées par le pronom « on ». C'est d'ailleurs la rencontre avec Daniel, son conjoint, qui semble être l'élément déclencheur de ce parcours vers l'assistance familiale. On retrouve ainsi des motivations à proprement parler plus

familiales/personnelles que professionnelles dans le choix de ce métier. Ce choix est d'ailleurs en quelque sorte réalisé par défaut, car en remplacement de la première solution qu'était l'adoption. On ne trouve donc ici aucun engagement professionnel de la part de l'informatrice en dehors d'un pronom « je » en étape 8 qui marque l'individualisation de la recherche d'informations concernant le métier. Le parcours professionnel est également mentionné et souligne l'importance que revêt aux yeux de l'informatrice le travail avec les enfants via le métier d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM). Le métier d'assistant familial arrive donc dans une deuxième phase de la vie professionnelle et semble concilier deux aspects du parcours de l'informatrice : le désir partagé avec le conjoint d'un nouvel environnement familial et la vie professionnelle. Enfin, nous pouvons faire remonter ici la dimension collective de la prise de décision avec non seulement le conjoint, mais aussi la voisine, elle aussi famille d'accueil, qui amèneront l'informatrice à lancer la procédure de l'agrément.

1.1.2. Spécificités de l'entretien

À travers la démarche de thématisation qui a été conduite dans une première phase de l'analyse du corpus récolté, nous pouvons dégager, à l'instar des autres entretiens, trois sujets spécifiques en lien avec le parcours individuel des assistants familiaux.

Le parcours de Louise Kervil est marqué, nous venons de le voir, par une place prépondérante de la famille dans les décisions quant à son devenir professionnel. D'un commun accord avec son conjoint, elle s'est destinée à l'assistance familiale pour préserver son contexte familial. De par sa longue expérience, elle se pose dans cette enquête comme une assistante familiale de « l'ancienne génération » et nous éclaire ici, dans un premier temps, sur deux points particulièrement intéressants pour cette recherche : d'une part la violence de l'accueil familial, d'autre part l'évolution de l'assistance familiale. Dans un second temps, parce qu'elle est l'une des premières assistantes familiales à avoir accueillie des mineurs isolés étrangers, son discours est marqué par une présence du thème des langues et de la communication.

➤ La violence de l'accueil familial

30_<itwLK>: oui voilà // voilà alors on en avait par- on en avait parlé aux enfants on avait expliqué aux enfants euh: le métier que je voulais faire tout ça / et on en avait qu'une / qui disait non non je veux pas je veux pas je veux pas / alors c'est Elodie qui a aujourd'hui 20 ans / et elle a non elle n'a- elle n'acceptait elle ne elle ne voulait pas accepter que d'autres enfants viennent prendre un peu de place auprès de moi

*32_<itwLK>: c'était **violent** pour elle ça*

190_<itwLK>: bah moi je vais pas euh je veux dire euh je vais pas changer ma vie euh de tous les jours parce que j'accueille un enfant // et je vais pas lui demander de // non plus de

*changer la sienne quoi / on sait qui y a des choses / y a des choses qui vont être **violentes** pour moi que il va falloir que j'accepte /*

*192_<itwLK>: et lui c'est pareil y a des choses qui vont être **violentes** pour lui qu'il va falloir qu'il accepte*

*313_<itwLK>: ils arrivent chez nous alors c'est **violent** pour eux parce que ils arrivent chez nous / euh: / ils arrivent dans une famille // c'est violent enfin je j'imagine hein après je sais pas moi je trouve que c'est ça doit être vachement **violent** /*

Ici, le cadre de la violence de l'accueil familial est envisagé pour tous ses acteurs : pour les enfants (30, 32), elle-même (190), les jeunes accueillis (192) et les mineurs isolés étrangers (313). Ainsi, la violence est indéniablement à prendre en compte pour l'assistant familial selon Louise Kervil et résulte de l'adaptation de deux entités hétérogènes – à savoir la famille d'accueil et les jeunes accueillis – dans le cadre spécifique qu'est l'assistance familiale.

➤ L'évolution de l'assistance familiale

*257_<itwLK>: voilà // enfin je veux dire euh / si euh à: on est on est des professionnels avant tout on est plus alors ça ça choque quand je dis ça **on est plus des: / des mamas d'il y a cinquante ans // les les les familles d'accueil d'il y a cinquante ans // elles prenaient les enfants de l'ASE / on leur donnait à manger on leur donnait un toit / on les mettait à l'école / point barre / aujourd'hui on est plus ça // **aujourd'hui on a un métier*****

*353_<itwLK>: oui et puis comme je le dis **on a voulu euh / on veut être des professionnels** avant tout*

Faisant partie des premiers assistants familiaux à obtenir le Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF) en 2007, l'informatrice se pose ici clairement en tant que professionnelle en opposition aux familles d'accueil « d'il y a cinquante ans » (257). Son expérience semble se coupler ici à une lutte pour la reconnaissance dans laquelle elle s'inclue et qui se conjugue à la fois au passé et au présent, signe que celle-ci n'est pas arrivée à son terme (353).

➤ Mineurs isolés étrangers : langue et communication

*245_<itwLK>: par contre on est beaucoup plus disponible beaucoup plus présentes avec ces enfants-là /// ah oui parce que eux euh / eux euh: bah y a déjà la **barrière de la langue** donc **ils peuvent pas communiquer avec tout le monde***

*269_<itwLK>: et bin on parle euh je lui fais voir hein quand c'est pour manger je lui fais voir enfin voilà // voilà / **on se débrouille** comme ça / euh généralement c'est jeunes là **parlent un petit peu anglais***

271_<itwLK>: alors moi j'ai pas du tout fait d'anglais je parle pas du tout l'anglais / mais les:

*mes filles parlent euh: un petit peu anglais enfin elles ont fait de l'anglais / donc **on arrive à communiquer assez facilement***

273_<itwLK>: *oui // **c'est pas une barrière la langue***

279_<itwLK>: *euh j'ai /// oui voilà / voilà puis euh / bah forcément on va pas rester euh enfin je veux dire euh / euh quand ils arrivent c'est jeunes là euh / ils sont pas descola- ils sont pas scolarisés déjà donc on est toute la journée ensemble / bon on va pas rester chacun dans son coin sans se parler bah / **on essaie on communique hein***

La conscience développée par l'informatrice d'une « barrière de la langue » est particulière et la perception d'un plurilinguisme l'est tout autant. En effet, alors que ces données ne sont pas prépondérantes chez les autres enquêtes, Louise Kervil évoque le plurilinguisme des mineurs isolés étrangers comme celui de ses enfants avec l'anglais, confronté à son apprentissage de celui-ci (271). Cette « barrière » linguistique qui semble séparer les mineurs isolés étrangers de « tout le monde » (245) n'est cependant pas considérée comme un problème pour l'informatrice (273) qui développe des stratégies pour communiquer (279). Ainsi, dépourvue d'outils ou de formation sur ce sujet, l'enquêtée semble néanmoins développer ses propres stratégies communicatives (269, 271, 279) afin de maintenir une communication avec les mineurs isolés étrangers.

1.2. Analyse de l'entretien B : Renée Paillé

1.2.1. Récit du parcours vers le métier d'assistant familial

Extrait sélectionné de l'entretien B (ANNEXE 5) réalisé avec Renée Paillé répondant à la « Question 1 » de la trame d'entretien (ANNEXE 1) et s'apparentant à un « récit de la construction professionnelle » (CAMBON, 2006 : 207) en tant qu'assistant familial :

54_<enqTV>: *moi je voulais savoir en fait en premier lieu ce qui vous avait amené à: à faire ce métier / si vous pouviez m'expliquer un peu votre parcours*

55_<itwRP>: *XXX oui quand euh j- en XXXX je j'étais tout le temps / **j'étais toujours avec des jeunes** quel que soit leur origine que ce soit de XXX des modestes / tout le temps j'avais tout le temps des jeunes à la maison que j'aidais énormément / alors de **j'ai un ami qui qui qui connaissait ce métier qui m'en a parlé** et puis **mon conjoint aussi** / mais il m'a dit mais tout le temps en train d'aider les jeunes par ci par là bénévolement et tout ça pourquoi pas en faire ton métier*

56_<enqTV>: *hum*

57_<itwRP>: *et puis c'est de là que: **ça a cogité** et puis bon j'ai: **j'ai demandé mon agrément** et puis ça / **ça a fonctionné** et depuis ça fait // c'est / **c'est ce qui m'a amené là***

À l'interrogation du chercheur sur ce qui a amené l'informatrice à faire ce métier, d'expliquer son parcours, celle-ci, devant formaliser son discours, débute par des marques d'hésitations (répétitions, onomatopée, mots inaudibles) qui traduisent une difficulté dans la mise en place du récit : à partir d'où commencer ? que faut-il mentionner ? Qu'est-ce qui est important ?... Cela se répercute sur le développement succinct des étapes narratives qui ne seront qu'au nombre de cinq :

SITUATION INITIALE : *« j'étais toujours avec des jeunes »*

ETAPE 1 : *« j'ai un ami qui qui qui connaissait ce métier qui m'en a parlé »*

ETAPE 2 : *« mon conjoint aussi »*

ETAPE 3 : *« ça a cogité »*

ETAPE 4 : *« j'ai demandé mon agrément »*

ETAPE 5 : *« ça a fonctionné »*

SITUATION FINALE : *« c'est ce qui m'a amené là »*

À l'instar du récit de l'informatrice précédente, celui-ci, très court, traduit de fait un long processus vers l'obtention de l'agrément d'assistant familial. La situation initiale nous montre ici un attrait spécifique de l'enquêtrice pour ce qui est de la protection de l'enfance et de l'accueil à domicile. Au départ effectué bénévolement, cette activité militante de « toujours » (55) s'est progressivement transformée en métier par la succession des cinq étapes du récit du parcours : de la professionnelle qui s'ignore à l'assistante familiale. Nous voyons ici l'élément déclencheur principal de la professionnalisation de l'informatrice à travers l'information émise par un ami sur la possibilité de traduire son expérience en un métier. Cet élément déclencheur s'est vu appuyé par un second discours extérieur, celui du conjoint, valorisant de la même manière la possibilité de traduire ce bénévolat en un métier. Ainsi, les ressources extérieures ont été ici primordiales pour l'informatrice qui, par la suite, individualise son parcours vers une cogitation intérieure et une demande d'agrément qui sera acceptée. Nous retrouvons donc ici un récit lissé, où toutes les étapes successives montrent une avancée et où les hésitations, ruptures, sont ignorées (KAUFMANN, 2004).

1.2.2. Spécificités de l'entretien

À travers la démarche de thématisation qui a été conduite dans une première phase de l'analyse du corpus récolté, nous pouvons dégager, à l'instar des autres entretiens, trois sujets spécifiques en lien avec le parcours individuel des assistants familiaux.

Le parcours de Renée Paillé est ainsi marqué, comme nous venons de le voir, par la présence d'enfants accueillis à son domicile bien avant l'agrément d'assistante familiale. Son activité bénévole s'est ainsi transformée en métier par l'apport extérieur de deux personnes dans la prise d'information et de décision quant à son avenir professionnel. Son parcours socioprofessionnel offre à voir plusieurs spécificités. En effet, jeune assistante familiale en

termes d'expérience, elle travaille depuis peu de temps avec les mineurs isolés étrangers et son discours est marqué par la nécessité de changement de pratiques avec ceux-ci. De plus, venant elle-même d'arriver en métropole (environ 1 an) en provenance d'un DOM-TOM, elle entretient dans son discours un rapport entre la migration des mineurs isolés étrangers et sa propre migration. Enfin, se revendiquant d'une culture « sud-américaine », elle évoque les différences culturelles avec les mineurs isolés étrangers.

- Les changements de pratiques avec les mineurs isolés étrangers

38_<itwRP>: *j'aurai pas le choix parce que bon vu ce mes deux expériences que j'ai eu / ça ç-ça: **ça remet en cause mon comment je fonctionnais** mon fonctionnement / je serai obligée de fonctionner / plus comme ces comme les africains que / que: / même à la limite **changer mon mon style de vie au quotidien***

190_<itwRP>: *oui ça change **c'est complètement différent***

192_<itwRP>: *non c'est **pas la même façon de travailler** déjà / mais bon euh je pense que **je vais voir l'accueil autrement j'en suis certaine***

Nouvellement confrontée à l'accueil de mineurs isolés étrangers, son discours est marqué spécifiquement par la différence de pratiques qu'engendrent – où qu'engendreront – les placements de ceux-ci. Son expérience courte – deux accueils – avec les mineurs isolés étrangers porte en effet l'informatrice à parler tout à la fois au présent et au futur (38, 192). Ainsi, son fonctionnement en tant qu'assistante familiale se voit remis en cause par ce qu'elle perçoit comme différent entre ces jeunes et ceux qu'elle accueillait auparavant. Si ce discours a pu être relevé chez d'autres assistants familiaux, nous voyons ici un bouleversement beaucoup plus profond intervenant même dans la sphère familiale et privée (38) et dans la perception du métier (192). Ainsi, cet accueil, « complètement différent » (190) relève d'un changement fondamental dans les pratiques de l'informatrice.

- Le rapport à sa propre migration

16_<itwRP>: *donc euh bon j'étais assistante familiale déjà en XXXX mais // et:: / je dirais que:: /// **c'est pas le même contexte** qu'en XXXX / c- y a des difficultés partout mais c'est pas pareil*

172_<itwRP>: *[...] hum enfin moi c'est comme ça je je perçois ça alors je viens en XXXX puisque justement ça fait un an que je suis là si je dis je suis XXXX je suis XXXX je suis XXXX je veux manger que du XXXX moi je peux pas manger des choses qu'on fait XXX je voudrais pas que je je je vais déprimer vite vite vite (rises des deux personnes)*

Elle-même nouvellement arrivée en métropole, Renée Paillé fait de nombreuses références à sa ville et son département d'origine. Ces deux extraits nous montrent le lien qu'elle établit entre son contexte et ce qu'ils a à voir avec celui des mineurs isolés étrangers.

En effet, déjà assistante familiale avant d'arriver en métropole, l'informatrice a dû elle-même s'adapter à un nouveau contexte de travail qu'elle juge différent (16). Son discours fait montre d'une volonté d'adaptation à ce nouveau contexte en opposition à certains mineurs isolés qui ne l'aurait pas. Ainsi, à partir de l'image de l'adaptation à la nourriture (172), l'informatrice développe l'idée d'une nécessaire adaptation de la personne migrante – à savoir ici celle et les mineurs isolés étrangers – au pays d'accueil, ici la France métropolitaine.

➤ Les différences culturelles avec les mineurs isolés étrangers

20_<itwRP>: *sincèrement même même moi qui suis: d'origine africaine je dirais puisque par de par mes descendants*

21_<enqTV>: *hum /*

22_<itwRP>: ***on on a plus une culture sud-américaine qu'une culture africaine pour moi hein je c'est comme ça que je perçois hein***

28_<itwRP>: *bon déjà par rapport aux jeunes euh: que j'accueillais bon c- c- c'est des jeunes issus d'immigration certes / mais c'est des jeunes qui viennent euh: / soit de XXXX // soit du Brésil / même de Colombie ça m- ça m'est arrivé d'avoir des jeunes de Colombie / et:: hum:: / et des jeunes euh: du XXXX / la différence c'est que bon / le les les **les africains ils ont une culture qu'est différente** donc je saurais pas vous vous êtes (rires de l'enquêteur) vous étiez complètement différents / euh ils **ils ont des croyances que nous on a pas***

32_<itwRP>: *bon / euh qui ont des difficultés sociales de certes mais / mais /// qui arrivent quand même que je suis arrivé quand même à avoir euh // enfin **les africains tu peux rien leur dire /***

34_<itwRP>: *tout tout ce que tu dis **ils prennent au premier degré** ça ça / dès que tu dis un truc euh / tu tu tu tu n'as pas le droit de leur dire quoi que ce soit c'est c'est bizarre quoi*

174_<itwRP>: *voilà alors je sais pas si c'est dû à ça euh / ça c- et c- c- c'est comment par rapport aux congolais qu'elles sont: **leurs différences culturelles** qu'ils ont mais je pense qu'il doit en avoir // hum*

Faisant une nouvelle fois référence à son univers de référence, à savoir les jeunes qu'elle accueillait avant de venir en métropole, l'informatrice appuie sur les différences culturelles des mineurs isolés étrangers. Prenant comme base ses origines africaines (20), elle s'attache ensuite à décrire les différences culturelles entre celles sud-américaines et celles africaines (28, 32). Avec sa courte expérience avec les mineurs isolés étrangers, l'informatrice se fonde ici une représentation négative de ceux-ci (32, 34) à partir d'une incompréhension des pratiques (28, 32, 174).

1.3. Analyse de l'entretien C : Monique Messier

1.3.1. Récit du parcours vers le métier d'assistant familial

Extrait sélectionné de l'entretien C (ANNEXE 6) réalisé avec Monique Messier répondant à la « Question 1 » de la trame d'entretien (ANNEXE 1) et s'apparentant à un « récit de la construction professionnelle » (CAMBON, 2006 : 207) en tant qu'assistant familial :

5_<enqTV>: donc euh:: ma première question elle serait de savoir un peu euh votre parcours / ce qui vous a amené à devenir assistante familiale pourquoi vous avez voulu euh
6_<itwMM>: parce que **j'étais un enfant accueilli**
7_<enqTV>: d'accord //
8_<itwMM>: de 5 ans à 18 ans
9_<enqTV>: d'accord /
10_<itwMM>: dans une famille d'accueil euh:: dans les XXXX /
11_<enqTV>: d'accord // et du coup c'est une expérience qui vous a:
12_<itwMM>: ah oui ma maman de cœur euh c'est
13_<enqTV>: d'accord /
14_<itwMM>: voilà // c- on était comme ses enfants
15_<enqTV>: d'accord / et du coup euh /
16_<itwMM>: oui du coup c'est un mé- c'est
17_<enqTV>: arrivée à: l'âge adulte euh
18_<itwMM>: **c'est un métier que je voulais faire // je l'ai pas fait au départ puisque:: au départ j'ai fait une autre chose je suis**
19_<tiersAD1<: (personne entrant dans la pièce) bonjour
20_<enqTV>: bonjour
21_<itwMM>: **je suis rentrée euh / en milieu hospitalier euh j'ai travaillé pendant 25 ans /**
22_<enqTV>: d'accord /
23_<itwMM>: donc **j'ai rencontré mon mari // on a eu nos enfants et après quand nos enfants étaient plus grands bah j'ai reposé la question pour savoir bah si eux ils étaient d'accord /**
24_<enqTV>: d'accord
25_<itwMM>: sur ce que je voulais faire //
26_<enqTV>: d'accord / et au niveau de la famille justement comment ça s'est passé?
27_<itwMM>: euh très bien // puisqu'ils connaissaient mon parcours
28_<enqTV>: d'accord
29_<itwMM>: **donc euh il a pas ça a pas posé de problème /**

À l'interrogation du chercheur sur ce qui a amené l'informatrice à devenir assistante familiale, celle-ci pose directement son statut d'ancienne accueillie en famille d'accueil (6). Le

récit du parcours s'en trouve plus développé que pour les autres assistants familiaux interrogés avec une part prépondérante de la place qu'a eu cet accueil dans son choix de carrière. De ce fait, nous ne pouvons relever que cinq étapes narratives entre la situation initiale d'enfant accueilli et celle, finale, de l'obtention de l'agrément d'assistant familial :

SITUATION INITIALE : « *j'étais un enfant accueilli* »

ETAPE 1 : « *c'est un métier que je voulais faire* »

ETAPE 2 : « *je suis rentrée euh / en milieu hospitalier* »

ETAPE 3 : « *j'ai rencontré mon mari* »

ETAPE 4 : « *on a eu nos enfants* »

ETAPE 5 : « *quand nos enfants étaient plus grands bah j'ai reposé la question pour savoir bah si eux ils étaient d'accord /* »

SITUATION FINALE : « *donc euh il a pas ça a pas posé de problème* »

Ce récit, en cinq étapes intermédiaires, offre un discours marqué par une volonté forte d'exercer ce métier (18) de la part de l'informatrice renforcée par le pronom « je » relevant sa position personnelle face à ce choix. L'élément déclencheur de cette motivation semble donc bien ici être son placement dès 5 ans en famille d'accueil et la considération que l'informatrice a pour celle-ci (12, 14). Nous le verrons, cette motivation personnelle aura une incidence particulière sur sa perception du métier et de la relation avec l'enfant accueilli. Cependant, sa carrière professionnelle est marquée par un long passage en milieu hospitalier (21) et le métier d'assistant familial arrive dans une deuxième phase de la vie professionnelle (21, 23). La mise en route du processus l'amenant à l'assistance familiale semble donc arriver à un moment où le contexte familial s'est stabilisé : rencontre d'un conjoint et attente que les enfants grandissent (23). Cette volonté de devenir assistante familiale a été soumise à l'accord de la famille qui, en connaissance de cause, a accepté cette décision. La procédure menant à l'obtention de l'agrément n'est ici pas mentionnée tout comme l'environnement professionnel du métier ; la situation finale relève ainsi exclusivement de la dimension familiale (29).

1.3.2. Spécificités de l'entretien

À travers la démarche de thématisation qui a été conduite dans une première phase de l'analyse du corpus récolté, nous pouvons dégager, à l'instar des autres entretiens, trois sujets spécifiques en lien avec le parcours individuel des assistants familiaux.

Parmi les assistants familiaux participants à l'enquête, Monique Messier se démarque de par son passé d'enfant accueillie en assistance familiale. Son parcours socioprofessionnel est profondément marqué par celui-ci puisqu'elle en fait l'élément déclencheur de sa motivation à devenir assistante familiale. Malgré un début de carrière autre, l'évolution de son contexte familial l'a incité, avec l'accord de ses proches, à démarrer la procédure

d'agrément. Son parcours rentre en résonance ici avec quelques spécificités relevées lors de l'entretien avec l'enquêteur. Tout d'abord, une différenciation perçue chez les assistants familiaux entre la personne et le professionnel. Ensuite, une revendication de la singularité du travail de l'assistant familial avec les jeunes. Enfin, une place prépondérante laissée par l'informatrice aux rapports humains et à l'attachement au jeune dans ce métier. Ces trois thèmes laissent à voir chez Monique Messier une vision du métier qui pour elle – cela a été dit hors enregistrement – n'en est pas vraiment un.

➤ *Assistant familial : entre la personne et le professionnel*

45_<itwMM>: ça c'est compliqué ça à définir (rires de l'enquêteur) euh: comme métier parce que je crois que chacun euh: / **ça dépend** si vous voulez /// **le professionnalisme** / ou la **personne en elle-même** //

47_<itwMM>: parce que dans le: dans **dans le métier en lui-même** on:: / on nous inculque certaines choses //

48_<enqTV>: comme: lesquelles par exemples?

49_<itwMM>: que::: la **la personne en elle-même c'est** // **pas tout à fait pareil** disons

S'interrogeant sur quelle perspective l'enquêteur l'interroge lorsque celui-ci le demande une définition de son métier (45), l'informatrice émet une différence entre le professionnel et la personne qu'elle est, différence qu'elle est la seule à effectuer parmi les enquêtés. Cette distinction, éminemment liée à son parcours de vie, fait montre d'un détachement manifeste du côté professionnel au profit des valeurs personnelles. Car si des choses sont « inculquées » aux assistants familiaux (47), celle-ci opère une différence avec la personne qu'elle est et qui se révèle être autre chose qu'un professionnel du travail social (49). Ne définissant pas l'assistance familiale comme une profession, l'informatrice cherche ailleurs la définition de son « métier ».

➤ *La singularité du travail*

57_<itwMM>: qu'il prenne ses repères dans la maison // qu'il arrive à: /// c'est compliqué hein à expliquer euh:: genre de choses parce que je crois qu'on travaille euh / bin **c'est au coup par coup** parce que **ça dépend la l'enfant** qu'on qu'on a en face de nous

59_<itwMM>: nous on sait les réactions qu'on va avoir mais l'enfant peut-être // peut-être pas les mêmes / **ils ont pas tous les mêmes réactions**

143_<itwMM>: hum / mais je vous dis c'est je suis pas (rires de l'enquêteur) //// moi **je fonctionne au coup par coup** // **ça dépend de la personne** que je re- que je trouve en face de moi quoi

145_<itwMM>: parce que chaque cas il est **chaque cas est différent**

L'informatrice attache ici beaucoup d'importance à la singularité de son travail en fonction des jeunes qu'elle accueille (57, 143). Car, selon elle, chaque cas est différent ou réagit différemment face à une situation (59, 145), cela nécessite de sa part une adaptation perpétuelle qui se traduit par un fonctionnement « au coup par coup » (57, 143). Cette vision du métier, très loin d'une définition professionnalisante, caractérise sa position sur l'assistance familiale (comme nous l'avons déjà vu).

- Le rapport à l'humain et l'attachement aux jeunes accueillis

61_<itwMM>: *parce que ça dépend bah ça dépend de l'âge aussi de l'enfant ça dépend de pas mal de choses // ce qu'on nous demande nous en étant professionnel- de professionnel de ne pas s'attacher: euh:: affectivement aux enfants qu'on accueille hum-hum /// je dirais c'est à la limite de l'impossible*

63_<itwMM>: *parce que si y a pas un peu d'attachement à l'enfant le // c'est pas possible de travailler avec l'enfant*

71_<itwMM>: *parce que bon bah c'est des trucs euh:: /// j'ai du mal // à vous expliquer exactement / parce que moi je marche à: / je dirais je marche au coup de cœur quoi /*

Son parcours et l'attachement de l'informatrice à sa « mère de cœur » engendrent un rapport spécifique de celle-ci à l'attachement aux jeunes accueillis dans le cadre de l'assistance familiale. Contrairement aux discours entendus au sein du travail social, l'informatrice fait part de son incapacité à ne pas s'attacher aux jeunes qu'elle accueille (61). Par retournement de situation, elle en fait une condition sine qua non d'une intervention efficace de l'assistant familial (63). Cet attachement, qu'elle perçoit comme un acte considéré comme non professionnel (61), devient même un acte dépassant toute considération professionnelle, l'informatrice fonctionnant de fait « au coup de cœur », en dehors de toute rationalité professionnelle (71).

1.4. Analyse de l'entretien D : Chantal Villard

1.4.1. Récit du parcours vers le métier d'assistant familial

Extrait sélectionné de l'entretien D (ANNEXE 7) réalisé avec Chantal Villard répondant à la « Question 1 » de la trame d'entretien (ANNEXE 1) et s'apparentant à un « récit de la construction professionnelle » (CAMBON, 2006 : 207) en tant qu'assistant familial :

21_<enqTV>: *d'accord /et euh: donc euh: qu'est-ce qui vous a amené euh: à faire ce métier?*

22_<itwCV>: *mais moi j'ai tou- j'ai toujours travaillé avec des ados /*

23_<enqTV>: *d'accord*

24_<itwCV>: *j'ai toujours euh: ouai j'ai avant j'étais euh: / directrice d'un centre de vacance*

ouvert à l'année avec des ados

25_<enqTV>: d'accord

26_<itwCV>: **j'ai toujours fait des colos / j'ai bossé à l'aérospatial dans les bureaux à XXXX** parce que bien sûr je suis pas d'ici n'est-ce pas (rires de l'enquêteur) / facile / et **je prenais mes vacances pour euh: pour faire des colos en tant qu'animatrice**

27_<enqTV>: d'accord

28_<itwCV>: et après j'ai: **oui à 21 ans j'ai passé mon BFD / donc j'ai toujours bossé avec des ados /**

29_<enqTV>: d'accord

30_<itwCV>: et euh:: et **au départ je suis un:: je suis diplômée en compta quoi / secrétariat compta pt / ce qui me plaisait pas du tout quoi // et puis euh quand je suis arrivé ici j'avais demandé l'agrément / (montrant sa fille passée) ma fille / j'avais demandé l'agrément pour être nourrice / parce qu'on: rénovait ici ici on rénovait / et donc euh::: parce que quand même pour avoir l'agrément pour être nourrice ou famille d'accueil c'est quand même pas pareil quoi**

31_<enqTV>: hum /

32_<itwCV>: c'est pas tout à fait pareil / et **j'ai commencé par être nourrice je l'ai fait six mois /**

33_<enqTV>: d'accord

34_<itwCV>: hum c'est pour montrer que (rires des deux personnes) / c'était pas mon truc / et donc voilà /

35_<enqTV>: d'accord

36_<itwCV>: et **après j'ai eu l'agrément pren- de suite / enfin on: /**

37_<enqTV>: hum /

38_<itwCV>: ça été rapide hein

À l'interrogation du chercheur sur ce qui a amené l'informatrice à devenir assistante familiale, celle-ci offre un récit dont les étapes narratives ont une chronologie floue. Cette progression non linéaire rompt avec les précédents entretiens effaçant les irrégularités narratives à la manière de la modélisation du récit décrite par Jean-Claude Kaufmann (2004). Nous pouvons cependant dégager des étapes narratives exposées ici dans l'ordre du récit :

SITUATION INITIALE : « *j'ai toujours travaillé avec des ados /* »

ETAPE 1 : « *j'étais euh: / directrice d'un centre de vacance ouvert à l'année avec des ados* »

ETAPE 2 : « *j'ai toujours fait des colos* »

ETAPE 3 : « *j'ai bossé à l'aérospatial dans les bureaux* »

ETAPE 4 : « *je prenais mes vacances pour euh: pour faire des colos en tant qu'animatrice* »

ETAPE 5 : « *à 21 ans j'ai passé mon BFD* »

ETAPE 6 : « *au départ je suis un:: je suis diplômée en compta quoi* »

- ETAPE 7 : « *quand je suis arrivé ici j'avais demandé l'agrément* »
 ETAPE 8 : « *j'avais demandé l'agrément pour être nourrice* »
 ETAPE 9 : « *j'ai commencé par être nourrice je l'ai fait six mois* »
 SITUATION FINALE « *après j'ai eu l'agrément pren- de suite* »

Ce que nous appelons « situation initiale » n'en est pas vraiment une ici, nous pouvons plutôt la considérer comme un constat qui revient tout au long du récit, à savoir que l'informatrice a « toujours » travaillé avec les adolescents (22, 24, 28) tout comme elle continue de la faire avec le métier d'assistante familiale. Ainsi, sa vie professionnelle est marquée par un double cursus entre le métier de comptabilité en bureau et l'exercice, parfois en parallèle, de métiers dans l'animation avec des adolescents (24, 26, 28, 30). Les seconds semblent apporter la satisfaction professionnelle que le premier ne remplissait pas. Le déménagement et l'installation en Bretagne (30) semblent avoir été les éléments déclencheurs du processus menant vers l'assistance familiale. Si la famille n'est pas directement mentionnée, nous pouvons voir dans la référence à la rénovation de la maison une aspiration de l'informatrice de se rapprocher de celle-ci. Cependant, le reste du discours est marqué par l'usage quasi exclusif du pronom « je » et la mention d'un parcours personnel (la famille, nous le verrons, est cependant en centre des préoccupations de l'informatrice). Ce « je » est donc confronté ici à un parcours professionnel semé d'embûches, de ratés et de reconversions. La fin du parcours oppose les agréments de nourrice et d'assistant familial (30), le dernier étant aux yeux de l'informatrice plus difficile à obtenir, mais apportant la satisfaction que le premier n'apportait pas. La conclusion, mentionnant la fin prématurée du métier de nourrice et l'obtention de l'agrément d'assistant familial, qui nous montre la rapidité perçue par l'informatrice dans ce changement, s'en trouve, parallèlement, évoquée aussi rapidement (32, 34, 36, 38).

1.4.2. Spécificités de l'entretien

À travers la démarche de thématisation qui a été conduite dans une première phase de l'analyse du corpus récolté, nous pouvons dégager, à l'instar des autres entretiens, trois sujets spécifiques en lien avec le parcours individuel des assistants familiaux.

Le parcours professionnel de Chantal Villard est ainsi marqué par une récurrence du travail avec les adolescents. Cela se traduit par une continuité en assistance familiale puisque celle-ci privilégie l'accueil de ceux-ci au détriment des jeunes enfants. Si le récit de son parcours professionnel est marqué par une omniprésence du pronom « je » et la non-évocation du contexte familial, la suite de l'entretien offre quant à lui une survalorisation de la place de ses enfants par rapport aux autres assistants familiaux interrogés. Une autre thématique développée par l'informatrice fait écho également à ce travail de recherche, à savoir les représentations sur les assistants familiaux. Enfin, si l'enquêtée se positionne comme la première assistante familiale du service d'accueil des mineurs isolés étrangers, elle

a aujourd'hui démissionné de ce service après une dernière expérience malheureuse. Cela se traduit par une position particulière quant à l'accueil des mineurs isolés étrangers.

➤ Les enfants au centre des préoccupations

64_<itwCV>: *mais euh: mais on va dire que maintenant c'est un peu plus dure / parce qu'ils sont plus grands et des fois ils sat- là ils saturent en ce moment*

138_<itwCV>: *enfin c'est les miens qui **partagent tout avec les autres** aussi / donc euh c'est pas forcément évident*

140_<itwCV>: *et c'est vrai qu'un gamin qui a des problèmes comme euh:: comme j'ai pu avoir on passe vachement de temps / et **on oublie des fois les nôtres / ça je le fais plus /***

204_<itwCV>: *justement Perrier / et euh:: c- les premiers super // (s'adressant à sa fille rentrée dans la pièce) c'est passé hein? / hein elle est témoin / puisqu'elle a vachement bossé **elle travaille elle aussi** (rires des deux personnes) //*

548_<itwCV>: *y avait une jeune / ouai / puis hum Julien moi il à la fin **il en avait marre il les supportait plus /***

606_<itwCV>: *[...] mais je sais que je demande jamais de relai ou autre: ouai j'en demande pas par contre à la rentrée je demande un weekend par mois / c'est euh pt / pas négociable // ouai / ça fait du bien aussi se retrouver / en famille // et là je fais du nonstop depuis euh: / plusieurs moi je regrette pas / mais j'ai besoin:: moi **j'ai mes gamins qui sont jeunes /***

607_<enqTV>: *[...]*

608_<itwCV>: ***ils sont demandeurs / [...]***

L'implication de l'accueil familial pour ses propres enfants est particulièrement prise en compte chez l'informatrice. En effet, la nature du travail fait que les enfants des assistants familiaux « partagent tout » (138) avec les jeunes accueillis et qu'ils sont en même temps acteurs dans le travail du parent (204). De plus, en fonction des jeunes accueillis, l'informatrice nous informe du possible « oubli » de ses enfants du fait de la charge de travail (140). Cette situation est aujourd'hui rejetée par celle-ci qui prend en considération ce facteur et le « ras-le-bol » de ses enfants (64, 548). De fait, cette demande de coupure des enfants (608) semble correspondre à un besoin de l'assistante familiale d'en faire de même (606). Il en va ici de la préservation du contexte familial et de ses jeunes enfants (606).

➤ La représentation des assistants familiaux

668_<itwCV>: *non mais y en a qui non mais le problème non mais le problème qui a / c'est le gros problème qui a eu ces s- ces derniers temps / c'est que **la réputation** des familles d'accueil **on est super bien payé // on est à la maison // et on fait pas grand-chose***

672_<itwCV>: *c'est l'im- ouai ouai ouai / et **y en a qui pensent qu'on touche euh: des millions** quoi c'est super*

693_ <tiersMA>: *ouai c'est parce que **les gens ont du ont du mal à concevoir qu'on reste à la maison** c- c'est sur quoi*

717_ <itwCV>: *ouai / non mais c'est vrai que c'est beh non mais d- **c'est vrai qu'on a une mauvaise**: // alors le pire c'est quand vous changez de bagnole*

740_ <itwCV>: *j'ai pas besoin de me justifier / alors **quand vous passez dans XXXX les petits bleds** / comme la XXXX alors je vous dis pas*

Particulièrement alerte sur les représentations, ou « réputation » des assistants familiaux, l'informatrice décrit tour à tour l'environnement discursif dans lequel ils évoluent. Les représentations liées au lieu de travail (domicile) (668, 693) et au salaire des assistants familiaux (668, 672) semblent particulièrement développées. Elle semble mentionner une « mauvaise » image des assistants familiaux (717) avec notamment l'exemple du changement de voiture. Ces discours seraient plus particulièrement présents dans les petits villages, lieux de discours circulants privilégiés sur les assistants familiaux selon l'informatrice (740). Soutenu par l'intervention de son mari (693), l'enquêtée semble devoir prendre position par rapport à ceux-ci en s'en libérant complètement (740).

- La prise en charge des mineurs isolés étrangers

249_ <enqTV>: *hum / et du coup comment comment / comment on pourrait faire justement pour accueillir ces jeunes là c'est quoi la meilleure solution c'est euh*

250_ <itwCV>: ***mettre une grosse barrière** /*

254_ <itwCV>: *mais là ils ont commencé au Conseil Général apparemment **ils font un tri** maintenant / par rapport au faciès ça dure cinq jours*

254_ <itwCV>: *[...] après certes **y a certainement des mineurs isolés qu'il faut aider** / y en avait y en a qui sont arrivés du Bangladesh y en a qui sont arrivés du Tchad c'est des jeunes qu'il fallait aider eux ils en ont vraiment besoin / mais moi les derniers que j'ai eu / **c'est des gamins faut qu'ils reprennent un billet retour***

Démissionnaire du service travaillant auprès des mineurs isolés étrangers, le discours de l'informatrice est marqué par une volonté d'exclusion, de rejet ou de renvoi de ceux-ci dans leur pays « d'origine » (249, 254). Les quelques extraits mentionnés ici ne sont que la représentation d'un discours particulièrement discriminant vis-à-vis des mineurs isolés étrangers; discours qui se révèle être au final la conséquence d'une expérience particulièrement traumatisante pour l'informatrice avec la dernière mineure isolée étrangère accueillie (l'informatrice s'étant sentie exclue de son service au profit de celle-ci :) (entre échanges 548 et 580) Cela se traduit par un soutien, uniquement entendu chez elle parmi les assistants familiaux interrogés, à la politique menée par le Conseil Général de son département contrôlant par divers moyens la minorité des personnes se présentant que des mineurs isolés étrangers (254).

1.5. Analyse de l'entretien E : Médéric Renaud

1.5.1. Récit du parcours vers le métier d'assistant familial

Extrait sélectionné de l'entretien E (ANNEXE 8) réalisé avec Médéric Renaud répondant à la « Question 1 » de la trame d'entretien (ANNEXE 1) et s'apparentant à un « récit de la construction professionnelle » (CAMBON, 2006 : 207) en tant qu'assistant familial :

205_<enqTV>: d'accord et du coup pourquoi être venu justement à l'assistance familiale?
206_<itwMR>: bah parce que c'était un moyen de de de: / moi **j'ai b- toujours travaillé dans ce milieu-là mais j'avais jamais j- accueilli de jeunes chez moi**
207_<enqTV>: d'accord
208_<itwMR>: j'veux dire quand je mets **si je fais un lieu de vie c'est ce qui va arriver**
209_<enqTV>: hum
210_<itwMR>: donc on voulait **on voulait valider déjà / avant euh:: un peu que: bah que c'est quelque chose qui qui qu'on acceptait hein: qu'on supportait**
211_<enqTV>: hum
212_<itwMR>: **que nos enfants nos enfants supportent (rires)**

À l'interrogation du chercheur sur ce qui a amené l'informateur à devenir assistant familial, celui-ci offre une réponse relativement courte ne respectant pas le schéma classique vu précédemment entre une situation initiale et une situation finale relevant de l'obtention de l'agrément d'assistant familial. La dimension professionnelle est omniprésente avec l'objectif principal, nous y reviendrons, de créer un Lieu de Vie et d'Accueil (LVA). Nous pouvons également remarquer ici que ce qui constitue la première question de la trame de l'enquêteur n'arrive qu'au 205e échange, signe ici que l'entretien a été pris en charge par l'informateur, travailleur social de longue date, et qui a exprimé d'entrée son intérêt pour ce sujet et son envie de s'exprimer dessus (8, 10). Ainsi, le récit sur le parcours de vie s'en trouve diffusé tout au long de l'entretien et ne peut faire l'objet d'un extrait précis ici. Nous pouvons cependant dégager ici plusieurs étapes narratives ici :

SITUATION INITIALE : « *j'ai b- toujours travaillé dans ce milieu-là mais j'avais jamais j- accueilli de jeunes chez moi* »

ETAPE 1 : « *si je fais un lieu de vie c'est ce qui va arriver* »

ETAPE 2 : « *on voulait valider déjà / avant euh:: un peu que: bah que c'est quelque chose qui qui qu'on acceptait hein: qu'on supportait* »

SITUATION FINALE « *que nos enfants nos enfants supportent (rires)* »

À l'instar de Chantal Villard, le récit du parcours de Médéric Renaud ne peut pas réellement se traduire comme une succession d'étapes entre une situation de départ et une

situation finale. Réaffirmant dès le départ sa position de travailleur social expérimenté, il pose le processus vers l'assistance familiale comme une volonté d'expérimenter l'accueil de jeunes à domicile, chose qu'il n'a jamais faite (206). Ceci revêt une importance capitale pour lui, car ce métier est en fait une étape vers son véritable objectif qui est d'ouvrir une LVA, structure qui selon ses propos est à mi-chemin entre la famille d'accueil et le foyer (24, 28). Nous pouvons donc constater que la motivation est à la fois professionnelle et familiale, car cette structure inclut les deux sphères. L'assistance familiale devient ici le lieu de préparation ou les capacités de chacun – parents et enfants – à accepter cette modalité sont testées (210, 212). Ainsi, ce récit inclut un futur (208) qui doit être préparé et dans lequel tous les membres de la famille sont concernés.

1.5.2. Spécificités de l'entretien

À travers la démarche de thématisation qui a été conduite dans une première phase de l'analyse du corpus récolté, nous pouvons dégager, à l'instar des autres entretiens, trois sujets spécifiques en lien avec le parcours individuel des assistants familiaux.

Le parcours professionnel de Médéric Renaud est, par rapport aux autres assistants familiaux interrogés, bien plus marqué par une présence dans le champ du social. En effet, s'il possède un versant professionnel d'informaticien, c'est bien au sein du travail social qu'il reconnaît son parcours professionnel (206). Considérée comme une étape vers le LVA qu'il veut mettre en place, l'assistance familiale procède pour lui nécessairement du même champ et ses revendications professionnelles sont bien plus marquées que chez les autres personnes interrogées. Ainsi, s'il revendique son appartenance au groupe professionnel des assistants familiaux, il reconnaît la singularité de son parcours parmi ceux-ci et la différence qu'il peut exister avec eux. Son parcours l'amène également à questionner un ensemble de problématique autour de ce métier : la place des assistants familiaux dans le travail social, leur professionnalité, et l'émergence de « nouveaux assistants familiaux » tels que lui (il est d'ailleurs le seul à questionner le terme de « famille d'accueil » [entre échanges 483 et 491]). Enfin, en lien avec cela, l'informateur exprime des attentes, des revendications, bien plus marquées que chez les autres assistants familiaux.

➤ Une singularité du parcours

20_<itwMR>: *et donc c'est là que j'ai un parcours un peu particulier puisque j'ai une licence de science de l'éducation et une licence de psychologie*

59_<itwMR>: *donc c'est vrai que nous on a un parcours bien particulier: et que quand on est arrivé en en formation [...]*

60_<enqTV>: *hum*

61_<itwMR>: *et quand euh: j'ai: / déjà j'ai eu du mal à m'y positionner parce que: euh au-delà de ça au-delà du du fait que j'ai travaillé dans le travail social j'ai aussi beaucoup*

travaillé dans la formation / j'ai été formateur BAFA formateur BAFD:

62_<enqTV>: hum / d'accord

*63_<itwMR>: j'ai été formateur en informatique [...] / et donc ça été **dur de se positionner** parce que bah être **confronté à des gens qui: / qui souvent sont totalement néophytes** découvrent les choses / et conserver ma place de stagiaire et pas de formateur ça été source de pas mal de conflits*

*190_<itwMR>: [...] / on on est vraiment: voilà **on est un peu extrême** /*

191_<enqTV>: hum

192_<itwMR>: et euh:: parce que notre parcours faisant: notre choix le faisant: le fait qu'on soit tous les deux assistants familiaux (rires) [...]

*833_<itwMR>: non non non mais c'est non bon voilà c'est vrai aussi que voilà on on on **on est un peu particulier** comme vous avez pu le comprendre peut-être parce que voilà **on a un parcours différent** // que je suis bavard /et que: euh non voilà et puis que je je on on on:: **on a peut-être aussi un un un travail qu'on fait avec ma femme différent de ce que peuvent faire d'autres familles** qui se posent peut-être moins de questions [...]*

La singularité du parcours de l'informateur au sein du travail social est particulièrement exprimée par celui-ci dans cet entretien. En effet, il est qualifié ici de « particulier » (20, 59, 853) voire d'« extrême » (190) par l'enquêté qui en fait une source de différence avec les autres assistants familiaux, notamment au niveau du travail de réflexion sur les pratiques qui est mené au sein de son couple (833). Car, conjointement à ce parcours personnel, s'ajoute une autre particularité : celle de partager la vie d'une autre travailleuse sociale, elle-même devenue assistante familiale. Ainsi, la singularité du parcours – le « je » – se confond souvent avec la singularité de leur parcours réalisé conjointement – le « on » – (59, 190, 192, 833). Cette singularité ressentie au sein des assistants familiaux s'est notamment fait ressentir lors de la formation où, de plus, son poste d'ancien formateur a joué : l'informateur a eu ainsi du mal à se positionner au milieu de personnes bien moins formées que lui dans le travail social (61, 63).

➤ Les nouveaux assistants familiaux

*79_<itwMR>: [...] on on est **à la charnière de de de deux générations d'assistants familiaux des anciennes générations** qui souvent c'était madame*

80_<enqTV>: hum

81_<itwMR>: y avait plus d'enfant à la maison monsieur avait un emploi: donc voilà très disponible euh

82_<enqTV>: hum

*83_<itwMR>: euh / n'osant pas intervenir sur les décisions d'un éducateur parce que c'était l'éducateur qui fallait rien dire / et c'est **nouvelle génération de de d'assistant familiaux qui qui font un choix professionnel***

*398_<itwMR>: **y a deux formes d'assistants familiaux / les classiques les nouveaux** [...]*

Ces deux extraits rentrent en cohérence avec la vision du métier portée par l'informateur. Issu du travail social, il revendique et assume le choix professionnel qu'il a pratiqué en rentrant dans cette « nouvelle génération » d'assistants familiaux s'inscrivant clairement dans un choix professionnel précis et non pas par défaut (83). S'il ressent encore la singularité de son parcours, c'est bien parce qu'il perçoit encore une différence de génération entre les assistants familiaux « classiques », encore en majorité, et les « nouveaux » (398) qui se désinscrivent du schéma classique (79). Cette revendication de la professionnalité rentre donc en contradiction avec la forme jugée classique de la famille d'accueil (femme assistante familiale, homme avec un emploi extérieur et grands enfants) qui voyait sa place au sein de l'équipe éducative réduite à néant et dont la considération était moindre (81, 83). Cette nouvelle perspective pour les nouveaux assistants familiaux est cœur du discours de l'informateur tout au long de l'entretien.

➤ Attentes et revendications

75_<itwMR>: [...] **je suis pas là pour dire oh oui c'est gentil ils sont gentils au CDAS ah oui ils sont bien et c- / voilà que que on a un regard plus critique parce que c'est notre profession moi c'est un métier que j'ai choisi**

77_<itwMR>: à part entière hein / euh avant euh ouai je gagnais deux fois plus en mission locale en tant que: conseiller en informatique et XXX / euh j'ai fait ce choix de faire ce métier là: et que **j'ai des attentes ouai**

79_<itwMR>: euh **j'ai des attentes pédagogiques j'ai des attentes au niveau des éducateurs / euh: je suis pas un bouche trou je suis pas un hôtel**

150_<itwMR>: et elle m'a quand même sorti au bout d'un moment mais vous savez: euh: on a discuté en équipe c'est pas simple de travailler avec vous ouai c'est clair ouai **j'ai des er- ouai j'ai des revendications j'ai des attentes j'vais pas vous faire mon béni oui-oui en disant bah oui mais bon c'est pas grave j'vais m'arranger / non mais c- c- c'est ça le problème**

Parce qu'il exerce ce métier par choix professionnel, l'informateur revendique ses attentes, tant sur le plan de la considération et du travail avec les autres travailleurs sociaux que sur le travail pédagogique (77, 79, 150). En posant ses attentes vis-à-vis des éducateurs (79), il refuse ainsi la place de subalterne qui semble être attribué aux assistants familiaux par les autres travailleurs sociaux et la soumission à leurs exigences (75, 150). Dans sa volonté de faire changer les positions, il affirme le changement dans son groupe professionnel et le nouveau regard critique porté sur leurs conditions de travail (75). Ces attentes se transforment même en « revendications » (150) élargissant la parole des assistants familiaux au sein du travail social afin de la faire entendre.

1.6. Perception de récurrences dans les parcours des assistants familiaux

S'il a été mis au jour des spécificités propres à chaque entretien grâce à l'analyse thématique du corpus, nous pouvons, à travers une analyse comparative des récits de vie, mettre en lumière plusieurs récurrences dans le discours des assistants familiaux et dans leur récit développant leur parcours jusqu'à l'assistance familiale.

Tout d'abord, nous pouvons remarquer, à plus ou moins grande échelle, l'omniprésence de l'environnement familial dans le parcours vers l'assistance familiale. En effet, aucun informateur n'a pu faire abstraction de celui-ci dans sa décision d'exercer ce métier. Ainsi, un changement dans la situation familiale a, pour certains, été le déclencheur du processus (Louise Kervil, Monique Messier) tandis que pour tous les informateurs, la dimension familiale semble être primordiale dans la prise de décision : que ce soit pour rester au domicile (Chantal Villard), pour tenir compte de l'intérêt de leurs enfants (Médéric Renaud), pour soutenir cette décision (Renée Paillée). Cela révèle la dimension collective de la prise de décision d'exercer un métier qui se déroule dans un cadre familial. Ici, les conjoints (voir les amis ou les voisins) sont mis à contributions (Louise Kervil, Renée Paillé, Chantal Villard) ou au moins approubateurs de cette décision (Monique Messier). On retrouve malgré tous des motivations d'ordre plus personnel (Monique Messier, Chantal Villard) et, si la décision d'exercer ce métier est soumise à une décision collective, une procédure vers la demande d'agrément qui s'individualise (Louise Kervil, Renée Paillé, Chantal Villard).

Ensuite, une seconde récurrence émerge des récits de parcours des assistants familiaux à travers la régularité de la thématique du travail avec les enfants. En effet, avant de devenir assistants familiaux, nombreux sont ceux qui font part d'une expérience avec les enfants au cours de leur parcours. Cela peut prendre la forme d'un travail social et d'animation socioculturelle (Médéric Renaud), d'animation en centre de vacances (Chantal Villard), d'accompagnement d'instituteurs (Louise Kervil) ou de bénévolat actifs auprès de jeunes défavorisés (Renée Paillée). Ce phénomène semble ainsi être un élément récurrent dans le parcours des assistants familiaux.

Enfin, du fait de la spécificité de ce métier, le parcours des assistants familiaux interrogés ici est marqué, pour la plupart, par un parcours professionnel multiple, où l'assistance familiale arrive en deuxième partie de carrière. En effet, si la stabilisation du cadre familial semble, dans les discours, être une clé vers ce métier, le parcours professionnel relève donc une pluralité de parcours antérieurs. Cela se traduit, comme nous venons de le voir précédemment, par des professions de l'animation, en milieu scolaire, mais aussi par des parcours totalement autre (Chantal Villard, Monique Messier). Tous ont ici en commun d'avoir amené ces personnes vers le même métier.

2. L'inscription du sujet dans son discours : les déictiques personnels

Dans le cadre de notre recherche, nous nous intéressons à l'inscription des informateurs dans leur discours, c'est-à-dire au rôle qu'ils donnent à voir à l'enquêteur pendant l'interaction. Nous cherchons donc à savoir, au sein du contexte dans lequel évoluent les assistants familiaux, si ceux-ci adhèrent à leur propre discours professionnel ou s'ils s'en distancient. De même, à travers les représentations qui pèsent sur ce métier (cf. chapitre « Analyse des discours circulants : une préenquête »), nous tâcherons d'observer à quel groupe professionnel (ou familial, ou non groupe) ils se réfèrent. Notre objectif est donc double ici :

1— voir à quel(s) groupe(s) (ou non-groupe) de référence les informateurs s'attachent dans leur discours

2— observer les traces d'implication dans le discours afin d'observer la prise en charge (ou non) effective du discours par l'informateur.

Pour cela, nous nous baserons sur une analyse de l'énonciation à travers les déictiques personnels que sont les pronoms personnels. Il sera particulièrement question ici des pronoms personnels sujets utilisés dans le cadre du discours des informateurs sur le propre métier. L'analyse qui suit ne se veut donc pas exhaustive (pas même de l'ensemble du corpus), mais bien située dans le cadre d'un « discours sur soi » : cette analyse est ainsi tirée des entretiens réalisés dans le cadre de cette enquête et en lien avec le corpus relevé (ANNEXE 9) sur le syntagme « L'assistant familial ». L'opportunité d'analyser les déictiques est ici double selon la définition qu'en fait Catherine Kerbrat-Orecchioni (2009 : 41) : les déictiques « sont les unités linguistiques dont le fonctionnement sémantico-référentiel implique une prise en considération de certains des éléments constitutifs de la situation de communication, à savoir :

- le rôle que tiennent dans le procès d'énonciation les actants de l'énoncé,
- la situation spatio-temporelle du locuteur, et éventuellement de l'allocutaire ».

Ainsi, les pronoms personnels doivent être étudiés à l'aune de la situation d'énonciation (et d'interaction) et d'un contexte plus général dans lequel le locuteur se trouve, auquel il fait référence et au sein duquel il joue un rôle. De fait, les pronoms personnels ne peuvent être considérés comme des « déictiques purs » (KERBRAT-ORECCHIONI, 2009 : 45), mais doivent bien être étudiés selon les valeurs qu'ils prennent dans le discours des informateurs. C'est ainsi que les « marques de personne » (VAN HOOLAND, 2000) peuvent prendre différentes valeurs, parfois contradictoires, qu'il est nécessaire de relever afin de comprendre les effets de rapprochement/opposition.

Dans le cadre de notre analyse, différents pronoms personnels et valeurs attachées ont été relevés (ici les principaux) :

- *Je* : utilisés ici pour marquer le positionnement personnel de l'énonciateur. En effet, « en tant que signes inscrits dans une énonciation unique ils réfèrent en marquant qu'un sujet s'empare du système et ouvre un rapport réversible à quelqu'un qu'il pose comme allocutaire » (MAINGUENEAU, 1999 : 22).
- *Tu* : utilisés de deux façons ici : comme un « *tu* employé par *je* (qui) peut renvoyer à un *je* ; comme un « *tu* à valeur de *on* » (VAN HOOLAND, 2000 : 134) ou le « *tu* générique a pour fonction de personnaliser des énoncés à valeur générale » (MAINGUENEAU, 1999 : 24).
- *Nous* : avec le *vous* sont des « formes ambiguës » qui peuvent recouvrir différentes situations. Nous retenons ici son utilisation principale, à savoir le *nous* exclusif (*je + il [s]*) allant au-delà du pluriel de *je-tu* vers une « personne amplifiée » (MAINGUENEAU, 1999).
- *On* : utilisés de différentes façons :
 - « *On* indéfini » : indéterminé en genre et en nombre, il renvoie lui-même à un être humain indéterminé repérable en contexte (MAINGUENEAU, 1999 : 26).
 - « *On* substitut d'embrayeur » : marchant ici principalement comme substitut du *nous* (MAINGUENEAU, 1999 : 26), principalement exclusif ici (*je + ils* = les assistants familiaux).Il peut prendre la valeur d'un « *on* = les autres à l'exclusion du *je* » ou d'un « *on* = *je* + les autres » (VAN HOOLAND, 2000 : 136).

Voyons désormais la prise en charge du discours des informateurs sur eux-mêmes via les emplois des pronoms personnels. Notons qu'à ceux-ci ont été ajoutées les formes à l'infinitif sans pronom et les formes indéfinies à la troisième personne (marquées par exemple par les formes : « il faut », « c'est », « il y a »...). Pour la lisibilité des tableaux d'analyse, les termes « assistant(e)(s) familial(e)(s)(aux) » et « mineur(s) isolé(s) étranger(s) » seront parfois remplacés par les acronymes « ASFA » et « MIE ».

2.1. Prise en charge du discours par les pronoms personnels

➤ Entretien A : Louise Kervil

Tableau 1 : Prise en charge du discours par les pronoms personnels (entretien A)

PRONOMS	A VALEUR DE	INCLUSION	PRESENCE
3° INDEFINIE			5/90
ELLE	JE	INFORMATEUR	1/90
ELLES		LES ANCIENNES FAMILLES D'ACCUEIL	1/90
JE		INFORMATEUR	37/90
NOUS		ASFA	1/90
ON	INDEFINI		4/90
ON	LES AUTRES	LES ANCIENNES FAMILLES D'ACCUEIL	2/90
ON	NOUS	FAMILLE	2/90
ON	NOUS = JE + ILS	ASFA + JEUNE ACCUEILLIS	1/90
ON	NOUS	ASFA	34/90
ON	NOUS + ILS	FAMILLE D'ACCUEIL + MIE	1/90
ON	JE+ILS	ASFA + MIE	1/90

L'informatrice Louise Kervil prend en charge ici le discours sur son métier de manière équilibrée entre un *je* personnel et un *on* représentatif du groupe « assistant familial » dans lequel elle s'inclue. Nous pouvons noter également la présence d'un discours neutre via l'utilisation de formes tels que l'infinitif, et la troisième personne du singulier ou le *on* indéfini. L'informatrice rentre ici en opposition avec les « anciennes familles d'accueil » représentées par *elles* et *on = les autres*. Si la référence à la famille/famille d'accueil est peu marquée, nous pouvons voir une possible inclusion dans le discours entre l'informatrice et les jeunes accueillis (mineurs isolés étrangers ou non).

➤ Entretien B

Tableau 2 : Prise en charge du discours par les pronoms personnels (entretien B)

PRONOMS	A VALEUR DE	INCLUSION	PRESENCE
3° INDEFINIE			3/39
ELLE	INDEFINI		1/39
ILS	NOUS + ILS	ASFA + ENFANTS ACCUEILLIS	1/39
Ø (INFINITIF)			3/39
JE		INFORMATEUR	8/39
NOUS		ASFA	1/39
NOUS/ON		ASFA	1/39
ON	NOUS	ASFA	1/39
ON	NOUS + ILS	ASFA + EDUCATEURS SPECIALISES	2/39
ON	NOUS	FAMILLE	1/39
ON	NOUS	FAMILLE D'ACCUEIL	2/39
TU	ON	ASFA – GENERIQUE	15/39

L'informatrice Renée Paillée prend en charge principalement le discours sur son métier via le déictique *tu* à valeur de *on* générique. Celui-ci a pour effet de « constituer en partie prenante du procès » (MAINGUENEAU, 1999 : 25) l'allocutaire, c'est-à-dire ici l'enquêteur. Le discours est ensuite pris en charge par *je* à la différence des *on* et *nous* constitutifs du groupe « assistant familial » qui sont quasiment inexistants. Les formes suivantes sont de types neutres ou en référence à la famille/famille d'accueil. A noter la présence de *nous* exclusifs regroupant en une entité les assistants familiaux et les éducateurs spécialisés.

➤ Entretien C

Tableau 3 : Prise en charge du discours par les pronoms personnels (entretien C)

PRONOMS	A VALEUR DE	INCLUSION	PRESENCE
3° INDEFINIE			1/47
Ø (INFINITIF)			2/47
JE		INFORMATEUR	6/47
NOUS		ASFA	1/47
NOUS/ON		ASFA	4/47
ON	NOUS	ASFA	23/47
ON	NOUS	FAMILLE D'ACCUEIL	7/47
VOUS	TU + ILS	INFORMATEUR + ASFA / "PERSONNE AMPLIFIE"	3/47

L'informatrice Monique Messier se réfère principalement au groupe « assistant familial » – via l'utilisation des déictiques *on* et *nous* – dans son discours sur son métier. La deuxième référence la plus importante se fait au niveau de la famille/famille d'accueil dans laquelle elle s'inclut également par l'utilisation d'un *on* substitut du *nous*. Le déictique *je* personnel arrive ensuite. A noter la présence du pronom *vous*, « extension » du *tu* (informateur) en lien avec *il(+il+...)* (les assistants familiaux). Cette « personne amplifiée » transcende la collectivité (MAINGUENEAU, 1999 : 22). Les formes indéfinies sont peu présentes.

➤ Entretien D

Tableau 4 : Prise en charge du discours par les pronoms personnels (entretien D)

PRONOMS	A VALEUR DE	INCLUSION	PRESENCE
3° INDEFINIE			5/111
ELLE	NOUS	ASFA	1/111
ELLES		FAMILLES D'ACCUEIL	3/111
ILS		ASFA	1/111
Ø (INFINITIF)			3/111
JE		INFORMATEUR	45/111
NOUS		ASFA/FAMILLES D'ACCUEIL	1/111
NOUS		ASFA	3/111
NOUS		FAMILLE D'ACCUEIL	1/111
ON	INDEFINI		2/111
ON	JE + ILS	EDUCATEURS SPECIALISES	2/111
ON	NOUS + ILS	ASFA + EDUCATEURS SPECIALISES	1/111
ON	NOUS	ASFA	21/111
ON	NOUS	ASFA/FAMILLE D'ACCUEIL	5/111
ON	NOUS	FAMILLE D'ACCUEIL	12/111
TU	JE		4/111
TU	ON	ASFA – GENERIQUE	1/111

L'informatrice Chantal Villard prend principalement appui sur le déictique *je* dans son discours sur son métier. Elle fonde ensuite son discours sur les déictiques *on* et *nous* inclusifs au groupe « assistant familial ». Ces mêmes déictiques sont, dans une moindre mesure, utilisés dans le cadre du groupe famille/famille d'accueil. Nous pouvons également remarquer un emploi varié dans les formes indéfinies ou distantes. L'infinif, la troisième personne indéfinie ou le *on* indéfini marquent un discours neutre sur le métier. A cela s'ajoutent les formes à la troisième personne *il/ils/elles* donnant à voir une distance de l'énonciatrice. A noter la présence d'un *nous* exclusif regroupant les assistants familiaux et les éducateurs spécialisés ainsi qu'un *tu* à valeur de *on* générique.

Tableau 5 : Prise en charge du discours sur ASFA du mari par les pronoms personnels

PRONOMS	A VALEUR DE	INCLUSION	PRESENCE
ELLES		FAMILLES D'ACCUEIL	1/7
ON	ILS	ASFA	3/7
ON	NOUS	FAMILLE D'ACCUEIL	1/7
ON	JE + ELLE	MARI + ASFA	2/7

Cet entretien offre la particularité de s'être déroulé en partie avec la présence du mari. Celui-ci, portant également un discours sur le métier, nous donne à voir un positionnement énonciatif intéressant. En effet, s'il n'est pas assistant familial mais présent dans la famille d'accueil dans laquelle celui-ci (celle-ci en l'occurrence) intervient, les déictiques / pronoms personnels qu'il utilise pour discourir sur le métier sont très majoritairement *on*. Ces *on* peuvent être représentatifs ici d'un *nous* famille/famille d'accueil ou bien encore d'un *nous = je + elle* représentatif du couple qu'il forme avec l'assistante

familiale. Plus surprenant, cet informateur « improvisé » emploie le pronom personnel *on* dans ce qui a tout lieu d'être une valeur de *ils* représentatifs des assistants familiaux. Cet usage, répété, nous offre la vision d'un mari totalement intégré à la profession de sa femme et au groupe professionnel qu'elle représente.

➤ Entretien E

Tableau 6 : Prise en charge du discours par les pronoms personnels (entretien E)

PRONOMS	A VALEUR DE	INCLUSION	PRESENCE
3° INDEFINIE			22/174
ELLE		ASFA/FAMILLE D'ACCUEIL	1/174
ELLE		ASFA/PERSONNE	1/174
ELLE		ASFA	1/174
ELLES		LES ANCIENNES FAMILLES D'ACCUEILS	3/174
ELLES		ASFA/FAMILLES D'ACCUEIL	1/174
IL		ASFA	5/174
ILS		ANCIENS ASFA	1/174
ILS		ASFA	7/174
ILS		ASFA (DES/LES GENS)	5/174
ILS		NOUVELLE GENERATION D'ASFA	1/174
ILS		AUTRES ASFA	4/174
ILS	NOUS	NOUVELLE GENERATION ASFA	2/174
Ø (INFINITIF)			12/174
JE		INFORMATEUR	34/174
NOUS		ASFA	6/174
NOUS	JE + ELLE	INFORMATEUR + FEMME/ASFA	1/174
NOUS/ON	JE + ELLE	INFORMATEUR + FEMME/ASFA	1/174
ON	NOUS	ASFA	34/174
ON	NOUS	ASFA/FAMILLE D'ACCUEIL	1/174
ON	JE + ELLE	INFORMATEUR + FEMME/ASFA	20/174
ON	INDEFINI		8/174
VOUS	TU + ILS	INFORMATEUR + ASFA / "PERSONNE AMPLIFIE"	3/174

L'informateur Médéric Renaud appuie principalement son discours sur son métier d'assistant familial sur les déictiques *on* et *nous* référant ensemble au groupe « assistant familial ». Ce point d'appui est suivi de très près par le déictique *je* personnel. Ce positionnement personnel est cependant souvent associé dans le discours, par un *on et/ou nous = je + elle*, à celui de sa femme, elle-même assistante familiale et qui se distingue d'un *on* faisant référence à la famille/famille d'accueil. Il s'agit donc bien ici d'un *je/on* identifié comme personnel chez l'informateur et qui, associé, prend le pas dans le discours sur la référence au groupe « assistant familial ». Le discours de l'informateur est également marqué par des styles neutres comme l'usage de la troisième personne indéfinie, l'infinitif ou les déictiques *il/ils* pour mentionner les assistants familiaux. Nous pouvons également constater une opposition dans le discours entre les assistants familiaux « d'ancienne génération » et

ceux de « nouvelle génération » dans lesquels l'informateur s'inclue. L'informateur s'exclue également des assistants familiaux désignés « autres » ou comme « les/des gens ». A noter enfin la présence du pronom *vous*, « extension » du *tu* (informateur) en lien avec *il(+il+...)* (les assistants familiaux).

2.2. Prise en charge et inscription variées des informateurs dans leur discours

Nous venons de le voir, les informateurs usent de différents déictiques/pronoms personnels dans leur discours sur le métier d'assistant familial. L'analyse de ces déictiques implique, comme nous l'avons déjà mentionné, de tenir compte des rôles tenus par l'énonciateur dans son discours et du cadre spatiotemporel de celui-ci (KERBRAT-ORECCHIONI, 2009). Ceux-ci nous permettent alors de mettre au jour les traces d'implication des énonciateurs dans leur discours et les modalités de prise en charge de ceux-ci. À l'instar des travaux de Michelle Van Hooland (2000), nous pouvons repérer les « marques de personnes » qui nous renseignent de « qui pense, qui fait, qui travaille » (2000 : 133). De ce point de vue, nous pouvons établir un tableau comparatif (tableau 7) des différentes prises en charge du discours selon les informateurs. Nous pouvons ainsi étudier les inscriptions des informateurs dans leurs groupes de référence : un *je* sujet/énonciateur, un *nous/on* représentatif du groupe « assistant familial », un *nous/on* représentatif de la famille/famille d'accueil, un *nous/on* associant assistants familiaux et éducateurs spécialisés (pour en faire une « équipe » de travailleurs sociaux) ou une forme indéfinie/neutre.

Tableau 7 : Inscription de l'informateur dans son groupe de référence

	ENTRETIEN A	ENTRETIEN B	ENTRETIEN C	ENTRETIEN D	ENTRETIEN E
JE = INFORMATEUR	0,41	0,21	0,13	0,41	0,20 (0,32)
NOUS/ON = ASFA	0,40	0,08	0,60	0,30	0,24
NOUS/ON = FAMILLE D'ACCUEIL	0,01	0,08	0,15	0,12	(0,12)
NOUS/ON = ASFA + EDUC. SPE		0,05		0,03	
INDEFINI / GENERIQUE	0,06	0,38	0,06	0,08	0,20

(Indice = présence du déictique / nombre total de déictiques)

Les informateurs A, D et E (lorsque l'on associe le *je* et le *elle* du couple d'assistants familiaux) semblent offrir une place prépondérante au *je* personnel, sujet et acteur de son travail. Pour les informateurs A et E, ce *je* s'oppose aux « anciennes familles d'accueil » (entretien A), aux assistants familiaux de « l'ancienne génération » ou à « d'autres assistants familiaux » (entretien E) qui ne font pas le même travail. Ce *je* est cependant couplé de façon équivalente à un *on* dans l'entretien A : *on* dont seuls les assistants familiaux peuvent faire partie. Le *on* « assistant familial » est également présent, dans une moindre mesure, dans les entretiens D et E en seconde place.

En revanche, l'informateur C supporte majoritairement son discours sur « ce qui travaille » par un *on* collectif reflétant son appartenance au groupe « assistant familial » en lieu et place du *je* personnel. Différemment, l'informateur B s'appuie sur des formes indéfinies, génériques afin de faire montre du travail réalisé par les assistants familiaux. Cette spécificité est principalement soutenue par un *tu* à valeur de *on* générique, mais qui a la caractéristique d'intégrer l'allocutaire. Cet informateur prend également en charge son discours par un *je* sujet de son énonciation.

Les informateurs B, C et D inscrivent leur discours également, toute proportion gardée, dans le cadre d'une famille/famille d'accueil (on peut en considérer de même pour l'informateur E lorsqu'il se situe dans son couple), tout comme l'informateur A dans une moindre mesure. Les entretiens B et D ont ici la spécificité d'évoquer les relations entre les assistants familiaux et d'autres travailleurs sociaux (les éducateurs spécialisés). Nous pouvons cependant relativiser ce dernier résultat à la vue des syntagmes propositionnels retenus pour la constitution de ce corpus et relevant du travail des assistants familiaux et non pas du travail des travailleurs sociaux en tant que catégorie surplombante.

Ainsi matérialisées, ces différentes prises en charge du discours nous permettrons, dans la phase synthétique et en lien avec les analyses suivantes, d'ouvrir des hypothèses d'interprétation quant aux raisons de ces modalités et des conséquences discursives liées (notamment en termes de distanciation ou d'adhésion au discours par le sujet énonciateur).

3. Analyse distributionnelle

L'analyse que nous développons ici repose sur la méthode dite d'Analyse du Discours à Entrée Lexicale (A.D.E.L.). Elle consiste en un repérage des occurrences présentes autour d'un mot/groupe nominal pivot qui servira alors de matrice discursive. La mise en équivalence, plus que de nous permettre de savoir ce que le texte dit, nous aidera à définir comment il le dit. En lien avec nos interrogations de recherche, nous chercherons ici à interroger le discours sur soi, représenté par les syntagmes « l'assistant familial/la famille d'accueil » (en tant que professionnel) et « famille d'accueil » (en tant que métier), et les discours/représentations de l'autre, représentés par le syntagme « le mineur isolé étranger ».

Nous attachons à ces syntagmes toutes les références qui y sont faites via l'utilisation de déterminants (*le, les...*) ou de pronoms personnels (*je, tu, il, nous, ils...*). Pour ce dernier point, nous pouvons nous référer au point précédent et les différentes modalités de prise en charge du discours sur eux-mêmes des assistants familiaux. De plus, tous les accords en genre et en nombre sont répertoriés dans les catégories. Pour un aperçu complet des corpus de travail relevés dans cette enquête (et sur lesquels nous nous appuyons dans les tableaux

d'analyse suivants), nous proposons de nous appuyer sur les tableaux d'équivalence de première classe réalisés : voir ANNEXE 9 pour le syntagme « l'assistant familial/la famille d'accueil », ANNEXE 10 pour le syntagme « famille d'accueil » et ANNEXE 11 pour le syntagme « le mineur isolé étranger ». Nous rappelons que pour la lisibilité des tableaux d'analyse, les termes « assistant(e)(s) familial(e)(s)(aux) » et « mineur(s) isolé(s) étranger(s) » seront parfois remplacés par les acronymes "ASFA" et "MIE".

Exemples de transformation à partir du groupe nominal pivot « assistant(s) familial(aux) » :

Transformations syntaxiques	Exemples
Actif/passif	56_<itwLK>: (...) euh la formation nous aide aussi Transformation : <i>Les assistants familiaux sont aidés par la formation</i>
Mise en équivalence d'éléments coordonnés	64_<itwLK>: et avec un enfant qu'on accueille / et bien on a besoin d'aides extérieures aussi la formation les / l'équipe euh voilà // Transformation : <i>Les assistants familiaux ont besoin besoin d'aides extérieures</i> <i>Les assistants familiaux ont besoin de l'aide de l'équipe éducative</i> <i>Les assistants familiaux ont besoin de l'aide de la formation</i>
Infinitif/présent de l'indicatif	408_<itwMR>: remettre en question ce qu'on fait par rapport aux jeunes Transformation : <i>L'assistant familial remet en question ce qu'il fait par rapport aux réactions du jeune</i>
Emphase	202_<itwCV>: voilà / c'est là être professionnel de / savoir dire quand on peut plus Transformation : <i>L'assistant familial est professionnel de savoir dire quand il peut plus</i>

3.1. Un discours sur soi : l'assistant familial et l'accueil familial

3.1.1. Une « définition naturelle » de l'assistance familiale

Nous basant sur les équivalences du syntagme « famille d'accueil » (ANNEXE 10), nous avons relevé ici ce qui a trait à une « définition naturelle » du métier par les assistants familiaux lors des entretiens (tableaux 8 et 9). Celle-ci, au sens de Robert Martin (1990), nous permet en effet d'atteindre « une définition formulée par les locuteurs eux-mêmes et non par le technicien qu'est le lexicographe » (1990 : 87). Ces définitions, ou plutôt ici ces traits définitoires associés au métier qu'est l'assistance familiale par les propres professionnels, vont nous permettre d'approcher les traits stéréotypiques qui y sont associés et les catégories liées. Celles-ci, « naturelles » dans le sens où elles sont le produit des locuteurs eux-mêmes, sont de l'ordre du « descriptif et non pas stipulatoire » (MARTIN, 1990 : 87). Ces

définitions sont marquées par l'utilisation du présentatif « c'est » afin de définir « la chose » famille d'accueil (VAN HOOLAND, 2000 : 156).

Tableau 8 : Matrice : « Famille d'accueil c'est »

MATRICE	SEGMENTS MIS EN EQUIVALENCE	REF
Famille d'accueil c'est	permettre à certains jeunes en difficulté de pouvoir retrouver une place dans la société	B_63
	difficile au début	B_202
	quand même très difficile	B_245
	compliqué à définir	C_45
	24h/24, 7jours/7	C_111
	au quotidien	C_111
	est un métier que j'ai du mal à définir	C_115
	aider des gamins qu'on pas eu la chance d'avoir des familles / des parents qui puissent les aider	D_88
	du cas par cas	D_90 D_92
	pas facile	D_776
	lourd en termes de gestion	E_240
	compliqué	E_246
	multiple	E_246
	protéiforme	E_246
	être capable d'accueillir un jeune pour lui trouver une place le temps qu'il puisse se construire	E_248
	être capable d'accueillir un jeune pour lui trouver une place le temps qu'il puisse continuer à se construire où à construire	E_250
	assez difficile	E_308
	pas simple	E_314 E_456

Les réponses ainsi formulées par les informateurs quant aux traits définitoires de leur métier (au sein de la trame d'entretien (annexe 1), les questionnements relatifs à la définition du métier sont principalement soutenus par la question 2) nous montrent une absence totale de l'informatrice A. Cela peut s'expliquer par une personnalisation de la réponse par le déictique *je* plaçant le sujet énonciateur en tant que personne et professionnel (cette réponse a pu être induite par la fin du questionnement du chercheur : ANNEXE 4) :

37_<enqTV>: et donc euh:: je voulais savoir pour vous qu'est-ce que hum:: // en quoi consiste le métier d'assistance enfin / je sais pas comment vous qualifiez votre métier? // euh / pour vous vous êtes une euh / une famille d'accueil une assistante familiale? ///

38_<itwLK>: pour moi je suis un petit peu tout ça (rires des deux personnes // pour moi je suis euh / euh je suis euh dans le quotidien je suis une maman de remplacement

Chez les informateurs B, D et E, la question relative à la définition du métier apporte des réponses élaborées mais qui portent sur des aspects différents du métier. D'une part, les

informatrices D et B constituent la profession en lien direct avec le jeune accueilli qu'il faut « aider » ou « permettre [...] de pouvoir trouver une place ». Ainsi, le métier est avant tout défini par son public. Chez l'informateur E, le métier se constitue à partir du professionnel qui doit « être capable d'accueillir » un jeune : le métier est donc avant tout défini ici par le professionnel de l'accueil. D'autre part, les informateurs B, D et E caractérisent le métier en lien avec trois phases différentes : avant, pendant et après l'accueil. En effet, l'informatrice D situe le métier d'assistant familial en lien avec les situations antérieures des jeunes accueillis (D_88 : « aider des gamins qu'on pas eu la chance d'avoir des familles / des parents qui puissent les aider ») et leur milieu familial. L'informateur E situe quant à lui le métier d'assistant familial au cours de l'accueil où l'objectif de celui-ci est de « trouver une place » au jeune « le temps qu'il puisse se construire » ou « continuer à se construire » (E_248, E_250). L'informatrice B situe enfin le métier d'assistant familial dans la perspective future, pour le jeune accueilli, de « retrouver une place dans la société » (B_63). Ainsi, si les catégories définitoires peuvent paraître semblables au départ, les perspectives varient pour chacun de ces informateurs.

Nous pouvons répertorier également succinctement deux traits stéréotypiques partagés par certains informateurs et qui rentrent dans ce que nous avons appelé la « définition naturelle » – voire même ici pragmatique – du métier. D'une part, les informateurs B, D et E évoquent la difficulté inhérente au métier (B_202, B_245, D_776, E_246, E_308, E_314, E_456) et qui s'en trouve constitutive de sa définition. D'autre part, les informateurs C et E évoquent la difficulté même de définir ce métier qu'ils exercent (C_45, C115, E_246, E_246). Si l'informatrice C reste sur cette difficulté sans l'explicitier, l'informateur E, non sans ironie, lui attache des traits évoquant son caractère indéfinissable : à savoir un métier « multiple », « protéiforme ».

Tableau 9 : Matrice : « Famille d'accueil est un métier »

MATRICE	SEGMENTS MIS EN EQUIVALENCE	REF
Famille d'accueil est un/le métier	de la voisine	A_26
	que je voulais faire	A_30 C_18
	connu d'un ami	B_55
	dans les métiers du social	B_107
	à part entière	B_210 B_245 E_77
	∅	B_243 D_152 D_154 D_602 D_860
	qu'on devrait valoriser plus	B_245
	qui doit être considéré par les gens comme tel	B_247
	que j'ai du mal à définir	C_115

que j'adore	C_115
c'est clair	D_600
c'est sûr	D_600
comme tous les autres	D_684
qui a des avantages et des inconvénients comme tous les métiers	D_699
qui n'est pas facile	D_776
déjà pas simple	E_238
de l'assistant familial	E_454 E_477
qui a méchamment évolué	E_471
(c'est) du social	E_473
bon	E_473

Les équivalences opérées à partir de la matrice discursive « famille d'accueil est un/le métier » (tableau 9) nous renseigne sur la posture des informateurs sur ce métier. Nous pouvons remarquer que les informatrices A et C n'offrent pas de traits spécifique au métier (en dehors de ceux déjà repérés dans le tableau précédent pour l'informatrice C) et se contente de leur positionnement personnel vis-à-vis de celui-ci : à savoir leur volonté de le faire et le fait, pour l'informatrice C, qu'elle l' «adore » (A_26, A_30, C_18, C_115, C_115).

De manière générale, les discours des informateurs n'offrent pas, autour de cette matrice discursive qui est pourtant de nombreuses fois répétée, de traits définitoires très développés. Nous retrouvons plutôt une volonté de réaffirmer dans le discours le fait même que l'assistance familiale est un métier. Ceci est particulièrement le cas pour l'informatrice D qui pose ce discours en revendication permanente (D_152, D_154, D_600, D_600, D_602, D_860). Cette affirmation se trouve marquée, dans les discours des informateurs B, D et E, par la volonté d'en faire un métier au même titre que les autres où, si l'on infère sur ceux-ci, par la volonté d'affirmer le professionnalisme de l'assistance familiale qu'ils soupçonnent encore remise en question par les « autres ». Cela se caractérise chez ses informateurs par l'utilisation de la locution adjectivale « *à part entière* » (B_210, B_245, E_77) et de la conjonction « *comme* » (« *les autres* », D_684 ; « *tous les métiers* », D_699). De plus, nous pouvons observer une volonté chez les informateurs B et E d'intégrer ce métier aux métiers « *du social* » (B_107, E_473), chose que l'on ne retrouve pas chez les autres. Dans une moindre mesure, l'informatrice B souhaite une meilleure considération et la valorisation de ce métier à l'échelle du grand public (B_245, B_247), signe supplémentaire que cela n'est pas encore le cas aujourd'hui.

3.1.2. Le rapport à l'affect / à la famille dans le discours des assistants familiaux

Ayant approché le discours sur le métier, nous nous penchons désormais – dans la suite de l'analyse sur les « discours sur soi » – sur le discours sur les professionnels de l'assistance familiale, ou autrement dit les assistants familiaux (aussi appelés de façon

générique par leur lieu d'exercice les familles d'accueil (voir chapitre « *L'assistance familiale au sein du travail social* »). Les tableaux suivants sont donc constitués à partir de l'annexe 9 et du syntagme « l'assistant familial » et ses dérivés.

Le tableau 10 nous présente ici les classes d'équivalence de première classe réunies autour de la matrice « *L'/les assistant(s) familial(aux)* » + rapport à l'affect/famille, ceci afin d'observer – en lien avec ce que nous avons déjà pu faire remonter – le spécificité de ces professionnels de travailler au sein d'une « famille d'accueil ».

Tableau 10 : Matrice : « *L'/les assistant(s) familial(aux)* » + rapport à l'affect/famille

MATRICE		SEGMENTS MIS EN EQUIVALENCE	REF
L'assistant familial / Les assistants familiaux	est / sont	une maman de remplacement	A_38 A_42
		(c'est) à la limite de l'impossible de ne pas s'attacher au jeune	C_61
	n'est pas / ne sont pas	la maman des jeunes accueillis	A_40 A_42
		la tata des jeunes accueillis	A_42
		la famille du MIE	B_34
		les parents du jeune accueilli	B_255
		là pour prendre la place des parents du jeune accueilli	C_81
	est agit / sont agit	(se sont) attachées au jeunes accueillis	D_847
		ennuyée de ne plus avoir le bébé	D_858
	n'est pas agit / ne sont pas agit	∅	
	a / ont	des sentiments affectueux avec ses enfants qu'il n'a pas avec le jeune accueilli	B_249
		envie des fois de se retrouver avec sa fille	B_251
		un peu d'attachement à l'enfant	C_63
		de l'affect pour les jeunes	E_390
		de l'affect qui joue	E_390
	n'a pas / n'ont pas	∅	
	agit / agissent	remplace la maman des jeunes accueillis	A_40
		se sent maman de remplacement	A_46
		remplace la famille du MIE	B_34
		apporte un apport psychologique aux jeunes accueillis	B_77
apporte un apport affectif aux jeunes accueillis		B_77	
donne de l'amour		B_255	
ouvre sa porte		C_51	
marche au coup de cœur		C_71	
fait ce qu'il sent sur le moment		C_75	
fait très difficilement la part des choses	C_77		

		partage ses joies et ses peines avec le jeune accueilli	C_81
		s'attache aux jeunes accueillis mais ils ne seront jamais ses enfants	D_850
		doivent reprendre les bébés quand ils les appellent maman	D_866
	n'agit pas / n'agissent pas	n'inclut pas la vie de famille et la vie avec le jeune	B_249
		n'ouvre pas que sa porte	C_51
		ne peut pas dire le jeune part je m'en fous	D_848
		ne vit pas toute seule	D_901
		ne doit pas ignorer l'aspect intrusif du placement	E_67

La particularité de ce métier repose donc ici essentiellement sur la cadre familial dans lequel il s'inclue nécessairement. Pour rappel, nous pouvons de nouveau mentionner la définition du métier donnée dans l'article L421-2 du « Code de l'action sociale et des familles » du 1er janvier 2009 et qui dit que : « l'assistant familial est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt et un ans à son domicile. [...] L'assistant familial constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil » (Source : www.legifrance.gouv.fr).

Cette particularité ressort sous différents aspects dans le discours des assistants familiaux. Ainsi les rapports à la famille et à la « maternité » sont très présents dans le cadre du « discours sur soi ». Nous pouvons repérer un rapport conflictuel chez les informatrices A et B qui offrent des discours contradictoires. En effet, alors que pour l'informatrice A, l'assistant(e) familial(e) est une « *maman de remplacement* » (A_38, A_42) qui « *remplace la maman des jeunes accueillis* » (A_40) et qu'elle-même « *se sent maman de remplacement* », celle-ci nous offre en contradiction un discours par lequel elle affirme l'opposé (A_40, A_42, A_42). De même, l'informatrice B dit remplacer la famille des mineurs isolés étrangers (B_34) sans pour autant devenir la leur (B_34). Celle-ci oppose également dans son discours « *vie de famille* » et « *vie avec le jeune* » (B_249). Cet aspect maternel est exclu dans le discours des informatrices C (C_81) et D (D_866) tandis qu'il est considéré sous un aspect autre par l'informateur E. En effet, celui-ci mentionne la nécessité pour l'assistant familial de considérer « *l'aspect intrusif du placement* » dans le cadre de sa famille : le rapport « maternel » y est donc également exclu.

Si l'aspect maternel/familial est donc exclu dans les discours des informateurs C, D et E, la notion d'attachement/d'affect se retrouve quant à elle investie. Ainsi, l'informatrice C se trouve dans l'incapacité de ne pas s'attacher (C_61, C_63) tandis que l'informatrice D mentionne un attachement aux jeunes accueillis malgré tout, mêmes s'ils n'intègre pas le schéma familial (D_847, D, 848, D_850, D_858). L'informateur E parle quant à lui d' « *affect* » développé envers le jeune (E_390, E_390). Cet attachement au jeune est lié, selon l'informatrice C, à la difficulté de faire « *la part des choses* » (C_77) pour un métier qui se

réalise quotidiennement dans un cadre familial.

Cet aspect se retrouve dans les apports que peuvent fournir les assistants familiaux aux jeunes dans les discours des informatrices B et C. Cette dernière « *ouvre sa porte* » (C_51) et par là-même bien plus (C_51). L'aspect professionnel semble gommé ici au profit d'un partage affectif avec le jeune au chacun des protagonistes agit sur les autres (C_81). L'informatrice B se donne quant à elle pour mission de donner « *de l'amour* » (B_255) et un soutien psycho-affectif aux jeunes accueillis (B_77, B_77).

3.1.3. La construction professionnelle des assistants familiaux

Le tableau 11 nous présente ici les classes d'équivalence de première classe réunies autour de la matrice « *L'/les assistant(s) familial(aux)* » + *construction professionnelle*. Celle-ci va nous permettre d'appréhender le discours sur les compétences et les savoir-faire et leur lieu d'apprentissage. Nous verrons également la construction professionnelle des assistants familiaux et le rapport à l'expérience.

Tableau 11 : Matrice : « *L'/les assistant(s) familial(aux)* » + *construction professionnelle*

MATRICE		SEGMENTS MIS EN EQUIVALENCE	REF
L'assistant familial / Les assistants familiaux	est / sont	de plus en plus professionnel au fil des années	D_156
		(doit être) de plus en plus professionnel au fil des années	D_156
	n'est pas / ne sont pas	∅	
	est agit / sont agit	aidés par la formation	A_56
		un petit peu démunie au départ	A_80
	n'est pas agit /	∅	
	ne sont pas agit	∅	
	a / ont	son expérience personnelle qui le guide un petit peu	A_56
		besoin d'aides extérieures	A_64
		besoin de l'aide de l'équipe éducative	A_64 A_68
		besoin de l'aide de la formation	A_64 A_68
		besoin du soutien de l'équipe éducative	A_68
		son expérience personnelle quand il démarre	A_68
		son savoir-faire personnel quand il démarre	A_68
		son savoir-faire qui évolue	A_80
	n'a pas / n'ont pas	∅	
	agit / agissent	acquiert de l'expérience avec l'aide de l'équipe	A_80
acquiert de l'expérience avec la formation		A_80	
acquiert de l'expérience petit à petit		A_80	

		muri dans son métier	A_349
		découvre plein de choses au fur et à mesure	B_160
		sait faire progressivement	B_206
		apprend avec la formation	B_206
		apprend au fur et à mesure	B_210
		fait la formation qui ne compte même pas	B_210
		apprend sur le terrain au fur et à mesure	B_210
		apprend, apprend, apprend	B_210
		voit par expérience	C_157
		se plante au départ	C_159
		appelle au secours des fois	C_159
		réagit selon son éducation plus que selon ses apprentissages extérieurs	C_179
		modifie au fur et à mesure des accueils	E_685
		s'adapte au coup par coup à certaines choses	E_713
		se fait de l'expérience	E_810
	n'agit pas / n'agissent pas	ne savait pas trop comment gérer quand le premier est arrivé	D_797

A travers ce tableau, nous pouvons constater que tous les informateurs témoignent, à leur manière, d'une professionnalisation des assistants familiaux principalement liée aux années d'expérience. En effet, si nous prenons par ordre d'entretien, nous pouvons relever les discours suivants. Selon l'informatrice A, l'assistant familial « *muri* » dans son métier (A_349), « *acquiert de l'expérience petit à petit* » (A_80) et voit son « *savoir-faire qui évolue* » (A_80). L'informatrice B affirme que l'assistant familial « *découvre plein de choses au fur et à mesure* » (B_160) et « *sait faire progressivement* » (B_206). Pour l'informatrice C, il « *voit par expérience* » (C_157). Selon l'informatrice D, il est « *de plus en plus professionnel au fil des années* » et doit l'être (D_156). Enfin, pour l'informateur E, l'assistant familial « *modifie au fur et à mesure* » (E_685) et se « *fait de l'expérience* » (E_810).

En effet, au départ, les informateurs A, C et D mentionnent les difficultés des assistants familiaux avec les premiers accueils. Pour l'informatrice A, l'assistant(e) familial(e) est « *démunie* » au départ (A_80) ; il « *se plante* » (C_159) et « *appelle au secours* » (C_159) pour l'informatrice C. L'informatrice D – ou plutôt le mari de celle-ci – nous informe ici de la difficulté vécue par la famille d'accueil lors du premier accueil (D_797).

Alors où les assistants familiaux puisent-ils leur apprentissage du métier ? Nous avons relevé ici uniquement les discours des informatrices A, B et C à ce sujet. Les informatrices A et B partagent l'idée d'un apprentissage par la formation (A_56, A_64, A_68, B_206). Ce discours est ensuite remis en question par la propre informatrice B qui voit un apprentissage du métier « *sur le terrain* » (B_210), progressif (B_210), en dehors d'une formation « *qui ne compte même pas* » (B_210). L'informatrice A voit également l'apprentissage du métier via l'« *aide de l'équipe* » (A_80). Enfin, les informatrices A et C partagent l'idée d'un

apprentissage du métier par les propres ressources internes de l'assistant familial, réinvesties notamment au début du métier. Celles-ci sont désignées chez l'informatrice A par l'« *expérience personnelle* » de l'assistant familial (A_56, A_68) et le « *savoir-faire personnel* » (A_68) tandis qu'elles prennent source dans « *l'éducation* » chez l'informatrice C (C_179). Chez cette dernière, les termes utilisés ne renvoient pas à un « savoir-faire » professionnel mais bien à une « réaction » personnelle face aux jeunes accueillis.

L'acquisition de l'expérience est mentionnée chez l'informatrice A comme un « besoin » qui se trouve principalement résolu par « l'aide » de l'équipe éducative et de la formation. Ce discours semble indiquer une opposition hiérarchique où l'assistant familial, novice, apprend de « l'autre » travailleur social, détenteur du savoir et des compétences recherchées. Voyons ainsi le rapport qu'entretiennent assistant familiaux et « l'équipe éducative ».

3.1.4. Le rapport à l'équipe et aux travailleurs sociaux

Le tableau 12 nous présente ici les classes d'équivalence de seconde classe réunies autour de la matrice *Matrice* : « *L'assistant familial + V + une/l'équipe* ». Celle-ci va nous permettre d'étudier le discours tenu par les informateurs sur le rapport entretenu par les assistants familiaux et « l'équipe éducative », perçue dans les discours comme représentatives des autres travailleurs sociaux travaillant avec l'assistant familial auprès du jeune accueilli.

Tableau 12 : *Matrice* : « *L'assistant familial + V + une/l'équipe* »

L'assistant familial	est dans	une / l'équipe	éducative	A_46
	est plus à l'aise qu'elle n'a été avec			A_349
	a besoin de l'aide de		éducative	A_56
			éducative	A_64
			éducative	A_68
	a besoin du soutien de		éducative	A_68
	n'a jamais eu de problèmes avec			C_167
	n'a aucun souci avec			D_100
	n'a aucun rapport hiérarchique avec			E_85
	acquiert de l'expérience avec l'aide de			A_80
	bosse bien avec			A_347
	travaille avec			C_69
	fait partie de			C_165
	fait partie à part entière de			C_165
	se sent l'équivalent d'un membre à part entière de			C_185
	fait partie de		pluridisciplinaire	E_85
fait partie intégrante de	pluridisciplinaire	E_360		
ne fait pas encore partie dans la tête de beaucoup de		E_362		

Nous constatons ici deux « absences ». L'absence complète de l'informatrice B dans

cette matrice peut être comprise au regard de sa prise en charge du discours (voit tableau 7) où celle-ci définit son métier de manière générique en dehors du groupe de référence des assistants familiaux. L'informatrice D se distingue quant à elle dans ce tableau par un « aucun souci » avec l'équipe (D_100) coupant court à toute argumentation.

Nous pouvons du reste étudier ce tableau à l'aune des rapports hiérarchiques qui sont mentionnés (ou non mentionnés) ici. En effet, les informateurs A, C et E souscrivent à l'idée que les assistants familiaux font parties de l'équipe éducative. En effet, l'informatrice A situe les assistants familiaux « dans » l'équipe (A_46) tandis que ceux-ci font partie de l'équipe « à part entière » (C_165, C_165) ou « intégrante » (E_85, E_360) pour les informateurs C et E. L'informateur E est le seul à accoler l'adjectif « pluridisciplinaire » à « équipe » (E_85, E_360), comme elle est qualifiée depuis la réforme de 2007 de l'assistance familiale ; l'adjectif « éducative » n'est lui supporté que par l'informatrice A.

Nous pouvons questionner cette affirmation au regard du contexte discursif qui entoure les assistants familiaux : est-elle issue d'un discours social attendu, d'une réelle conviction, d'une réalisation pragmatique ou encore d'un discours répété en formation ? Toujours est-il que quelques indices nous laissent à penser à des rapports asymétriques malgré tout. En effet, si l'informatrice A se positionne dans l'équipe, elle affiche cependant une position de demandeuse « d'aide » et de « soutien » vis-à-vis de cette « équipe » faisant montre d'une position asymétrique (A_56, A_64, A_68, A_68, A_80). De même, si l'informateur E revendique l'équivalence hiérarchique, voir la non hiérarchie avec l'équipe pluridisciplinaire (E_85), celui-ci fait part d'une autre vision de l'assistant familial au sein de l'équipe : de fait, celui-ci ne serait pas encore considéré comme faisant partie de l'équipe éducative par les autres travailleurs sociaux (E_362).

De même, et en parallèle de la volonté affichée de réaffirmer le caractère professionnel de l'assistance familiale (tableau 9), nous retrouvons ici de nouveau une volonté chez les informateurs A, C et D d'affirmer la bonne entente avec l'équipe éducative (A_347, C_167, D_100). L'informatrice A affirme également se « sentir plus à l'aise » désormais dans l'équipe, signe d'une relation asymétrique à la base (A_349). L'informatrice C nous dit quant à elle « se sentir l'équivalent d'un membre à part entière » de l'équipe, signe qu'il peut en être différemment.

Ces affirmations sont ainsi à mettre en perspective avec la remarque de l'informateur E que nous avons déjà mentionné (E_362). Afin d'étudier au plus près ce rapport à l'équipe éducative et au champ du travail social en général, nous allons maintenant questionner le rapport qu'entretiennent les syntagmes « assistant(s) familial(aux) » et « travailleur(s) social(aux) » à travers la matrice discursive « L'/les assistant(s) familial(aux) + V + travailleur(s) social(aux) » (tableau 13).

Tableau 13 : Matrice : « L'/les assistant(s) familial(aux) + V + travailleur(s) social(aux) »

	est égal au		A_120
	sont réellement		E_382
	sont des		E_471
	est un	qui agit avec le jeune sur la durée	E_491
	est un	qui agit avec le jeune tant de temps	E_491
	ont encore un énorme boulot pour être considéré comme des		E_471
L'assistant familial	se sent égale aux autres	travailleur social	A_106
/		/	A_108
Les assistants familiaux		travailleurs sociaux	A_120
	se sent		à part entière
	se sent		A_114
			à son niveau famille d'accueil
	gère les jeunes autant que les autres		A_118
	se considère		A_120
	s'estime être un		A_124
	estime que tous les assistants familiaux sont des		à part entière
	doivent tous se revendiquer		E_376
			E_376
			à part entière
			E_378

Très distinctement, les informateurs B, C et D disparaissent dans cette équivalence de deuxième classe. Ils ne soutiennent ainsi pas dans leur discours d'équivalence entre les assistants familiaux et les travailleurs sociaux.

Les informateurs A et E, seuls à soutenir cette équivalence, le font de manière différente. En effet, l'informatrice A, si elle revendique clairement l'égalité avec les autres travailleurs sociaux (A_120, A_120), reste dans l'ordre du sentiment d'égalité (A_106, A_108, A_114, A_118) et non pas dans la prise en charge effective de cette égalité par l'affirmation d' « être un travailleur social » comme le fait l'informateur E. Car, si elle « se sent » travailleur social « à part entière » (A_114), ce sentiment est à relativiser dans son discours par la position asymétrique qu'elle s'octroie vis-à-vis des autres travailleurs sociaux en qualité d'assistante familiale : elle serait ainsi un travailleur social « à son niveau famille d'accueil » (A_118) en opposition aux « autres » travailleurs sociaux (A_106, A_108, A_120), de fait plus légitimes.

L'informateur E rentre dans une logique différente avec une utilisation importante du verbe d'état « être » (E_382, E_471, E_491, E_491). Cette affirmation, donnant le statut de travailleur social « à part entière » (E_376, E_376, E_382) à tous les assistants familiaux (E_376), prend ainsi une toute autre ampleur que dans le discours de l'informatrice A. Il ne s'agit pas pour l'informateur E d'être égal aux « autres » travailleurs sociaux mais « d'être » un travailleur social qui « agit avec le jeune » (E_491, E_491). Ce positionnement, qu'il est le seul à soutenir ici, se transforme en revendication lorsqu'il prend en charge dans son discours l'ensemble des assistants familiaux qui « doivent tous se revendiquer » comme tel

(E_376, E_378). Cette revendication prend tout son sens lorsque celui-ci rapporte que les assistants familiaux « ont encore un énorme boulot pour être considéré comme des travailleurs sociaux » (E_471).

3.1.5. Représentations sur les assistants familiaux

Les tableaux 14 et 15 nous présentent ici les classes d'équivalence de première classe réunies autour des matrices « L'/les assistant(s) familial(aux) » + représentations et « Famille d'accueil » + représentations. Il s'agit ici d'analyser plus spécifiquement les représentations portées par/sur les assistants familiaux et sur leur métier, en lien avec ce que nous avons déjà pu observer.

Tableau 14 : Matrice « L'/les assistant(s) familial(aux) » + représentations

MATRICE		SEGMENTS MIS EN EQUIVALENCE	REF
L'assistant familial / Les assistants familiaux	est / sont	corvéable à souhait dans la tête de beaucoup	E_362
		des bouches trous	E_380
		la cinquième roue du carrosse	E_380
		(c'est) un sacerdoce	E_404
		là pour aider les jeunes accueillis	E_404
		est là pour répondre aux besoins	E_404
		un bon samaritain qui accueille la porte ouverte, l'assiette est prête	E_487
	n'est pas / ne sont pas	∅	
	est agit / sont agit	pris dans certains cas pour le bas de l'échelle	C_183
		confronté à des gens qui restent sur l'idée qu'ils sont là pour faire ce qu'on leur dit	E_138
	n'est pas agit /	∅	
	ne sont pas agit	∅	
	a / ont	sa voiture pleine de gamins	D_727
		une mauvaise (image)	D_717
		(a eu) beaucoup de gamins quand il change de voiture	D_717
		en a plein la bagnole	D_723
	n'a pas / n'ont pas	∅	
	agit / agissent	touchent des millions pensent certains (il y en a)	D_672
		entend des vertes et des pas mures	D_688
		fait ça pour l'argent les gens disent les gens	D_690
		reste à la maison, les gens ont du mal à le concevoir	D_693
		remplit au maximum	D_731
		font que la notion de corvéable à souhait persiste	E_95
		se plient à la notion de corvéable à souhait	E_95
		va sauver le jeune	E_440
	n'agit pas / n'agissent pas	∅	

Tableau 15 : Matrice « Famille d'accueil » + représentations

MATRICE		SEGMENTS MIS EN EQUIVALENCE	REF
Famille d'accueil	est	(c'est) comme dans « famille d'accueil »	E_440
		est un sacerdoce	E_442
		est un métier que je ne pourrais pas faire	E_446
		est un leitmotiv	E_448
		est une vocation dans la tête des gens	E_456
		(c'est) le sacerdoce	E_456
		(c'est) la vocation	E_456
	n'est pas	(ce n'est) pas du bénévolat	B_249
	est agit	∅	
		pensé que c'est très bien par les gens	B_95
		pensé qu'il faut des gens comme eux par les gens	B_95
	n'est pas agit	∅	
	a	∅	
	n'a pas	∅	
	agit	doit être considéré par les gens comme un métier	B_247
	n'agit pas	ne doit pas être considéré par les gens comme du bénévolat	B_247
		les gens ne savent pas ce que c'est	E_440

Nous pouvons constater l'absence totale dans ces deux tableaux de l'informatrice A qui ne semble pas ici porter de discours spécifiquement liés aux représentations portées sur/par les assistants familiaux ; resterait-il à savoir pourquoi ? Ce fait pourrait-être motivé par la revendication professionnelle de celle-ci et le sentiment d'égalité qu'elle exprime vis-à-vis des autres travailleurs sociaux (tableau 13) qui masqueraient tout discours dévalorisant à l'égard de sa profession. L'informatrice C est également peu présente.

A partir de ces deux tableaux, nous pouvons repérer trois types d'acteurs porteurs de représentations sur les assistants familiaux : les « autres » travailleurs sociaux, les « gens » où les personnes en dehors du champ social, les assistants familiaux eux-mêmes. Ces discours sur les représentations sont portés plus ou moins distinctement par les différents informateurs : chacun appuyant sur l'un ou l'autre de ces acteurs.

Le discours sur les représentations des assistants familiaux chez les « autres » travailleurs sociaux est principalement porté par l'informateur E. Celui-ci fait part de la moindre considération de certains travailleurs sociaux pour les assistants familiaux. Ils seraient pour eux assujettis au reste de l'équipe et dans une position asymétrique : les assistants familiaux tenant la position basse, les éducateurs, psychologues,... tenant la position haute. Ainsi fait-il par ici de la persistance de la notion de « *corvéable à souhait* » (E_95, E_362) que certains assistants familiaux n'arrivent pas à dépasser et font en sorte qu'elle persiste chez eux (E_95). Cette notion est complétée par différentes positions à caractère négatif : « *bouche trou* » (E_380), « *cinquième roue du carrosse* » (E_380), « *là pour*

faire ce qu'on leur dit » (E_138). Nous retrouvons ici l'idée d'une négation du caractère social de cette profession au profit de la notion de simple exécutant d'un travail prescrit. Ce discours est soutenu par l'informatrice C qui perçoit dans son discours que les assistants familiaux sont « *pris dans certains cas pour le bas de l'échelle* » au sein du travail social (C_180).

L'informateur E soutient également un discours sur les représentations portées par les assistants familiaux sur leur propre profession. Se détachant lui-même de ces représentations, ils les opposent dans son discours au caractère professionnel du métier d'assistant familial. Parlant ainsi des représentations « d'autres » assistants familiaux, celui-ci fait part chez eux d'un discours sur le métier comme d'un « *sacerdoce* » (E_404, E_456) où l'assistant familial est « *là pour répondre aux besoins* » (E_404) et « *va sauver le jeune* » (E_440). Ici le métier est un « *leitmotiv* » (E_448), une « *vocation* » (E_448, E_456) en opposition à tout rationalité ou choix professionnel. Il perd ainsi son caractère social, collectif, professionnel au profit d'un rapport personnalisé, passionné et charitaire.

L'image renvoyée par les assistants familiaux en dehors du champ social est principalement évoquée dans leurs discours par les informateurs B, D et E. Si les informateurs B et E nous informent d'une possible vision positive, voire idéalisée de l'assistance familiale, l'informatrice D nous fait part dans son discours de la « *mauvaise (image)* » (D_717) des assistants familiaux qui en entendent « *des vertes et des pas mures* » (D_688). Celle-ci décrit en effet l'image d'un assistant familial qui accueille le maximum d'enfant (D_717, D_723, D_727, D_731) puisque celui-ci fait ce métier « *pour l'argent* » (D_690). Ainsi toucherait-il « *des millions* » (D_672) pour rester « *à la maison* » (D_693). A cette image renvoie celle d'un métier inconnu par les personnes extérieures (E_440) voire idéalisé. C'est le cas dans les discours des informateurs B et E qui font part d'un côté de la vision positive du métier et des professionnels associés (B_95, B_95), de l'autre de la vision idéalisée de la « *famille d'accueil* » telle qu'elle est représentée dans la série télévisée du même nom (E_440) ou de l'image du « *bon samaritain* » (E_487). L'informatrice B s'inquiète, pour sa part, d'une profession perçue comme du « *bénévolat* » (B_247, B_249) chez les personnes hors champ social et les intimes de la considérer comme un « *métier* » (B_247).

3.2. Représentations de l'autre : la désignation des mineurs isolés étrangers dans le discours

Nous nous attacherons dans cette partie à analyser le discours des assistants familiaux sur les mineurs isolés étrangers (parfois désignés sous l'acronyme « MIE » dans les tableaux) afin de comprendre les représentations qu'ils portent sur « l'autre » accueilli.

3.2.1. Une différence culturelle

Le tableau 16 nous présente ici les classes d'équivalence de seconde classe réunies

autour de la matrice *Matrice* : « *La culture du/des MIE + V + l'assistant familial* ». Celle-ci va nous permettre d'étudier le discours tenu par les informateurs sur ce qu'ils se représentent être la culture des mineurs isolés étrangers et, surtout, le rapport entre cette culture et celle des assistants familiaux.

Tableau 16 : *Matrice* : « *La culture du/des MIE + V + l'assistant familial* »

La culture du/des MIE Leur culture Sa culture	est différente de	l'assistant familial nous la mienne moi	B_28
			B_247
			C_287
			D_226
	_____		B_172
	est la sienne.		A_229
	_____		A_231
	n'est pas la même que		A_237
	_____		A_237
	n'est pas celle de		B_164
	_____		B_164
	est associée à la religion.		A_237
_____	A_237		
n'est pas connue par	A_237		
_____	B_174		
n'a pas envie d'être approfondie par	A_237		
_____	B_174		
doit être différente.	A_237		
_____	A_237		
n'intéresse pas	A_237		

Les équivalences des syntagmes « la culture du/des MIE » et « l'assistant familial » nous montrent deux choses. D'une part « la culture des MIE » et celle des assistants familiaux est mise en opposition par un jeu de possessifs. Ainsi, une distance discursive est traduite entre « leur/sa culture » (au(x) mineur(s) isolé(s) étranger(s) envisagé(s) comme un groupe homogène) et « la mienne / moi » (assistant familial). D'autre part, cette « culture » des mineurs isolés étrangers existe uniquement au singulier et est confrontée à un groupe qui semble homogène : un « moi » assistant familial ou un « nous » assistants familiaux qui paraît pouvoir s'étendre à un « nous » représentant la culture française unique et envisagée dans son acception hégémonique.

Nous pouvons remarquer l'absence complète de l'informateur E dans ce tableau ainsi que la présence relativement faible des informatrices C et D. Les informatrices A, B, C et D semblent introduire ici les cultures par un système d'opposition.

En effet, les informatrices B, C et D font part d'une distanciation entre la culture des mineurs isolés étrangers et la leur. Ainsi la culture de ceux-ci leur est « *différente* » pour les informatrices B, C et D (B_28, B_247, C_287, D_226), « *n'est pas la même* » (A_229, A_231, A_237) ou « *n'est pas celle* » (A_237) des assistants familiaux pour l'informatrice A. Cette opposition est mise en équivalence chez cette dernière avec le fait qu'elle n'est « *pas connue* » par elle-même (A_237). Ainsi, culture inconnue serait automatiquement taxée de culture différente. Cette opposition prend la forme d'un non contact chez l'informatrice A qui dit ne pas avoir envie d'approfondir la culture des mineurs isolés car cela ne l'intéresse pas

(A_237, A_237).

L'informatrice B offre une vision plus générale de « la culture » des mineurs isolés étrangers. En effet, si pour elle les mineurs isolés étrangers ont une culture à eux (B_172), celle-ci serait mélangée, confondue à la religion (B_164, B_164). C'est d'ailleurs ce rapport à la religion, omniprésent dans le discours des assistants familiaux, que nous allons désormais analyser.

3.2.2. La religion des mineurs isolés étrangers

Le tableau 17 nous présente ici les classes d'équivalence de première classe réunies autour de la matrice « *Le(s) mineur(s) isolé(s) étranger(s)* » + rapport à la religion. Celle-ci va nous permettre d'appréhender le discours et les représentations sur la religion et les « croyances » des mineurs isolés étrangers.

Tableau 17 : Matrice « *Le(s) mineur(s) isolé(s) étranger(s)* » + rapport à la religion

MATRICE		SEGMENTS MIS EN EQUIVALENCE	REF
Le(s) mineur(s) isolé(s) étranger(s)	est / sont	islamiste	A_196
		des musulmans	A_237
		beaucoup croyants	C_344
		très croyants	D_228 D_234
		croyants	D_232
		hyper croyante	D_236
	n'est pas / ne sont pas	∅	
	est agit / sont agit	∅	
	n'est pas agit / ne sont pas agit	∅	
	a / ont	des croyances que nous n'avons pas	B_28
		une religion qui regarde chacun	C_344
		une croyance qui ne va pas avec toutes les conneries qu'ils peuvent raconter	D_228
		un comportement qui ne va pas avec leur croyance	D_234
	n'a pas / n'ont pas	∅	
	agit / agissent	fait le ramadan parce que c'est sa religion	A_204
		fait sa prière	A_204
		font le ramadan	A_237
		font leur prière	A_237
		associent souvent la culture à la religion	B_164
		va à la mosquée le vendredi	C_350
	n'agit pas / n'agissent pas	ne mangent pas de cochon	C_301

Le discours sur la religion (au singulier) des mineurs isolés étrangers est très présent chez les informateurs excepté chez l'informateur E. Celui-ci n'engageant en effet pas de discours à proprement parler sur ce qu'il se représente comme étant la religion des jeunes qu'il accueille. Nous utilisons l'article « la » au singulier car il ressort des différents entretiens uniquement un discours sur la religion musulmane (ou islamique mise en équivalence chez l'informatrice A). Ce discours est particulièrement marqué par les informatrices A et C qui font directement référence à cette religion et à la représentation de ses pratiques (A_196, A_204, A_237, A_237, C_350).

Les informatrices C et D font part dans leur discours de la grande place qu'accorderaient les mineurs isolés étrangers à leur croyance : les adverbes « beaucoup » (C_344), « très » (D_228, D_234) et « hyper » (D_236) sont ainsi utilisés pour présenter ces « croyants ». L'informatrice D dénonce alors un comportement en désaccord avec ces croyances (D_228, D_234). L'informatrice B, à l'instar de la culture des mineurs isolés étrangers (ou « d'africains ») qu'elle pose comme différente, produit un discours de séparation entre la croyance de ceux-ci et celle d'un « nous » (B_28) où ils sont exclus.

3.2.3. Les mineurs isolés étrangers et le rapport au français

Le tableau 18 nous présente ici les classes d'équivalence de seconde classe réunies autour de la matrice *Matrice* : « *Le(s) mineur(s) isolé(s) étranger(s) + V + français* ». Celle-ci va nous permettre d'étudier le discours tenu par les informateurs sur le rapport qu'entretiennent les mineurs isolés étrangers avec le français.

Tableau 18 : Matrice « *Le(s) mineur(s) isolé(s) étranger(s) + V + français* »

Le(s) MIE	(en/le) français	comprennent mal	D_472	
		ne parlait pas	C_320	
		ne parlait pas du tout un mot	A_289	
		ne parlait pas	quand elle est arrivée	D_482
		ne parle pas	D_478	
		ont du mal	C_310	
		ont du mal à parler	E_667	
		ont énormément de mal à communiquer	E_653	
		parlait bien	un mois après quand même	D_482
		parle	D_476	
		parle très peu	D_480	
		parlent mal	D_472	
		parlent très peu	A_227	
		qui ne parlent pas	doivent démarrer en bas	C_332
		qui ne parlent pas	c'est des difficultés pour eux	C_334
		qui parlent	c'est déjà un avantage	C_330
		qui parlent	peuvent intégrer une école/l'apprentissage	C_330

Nous le constatons, le rapport entre les mineurs isolés étrangers et le français est principalement envisagé dans les discours par la négative. Ainsi, le discours produit est que ceux-ci « ne parlent pas » français : cela se traduit aussi bien au présent qu’au passé, au singulier et au pluriel. Cette négation de la compétence totale ou partielle en français se retrouve dans le discours des informateurs A (A_227, A_289), C (C_310, C_320), D (D_472, D_478, D_482) et n’est contrebalancée que par un seul élément (D_476). Cette négation est complétée par un discours évaluatifs sur leur pratique du français via l’usage des adjectifs axiologiques (KERBRAT-ORECCHIONI, 2009) « *bien* » (D_482) et « *mal* » (D_472, D_472) chez l’informatrice D et les locutions verbales « ont du mal » (C_310, E_653, E_667) chez les locuteurs C et E. Les problèmes pour « parler » le français viennent donc se mêler à des problèmes de compréhension et de communication. La seule valeur positive « bien » montre, malgré une axiologie principalement négative, la possibilité d’acquisition du français chez les mineurs isolés étrangers. De plus, même si la matrice n’y invite pas, nous ne constatons aucune prise en compte du plurilinguisme comme ressource de communication avec les mineurs isolés étrangers : mise à part chez les informatrices A et C qui évoquent l’anglais, les autres langues sont ignorées.

L’informatrice C évoque ici la praticité de parler français – et la difficulté de ne pas le parler – pour les mineurs isolés étrangers. L’ « *avantage* » (C_330) pour ceux qui le parle en arrivant est ainsi comparé aux « *difficultés* » de ceux qui doivent l’apprendre (C_332, C_334). Le français est ainsi envisagé comme un outil indispensable pour « *intégrer une école* » ou un « *apprentissage* » pour ces jeunes encore scolarisables (C_330).

3.2.4. Discours et représentations sur les mineurs isolés étrangers

Le tableau 19 nous présente ici les classes d’équivalence de seconde classe réunies autour de la matrice « *Le(s) mineur(s) isolé(s) étranger(s)* » + *intégration/adaptation*. Celle-ci va nous permettre d’étudier les discours et les représentations des informateurs quant aux modalités d’adaptation/intégration des mineurs isolés étrangers.

Tableau 19 : Matrice « *Le(s) mineur(s) isolé(s) étranger(s)* » + *intégration/adaptation*

	c’est à eux de			D_222 D_328 D_492
Le(s) MIE	c’est à eux de	s’intégrer	par rapport à comment on vit	D_492
	c’est eux qui doivent		/	D_324
	essaie de	s’adapter	à la vie d’ici	B_172
	essaie de			B_172
	s’il ne veut pas		est dans la merde	D_224
	s’ils ne veulent		on est dans le caca	D_332
Le(s) MIE		s’intègre(nt)	vite sur plein de choses	E_748
		/	facilement	B_172
		s’adapte(nt)		B_172

Ce tableau nous présente ici le rapport entre les mineurs isolés étrangers et les verbes « s'intégrer » et « s'adapter » mis en équivalence dans le discours. Il met ici en confrontation les discours des informateurs B et E avec l'informatrice D.

En effet, l'informatrice D, à l'instar de la mise à distance produite discursivement en ce qui concerne « la culture » des mineurs isolés étrangers et des assistants familiaux (tableau 16), pose une distinction entre ces mêmes mineurs isolés étrangers qui seraient à « *intégrer/adapter* » et les assistants familiaux, pris en charge dans un groupe plus global « *on* » (D_492) qui lui le serait déjà (ce *on* peut se référer, comme nous l'avons déjà vu, à un groupe hégémonique qui pourrait se traduire en terme générique par « les français »). Ainsi, vis-à-vis de la vie en France (D_492), les mineurs isolés étrangers, envisagés comme un groupe homogène, « *doivent s'intégrer / s'adapter* » (D_324) : c'est donc bien un « intégrer soi-même » dont il est question ici et qui n'envisage pas une quelconque réciprocité du processus. Cela est bien marqué par les formes « *c'est à eux* » et « *c'est eux qui* » (D_222, D_324, D_328, D_492, D_492) dont les pronoms sujets « eux » traduisent un groupe homogène et différent du « *on* ». D'ailleurs, si ceux-ci n'envisage pas de « *s'intégrer* », cela mettrait, dans le discours de l'informatrice D, les deux groupes en difficulté (D_224, D_332).

Les informateurs B et E, s'ils emploient également les verbes mis en équivalence « s'intégrer/s'adapter », offrent quant à eux une vision différente de l'informatrice D. En effet, l'informatrice B perçoit que les mineurs isolés étrangers « *essaie(nt)* » (B_172, B_172) de s'adapter à la vie en France. De plus, les informateurs B et E offrent discursivement aux mineurs isolés étrangers la compétence à s'intégrer/s'adapter (B_172) « *vite* » (E_748) et « *facilement* » (B_172).

Le tableau suivant (tableau 20) nous présente ici les classes d'équivalence de première classe réunies autour de la matrice « *Le(s) mineur(s) isolé(s) étranger(s)* » + *discours*. Celle-ci va nous permettre d'appréhender plus directement les représentations sur les mineurs isolés étrangers dans les discours des informateurs.

Tableau 20 : Matrice « Le(s) mineur(s) isolé(s) étranger(s) » + discours

MATRICE		SEGMENTS MIS EN EQUIVALENCE	REF
Le(s) mineur(s) isolé(s) étranger(s)	est / sont	quelqu'un de très calme (somalien)	B_158
		complètement contradictoires	B_164
		à la rigueur plus respectueux que les jeunes	C_305
		très respectueux des parents	C_308
		(c'est) de l'incorrection	D_204
		soi-disant dans la misère	D_241
		(c'est) toujours des problèmes de fric	D_244
		respectueux	D_875
		curieux	D_877
		noir	E_671
		avant tout des mineurs	E_725 E_727
		avant tout des adolescents avec des problèmes d'adolescents	E_742
		adorable	E_746
		étrangers	E_764
		sont noirs	E_764
		étrangers, ça se voit	E_764
		noir en France	E_774
		le schéma du MIE classique qu'on imagine (tchadien)	E_782
		le schéma du MIE classique que l'assistant familial connaissait avant / il y a une dizaine d'années (tchadien)	E_782
		(c'est) un problème de société	E_865
(c'est) un gouffre phénoménal en termes économique	E_869		
n'est pas / ne sont pas		(plus) ceux qui mettent six mois pour arriver	E_707
		avant tout des étrangers	E_727
		avant tout des MIE	E_727
		(plus) le bon nègre qui arrive	E_748
est agit / sont	agit	sont cassés	A_303
		toujours bien habillé	D_239
		arrivés du Bangladesh	D_254
		arrivés du Tchad	D_254
		arrivée super bien fringuée	D_278
		arrivés en pleine guerre (certains)	E_709
n'est pas agit / ne sont pas agit		poussé à faire ce choix de venir	B_180
a / ont		fait le choix de venir en France	B_178 B_180
		un appartement que nos pauvres petits français	D_208
		une façon d'être	D_212
		tous entre 16 et 17 ans	D_212
		25 ans	D_212
		42 ans	D_254
		plus de 18 ans	D_873

n'a pas / n'ont pas	18 ans	D_873
	viennent d'Afrique	B_18
	prennent tout au premier degré	B_34
	s'adapte facilement (somalien)	B_172
	fait des efforts (somalien)	B_172
	s'adapte (somalien)	B_172
	dit je suis congolaise (congolaise)	B_172
	essaie de s'adapter à la vie d'ici (somalien)	B_172
	va vers les autres (somalien)	B_172
	essaie de s'intégrer (somalien)	B_172
	on leur doit tout	D_206 D_212
	prennent la place des français	D_248
	il faut mettre une grosse barrière	D_250
	le Conseil Général fait le tri maintenant	D_254
	doivent prendre un billet retour (les derniers)	D_254
	arrivent en avion	D_254
	se paient un séjour	D_254
	veulent les avantages de la France	D_262
	veut toujours manger congolais	D_494
	va faire trinquer les autres (la dernière)	D_508
	coutent hyper cher	D_542
	mange avec les mains	E_651
	dorment beaucoup quand ils arrivent	E_705
	connaissent les chaines câblées (certains)	E_744
	connaissent les Smartphones (certains)	E_744
	navigue sur internet (certains)	E_744
	échange	E_746
	fait des efforts	E_746
	parle beaucoup	E_746
	fait tout un périple pour arriver (un tchadien)	E_782
des efforts seront faits s'ils font des efforts	E_865	
qui comprennent que c'est donnant donnant s'en sortiront	E_865	
qui ont accepté les règles du jeu s'en sortiront	E_865	
n'agit pas / n'agissent pas	ne dit pas je suis somalien (somalien)	B_172
	ne dit pas je veux rester somalien (somalien)	B_172
	s'ils ne font pas d'effort il n'y aura rien de fait	E_865

Nous allons tacher ici de répertorier ici les discours et les représentations sur les mineurs isolés étrangers en lien avec l'étude d'Angelina Etiemble en 2002 sur les mineurs isolés étrangers. Elle y révèle que la typologie produite discursivement par les travailleurs sociaux qui est présentée « comme étant basée sur des constats « empiriques », relèverait d'avantage « d'une catégorisation avant tout pragmatique » qui fonctionnerait comme « une

échelle de valeurs implicites quant aux “bonnes” et aux “mauvaises” raisons pour les MIE d’être en France » (ETIEMBLE, 2002 : 69-70). Si nous n’avons pas directement interrogé ici une typologie des mineurs isolés étrangers venant des informateurs, nous pouvons constater un ensemble de représentations sur différents domaines qui pourraient faire obstacle ou bien faciliter l’accueil de ceux-ci au sein des familles d’accueil (ETIEMBLE, 2002 : 70) :

- Méfiance vis-à-vis des mineurs isolés étrangers qui :
« sont contradictoires » (B_164), « sont soi-disant dans la misère » (B_241), « sont toujours bien habillés » (D_329), « est arrivée super bien fringuée » (D_278)
- Les mineurs isolés et l’argent :
« c’est toujours des problèmes de fric » (D_244), « c’est un gouffre phénoménal en termes économique » (E_869), « coutent hyper cher » (D_542)
- L’âge des mineurs isolés étrangers :
« ont tous entre 16 et 17 ans » (D_212), « a 25 ans » (D_212), « avait 42 ans » (D_254), « a plus de 18 ans » (D_873), « n’a pas 18 ans » (D_873)
- Psychologie, état physique :
« sont cassés » (A_303), « dorment beaucoup quand ils arrivent » (E_705)
- Les raisons de venir en France et pays de départ :
« viennent d’Afrique » (B_18), « fait le choix de venir en France » (B_178, B_180), « n’est pas poussé à faire ce choix de venir » (B_180), « sont arrivés du Bangladesh » (D_254), « sont arrivés du Tchad » (D_254), « se paient un séjour » (D_254), « veulent les avantages de la France » (D_262), « sont arrivés en pleine guerre (certains) » (E_709)
- Moyens d’arrivée :
« arrivent en avion » (D_254), « a fait tout un périple pour arriver (un tchadien) » (E_782), « est le schéma du MIE classique qu’on imagine (tchadien) » (E_782), « est le schéma du MIE classique que l’assistant familial connaissait avant / il y a une dizaine d’années (tchadien) » (E_782)
- Couleur de peau et étranger :
« est noir » (E_671), « sont étrangers » (E_764), « n’est plus le bon nègre qui arrive » (E_748), « sont noirs » (E_764), « sont étrangers, ça se voit » (E_764), « est noir en France » (E_774)
- Comportements portant à critique :
« prennent tout au premier degré » (B_34), « c’est de l’incorrection » (D_204), « a

une façon d'être » (D_212), « on leur doit tout » (D_206, D_212)

- Comportements valorisés :
« est quelqu'un de très calme (somalien) » (B_158), « sont à la rigueur plus respectueux que les jeunes » (C_305), « sont très respectueux des parents » (C_308), « respectueux » (D_875), « curieux » (D_877), « adorable » (E_746), « va vers les autres (somalien) » (B_172), « fait des efforts » (E_746), « parle beaucoup » (E_746)
- Adaptabilité et intégrabilité :
« s'adapte facilement (somalien) » (B_172), « s'adapte (somalien) » (B_172), « essaie de s'adapter à la vie d'ici (somalien) » (B_172), « essaie de s'intégrer (somalien) » (B_172), « dit je suis congolaise (congolaise) » (B_172), « ne dit pas je suis somalien (somalien) » (B_172), « ne dit pas je veux rester somalien (somalien) » (B_172)
- Réciprocité des efforts :
« des efforts seront faits s'ils font des efforts » (E_865), ceux « qui comprennent que c'est donnant donnant s'en sortiront » (E_865), ceux « qui ont accepté les règles du jeu s'en sortiront » (E_865), « s'ils ne font pas d'effort il n'y aura rien de fait » (E_865)
- Catégorisation des « mineurs isolés étrangers » :
« sont avant tout des mineurs » (E_725), « sont avant tout des adolescents avec des problèmes d'adolescents » (E_742), « ne sont pas avant tout des étrangers » (E_727), « ne sont pas avant tout des MIE » (E_727)

Nous le voyons, les représentations sur les mineurs isolés étrangers sont nombreuses et peuvent être le fruit d'expériences passées dans le cadre de l'assistance familiale ou de représentations plus larges. La réflexion quant à la catégorisation de « mineur isolé étranger » ou « mineur étranger isolé » n'est cependant reprise que par l'informateur E qui exclue prioritairement le qualificatif « étranger » pour les désigner. A l'opposé, l'informatrice D, démissionnaire de l'accueil des mineurs isolés étrangers porte un discours proprement excluant, discriminant : *« ils prennent la place des français » (D_248), « il faut mettre une grosse barrière » (D_250), « le Conseil Général fait le tri maintenant » (D_254), « doivent prendre un billet retour (les derniers) » (D_254), « ont un appartement que nos pauvres petits français » (n'ont pas) (D_208). Ainsi, le droit à la protection de l'enfance est ainsi nié pour ces jeunes et est confronté au droit des jeunes « français », pénalisés par cet accueil qu'il faudrait stopper.*

Nous pouvons constater ici un ensemble de traits évaluatifs positifs ou négatifs sur les mineurs isolés étrangers. Produits en discours, ils peuvent avoir des conséquences dans leur prise en charge et sur le rapport que vont entretenir assistants familiaux et mineurs isolés étrangers. Nous pouvons voir ici un ensemble de traits évaluatifs pouvant peser

négalement sur l'accueil des mineurs isolés : la méfiance des assistants familiaux vis-à-vis d'eux, les problématiques de l'argent et du coût de leur accueil, les problématiques liées à leur âge, la représentation de « mauvaises » raisons de venir en France, la facilité d'arrivée en France comparativement à avant, la couleur de peau, le statut d'étranger, les comportements évalués implicitement négativement, la représentation de la non-adaptabilité/intégrabilité et des non-efforts des mineurs isolés étrangers. Au contraire, certains traits évaluatifs semblent pouvoir influencer positivement l'accueil des mineurs isolés étrangers : la représentation de « bonnes » raisons de venir en France avec la provenance de pays spécifiques, en guerre, les mineurs isolés étrangers cherchant le refuge en France qui sont « cassés », « fatigués », les parcours mouvementés, les comportements évalués implicitement positivement, la volonté d'intégration et les efforts de fait.

Ainsi, ne se basant pas sur une typologie précise des mineurs isolés étrangers, nous pouvons constater un ensemble de représentations positives et négatives de ceux-ci influant nécessairement leur prise en charge et leur accueil au sein des familles d'accueil. Nous allons donc désormais voir comment l'accueil des mineurs isolés étrangers a redéfini le travail des assistants familiaux informateurs de cette enquête.

3.3. Vers une redéfinition des compétences de l'assistant familial accueillant des mineurs isolés étrangers

Le tableau 21, comparant les verbes d'action liés aux situations de travail avec les jeunes accueillis en général et avec les mineurs isolés étrangers, va nous permettre ici de comparer les registres d'actions perçus et mis en discours par les assistants familiaux. Cela afin de mettre au jour les modalités de prises en charge des deux publics et si l'accueil des mineurs isolés étrangers a renouvelé le travail des assistants familiaux.

Tableau 21 : Comparatif des verbes d'action affiliés à la prise en charge des jeunes accueillis et des mineurs isolés étrangers

MINEURS ISOLES ETRANGERS	JEUNES ACCUEILLIS / MIE	JEUNES ACCUEILLIS
a une autre communication	amène	accueille
analyse	dit attention / des choses / il y a des règles	agit
apporte un cadre / une stabilité	emmène	aide
apprend (à connaître la culture)	gère (les problèmes)	applique certaines règles
casse les représentations	remplace la famille	apporte un apport affectif / psychologique
change sa façon de travailler	s'adapte	doit reprendre
change son style de vie au quotidien	transmet	donne à manger
communique	trimbale	donne de l'amour
découvre (au fur et à mesure)	va chercher	donne de l'autonomie

discute		donne des règles de fonctionnement
échange		écoute
essaie de communiquer		envoie chercher un truc
essaie de faire comprendre		essaie d'autonomiser
essaie de parler en français		est à la disposition
est présent		fait attention
explique		fait des bisous
laisse faire / tranquille		fait faire les magasins
montre		fait passer à cuisine
ne peut pas travailler de la même façon		fait reprendre un comportement normal
ne travaille pas de la même façon		fait un travail
parle		fonctionne
parle au départ avec des gestes		inculque
prévient		intègre
prend en compte la différence de culture		met en place certaines choses / des moyens
reprend		ne demande pas
se démerde		ne force pas
se fait de l'expérience		observe
		ouvre sa porte
		partage (tout)
		passé par le langage
		planifie / organise
		pose les règles
		prépare à ses 18 ans
		promène
		recadre
		réconforte
		refait le ménage
		régule
		remet dans le droit chemin
		rend autonome
		s'attache
		s'occupe (du quotidien / du linge)
		sort
		travaille sur rendons le jeune autonome

A partir de ce tableau, nous pouvons constituer plusieurs classes de verbes émergentes en lien avec les pratiques de travail avec les jeunes accueillis. A noter que cette classification est une des classifications possible et que d'autres pourraient potentiellement exploiter ce corpus. Nous la pensons cependant adéquat avec l'ensemble de notre analyse.

➤ Verbes liés à l'activité verbale / la communication

MINEURS ISOLEES ETRANGERS	JEUNES ACCUEILLIS / MIE	JEUNES ACCUEILLIS
<ul style="list-style-type: none"> - a une autre communication - discute - communique - essaie de communiquer - essaie de parler en français - parle - parle au départ avec des gestes - échange 		<ul style="list-style-type: none"> - passe par le langage - écoute

Nous constatons ici que les assistants familiaux déploient de nouvelles compétences dans la communication avec les mineurs isolés étrangers. En effet, si l'écoute et le travail par le langage semblent indispensables dans le métier, l'accueil de ce nouveau public amène une « autre » communication qui paraît encore incertaine, à l'essai. Il s'agit bien ici de tentatives de communication, par différents moyens, afin de nouer le contact.

➤ Verbes liés à la référence à la norme

MINEURS ISOLEES ETRANGERS	JEUNES ACCUEILLIS / MIE	JEUNES ACCUEILLIS
<ul style="list-style-type: none"> - apporte un cadre / une stabilité - reprend 	<ul style="list-style-type: none"> - dit attention / des choses / il y a des règles 	<ul style="list-style-type: none"> - doit reprendre - donne des règles de fonctionnement - fait reprendre un comportement normal - inculque - pose les règles - recadre - régule - remet dans le droit chemin - applique certaines règles

La référence à la norme est très présente dans le discours des assistants familiaux. Aussi bien pour les mineurs isolés étrangers que les autres jeunes accueillis, l'assistant reconnaît son rôle dans l'établissement de règles, de cadrage afin de les amener dans une certaine norme pour qu'ils puissent vivre en société. Il s'agit bien ici d'une réparation par rapport à un nouveau cadre chez les mineurs isolés étrangers et un ancien cadre (familial) chez les autres jeunes accueillis.

➤ Verbes liés au savoir-faire et à la cognition

MINEURS ISOLEES ETRANGERS	JEUNES ACCUEILLIS / MIE	JEUNES ACCUEILLIS
<ul style="list-style-type: none"> - analyse 	<ul style="list-style-type: none"> - gère (les problèmes) 	<ul style="list-style-type: none"> - agit - fait un travail - fonctionne - planifie / organise - prépare à ses 18 ans

		<ul style="list-style-type: none"> - travaille sur rendons le jeune autonome - intègre - met en place certaines choses / des moyens - accueille - aide - est à la disposition - fait attention - ne demande pas - ne force pas - observe
--	--	--

Nous constatons ici un déséquilibre complet entre le verbe lié à la cognition « analyse » et les autres verbes liés au savoir-faire. Ainsi, l'agir prime ici sur la réflexion de la mise en œuvre. Le seul verbe de cognition est d'ailleurs attribué au travail avec les mineurs isolés étrangers dont le travail requiert une « analyse ». Le travail avec les autres jeunes rend compte de nombreux savoir-faire globaux tels que « l'aide », la « planification », « gérer les problèmes », « accueillir », « rendre le jeune autonome » ou encore « mettre en place certaines choses »,...

➤ Verbes liés à la découverte / à l'expérience / à l'adaptation

MINEURS ISOLEES ETRANGERS	JEUNES ACCUEILLIS / MIE	JEUNES ACCUEILLIS
<ul style="list-style-type: none"> - apprend (à connaître la culture) - ne peut pas travailler de la même façon - change sa façon de travailler - change son style de vie au quotidien - ne travaille pas de la même façon - découvre (au fur et à mesure) - se fait de l'expérience - se démerde - prend en compte la différence de culture 	<ul style="list-style-type: none"> - s'adapte 	

En termes d'expérience pour l'assistant familial, l'accueil des mineurs isolés étrangers semble amener à de plus nombreuses découvertes et à la nécessité d'un renouvellement de son travail. Le travail d'assistant familial requiert une capacité d'adaptation pour tous les publics, cependant, il semble que l'accueil des mineurs isolés étrangers change les façons de travailler, voire le style de vie. Les assistants familiaux sont ainsi confrontés à de nouvelles cultures qu'ils découvrent et qui, non sans mal, sont prises en compte.

➤ Verbes liés aux actions quotidiennes

MINEURS ISOLES ETRANGERS	JEUNES ACCUEILLIS / MIE	JEUNES ACCUEILLIS
- laisse faire / tranquille	- amène - emmène - va chercher - trimbale	- donne à manger - envoie chercher un truc - fait des bisous - fait faire les magasins - fait passer à cuisine - refait le ménage - s'occupe (du quotidien / du linge) - promène - sort

La description des verbes liés aux actions quotidiennes nous montre un panel d'actions spécifiques. Il ressort de nombreux éléments liés aux mouvements des assistants familiaux dans leur travail : ils sont représentés ici comme étant toujours sur la route.

➤ Verbes liés au rapport à l'affect

MINEURS ISOLES ETRANGERS	JEUNES ACCUEILLIS / MIE	JEUNES ACCUEILLIS
- est présent	- remplace la famille	- apporte un apport affectif / psychologique - donne de l'amour - ouvre sa porte - reconforte - s'attache

Le rapport à l'affect semble ici plus développé dans le cadre des accueils des jeunes non mineurs isolés étrangers. Ces derniers restants relativement peu de temps comparativement aux autres dans les familles d'accueil, l'affect développé paraît donc différent.

➤ Verbes liés à la transmission

MINEURS ISOLES ETRANGERS	JEUNES ACCUEILLIS / MIE	JEUNES ACCUEILLIS
- casse les représentations - essaie de faire comprendre - essaie d'autonomiser - explique - prévient - montre	- transmet	- donne de l'autonomie - rend autonome - partage (tout)

Nous constatons ici un léger suremploi des verbes liés à la transmission vers les mineurs isolés étrangers. Si les verbes « transmettre » et « autonomiser » sont partagés pour les deux publics, l'assistant familial est amené à travailler d'avantage dans la prévention, l'explication, la démonstration avec les mineurs isolés étrangers. Si cela peut rester de l'ordre de « l'essai » infructueux, il semble nécessaire ici pour les assistants familiaux de prendre en

compte la situation des mineurs isolés étrangers arrivés souvent peu de temps en France avant leur prise en charge par ceux-ci.

A partir de cet assemblage de verbes issus de notre corpus discursif, nous pouvons donc constater que l'accueil des mineurs isolés étrangers redéfinit le travail et les compétences des assistants familiaux. Nous pouvons constater que leur mise en œuvre est sujette à difficulté, essais face à des pratiques jusqu'alors inconnues. De fait, l'accueil des mineurs isolés étrangers amène principalement des nouveautés dans la communication et les savoir-faire liés à la transmission. Il nécessite un travail cognitif nouveau pour les assistants familiaux qui se trouvent confrontés à la découverte d'un public aux besoins différents et à la nécessaire adaptation de leurs pratiques.

SYNTHESE DES ANALYSES

La synthèse que nous proposons ici, non exhaustive, se veut être une réponse à nos questionnements de recherche, à savoir la construction identitaire des assistants familiaux eu égard aux dynamiques actuelles du métier dont notamment : la réforme du statut des assistants familiaux de 2005, de la formation et de la place leur étant accordée au sein de l'équipe « pluridisciplinaire », l'accentuation de l'accueil de jeunes hétéro-désignés comme « mineurs isolés étrangers »,... Nous amenons donc ici quelques pistes de réflexion...

1. Des processus identificatoires multiples et incertains

Nous pouvons constater que l'assistant familial est au centre de processus identitaires différents, voire contradictoires. La spécificité de son lieu d'exercice professionnel est un point de tension entre « l'identité au travail » et « l'identité hors travail », i.e. au sein de la famille elle-même famille d'accueil. Cette tension est couplée avec la diversité des parcours des assistants familiaux interrogés formant leur « identité individuelle » au sein de collectifs différents : la famille, les assistants familiaux, les travailleurs sociaux,... Voyons ici les différents résultats de l'analyse quant à ses problématiques.

➤ *Parcours et prise en charge des discours : des conséquences discursives*

Les parcours des informateurs interrogés dans le cadre de cette enquête nous amènent à distinguer différents profils chez les assistants familiaux (il n'est question ici bien sûr que d'exemples). En effet, contrairement au stéréotype couramment entendu – et relevé par l'informateur E – qui voit l'assistance familiale uniquement exercée par des femmes issues d'une famille hétéro parentale stable, ayant vues leurs enfants grandir et mariées à des hommes ayant un travail rémunérateur, nous avons pu constater une diversité des parcours et des positionnements quant au rôle des assistants familiaux. Ainsi ont été interrogés dans le cadre de cette enquête : un assistant familial, une assistante familiale ayant elle-même été accueillie, une famille d'accueil issue d'une famille recomposée, deux couples d'assistants familiaux, plusieurs assistants familiaux avec des enfants « jeunes »,...

Ces différents parcours peuvent expliquer les différences de prise en charge des discours constatés lors de notre analyse énonciative. En effet, les conséquences discursives apparaissent différentes en fonction de l'usage de tel ou tel pronom dans le cadre d'une « individuation sociolinguistique », entendue comme le fait pour un groupe social – ici les assistants familiaux – d'acquiescer « un certain nombre de particularités de discours qui peuvent permettre de reconnaître, sauf masquage ou simulation, un membre de ce

groupe » : (MARCELLESI, GARDIN, 1974 : 231). De fait, la forme énonciative choisie par les informateurs est importante et nous renseigne sur ceux-ci car « la fonction (grammaticale) *sujet grammatical* est signifiante : elle définit le rôle choisi par le locuteur dans la communication » (MARCELLESI, GARDIN, 1974 : 231). Les informateurs A, D et E usent ici principalement du *je* dans leur discours sur l'assistance familiale. Cela peut-être traduit par un plein investissement dans le discours, voire à une distanciation du groupe via « l'affirmation de l'identité et de l'autonomie de la personne du locuteur, de sa reconnaissance par autrui, de son rôle de créateur de signification (MARCELLESI, GARDIN, 1974 : 167-168). L'informatrice C déploie son discours principalement à partir d'un *on* équivalent à un *nous* et qui est « signifiant pour ce qui est de son propre système et pour ce qui est du système du groupe pour lequel il parle, auquel il parle » (MARCELLESI, GARDIN, 1974 : 233). Ici, le discours, plus opaque, renvoie à la dimension collective et laisse transparaître un désengagement personnel. L'informatrice B quant à elle se retrouve principalement dans une forme générique ou le *je* ou le *on* sont effacés au profit d'un *tu* à valeur de *on* générique. L'effet est également celui d'un désengagement dans le discours.

Nous pouvons nous demander pourquoi, alors que les assistants familiaux sont questionnés sur leur identité en tant que représentation d'un groupe professionnel, ceux-ci répondent majoritairement par un *je* individuel. En effet, si l'on en croit les propos de Jean-Baptiste Marcellesi et Bernard Gardin, « le discours, même individuel en apparence, est rarement l'expression d'un je, généralement l'expression d'un nous, du moins lorsqu'il s'agit de comportements à l'intérieur d'un groupe » (1974 : 233). Du fait d'un métier qui s'est longtemps construit en dehors d'une sphère professionnelle précise, nous pouvons légitimement nous questionner sur le suremploi de pronoms individualisant ou masquant l'aspect collectif sous la surdétermination individuelle. Cependant, les emplois de ce type ne sont pas exclusivement réservés aux assistants familiaux (voir par exemple : VAN HOOLAND, 2000) et nous pouvons chercher quelques explications ailleurs. Se référant au parcours de nos informateurs, nous pouvons constater une corrélation entre l'expérience (nous reviendrons sur l'importance de celle-ci dans les critères de professionnalité) des assistants familiaux et l'identification à leur discours.

Ainsi, les informateurs A, D et E assumerait-ils plus leur discours par le statut que leur procure cette expérience et la revendication du professionnalisme qu'ils semblent porter. A cette expérience s'ajoute, chez les informateurs A et E la revendication de faire partie d'une « nouvelle génération » d'assistants familiaux opposée à une « ancienne génération » que serait, ici, l'informatrice C. Cette revendication professionnelle, assumée par le discours, fait montre d'un sentiment d'égalité vis-à-vis des autres travailleurs sociaux et d'un plein investissement dans l'équipe éducative. A l'opposé, l'informatrice C ne considère pas l'assistance familiale comme un métier et semble plus enclin à supporter une situation de subordination vis-à-vis de l'équipe : cela est sans doute lié à son passé d'ancienne enfant accueillie et à la vision maternelle de sa famille d'accueil et de sa

« maman de cœur ». L'informatrice B, jeune en terme d'expérience dans la profession, met également son discours à distance par l'utilisation d'un *on*, elle semble également assumer la subordination aux autres travailleurs sociaux signe que le fait d'appartenir à la « nouvelle génération » n'est pas, comme nous l'avons déjà vu, nécessairement le signe d'une jeunesse dans le métier.

➤ *L'agir dans une famille d'accueil : entre discours prescrits et travail réel*

Nous l'avons déjà mentionné, l'assistant familial est un professionnel qui a la spécificité d'évoluer dans le cadre d'une famille d'accueil. Ainsi la famille / famille d'accueil est omniprésente dans le discours des informateurs de cette recherche. Ne pouvant passer outre dans la décision d'exercer ce métier, celle-ci relève souvent d'une dimension collective et le travail effectué met souvent à contribution les conjoints, voire les enfants.

L'assistant familial agréé se trouve alors dans un cadre de travail mettant aux prises les dimensions familiales et professionnelles. Cette dualité, présente dans de très rares professions, amène chez nos informateurs un rapport délicat, voire conflictuel aux rapports « maternels » et « familiaux » avec les jeunes accueillis. Il relève ainsi d'une difficulté « à faire la part des choses » entre les deux sphères. Les points de tension sont principalement relevés autour du terme « maman » employé par certaines informatrices et/ou rejeté par d'autres (ou les mêmes...) informatrices. En effet, ce terme, dont l'étymologie provient du grec ancien *μάμη* ou *mammê* pour le « sein de la mère », renvoie à une dimension affective exacerbée entre une mère et un enfant qui l'appellerait affectueusement par ce nom ; celle-ci ayant au retour une reconnaissance de cette affection. Cet appellatif se détache de celui de « mère » qui ne renvoie qu'au statut. Ainsi, l'assistante familiale est-elle une « maman de remplacement » (qu'en est-il alors des hommes assistants familiaux ? Nous faisons l'hypothèse que le terme de « papa de remplacement » ne pourrait être employé ici), une maman « professionnelle » ?

Toujours est-il qu'il existerait un discours prescrit, descendant, de la part « d'autres » travailleurs sociaux qui demanderaient aux assistants familiaux de ne pas « s'attacher » aux jeunes qu'ils accueillent. Cette prescription ne semble pas peser sur le travail réel des assistants familiaux car, de fait, tous les informateurs ont de près ou de loin fait part d'un certain attachement, un « affect » qui joue dans les différents accueils et qui ne doit pas être négligé.

➤ *Réaffirmation identitaire et définition du métier : « l'être professionnel » face aux représentations sociales*

Le discours des informateurs est marqué par une réaffirmation récurrente – qui semble faire office de certification (ou d'assurance face au doute) – que l'assistance familiale

« c'est un métier ». L'utilisation du présentatif « c'est » n'est pas anodine ici pour caractériser la « chose » qu'est l'assistance familiale. Cette injonction à faire reconnaître l'assistant familial comme un professionnel prend source dans le besoin de construire une identité professionnelle (construction ici dialogique avec le chercheur) qui réponde aux représentations sociales qui pèsent sur le métier. Nous avons vu avec l'histoire mouvementée de la construction identitaire des assistants familiaux que la reconnaissance professionnelle n'est que tardive. Hors, pour se construire une identité professionnelle, l'individu a besoin tout à la fois de la reconnaissance de ses pairs et d'autrui (DUBAR, 2000). Cette volonté de poser l'assistance familiale comme un métier marque ainsi la volonté de se démarquer d'autres groupes : celui des non professionnels, des bénévoles. Ce besoin est d'autant plus présent que les informateurs ont fait part de représentations encore présentes excluant l'assistant familial de la sphère professionnelle et sociale. Celui-ci est vu, dans sa vision négative, comme une personne profitant d'accueillir des enfants pour rester à son domicile et gagner beaucoup d'argent et, dans sa vision onirique, comme un « bon samaritain » accueillant gracieusement des enfants pour les protéger. La réaffirmation professionnelle prend ici tout son sens et traduit, de fait, une réponse à des représentations sociales qui ne cessent de peser sur le métier.

Lorsqu'il s'agit de définir le métier à proprement parler, les réponses ne semblent pas faire apparaître de traits définitoires totalement partagés, voire mêmes très développés. Il résulte ainsi de l'enquête une difficulté à définir ce qu'est l'assistance familiale. Les informateurs appuient tour à tour sur le public, le professionnel en tant que tel ou les étapes de l'accueil (avant, pendant, après). Il ressort donc de la « définition naturelle » (MARTIN, 1990) une difficulté inhérente au métier et un choix assumé des informateurs de faire ce métier (contrairement aux représentations sociales qui laisseraient croire à un choix « par défaut » du métier).

➤ *Etre ou ne pas être un travailleur social : une asymétrie des positions dans l'équipe*

Soumis à des représentations sociales en dehors du travail social et qui pèsent sur la « professionnalité » des assistants familiaux, ceux-ci sont également aux prises avec des discours au sein même du travail social. Ne faisant pas partie des professions « historiques » du travail social (cf. chapitre : « L'assistance familiale au sein du travail social »), l'assistance familiale s'est vue reconnaître depuis 2005 une place spécifique au sein de l'équipe de travailleurs sociaux avec laquelle elle est perpétuellement en contact. A travers le discours de nos informateurs, nous pouvons cependant remarquer un positionnement – vécu et attribué – encore spécifique des assistants familiaux au sein du travail social. Nous partirons ici de l'apprentissage du métier pour aller jusqu'aux représentations des assistants familiaux inhérentes aux autres travailleurs sociaux.

En effet, le discours des informateurs font montre ici d'une pluralité des lieux

d'inscription dans l'apprentissage du métier. S'il est relevé au départ des difficultés dans l'exercice du métier, elles résultent de ressources principalement individuelles : l'assistant familial, face aux premiers accueils, use de ses « savoir-faire personnels », de son « éducation ». Il semblerait bien ici que c'est « l'expérience » qui permette aux assistants familiaux d'affirmer leur professionnalité : ainsi les années « sur le terrain » profitent à une professionnalisation croissante. Les rôles de la formation et de l'aide de l'équipe éducative ne sont également pas négligés. Il ressort ainsi de cet apprentissage un rapport, voire une opposition hiérarchique au sein de l'équipe : de fait, ce sont les « autres » travailleurs sociaux qui possèdent les savoirs et les compétences utiles aux assistants familiaux dans l'exercice de leur métier. Cette transmission verticale des savoirs est, nous allons le voir, source de positions asymétriques à la fois dans le discours des assistants familiaux et dans ceux des autres travailleurs sociaux.

Le discours des informateurs est principalement marqué par une revendication à l'égalité vis-à-vis des autres travailleurs sociaux. Nous retrouvons également une volonté d'afficher la bonne entente avec le reste de l'équipe au sein de laquelle ils travaillent. Nous pouvons faire l'hypothèse ici de discours prononcés car considérés attendus chez eux depuis la réforme du statut des assistants familiaux. Certains indices peuvent cependant nous laisser à penser que le statut de « travailleur social » n'est pas pleinement supporté dans le discours des informateurs et qu'ils nous indiquent un réinvestissement chez les assistants familiaux de la position basse qui leur est attribué au sein du travail social (nous reviendrons sur ce point dans le paragraphe suivant). En effet, cette revendication égalitaire se confronte au fait qu'à aucun moment les informateurs B, C et D ne s'envisagent comme « travailleurs sociaux ». Cette égalité reste également, mise à part chez l'informateur E, au stade du sentiment et n'est pas prise en charge dans le discours par l'usage du verbe « être » (comme il pourrait l'être avec « je suis un travailleur social »). Ainsi, s'ils se revendiquent travailleurs sociaux, les discours des informateurs A, B, C et D offrent une image d'un assistant familial restant travailleur social « à son niveau famille d'accueil » : les autres travailleurs sociaux étant de fait légitimés dans leur position, les seuls vrais travailleurs sociaux. Il n'y a que l'informateur E, ayant lui-même occupé différents postes dans le travail social, qui soutient l'idée d'être un travailleur social « à part entière » et qui produit discursivement cette égalité de statut. A lui seul, il prend en charge ceux qui ne se donnent pas – ou n'ont pas – les moyens de prendre en charge cette revendication face aux représentations qui, nous allons désormais le voir, persistent chez les autres travailleurs sociaux.

Ce discours sur les représentations de l'assistant familial au sein du travail social n'est pas supporté par tous les informateurs. En effet, seuls les informateurs C et E font mention d'une négation, chez certains travailleurs sociaux, du caractère social de la profession d'assistant familial. Ce dernier est alors vu comme le simple exécutant d'un travail prescrit (nous renvoyons ici au discours des assistants familiaux sur l'apprentissage du métier via l'aide de l'équipe éducative). Assujetti, il est vu comme étant « corvéable à souhait ». De fait,

persiste encore aujourd'hui, toujours chez une partie des travailleurs sociaux, un refus de considérer les assistants familiaux comme faisant partie de l'équipe éducative et pluridisciplinaire (cf. chapitre : « Discours et représentations du métier d'assistant familial au sein du travail social : l'exemple d'un entretien informel avec un travailleur social »). Le travail social reste donc, malgré les différentes réformes, sujet à des positions asymétriques de ses différents acteurs : les professions « historiques » tenant la position haute, les assistants familiaux tenant la position basse. Ces derniers reprenant souvent à leur compte, inconsciemment, cette minoration de leur statut, de leurs compétences et du caractère social de leur profession.

2. Un travail par le langage : des pratiques glottonomiques chez les assistants familiaux

➤ *Travail social et travail langagier*

Les informateurs font état ici d'un travail où l'agir prime sur le cognitif. Il ressort ainsi, à l'image des travaux de Laurent Cambon sur les éducateurs spécialisés (2006), une valorisation de ce qui fait référence à l'acte visible de travail chez les assistants familiaux plutôt que de l'acte de penser le travail. Cette action au travail se révèle être particulièrement marquée par le travail langagier et l'écoute, indispensables au métier. Il en va de même avec les verbes liés à la transmission entre assistants familiaux et jeunes accueillis qui relève également de pratiques langagières. Ainsi, l'omniprésence du langage nous rappelle ce qui fait le « commun dénominateur » du travail social (ION, RAVON, 2005 : 76) et nous montre l'importance que revêt la prise en considération des conséquences discursives, chez les assistants familiaux, de leurs propres actes de langage sur les jeunes accueillis.

➤ *Un discours visant la normalisation des comportements*

Si la perspective humaniste et le travail avec la « personne humaine » (HATZFELD, 1998 : 29) semblent parcourir l'ensemble des discours des assistants familiaux interrogés dans le cadre de cette enquête, nous pouvons cependant observer parallèlement des discours à visée normative vis-à-vis des jeunes accueillis. Nous pouvons constater ainsi l'emploi massif de verbes visant la « réparation identitaire » (ION, RAVON, 2005) de ces derniers : cette réparation interviendrait, pour les mineurs isolés étrangers, dans le cadre d'un nouveau contexte d'évolution (l'arrivée en France) et, pour les autres jeunes accueillis, dans le cadre d'un ancien contexte (la séparation de la famille). Les informateurs semblent donc se référer ici à une norme sociale qu'il faudrait atteindre pour ces jeunes afin de vivre en société : leurs discours deviennent alors des « actes sociopolitiques » à visée contrôlante (ION, RAVON, 2005). Ceux-ci présupposent ainsi que le jeune accueilli est un jeune « en dehors de la loi » (DARTIGUENAVE, GARNIER, 2003 : 78) à qui il faut fournir des règles, un

cadre pour le faire revenir à la norme prescrite. Ainsi, à son niveau, l'assistant familial est porteur des normes de l'institution sociale qu'il représente et qui, de fait, lui fournissent, avec ce qu'il est capable d'accepter individuellement chez le jeune accueilli, son cadre de fonctionnement.

➤ *L'assistant familial : un acteur glottonomique*

Les informateurs offrent à voir ici des représentations quant aux parlers des mineurs isolés étrangers. Ces représentations ne laissent quasiment aucune place au plurilinguisme ou à d'autres langues que le français (mise à part deux références à l'anglais en tant que lingua franca, les autres langues sont ignorées). Les mineurs isolés étrangers sont perçus avant tout dans leur rapport négatif au français. La langue française (au singulier), perçue dans son acception légitimante pour le groupe hégémonique de référence, fonctionne alors sur un principe d'identification / exclusion : les assistants familiaux faisant partie du groupe dépositaire de la langue française, les mineurs isolés étrangers étant exclus par non maîtrise de la langue. Cette dernière, dans le cadre d'un monolinguisme institutionnel, assure la cohésion du groupe face à aux « autres » construits comme un groupe homogène, sujet à des représentations sociales (cf. partie « Représentation sociale de la migration et prise en charge »). Nous sommes donc ici face à des attitudes envers la norme linguistique et notamment la norme évaluative (MOREAU, 1997a). Celle-ci tend, en effet, à produire une attitude et une représentation linguistique affective et morale à une façon de parler.

Nous retrouvons ainsi ici des faits de dominance, processus lié à la hiérarchisation des langues sur un territoire donné, où la pratique de langues minorées tend à être stigmatisée à des fins hégémoniques. De ce principe, nous pouvons remarquer deux activités à l'œuvre chez nos informateurs. D'une part, une catégorisation sociolinguistique des mineurs isolés étrangers, liée à la norme évaluative vis-à-vis du français, rapportant par des traits affectifs et moraux la mauvaise pratique qu'ils ont du français (par exemple, l'usage répété de l'adjectif axiologique « mal ») et les problèmes liés aux compétences communicatives, de compréhension (à noter qu'un discours se portait sur le « bien » parlé d'un mineur isolé étranger, celui-ci résonant comme un contrepied aux cas « généraux »). D'autre part, une minoration des pratiques sociolangagières des mineurs isolés étrangers pouvant amener des processus d'exclusion, un rejet des identités plurielles ou profit d'une identité unique (homogène) et, à terme, un sentiment d'insécurité linguistique, d'infériorisation et de rejet de ses propres pratiques.

Les assistants familiaux, par les représentations sociolinguistiques et les discours qu'ils portent sur les mineurs isolés étrangers, se posent donc en acteurs glottonomiques. Ils se font ainsi les relais d'une politique linguistique visant la normalisation des pratiques vers un français normé dans un souci de cohésion sociale (ROBILLARD (DE), 1997). Dans le cadre d'une « glottonomie appliquée » offrant à chaque acteur un rôle, à son niveau, dans les

mesures linguistiques, nous pouvons considérer les assistants familiaux « comme une instance discursive de normalisation » (BULOT, 2008a : 258) promouvant des mesures langagières relativement dirigistes à l'égard des mineurs isolés étrangers et valorisant les pratiques hégémoniques du groupe de référence. Cette activité, replacée dans le cadre d'une situation incertaine et fragile des mineurs isolés étrangers, peut conduire à une violence (cf. « Conclusion ») quant à l'apprentissage du français car : « les enjeux et le facteur urgence font sans aucun doute de la situation d'apprentissage (NDLR : de la langue française) une situation violente » pour les mineurs isolés étrangers (LEMAIRE, 2007 : 206).

3. Représentation sociale de la migration et prise en charge

➤ *Deux processus identitaires en confrontation*

L'accueil des mineurs isolés étrangers par les assistants familiaux met aux prises ici des processus identitaires multiples et complexes. En effet, il confronte en un même lieu deux problématiques différentes, mais qui sont liées par les processus de minoration qui sont mis en œuvre.

D'une part, la construction identitaire des assistants familiaux (cf. partie « Des processus identificatoires multiples et incertains ») est à penser dans le cadre d'une minoration des compétences et de l'identité au travail par l'endogroupe (HONNETH, 2000) – nous faisons référence au phénomène de « domination » (par méprise, condescendance) qui peut exister dans le cadre du travail social et des rapports des groupes professionnels– et de l'incorporation de cette « méprise » (HONNETH, 2008) par les assistants familiaux pouvant se rejeter eux-mêmes discursivement du groupe « travailleur social ». D'autre part, la construction identitaire des mineurs isolés étrangers est à penser dans le cadre d'une situation de mobilité où ils ont affaire à des discours hégémoniques sur la migration et sur leurs « bonnes » ou « mauvaises » raisons d'être en France (ETIEMBLE, 2002, 2008). Ceux-ci sont confrontés à la minoration de leurs pratiques sociolinguistiques et de leurs identités dans le cadre d'un discours hégémonique de dominance (cf. partie précédente « Un travail par le langage : des pratiques glottonomiques chez les assistants familiaux »).

De fait, les discours des informateurs relèvent les difficultés inhérentes à l'accueil des mineurs isolés étrangers au sein d'une famille d'accueil. Ces discours sont donc à mettre en lien avec les processus de construction identitaire à l'œuvre chez eux et chez les mineurs isolés étrangers (nous pouvons constater par ailleurs que l'informateur E, travailleur social auto-désigné et ayant un parcours professionnel reconnu en tant que tel, n'évoque pas ces difficultés).

➤ *Discours hégémonique sur la migration*

En lien avec les représentations sociolinguistiques sur les mineurs isolés étrangers, nous pouvons constater dans notre analyse des discours relevant des représentations sociales, des discours hégémoniques sur la migration. Interroger même la catégorisation de personnes en mobilité en « mineurs isolés étrangers » relève de l'interrogation sur des faits de dominance. Il s'agit en effet d'une hétéro-désignation visant à l'homogénéisation d'un ensemble d'individus qui peut varier selon l'acceptation que les personnes veulent appuyer : entre « mineurs isolés étrangers » et « mineurs étrangers isolés » le choix du premier ou du second qualificatif relève de l'importance que les personnes veulent donner discursivement à « étranger » ou « isolé » (DEBRE, 2010). De fait, en dehors de l'informateur E, aucun autre informateur ne s'interroge sur cette catégorisation et sa remise en cause : il en va ainsi de fait pour ces jeunes toujours considérés en mobilité et dont le séjour en famille d'accueil est prédestiné à être de courte durée.

La perception qui est faite chez les informateurs de ce public prend ainsi source dans des représentations sociales : celles-ci sont issues de l'objectivation des croyances à leur égard et la référence à des formes qu'ils perçoivent dans leur activité. Elles sont ainsi liées à des représentations intergroupales conforme à leur position et donnant à voir une vision réductrice et homogénéisante de l'exogroupe (DESCHAMPS, MOLINER, 2012). Ces représentations prennent principalement leurs sources chez les informateurs sur deux axes : la « culture » et la « religion » des mineurs isolés étrangers. Il ressort alors dans les discours une mise en opposition entre la culture et la religion de ceux-ci et celle des assistants familiaux. De façon englobante, et pour revenir au phénomène d'homogénéisation, nous pouvons remarquer une opposition discursive par jeu de pronoms personnels (*ils* VS *nous/on*) et possessifs (*leur* VS *notre*) entre ce qui relève de l'exogroupe et de l'endogroupe (en ce qu'il réfère au groupe hégémonique en place).

Ainsi, certains informateurs se posent en tant que représentants (*moi / nous*) du groupe hégémonique détenteur de ce qui serait la « culture française » face aux mineurs isolés étrangers détenteurs d'une culture et d'une religion inconnues, exogènes : il y a ici un appui massif sur ce qui fait la « différence ». Prise en référence, la « culture du pays » serait donc l'objet à atteindre, ce à quoi les mineurs isolés étrangers doivent « s'intégrer ». Nous entendons ici l'acceptation politisée du verbe où il est demandé la mise en conformité des pratiques vers ce qui est considéré comme la norme « culturelle » en place (OBIN, OBIN-COULON, 1999). La réciprocité du processus n'est pas envisagée ici et l'intégration s'en trouve être alors la condition sine qua non de leur accueil (on relèvera que certains assistants familiaux vantent leur compétence à « s'intégrer »). Nous pouvons ainsi interroger la capacité des assistants familiaux à accueillir des mineurs isolés étrangers au regard des représentations qu'ils en ont et des processus d'interculturalité (cf. chapitre : « Travail

social, langage et identité professionnelle ») : à ce titre, voir la typologie des « rencontres interculturelles » fournie par Philippe Blanchet (2010 : 13-14).

- *L'évaluation implicite de traits subjectifs chez les MIE : les conséquences sur la prise en charge dans les familles d'accueil*

Il ressort du discours des informateurs un ensemble de traits subjectifs caractérisant les mineurs isolés étrangers (cf. tableau 20). Ceux-ci relèvent des représentations sociales et sociolinguistiques formées sur ce public et nous informent d'une évaluation implicite quant aux « bonnes » ou au « mauvaises » raisons des mineurs isolés étrangers d'être en France (ETIEMBLE, 2002, 2008). Pour rappel (cf. chapitre : « Analyse distributionnelle »), nous avons pu répertorier un ensemble de traits évaluatifs négatifs et positifs portés dans le discours par les informateurs sur les mineurs isolés étrangers :

- Traits évaluatifs négatifs : la méfiance des assistants familiaux vis-à-vis d'eux, les problématiques de l'argent et du coût de leur accueil, les problématiques liées à leur âge, la représentation de « mauvaises » raisons de venir en France, la facilité d'arriver en France comparativement à avant, la couleur de peau, le statut d'étranger, les comportements évalués implicitement négativement, la représentation de la non-adaptabilité/intégrabilité et des non-efforts des mineurs isolés étrangers.
- Traits évaluatifs positifs : la représentation de « bonnes » raisons de venir en France avec la provenance de pays spécifiques, en guerre, les mineurs isolés étrangers cherchant le refuge en France qui sont « cassés », « fatigués », les parcours mouvementés, les comportements évalués implicitement positivement, la volonté d'intégration et les efforts de fait.

Dans l'un ou dans l'autre des sens, ces représentations, formées en discours, assurent une fonction de frein ou de facilitation à l'accueil des jeunes catégorisés comme migrants et pèsent ainsi directement sur leur accueil (ETIEMBLE, 2002). Nous pouvons, de même, et pour joindre de nouveau les travaux d'Angéline Etiemble, constater que ces traits évaluatifs, implicites, ne se sont pas formés à partir de « constats empiriques » - nous renvoyons ici à notre analyse des représentations sociales et sociolinguistiques des mineurs isolés étrangers – mais bien à partir d'une catégorisation « pragmatique » (ETIEMBLE, 2002). Nous prenons ici l'exemple de l'informatrice D (et à moindre échelle l'informatrice B) fournissant dans son discours un ensemble de traits positifs (comme le respect, la curiosité) et négatifs (une « façon d'être », incorrection) aux mineurs isolés étrangers en dehors de tout rapport à leur conditions d'arrivées. Les traits positifs sont ainsi accordés aux premiers arrivés et les traits négatifs aux derniers arrivés, ces derniers l'ayant amenée à interrompre leur prise en charge et à démissionner.

4. L'accueil des MIE : une redéfinition identitaire et des compétences au travail

➤ *La rencontre de « l'autre » et la remise en cause de l'identité au travail*

La prise en charge des mineurs isolés étrangers est encore aujourd'hui un phénomène « récent » pour les assistants familiaux. Cette nouveauté s'est accompagnée de la découverte de nouvelles cultures et, comme nous l'avons vu, de nouvelles représentations quant aux publics accueillis. Cette prise en charge a ainsi nécessité chez nos informateurs la remise en cause des modalités de travail qui avaient été construites au sein de leur famille d'accueil. Nous avons ainsi pu noter ici dans les discours, la nécessité d'un nouveau travail cognitif face à des besoins différents et d'une adaptation plus forte à la situation de travail avec les mineurs isolés étrangers. Le travail des assistants familiaux s'est de fait vu renouvelé par la confrontation à « l'autre », marqué par ces « différences » et « inconnu » (cf. chapitre précédent : « Représentation sociale de la migration et prise en charge »), remettant en cause la construction identitaire de ceux-ci par le jeu de différenciation (DESCHAMPS, MOLINER, 2012).

De fait, la prise en charge des mineurs isolés à amener implicitement certains informateurs à une identification sociolinguistique au groupe hégémonique face à l'altérisation de ce nouveau public. Cette nouvelle situation a ainsi amené de nouvelles façons de travailler face à un public considéré comme étant « de passage » où, de fait, comme éternellement migrant. Cette confrontation à de nouveaux modes de fonctionnement à, chez nos informateurs, été différemment accueillie : entre ceux qui revendiquent un non changement et ceux qui ont vu leur travail, voire leur « style de vie » (informatrice B) remis en question. Par la force des choses ou volontairement, nous allons maintenant voir que la situation des mineurs isolés a été nécessairement prise en compte par nos informateurs dans leur travail.

➤ *L'élaboration fragile de nouvelles compétences*

Les mineurs isolés étrangers redéfinissant les contours du travail des assistants familiaux, ceux-ci doivent y répondre par l'élaboration de nouvelles compétences. Le discours des informateurs de cette recherche est marqué dans ce cas par des marques d'incertitude, de découverte par tâtonnements. Il ressort ainsi une élaboration fragile de ces compétences face à des pratiques qui restent de l'ordre de l'inconnu, du bricolage.

De fait, les informateurs font part ici de l'élaboration de nouvelles compétences communicationnelles afin de nouer le contact avec les mineurs isolés étrangers : il s'agit alors d'une « autre » communication, d'une communication incertaine à laquelle répondent des tentatives par « différents » moyens. Les verbes liés à la part du travail langagier et du travail lié à la transmission entre l'assistant familial et le mineur isolé étranger sont ainsi en

suremploi dans ce contexte par rapport au travail considéré avec les autres jeunes. L'écoute, la prévention, l'explication, la démonstration font ainsi leur apparition dans ce cadre de travail, cela d'autant plus que les assistants familiaux doivent prendre en compte la situation des mineurs isolés arrivés généralement peu de temps en France avant leur prise en charge. De fait, la mise en œuvre de ces nouveaux savoir-faire est souvent sujette à difficultés et les informateurs font ici part d'essais qui peuvent rester infructueux. Il en va d'une nécessité aujourd'hui de sortir ces pratiques de leur zone d'ombre.

CONCLUSION

Notre recherche nous a amené ici à questionner une double « demande sociale » : d'une part, le besoin d'une redéfinition de « l'identité » des assistants familiaux eu égard aux représentations et aux discours circulants ; d'autre part, la mention d'un discours chez les mineurs isolés étrangers faisant part de problèmes de racisme au sein des familles d'accueil (les éducateurs spécialisés faisant office de médiateur entre les deux). Nous avons ainsi tenté de mettre en lien ces deux problématiques avec, comme base de travail, la définition du rôle du travailleur social comme représentant à lui tout seul d'une institution sociale et agent glottonomique. Il en a résulté un nécessaire raisonnement quant à la « violence » engendrée par toute intervention sociale. Ainsi, interroger le discours des travailleurs sociaux c'est interroger le poids symbolique de ceux-ci pour ceux qui les reçoivent. De fait, ces questions sont éminemment liées aux problématiques de la construction identitaire des travailleurs sociaux et de la « quête de sens » dans leur travail.

L'assistant familial tient historiquement un rôle à part dans le travail social, ce qui joue aujourd'hui sur ses processus identificatoires. Le lieu même d'action des assistants familiaux – la famille d'accueil – offre à voir des problématiques spécifiques. Questionner la « violence » dans ce cadre, c'est ainsi la questionner pour tous les acteurs en présence : assistants familiaux, famille, jeunes accueillis. A ce titre, nous pouvons faire part ici du discours rapporté par Louise Kervil (informatrice A) quant aux « violences » au sein l'accueil familial :

30_<itwLK>: *oui voilà // voilà alors on en avait par- on en avait parlé aux enfants on avait expliqué aux enfants euh: le métier que je voulais faire tout ça / et on en avait qu'une / qui disait non non je veux pas je veux pas je veux pas / alors c'est Elodie qui a aujourd'hui 20 ans / et elle a non elle n'a- elle n'acceptait elle ne elle ne voulait pas accepter que d'autres enfants viennent prendre un peu de place auprès de moi*

31_<enqTV>: *d'accord*

32_<itwLK>: ***c'était violent pour elle ça***

158_<itwLK>: *oui bah euh / euh ils arrivent euh ils arrivent chez nous euh les parents n'ont jamais dit: refuser n'ont jamais dit non // ils ont envie de sortir ils sortent ils ont envie de manger à: / à trois heures de l'après-midi: et à: à vingt-trois heures le soir euh / **les parents les laissent faire euh / c'est violent pour eux quand ils arrivent que bah non on mange à midi on mange à / huit heures le soir et les sorties euh c'est jusqu'à vingt heures c'est pas après euh (...)***

190_<itwLK>: *bah moi je vais pas euh je veux dire euh je vais pas changer ma vie euh de tous les jours parce que j'accueille un enfant // et je vais pas lui demander de // non plus de*

changer la sienne quoi / on sait qui y a des choses / y a des choses qui vont être violentes pour moi que il va falloir que j'accepte /

191_ <enqTV>: hum

192_ <itwLK>: *et lui c'est pareil y a des choses qui vont être violentes pour lui qu'il va falloir qu'il accepte*

313_ <itwLK>: *ils arrivent chez nous alors c'est violent pour eux parce que ils arrivent chez nous / euh: / ils arrivent dans une famille // c'est violent enfin je j'imagine hein après je sais pas moi je trouve que c'est ça doit être vachement violent / mais je pense que c'est un passage qui: / qui est beaucoup mieux que d'aller en institution tout de suite*

Nous pouvons voir au travers de ces quelques lignes une « violence » qui s'exercerait pour tous les acteurs en présence mais à laquelle chacun doit faire face dans cette situation spécifique de contact. Ainsi les actes de racisme évoqués par les mineurs isolés étrangers seraient-ils le seul fait des conditions spécifiques de prise en charge au sein d'une famille d'accueil ? Notre analyse nous permet d'apporter quelques éléments – situés – de réponse.

L'accueil des mineurs isolés étrangers par les assistants familiaux relève, de fait, d'une confrontation de processus identificatoires différents mais ayant pour caractéristique commune une situation de minoration : minoration de leur statut professionnel de travailleur social par asymétrie des positions dans l'équipe pour les assistants familiaux (à laquelle il faut ajouter une complexité de référence à un groupe précis), minoration de leurs pratiques sociolangagières pour les mineurs isolés étrangers perçus comme un groupe homogène (à laquelle il faut ajouter la précarité de leur situation). Dans ce cadre, les assistants familiaux accueillant des mineurs isolés étrangers semblent démunis dans la mise en œuvre de compétences spécifiques. N'étant pas ou peu formé à la spécificité de cet accueil, ils développent – sans référence pour établir des constats empiriques – des discours marqués par la stéréotypie ainsi que par la dominance via des représentations sociales et sociolinguistiques sur la migrance (BULOT, 2008a). Se fondent alors des pratiques fragiles et incertaines reposant sur des bricolages plus ou moins contrôlés face à des besoins encore largement inconnus.

Ainsi, il ne s'agissait pas ici de répondre directement à la question d'un « racisme » ouvert comme il en a été question mais bien de s'interroger sur les problèmes de médiation entre les assistants familiaux et les mineurs isolés étrangers. Nous constatons ici la non résolution chez les assistants familiaux des problématiques liées à la perception des « logiques » (GOHARD-RADENKOVIC, 2009) chez les mineurs isolés étrangers : cela menant à des représentations de toute sorte et des catégorisations pragmatiques (ETIEMBLE, 2002). Les éducateurs spécialisés tenant le rôle de médiateur, nous pouvons de fait nous questionner sur l'influence de la place attribuée aux assistants familiaux au sein de l'équipe et surtout sur les ressources qui sont mises à leur disposition : ont-ils les moyens de leur action ? La difficulté qu'ils éprouvent et les discours des mineurs isolés étrangers dont il

nous a été fait part ne pourraient-ils pas être résolus par davantage de formation pour ceux amenés à les accueillir ? Et dans ce cas-là, toute la « famille d'accueil » présente au côté de l'assistant familial ne devrait-elle pas être informée a minima des conditions spécifiques de cet accueil ?

La prise en charge des mineurs isolés étrangers nécessite une vision systémique des modalités d'accueil. Il est nécessaire aujourd'hui pour les assistants familiaux de penser, dans leur environnement professionnel, l'accueil des mineurs isolés étrangers et tout à la fois l'aménagement de la place qui peut leur être accordée dans un souci de leur offrir un « espace d'intégrabilité » (GOHARD-RADENKOVIC, 2007 : 47). La formation semble ainsi particulièrement nécessaire au risque, à l'inverse, de nourrir les discours circulants sur un métier qui est toute fois dans un processus de professionnalisation massif. Contribuer, à son échelle, aux différentes dynamiques existantes visant à fournir aux assistants familiaux des moyens et des outils de compréhension de leur(s) public(s) dans le cadre de leurs pratiques au travail, voilà l'humble rôle que s'est donnée cette recherche : il en va d'une question urgente de reconnaissance, autant pour les assistants familiaux que pour les mineurs isolés étrangers.

BIBLIOGRAPHIE

A.N.P.F. (ASSOCIATION NATIONALE DES PLACEMENTS FAMILIAUX), 2008, *La continuité discontinuée en placement familial*, L'Harmattan, Paris, 147 pages

A.N.P.F. (ASSOCIATION NATIONALE DES PLACEMENTS FAMILIAUX), 2012, *Accueillir l'enfant sous de meilleurs auspices*, L'Harmattan, Paris, 112 pages

ABALLEA F., 1992, « Sur la notion de professionnalité » dans RECHERCHE SOCIALE 124, F.O.R.S., Paris, 39-49

ABALLEA F., 2003, « Relation de service à l'utilisateur ou relation du service au client ? Les transformations de l'intervention sociale » dans PYRAMIDE 7, ULB, Bruxelles, 119-134

ALFONSI L., 1998, « La réception du film Lucie Aubrac » dans COMMUNICATION ET LANGAGES 116, Éditions Retz, Paris, 39-57

ALTHUSSER L., 1976a, *Positions*, Éditions Sociales, Paris, 172 pages

ALTHUSSER L., 1976b (1970), « Idéologie et appareils idéologiques d'État » dans *Positions*, Éditions Sociales, Paris, 67-125

ARCHIBALD J., CHISS J.-L. (Dir.), 2007, *La langue et l'intégration des immigrants*, L'Harmattan, Paris, 403 pages

ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, 1989, *Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant*, [<http://www2.ohchr.org/french/law/pdf/crc.pdf>], ONU, New-York, consulté le 21/01/14, 20 pages

ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LANGUES DES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (APLIUT), 2009, *Les Cahiers de l'APLIUT Volume XXVIII N°2*, APLIUT, Sèvres, 128 pages

AUSTIN J.-L., 1970, *Quand dire, c'est faire*, Éditions du Seuil, Paris, 183 pages

AUTES M., 1992, *Travail social et pauvreté*, Syros, Paris, 313 pages

AUTES M., 1999, *Les paradoxes du travail social*, Dunod, Paris, 313 pages

BAILLEAU F., LEFAUCHEUR N., PEYRE V., 1985, *Lectures sociologiques du travail social*, Éditions Ouvrières, Paris, 217 pages

BAJOIT G., 2005, « La place de la violence dans le travail social » dans PENSÉE PLURIELLE 10, De Boeck, Bruxelles, 119-135

- BAKHTINE M., 1984, *Esthétique de la création verbale*, Gallimard, Paris, 400 pages
- BARDIN L., 2007, *L'analyse de contenu*, Presses universitaires de France (Collection Quadrige), Paris, 291 pages
- BARTHES R., 1993, *Œuvres complètes, Tome 1*, Éditions du Seuil, Paris, 803 pages
- BASS D., 1993, « Le placement familial, un lieu commun » dans *Le placement familial, un lieu commun ?*, Erès, Toulouse, 9-10
- BASS D., 1999, « Introduction » dans *L'art d'accompagner en placement familial*, Erès (Les recherches du GRAPE), Toulouse, 59-62
- BASS D., PELLE A. (Dir.), 1993, *Le placement familial, un lieu commun ?*, Erès (Les recherches du GRAPE), Toulouse, 336 pages
- BASS D., PELLE A. (Dir.), 1999, *L'art d'accompagner en placement familial*, Erès (Les recherches du GRAPE), Toulouse, 224 pages
- BASS D., PELLE A. (Dir.), 2002, *Le placement familial, une vieille histoire à réinventer*, Erès (Les recherches du GRAPE), Toulouse, 168 pages
- BEAUVOIS J.-L., DUBOIS N., DOISE W., 1999, *La construction sociale de la personne*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 373 pages
- BENJAMIN R., 1995, « Demande sociale et commande publique : problématique générale » dans RECHERCHE SOCIALE 136, FORS, Paris, 5-6
- BENVENISTE E., 1966, *Problèmes de linguistique générale, Tome 1*, Gallimard, Paris, 356 pages
- BERGER M., 2003², *L'enfant et la souffrance de la séparation : divorce, adoption, placement*, Dunod, Paris, 170 pages
- BERGER M., 2004², *L'échec de la protection de l'enfance*, Dunod, Paris, 264 pages
- BERTAUX D., 1997, *Les récits de vie*, Nathan, Paris, 127 pages
- BIANCO J.-L., LAMY P., 1980, *L'aide à l'enfance demain*, Ministère de la santé et de la sécurité sociale, Paris, 217 pages
- BIARNES J., BOUCHER A., MESNIER C. (Dir.), 1999, *Placement familial et évolutions sociétales*, L'Harmattan, Paris, 186 pages

BILODEAU G., 2005, *Traité du travail social*, Éditions de l'École nationale de la santé publique, Rennes, 295 pages

BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, *L'enquête et ses méthodes*, Nathan, Paris, 127 pages

BLANCHET P., 1998, *Introduction à la complexité de l'enseignement du Français Langue Étrangère*, Peeters, Louvain-la-Neuve, 253 pages

BLANCHET P., 2012², *La linguistique de terrain : méthode et théorie*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 145 pages

BLANCHET P., 2007, « Pour un débat épistémologique sur l'étude des phénomènes linguistiques » dans CARNETS DE L'ATELIER DE SOCIOLINGUISITQUE 1, [https://www.u-picardie.fr/LESCLaP/IMG/pdf/blanchet_CAS_no_1_cle44cc23.pdf], L'Harmattan, Paris, 229-294

BLANCHET P., 2010, « Sur quelques parcours de la notion d' « interculturalité » : analyses et propositions dans le cadre d'une didactique de la pluralité linguistique et culturelle » dans *Regards critiques sur la notion d' «interculturalité »*, L'Harmattan, Paris, 7-27

BLANCHET P., CALVET L.-J., ROBILLARD (DE) D. (Dir.), 2007, *Carnets de l'atelier de sociolinguistique 1*, L'Harmattan, Paris, 294 pages

BLANCHET P., CHARDENET P. (Dir.), 2011a, *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures*, Éditions des archives contemporaines, Paris, 523 pages

BLANCHET P., CHARDENET P., 2011b, « La recherche impliquée par les pratiques : l'axe méthodologique » dans *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures*, Éditions des archives contemporaines, Paris, 61-64

BLANCHET P., COSTE D. (Dir.), 2010, *Regards critiques sur la notion d' «interculturalité »*, L'Harmattan, Paris, 190 pages

BLANCHET P., FRANCARD M., 2003, « Identité culturelles » dans *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Armand Colin, Paris, 155-161

BLOQUAUX J., BURSTIN A., GIORGI D., 2005, *Mission d'analyse et de proposition sur les conditions d'accueil des mineurs étrangers isolés en France*, Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), Paris, 60 pages

BLUM F., 2002, « Regards sur les mutations du travail social au XXe siècle » dans LE MOUVEMENT SOCIAL 199, Éditions de l'atelier, Ivry-sur-Seine, 83-94

BONTE M.-C., COHEN-SCALI V., 1998, *Familles d'accueil et institutions*, L'Harmattan, Paris, 263 pages

BORZEIX A., FRAENKEL B. (Coords.), 2001, *Langage et travail, communication, cognition, action*, CNRS, Paris, 379 pages

BOUQUET B., 2003, *Éthique et travail social : une recherche du sens*, Dunod, Paris, 230 pages

BOURDIEU P., 1979, *La distinction : critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, Paris, 670 pages

BOURDIEU P., 1980, *Le sens pratique*, Éditions de Minuit, Paris, 475 pages

BOURDIEU P., 1982, *Ce que parler veut dire*, Fayard, Paris, 244 pages

BOURDIEU P. (Dir.), 1986a, *Actes de la recherche en sciences sociales 62-63*, [<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/arss>], consulté le 19/03/14, 139 pages

BOURDIEU P., 1986b, « L'illusion biographique » dans ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES 62-63, consulté le 19/03/14, 69-72

BOURDIEU P., 1987, *Choses dites*, Éditions de Minuit, Paris, 229 pages

BOURDIEU P. (Dir.), 1993, *La misère du monde*, Éditions du Seuil, Paris, 947 pages

BOURDIEU P., PASSERON J.-C., 1970, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Éditions de Minuit, Paris, 279 pages

BOUTET J., 1993, « Activité de langage et activité de travail » dans FUTUR ANTERIEUR 16, [<http://multitudes.samizdat.net/Activite-de-langage-et-activite-de>], consulté le 16/10/12, non paginé

BOUTET J. (Dir.), 1995, *Paroles au travail*, L'Harmattan, Paris, 267 pages

BOUTET J., 2001, « Les mots du travail » dans *Langage et travail, communication, cognition, action*. CNRS, Paris, 189-202

BOUTET J., 2008, *La vie verbale au travail*, Éditions Octares, Toulouse, 198 pages

BOUTET J., GARDIN B., LACOSTE M., 1995, « Discours en situation de travail » dans LANGAGES 117, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726x_1995_num_29_117_1703], Larousse, Paris, 12-31

BRESSON M., 2006, *La psychologisation de l'intervention sociale : mythes et réalités*, L'Harmattan, Paris, 268 pages

BULOT T., 2001, « L'essence sociolinguistique des territoires urbains : un aménagement linguistique de la ville ? » dans CAHIERS DE SOCIOLINGUISTIQUE 6, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 5-11

BULOT T., 2008a, « Pratique langagière dans le pays de Caux : faits de dominance et glottopolitique » dans *Langues dominantes, langues dominées*, Publication des universités de Rouen et du Havre, Mont-Saint-Aignan, 255-269

BULOT T., 2008b, « Une sociolinguistique prioritaire. Prolégomènes à un développement durable urbain et linguistique » dans *Agir ET penser – Les rencontres de Bellepierre*, [<http://www.lrdp.fr/articles.php?lng=fr&pg=1007>], consulté le 17/12/13, non paginé

BULOT T., 2009a, « La territorialisation sociolinguistique de la migrance » dans *Formes & normes sociolinguistiques : ségrégations et discriminations urbaines*, L'Harmattan, Paris, 15-27

BULOT T. (Dir.), 2009b, *Formes & normes sociolinguistiques : ségrégations et discriminations urbaines*, L'Harmattan, Paris, 248 pages

BULOT T, BAUVOIS C., BLANCHET P. (Dir.), 2001, *Cahiers de sociolinguistique 6*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 162 pages

BULOT T., BLANCHET P., 2013, *Introduction à la sociolinguistique*, Éditions des archives contemporaines, Paris, 166 pages

BULOT T., COMBES N. (Dir.), 2012 *Discriminations, identités, altérité, langues*, L'Harmattan, Paris, 140 pages

BULOT T., VAN HOOLAND M., 1997, « Représentations du « parler banlieue » à Rouen », dans SKHOLÉ NUMERO HORS SERIE, IUFM Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 123-135

BULOT T., VESCHAMBRE V., 2006, « Sociolinguistique urbaine et géographie sociale : articuler l'hétérogénéité des langues et la hiérarchisation des espaces » dans *Penser et faire la géographie sociale*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 305-324

CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (CNAF), 2009, *Informations sociales 152*, CNAF, Paris, 156 pages

CALVET L.-J., DUMONT P. (Eds.), 1999, *L'enquête sociolinguistique*, L'Harmattan, Paris, 194 pages

CAMBON L., 2006, *L'éducateur spécialisé à travers ses discours : une question d'identité, thèse en Sciences du langage, sous la direction de Philippe Blanchet*, Université de Haute Bretagne – CREDILIF, Rennes, 339 pages

CAROLE A., 2011, « Mineurs Etrangers. L'accueil saturé en Ille-et-Vilaine » dans LE TELEGRAMME du 29/10/2011, [http://www.letelegramme.fr/ig/generales/regions/cotesarmor/mineurs-etrangeurs-l-accueil-sature-en-ille-et-vilaine-29-10-20111481637.php?utm_source=rss_telegramme&utm_medium=rss&utm_campaign=rss&xtor=RSS-23], Le Télégramme, Morlaix, consulté le 25/01/13, non paginé

CASTEL R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 490 pages

- CELSA, 1998, *Communication et langages 116*, Éditions Retz, Paris, 127 pages
- CENTRE D'ETUDES DU LEXIQUE, 1990, *La définition*, Larousse, Paris, 303 pages
- CERAP (Centre d'Etudes et de Recherches en Administration publique), 2003, *Pyramide 7*, ULB, Bruxelles, 211 pages
- CHANET J.-F. (Dir.), 2002, *Le mouvement social 199*, Éditions de l'atelier, Ivry-sur-Seine, 148 pages
- CHARAUDEAU P., 2002, « A quoi sert d'analyse le discours politique » dans *Analisi del discurs polític*, [<http://www.patrick-charaudeau.com/A-quoi-sert-d-analyse-le-discours.html>], IULA-UPF, Barcelone, consulté le 10/12/13, non paginé
- CHARAUDEAU P., 2011², *Les médias et l'information*, De Boeck, Bruxelles, 255 pages
- CHARAUDEAU P., MAINGUENEAU D. (Dirs.), 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris, 661 pages
- CHAUVIÈRE M., 1987, *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, Éditions économie et humanisme, Paris, 316 pages
- CHOPART J.-N., 1997, « Le travail social face aux mutations économiques » dans *La transformation des métiers du social*, Éditions universitaires Fribourg Suisse, Fribourg, 65- 98
- CHOPART J.-N. (Dir.), 2000, *Les mutations du travail social*, Dunod, Paris, 303 pages
- COLLECTIF DE SOUTIEN AUX PERSONNES SANS-PAPIERS, 2012, *Quand des travailleurs sociaux du Conseil général 35 jouent aux apprentis procureurs avec des mineur-e-s !*, [http://rennes.demosphere.eu/files/docs/tract_mie_22_mai.pdf], Collectif de soutien aux personnes sans-papiers, Rennes, consulté le 25/01/14, 2 pages
- COMITE DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES, 2005, *Observation générale N°6, traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine*, [[http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/898586b1dc7b4043c1256a450044f331/a46dd2feedcc9dcec12570bc002ec581/\\$FILE/G0543806.pdf](http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/898586b1dc7b4043c1256a450044f331/a46dd2feedcc9dcec12570bc002ec581/$FILE/G0543806.pdf)], ONU, New-York, consulté le 21/01/14, 28 pages
- CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 1997, *Journal officiel des Communautés européennes n° C 221 du 19/07/1997*, [<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:1997:221:0023:0027:FR:PDF>], Conseil de l'Union Européenne, Bruxelles, 5 pages
- COORDINATION REFUGIE, 1997, *Éléments de réflexion sur l'accueil de mineurs isolés demandeurs d'asile*, Coordination Réfugié, Paris, non paginé

CROIX-ROUGE FRANCAISE, 2011, *Repères N°9 : Regards sur le parcours des mineurs isolés étrangers maintenus en zone d'attente à l'aéroport de Roissy CDG en 2010 à travers la mission ad hoc de la Croix-Rouge française*, Croix-Rouge française, Paris, 40 pages

DARTIGUENAVE J.-Y., GARNIER J.-F. (Dir.), 1998, *Travail social : la reconquête d'un sens*, L'Harmattan, Paris, 205 pages

DARTIGUENAVE J.-Y., GARNIER J.-F., 2003, *L'homme oublié du travail social*, Erès, Ramonville Saint-Agne, 246 pages

DEBRE, 2010, *Les mineurs isolés étrangers en France*, Sénat, Paris, 112 pages

DEMAZIERE D., DUBAR C., 1997, *Analyser les entretiens biographiques L'exemple de récits d'insertion*, Nathan, Paris, 335 pages

DEMORGON J., 2005, *Critique de l'interculturel*, Economica, Paris, 222 pages

DEPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE, 2011, *Dossier de presse : la prise en charge des mineurs isolés étrangers*, [http://infomie.net/IMG/pdf/Dossier_de_presse_MIE_Ile_et_vilaine.pdf], Département de l'Ille-et-Vilaine, Rennes, 10 pages

DEPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE, 2013, *Une mission d'accueil pour les mineurs isolés étrangers*, [<http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/article/mission-d-accueil-pour-les-mineurs-isoles-etrange>], Département de l'Ille-et-Vilaine, Rennes, consulté le 25/01/13, non paginé

DEPECKER L. (Dir.), 2005, *Langages 157*, Larousse, Paris, 128 pages

DESCHAMPS J.-C., MOLINER P., 2012², *L'identité en psychologie sociale : des processus aux représentations sociales*, Armand Colin, Paris, 215 pages

DESHAYES T., 2012, « Identité(s) et altérité dans le discours de l'Age de la Tortue » dans *Discriminations, identités, altérité, langues*, L'Harmattan, Paris, 51-70

DESLAURIERS J.-P., HURTUBISE Y., 2005, *Le travail social international. Éléments de comparaison*, Les Presses de l'université Laval, Québec, 331 pages

DIMINESCU D. (Coord.), 2004, *Hommes et migrations n°1251*, Agence pour le Développement des Relations Internationales (ADRI), Paris, 123 pages

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (DPJJ), 2013, *Les mineurs isolés étrangers : la situation en France, données générales, perspectives*, Ministère de la Justice, Paris, 24 pages

DOLTO F., HAMAD N., 1995, *Destins d'enfants : adoption, familles d'accueil, travail social*, Gallimard, Paris, 159 pages

- DOMENACH J.-M. (Dir.), 1972, *Esprit* 4-5. Numéro spécial : *Pourquoi le travail social ?*, 333 pages
- DONZELOT J., 1977, *La police des familles*, Éditions de Minuit, Paris, 221 pages
- DREES, 2000, *Etudes et Résultats* 79, Ministère de l'emploi et de la santé, Paris, 8 pages
- DREES, 2007, *Revue française des affaires sociales* 2, La documentation française, Paris, 192 pages
- DUBAR C., 2000, *La crise des identités : l'interprétation d'une mutation*, Presses universitaires de France, Paris, 239 pages
- DUBAR C., 2002³, *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, Paris, 255 pages
- DUBAR C., 2007, « Polyphonie et métamorphoses de la notion d'identité » dans *REVUE FRANÇAISE DES AFFAIRES SOCIALES* 2, La documentation française, Paris, 9-25
- DUBECHOT P., 2005, *La sociologie au service du travail social*, La découverte, Paris, 197 pages
- DUBET F., 2002, *Le déclin de l'institution*, Éditions du Seuil, Paris, 421 pages
- DUBOIS J., SUMPFF J. (Dir.), 1969, *Langages* 13, Didier – Larousse, Paris, 122 pages
- DURAND J., HABERT B., LAKS B. (Eds.), 2008, *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française 9-11 juillet*, Institut de linguistique française, Paris, 2688 pages
- DURKHEIM E., 1893, *De la division du travail social*, F. Alcan, Paris, 471 pages
- ELOI M., 2011, « L'ASE face aux violences (1960-2000). De la violence institutionnelle envers les familles à la sensibilité aux maltraitements infantiles » dans *Violences et institutions*, CNRS, Paris, 81-97
- ETIEMBLE A., 2002, *Les mineurs isolés en France : évaluation quantitative de la population accueillie à l'Aide Sociale à l'Enfance*, Quest'us, Rennes, 269 pages
- ETIEMBLE A., 2004, « Quelle protection pour les mineurs isolés en France ? » dans *HOMMES ET MIGRATIONS* N°1251, Agence pour le Développement des Relations Internationales (ADRI), Paris, 9-22
- ETIEMBLE A., 2008, « Parcours migratoires des mineurs isolés étrangers, catégorisation et traitement social de leur situation en France » dans *E-MIGRINTER* N°2, [http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/emigrinter/200802/emigrinter2008_02_tout.pdf], Migrinter/MSHS, Poitiers, consulté le 21/01/14, 6-12
- FELDER D., 2007, *Sociologue dans l'action. La pratique professionnelle de l'intervention*, L'Harmattan, Paris, 280 pages

FERREOL G., JUCQUOIS G. (Dir.), 2003, *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Armand Colin, Paris, 353 pages

FORS (FONDATION POUR LA RECHERCHE SOCIALE), 1992, *Recherche sociale 124*, FORS, Paris, 71 pages

FORS (FONDATION POUR LA RECHERCHE SOCIALE), 1995, *Recherche sociale 136*, FORS, Paris, 87 pages

FOUCART J. (Dir.), 2005, *Pensée Plurielle 10*, De Boeck, Bruxelles, 186 pages

FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 318 pages

FRACCHIOLLA B., AUGER N., MOISE C., *et alii*, 2008, « De la violence verbale : pour une sociolinguistique des discours et des interactions » dans *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française 9-11 juillet*, Institut de linguistique française, Paris, 631-643

GALLAY M., 2011, *Prise en charge des mineurs isolés étrangers en Ille-et-Vilaine et tests osseux*, SciencePo, Rennes, 87 pages

GASPAR J.-F., FOUCART J. (Dir.), 2011, *Pensée Plurielle 26*, De Boeck, Bruxelles, 134 pages

GAUDIN F., 2005, « La socioterminologie » dans *LANGAGES 157*, Larousse, Paris, 80-92

GAUJELAC (DE) V., 1996, *Les sources de la honte*, Desclée de Brouwer, Paris, 315 pages

GENG J.-M., 1977², *Mauvaises pensées d'un travailleur social*, Éditions du Seuil, Paris, 220 pages

GEREMEK B., 1978, *La potence ou la pitié*, Gallimard, Paris, 330 pages

GOFFMAN E., 1968, *Asiles : Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Éditions de Minuit, Paris, 447 pages

GOFFMAN E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1, La présentation de soi*, Éditions de Minuit, Paris, 251 pages

GOFFMAN E., 1974, *Les rites d'interaction*, Éditions de Minuit, 230 pages

GOHARD-RADENKOVIC A., 2006, *La relation à l'altérité en situation de mobilité dans une perspective anthropologique de la communication*, Habilitation à diriger des recherches : Sciences de la communication, sous la direction de Yves Winkin, Université Lumière – Lyon II

GOHARD-RADENKOVIC A., 2007, « Comment analyser les rapports identitaires entre groupes et entre individus en situation de mobilité » dans *IGITUR - LINGUE / CULTURE / IDENTITA, ANNO VIII, Nuova Arnica Editrice, Rome, 41-56*

GOHARD-RADENKOVIC A., 2009, « Peut-on former à la différence ? Peut-on « penser la différence » dans la mobilité ? » dans LES CAHIERS DE L'APLIUT VOLUME XXVIII N°2, [<http://apliut.revues.org/3154#quotation>], APLIUT, Sèvres, 10-23

GOHARD-RADENKOVIC A., 2010, « Mise en scène de « l'étranger » dans des films de fiction : lieu de catégorisation et de (re)médiation du rapport à l'altérité » dans *Entre médias et médiations : les mises en scène du rapport à l'altérité*, L'Harmattan, Paris, 247-264

GOHARD-RADENKOVIC A., ACKLIN MUJI D. (Dir.), 2010, *Entre médias et médiations : les mises en scène du rapport à l'altérité*, L'Harmattan, Paris, 272 pages

GRIMARD C., 2011, *Les refuges pour hommes itinérants à Montréal, lieux de passage ou d'ancrage? : enquête sociologique sur une institution paradoxale, thèse en sociologie*, Université du Québec, Montréal, 413 pages

GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR L'ENFANCE (G.R.A.P.E.), 2007, *La lettre de l'enfance et de l'adolescence N°70*, Eres, Ramonville Saint-Agne, 124 pages

GUESPIN L., 1971, « Problématique des travaux en analyse du discours » dans LANGAGES 23, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726x_1971_num_6_23_2_048#], Didier / Larousse, Paris, consulté le 11/02/14, 3-24

GUESPIN L. (Dir.), 1976, *Langages 41*, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/lgge_0458-726x_1976_num_10_41], Didier / Larousse, Paris, 124 pages

GUESPIN L., 1985, « Introduction. Matériaux pour une glottopolitique » dans CAHIERS DE LINGUISTIQUE SOCIALE 7, Publication de l'université de Rouen, Mont Saint Aignan, 14-32

GUESPIN L., MARCELLECI J.-B., MALDIDIÈRE D. *et alii* (Dir.), 1971, *Langages 23*, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/lgge_0458-726x_1971_num_6_23], Didier / Larousse, Paris, consulté le 11/02/14, 134 pages

GUMPERZ J., 1989, *Engager la conversation : introduction à la sociolinguistique interactionnelle*, Éditions de Minuit, 185 pages

GUMPERZ J., HYMES D. (Eds.), 1972, *Directions in sociolinguistics, the ethnography of communication*, Holt, Rinehart and Winston, New-York, 612 pages

HARRIS Z., 1969 (1952), « Analyse du discours » dans LANGAGES 13, Didier – Larousse, Paris, 8-45

HARZOUNE M., 2012, *Qu'est-ce qu'un "mineur isolé étranger" ?*, [<http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/questions-contemporaines/les-mots/qu-est-ce-qu-un-mineur-isole-etranger>], Musée de l'Histoire et de l'Immigration, Paris, consulté le 13/01/14, non paginé

HATZFELD H., 1998, *Construire de nouvelles légitimités en travail social*, Dunod, Paris, 240 pages

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1997, *Note sur les politiques et procédures à appliquer dans les cas des enfants non accompagnés en quête d'asile*, Genève, Suisse, 21 pages

HEINICH N., 2002, « Penser la fiction » dans *CRITIQUE* 666, Éditions de Minuit, Paris, 880-895

HELFTER C., 2010, « La prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'Aide Sociale à l'Enfance » dans *INFORMATIONS SOCIALES* N°160, CNAF, Paris, 124-132

HENRY P., MOSCOVICI S., 1968, « Problèmes de l'analyse de contenu » dans *LANGAGES* 11, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726x_1968_num_3_11_2900], Didier / Larousse, Paris, 36-60

HONNETH A., 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Les Éditions du Cerf, Paris, 227 pages

HONNETH A., 2008², *La société du mépris*, La Découverte, Paris, 349 pages

HYMES D., 1972, « Models of the interaction of Language and Social Life » dans *Directions in sociolinguistics, the ethnography of communication*, Holt, Rinehart and Winston, New-York, 35-72

ION J., 2006², *Le travail social au singulier*, Dunod, Paris, 139 pages

ION J., 2009, « Travailleurs sociaux, intervenants sociaux : quelle identité de métier ? » dans *INFORMATIONS SOCIALES* 152, CNAF, Paris, 136-142

ION J., RAVON B., 2005⁷, *Les travailleurs sociaux*, La découverte, Paris, 128 pages

IUFM AIX-MARSEILLE, 1997, *SKHOLÉ numéro Hors Série*, IUFM Aix-Marseille, Aix-en-Provence, non paginé

JAOUL H., 1991, *L'enfant captif: approche psychanalytique du placement familial*, Éditions universitaires, Paris, 136 pages

JODELET D. (Dir.), 1989, *Les représentations sociales*, Presses universitaires de France, Paris, 424 pages

JUILLARD, 1997, « Accommodation » dans *Sociolinguistique : concepts de base*, Mardaga, Sprimont, 12-14

KARSZ S., 2011², *Pourquoi le travail social ?*, Dunod, Paris, 162 pages

KAUFMANN J.-C., 2004, *L'invention de soi : une théorie de l'identité*, Armand Colin, Paris, 351 pages

KERBRAT-ORECCHIONI C., 1992, *Les interactions verbales, Tome II*, Armand Colin, Paris, 368 pages

KERBRAT-ORECCHIONI C., 2001³, *Les interactions verbales, Tome I*, Armand Colin, Paris, 315 pages

- KERBRAT-ORECCHIONI C., 2005, *Le discours en interaction*, Armand Colin, Paris, 362 pages
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 2008², *Les actes de langage dans le discours*, Armand Colin, Paris, 200 pages
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 2009⁴, *L'énonciation*, Armand Colin, Paris, 267 pages
- LAFORGUE D., ROSTAING C. (Dir.), 2011, *Violences et institutions*, CNRS, Paris, 252 pages
- LAPLANTINE F., 1987, *Clefs pour l'anthropologie*, Clefs / Seghers, Paris, 223 pages
- LAURENT N., 2007, « Les mineurs étrangers isolés, des personnes en devenir ? » dans LA LETTRE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE N°70, Erès, Ramonville Saint-Agne, 43-50
- LE POULTIER F., 1986, *Travail social, inadaptation sociale et processus cognitif*, Centre Technique National d'Études et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations (CTNERHI), Vanves, 112 pages
- LE TELEGRAMME, 2013, « Jeunes migrants. Le dispositif d'accueil en Bretagne » dans LE TELEGRAMME du 18/12/2013, [<http://www.letelegramme.fr/ig/generales/fait-du-jour/migrants-des-jeunes-a-accueillir-18-12-2013-2341949.php>], Le Télégramme, Morlaix, consulté le 25/01/13, non paginé
- LEGLISE I., 2004a, « Introduction : les travailleurs sociaux entre écrits professionnels contraints et oral débridé » dans *Pratiques, langues et discours dans le travail social*, L'Harmattan, Paris, 3-9
- LEGLISE I., 2004b, « Diversité des formes d'oral et rapport au langage dans le travail social : l'exemple des médiateurs urbains » dans *Pratiques, langues et discours dans le travail social*, L'Harmattan, Paris, 29-52
- LEGLISE I. (Dir.), 2004c, *Pratiques, langues et discours dans le travail social*, L'Harmattan, Paris, 136 pages
- LEMAIRE E., 2007, « L'intégration des mineurs étrangers isolés en France : un défi » dans *La langue et l'intégration des immigrants*, L'Harmattan, Paris, 201-212
- LENOIR D. (Dir.), 2010, *Informations sociales N°160*, CNAF, Paris, 156 pages
- LEVI-STRAUSS C. (Dir.), 1977, *L'identité*, Grasset, Paris, 344 pages
- LINHART D. (Dir.), 2008, *Pourquoi travaillons-nous ?*, Erès, Ramonville Saint-Agne, 334 pages
- LORENZI-CIOLDI F., DAFFLON A. C., 1999, « Rapports entre groupes et identité sociale » dans *La construction sociale de la personne*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 131-145
- MAINGUENEAU D., 1991, *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Hachette, Paris, 268 pages

- MAINGUENEAU D. (Dir.), 1995, *Langages* 117, Larousse, Paris, 127 pages
- MAINGUENEAU D., 1996, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Éditions du Seuil, Paris, 93 pages
- MAINGUENEAU D., 1999², *L'énonciation en linguistique française*, Hachette, Paris, 155 pages
- MARCELLESI J.-B., 1976, « Analyse de discours à entrée lexicale (application à un corpus de 1924 – 1925) », dans *LANGAGES* 41, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726x_1976_n um_10_41_2304], Didier / Larousse, Paris, 79-124
- MARCELLESI J.-B., BULOT T. (Collab.), BLANCHET P. (Collab.), 2003, *Sociolinguistique*, L'Harmattan, Paris, 308 pages
- MARCELLESI J.-B., GARDIN B., 1976, *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale*, Larousse, Paris, 263 pages
- MARTIN R., 1990, « La définition naturelle » dans *La définition*, Larousse, Paris, 86-95
- MASSON B., 2008, « La situation et le traitement des mineurs isolés étrangers (MIE) en France » dans *E-MIGRINTER N°2*, [http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/200802/emigrinter2008_02_tout.pdf], Migrinter/MSHS, Poitiers, consulté le 21/01/14, 6-12
- MAURER B., 1999, « Retour à Babel : les systèmes de transcription » dans *L'enquête sociolinguistique*, L'Harmattan, Paris, 149-166
- MEAD G.H., 2006 (1934), *L'esprit, le soi et la société*, Presses universitaires françaises, Paris, 434 pages
- MELCHIOR J.-P., 2008, « L'intensification du travail : une atteinte à l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux » dans *Pourquoi travaillons-nous ?*, Erès, Ramonville Saint-Agne, 159-182
- MINISTERE DE LA JUSTICE, 2013, *Circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers : dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation*, [http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSF1314192C.pdf], Ministère de la justice, Paris, consulté le 25/01/14, 11 pages
- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE, 2006, *Circulaire DGAS/SD.4A/SD.2B no 2006-303 du 5 juillet 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du diplôme d'Etat d'assistant familial*, [<http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2006/06-08/a0080031.htm>], consulté le 10/12/13, non paginé
- MOISE C., AUGER N., FRACCHIOLLA B. et alii, 2008, *La violence verbale, tome 1*, L'Harmattan, Paris, 231 pages

MOREAU M.-L., 1997a, « Les types de norme » dans *Sociolinguistique : concepts de base*, Mardaga, Sprimont, 218-223

MOREAU M.-L. (Dir.), 1997b, *Sociolinguistique : concepts de base*, Mardaga, Sprimont, 312 pages

MOSCOVICI S., 1961, *La psychanalyse, son image et son public*, Presses universitaires de France, Paris, 506 pages

MUCCHIELLI R., 2006⁹, *L'analyse de contenu*, Les Éditions ESF, Issy-les-Moulineaux, 223 pages

NOHRA S., 2012, « Mineurs étrangers. Le département d'Ille-et-Vilaine sature » dans OUEST FRANCE DU 18/10/2012, [<http://www.ouest-france.fr/mineurs-etrangeurs-le-departement-dille-et-vilaine-sature-470190>], Ouest France, Rennes, consulté le 25/01/13, non paginé

OBIN J.-P., OBIN-COULON A., 1999, *Immigration et intégration*, Hachette, Paris, 127 pages

OUEST FRANCE, 2011, « L'Ille-et-Vilaine « saturée » de mineurs isolés étrangers » dans OUEST FRANCE DU 28/10/11, [<http://www.ouest-france.fr/lille-et-vilaine-saturee-de-mineurs-isoles-etrangeurs-393048>], Ouest France, Rennes, consulté le 25/01/13, non paginé

OUI A., 2008, *Guide de l'assistant familial : statut et formation, institutions, pratiques professionnelles*, Dunod, Paris, 217 pages

PAILLE P., MUCCHIELLI A., 2012³, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris, 423 pages

PAUGAM S., 1991, *La disqualification sociale*, Presses universitaires de France, Paris, 254 pages

PECHEUX M., 1975, *Les vérités de la Palice*, Maspero, Paris, 279 pages

POTIN D., 1993, « Du placement nourricier au concept de séparation : lire et travailler les « pères fondateurs » » dans *Le placement familial, un lieu commun ?*, Erès, Toulouse, 42-47

PRZYBYL S., 2012, *La pratique de l'espace du quotidien des mineurs isolés étrangers accueillis à Paris*, Université de Poitiers, Poitiers, 125 pages

QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 1995, *Manuel de recherche en science sociale*, Dunod, Paris, 262 pages

REPUBLIQUE FRANCAISE, 2007, *Code de l'action sociale et des familles – Article L421-2, relatif au statut des assistantes familiales, modifié par loi n°2007-308 du 5 mars 2007 – Article 14 JOFR 7 mars 2007 en vigueur le 1er janvier 2009*, République française, Paris, non paginé

RICHMOND M., 1926, *Les Méthodes nouvelles d'assistance*, Alcan, Paris, 283 pages

- RIDDER (DE) G., 1997, *Les nouvelles frontières de l'intervention sociale*, L'Harmattan, Paris, 294 pages
- ROBILLARD (DE) D., 1997, « Normalisation » dans *Sociolinguistique : concepts de base*, Mardaga, Sprimont, 214-215
- ROGER P. (Dir.), 2002, *Critique 666*, Les Éditions de Minuit, Paris, 960 pages
- ROUSSEAU N., BALAS B., 2000, *Du placement familial à l'accueil familial*, L'Harmattan, Paris, 296 pages
- RULLAC S., 2011a, « De la scientificité du travail social. Quelles recherches pour quels savoirs ? » dans *Pensée PLURIELLE 26*, De Boeck, Bruxelles, 111-128
- RULLAC S., 2011b, « Les préalables à la conceptualisation en travail social : proposition d'une pyramide des besoins épistémologiques » dans *LES CAHIERS DE LA PRAF 01*, PRAF, Strasbourg, 27-34
- SAINSAULIEU R., 1996³, *L'identité au travail*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 476 pages
- SANTORE L. (Dir.), 2007, *Igitur - Lingue / Culture / Identità, Anno VIII*, Nuova Arnica Editrice, Rome, 158 pages
- SARFATI G.-E., 2012², *Éléments d'analyse du discours*, Armand Colin, Paris, 124 pages
- SECHET R., VESCHAMBRE V. (Dir.), 2006, *Penser et faire la géographie sociale*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 397 pages
- SENOVILLA HERNANDEZ D. (Coord.), *E-migrinter N°2*, [http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/emigrinter/200802/emigrinter2008_02_tout.pdf], Migrinter/MSHS, Poitiers, consulté le 21/01/14, 215 pages
- SOULET M.-H. (Dir.), 1997, *La transformation des métiers du social*, Éditions universitaires Fribourg Suisse, Fribourg, 312 pages
- STRAUS P., MANCIAUX M. (Eds.), 1993², *L'enfant maltraité*, Fleurus, Paris, 696 pages
- SUMPF J. (Dir.), 1968, *Langages 11*, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/lgge_0458-726x_1968_num_3_11], Didier / Larousse, Paris, 138 pages
- THIBAUDEAU L., 1999, « La famille d'accueil, est-ce bien naturel ? » dans *L'art d'accompagner en placement familial*, Erès (Les recherches du GRAPE), Toulouse, 63-68
- TOMKIEWICZ S., 1993², « Violences institutionnelles » dans *L'enfant maltraité*, Fleurus, Paris, 263-285
- TOMKIEWICZ S., VIVET P. (Dir.), 1991, *Aimer mal, châtier bien*, Éditions du Seuil, Paris, 303 pages

- TOURAINÉ A., 1965, *Sociologie de l'action*, Éditions du Seuil, Paris, 507 pages
- TOURENNE J.-L., 2008, « Contre la chasse à l'enfance » dans *LIBÉRATION* du 15/07/2008, [http://www.libération.fr/tribune/2008/07/15/contre-la-chasse-a-l-enfant_76385], Libération, Paris, consulté le 25/01/13, non paginé
- TOURENNE J.-L., 2013, *Edito – Prise en charge et protection des mineurs isolés étrangers : l'Etat prend ses responsabilités dans l'intérêt de l'enfance en danger*, [<http://www.jean-louis-tourenne.eu/edito-prise-en-charge-et-protection-des-mineurs-isoles-etrangers-letat-prend-ses-responsabilites-dans-linteret-de-lenfan-ce-en-danger/>], Blog personnel du président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, Rennes, consulté le 25/01/13, non paginé
- VAN HOOLAND M., 2000, *Analyse critique du travail langagier*, L'Harmattan, Paris, 252 pages
- VAN HOOLAND M., 2004, « Actions de formation dans le travail social : des pratiques langagières à la parole authentique » dans *Pratiques, langues et discours dans le travail social*, L'Harmattan, Paris, 71-87
- VAN HOOLAND M., 2005a, *La troisième personne*, L'Harmattan, Paris, 343 pages
- VAN HOOLAND M., 2005b, *Psychosociolinguistique*, L'Harmattan, Paris, 208 pages
- VERDES-LEROUX J., 1978, *Le travail social*, Éditions de Minuit, Paris, 273 pages
- VERDIER P., 2004⁴, *L'enfant en miettes : l'aide sociale à l'enfance : bilan et perspectives*, Dunod, Paris, 175 pages
- VILLARD L. (Dir.), BALLIER N. (Collab.), 2008, *Langues dominantes, langues dominées*, Publication des universités de Rouen et du Havre, Mont-Saint-Aignan, 441 pages
- VINCENT J.-M. (Dir.), 1993, *Futur antérieur 16*, L'Harmattan, Paris, 168 pages
- WEBER M., 1963, *Le savant et le politique*, Union générale d'éditions, Paris, 185 pages
- WINTHER A. (Ed.), 1985, *Cahiers de linguistique sociale 7*, Publication de l'université de Rouen, Mont Saint Aignan, 247 pages

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	5
UN OBJET SOCIAL A DEFINIR	7
<i>1. A la base de la recherche, un environnement familial</i>	7
2. Élaboration de l'objet de recherche	7
2.1. <i>Les travailleurs sociaux en quête d'identité</i>	7
2.2. <i>L'accueil familial : un objet social en tension</i>	10
3. Le social comme source de recherche scientifique	13
3.1. <i>La pluralité des recherches dans le champ du travail social</i>	13
3.2. <i>De nouvelles perspectives théoriques</i>	16
CONTEXTUALISATION DE LA RECHERCHE	20
1. Le travail social : un champ en perpétuelle définition	20
1.1. <i>L'inscription du travail social en France</i>	20
1.1.1. <i>L'invention du social</i>	20
1.1.2. <i>L'influence durable du régime de Vichy</i>	22
1.1.3. <i>Les « 30 glorieuses » et l'« âge d'or » du travail social</i>	24
1.1.4. <i>Les années 1980 et la décentralisation de la question sociale</i>	27
1.1.5. <i>La relation comme programme institutionnel</i>	29
1.2. <i>Définir le travail social aujourd'hui</i>	31
1.2.1. <i>Préalable : la différence entre métier et profession et la qualification de « l'utilisateur »</i>	31
1.2.2. <i>L'outil statistique et la quantification des travailleurs sociaux</i>	32
1.2.3. <i>Du travailleur social à l'intervenant social</i>	34
1.2.4. <i>Définir le travail social : crise du travail social ou travail social de la crise ?</i>	35

2. L'assistance familiale au sein du travail social	37
2.1. La construction de l'assistance familiale et de la protection de l'enfance	37
2.1.1. Histoire de l'accueil familial : de la « bonne nourrice » à « l'assistant familial »	37
2.1.2. Le cadre spécifique de la protection de l'enfance	38
2.2. L'assistance familiale aujourd'hui	39
3. Prise en charge des Mineurs Isolés Etrangers	40
3.1. Mineurs isolés étrangers : de qui parle-t-on ?	40
3.1.1. Tentatives de définition d'un public pluriel	40
3.1.2. Typologisation des profils des mineurs isolés étrangers	42
3.1.3. Contexte et évolution de l'arrivée de mineurs isolés étrangers	44
3.1.3.1. Apparition d'un débat national	44
3.1.3.2. Tentatives de comptabilisation	45
3.1.4. Le parcours migratoire des mineurs isolés étrangers	46
3.2. La prise en charge des mineurs isolés étrangers au niveau national	46
3.2.1. La protection juridique des mineurs isolés étrangers	46
3.2.2. La prise en charge mise en place	48
3.2.2.1. Entre contrôle migratoire et protection de l'enfance	48
3.2.2.2. Les travailleurs sociaux face à de nouvelles pratiques	50
3.2.3. Mineurs isolés étrangers, un débat national	52
3.2.4. Des différences régionales dans l'accueil	53
3.3. La prise en charge en Bretagne	55
3.3.1. La progression des effectifs et ses enjeux en Bretagne	55
3.3.2. Les dispositifs mis en place	57

L'IDENTITE PROFESSIONNELLE FACE A LA MIGRANCE : UNE APPROCHE SOCIOLINGUISTIQUE

1. L'approche sociolinguistique	59
1.1. La sociolinguistique comme cadre scientifique	59
1.2. Idéologie linguistique et représentations sociolinguistiques du migrant	61
1.3. Normes et agents glottonomiques	62
1.4. Migration et dominance	63
2. L'institution sociale et la « violence institutionnelle »	65
2.1. L'État et ses institutions	66
2.2. La violence de l'institution sociale	69
2.3. La violence individuelle dans l'institution sociale	71

3. L'émergence de la « violence verbale » dans les interactions sociales	73
3.1. Les dynamiques mises en jeu dans l'interaction	73
3.1.1. Les contextes « extra-discursif » et « intra-discursif »	73
3.1.2. Le contrat communicationnel	75
3.1.3. Représentations et statuts des locuteurs dans l'interaction	76
3.2. La « violence verbale » ou la « violence institutionnelle » à l'échelle des discours ...	77
3.2.1. Le concept de « violence verbale »	77
3.2.2. Du concept de violence verbale à l'étude de la violence institutionnelle à l'échelle des interactions dans le travail social	79
3.3. Désir de reconnaissance VS « société du mépris »	82
4. Travail social, langage et identité professionnelle	83
4.1. Approches de la notion d'identité et représentations sociales	83
4.2 L'identité professionnelle des travailleurs sociaux	86
4.3. Travail social et pratiques langagières	88
4.4. La migrance et les nouveaux enjeux du travail social	89
5. Questionnements	91
METHODOLOGIE D'ENQUETE	93
<hr/>	
1. Cadrage de l'enquête et posture épistémologique	93
1.1. Le cadre de l'enquête	93
1.2. Positionnement épistémologique	94
1.2.1. Une approche empirico-inductive	94
1.2.2. Ethique, déontologie en sociolinguistique prioritaire	94
2. Objectifs de recherche et moyens mis en œuvre	97
2.1. Vers une approche systémique dans l'analyse de la construction identitaire des assistants familiaux : un projet d'analyse	97
2.2. L'analyse de la série « Famille d'accueil »	100
2.3. L'entretien informel	101
2.4. L'entretien semi-directif	102
2.4.1. Stratégie et dispositif	102
2.4.2. Les informateurs	103
2.4.3. Trame d'entretien	104
2.4.4. Transcription	105
2.4.5. De l'analyse de contenu à l'analyse du discours	106

ANALYSE DES DISCOURS CIRCULANTS : UNE PRE-ENQUETE **110**

1. Approche des discours circulants autour des assistants familiaux 110

2. Représentations sociales de l'assistant familial : l'exemple de la série « Famille d'accueil » 111

2.1. Contextualisation : mise en place du schéma familial 112

2.2. Extrait 1 : Famille d'accueil : un « boulot de merde » 113

2.3. Extrait 2 : « Je suis nulle » : une remise en cause professionnelle et familiale 113

2.4. Extrait 3 : Assistant familial : un métier ? 114

2.5. Conclusion 116

3. Discours et représentations du métier d'assistant familial au sein du travail social : l'exemple d'un entretien informel avec un travailleur social 116

3.1. L'assistant familial : un travailleur social ? 118

3.2. L'assistant familial : une famille d'accueil 119

3.3. Les éducateurs spécialisés : arbitres entre la famille d'accueil et les mineurs isolés étrangers 119

ESSAI D'ANALYSE DU DISCOURS DES ASSISTANTS FAMILIAUX **121**

1. Analyse des entretiens via les récits de vie 121

1.1. Analyse de l'entretien A : Louise Kervil 122

1.1.1. Récit du parcours vers le métier d'assistant familial 122

1.1.2. Spécificités de l'entretien 124

1.2. Analyse de l'entretien B : Renée Paillé 126

1.2.1. Récit du parcours vers le métier d'assistant familial 126

1.2.2. Spécificités de l'entretien 127

1.3. Analyse de l'entretien C : Monique Messier 130

1.3.1. Récit du parcours vers le métier d'assistant familial 130

1.3.2. Spécificités de l'entretien 131

1.4. Analyse de l'entretien D : Chantal Villard 133

1.4.1. Récit du parcours vers le métier d'assistant familial 133

1.4.2. Spécificités de l'entretien 135

1.5. Analyse de l'entretien E : Médéric Renaud 138

1.5.1. Récit du parcours vers le métier d'assistant familial 138

1.5.2. Spécificités de l'entretien 139

1.6. Perception de récurrences dans les parcours des assistants familiaux 142

2. L'inscription du sujet dans son discours : les déictiques personnels	143
2.1. Prise en charge du discours par les pronoms personnels	145
2.2. Prise en charge et inscription variées des informateurs dans leur discours	149
3. Analyse distributionnelle	150
3.1. Un discours sur soi : l'assistant familial et l'accueil familial	151
3.1.1. Une « définition naturelle » de l'assistance familiale	151
3.1.2. Le rapport à l'affect / à la famille dans le discours des assistants familiaux	154
3.1.3. La construction professionnelle des assistants familiaux	157
3.1.4. Le rapport à l'équipe et aux travailleurs sociaux	159
3.1.5. Représentations sur les assistants familiaux	162
3.2. Représentations de l'autre : la désignation des mineurs isolés étrangers dans le discours	164
3.2.1. Une différence culturelle	164
3.2.2. La religion des mineurs isolés étrangers	166
3.2.3. Les mineurs isolés étrangers et le rapport au français	167
3.2.4. Discours et représentations sur les mineurs isolés étrangers	168
3.3. Vers une redéfinition des compétences de l'assistant familial accueillant des mineurs isolés étrangers	174
SYNTHESE DES ANALYSES	180
<hr/>	
1. Des processus identificatoires multiples et incertains	180
2. Un travail par le langage : des pratiques glottonomiques chez les assistants familiaux	185
3. Représentation sociale de la migration et prise en charge	187
4. L'accueil des MIE : une redéfinition identitaire et des compétences au travail	190
CONCLUSION	192
<hr/>	
BIBLIOGRAPHIE	195
<hr/>	
TABLE DES MATIERES	211
<hr/>	
ANNEXES	216
<hr/>	

ANNEXES

ANNEXE 1 : Trame d'entretien	217
ANNEXE 2 : Formulaire de consentement	220
ANNEXE 3 : Convention de transcription	221
ANNEXE 4 : Entretien A (sur CD)	222
ANNEXE 5 : Entretien B (sur CD)	243
ANNEXE 6 : Entretien C (sur CD)	259
ANNEXE 7 : Entretien D (sur CD)	279
ANNEXE 8 : Entretien E (sur CD)	325
ANNEXE 9 : Distributions du syntagme « L'assistant(e) familial(e) » (sur CD)	383
ANNEXE 10 : Distributions du syntagme « Famille d'accueil » (sur CD)	393
ANNEXE 11 : Distributions du syntagme « Le mineur isolé étranger » (sur CD)	396
ANNEXES AUDIO	
ANNEXE 12 : (AUDIO) ENTRETIEN A (sur CD)	
ANNEXE 13 : (AUDIO) ENTRETIEN B (sur CD)	
ANNEXE 14 : (AUDIO) ENTRETIEN C (sur CD)	
ANNEXE 15 : (AUDIO) ENTRETIEN D (sur CD)	

ANNEXE 1 : TRAME D'ENTRETIEN

QUESTION 1 :

OBJECTIF : Ayant pour objectif d'engager l'entretien, cette question doit permettre à l'enquêté de parler de lui, de son parcours afin, d'une part, de mieux connaître la personne et, d'autre part, de faciliter chez elle la prise de parole. Cette question a pour but de « lancer le discours de la personne » (VAN HOOLAND, 2005 : 265) et est donc primordiale.

-Vous avez accepté de témoigner aujourd'hui sur votre travail et sur ce qu'il représente pour vous. Pouvez-vous tout d'abord présenter votre parcours ? Parlez-moi de vous et de ce qui vous a conduit à ce métier...

QUESTION 2 :

OBJECTIF : La deuxième question a pour objectif de faire émerger chez les assistants familiaux une définition de leur métier et de leur travail. C'est ici les représentations spontanées quant à leur propre métier qui sont recherchées

-Pour vous, en quoi consiste l'assistance familiale ? Qu'est-ce qu'une famille d'accueil ? Comment la définiriez-vous ?

Questions subsidiaires :

-A quel type de métier la famille d'accueil appartient-elle ?

-Comment qualifieriez-vous l'activité de famille d'accueil ?

-Qu'est-ce que c'est comme travail ?

QUESTION 3:

OBJECTIF : L'objectif de cette troisième question est que les assistants familiaux s'expriment sur leurs propres compétences. Quelles sont-elles, qu'ont-elles de spécifiques, d'où proviennent-elles,... Le deuxième temps de cette question est d'aborder la compétence spécifique du langage (s'il n'est pas abordé directement).

-Quelles sont les compétences développées par une famille d'accueil ? En quoi une famille d'accueil développe une compétence spéciale ? A partir de quoi les assistants familiaux développent leurs compétences (formation, sur le tas, personnelle, discussion avec les autres professionnel...)?

-A partir de quoi forment-ils leur discours professionnel (ceux à destination des jeunes accueillis, des autres professionnels, des autres personnes,...) ? Avez-vous le sentiment quand vous écoutez les autres assistants familiaux qu'ils développent un langage particulier, propre à leur métier ?

QUESTION 4 :

OBJECTIF : La quatrième question a pour objectif de connaître les représentations qu'ont les assistants familiaux sur leur métier au sein du travail social et parmi les autres travailleurs sociaux. Seront successivement abordés les questions de leur place, de leur légitimité et de leur image parmi les autres professionnels.

-Comment les assistants familiaux se placent par rapport aux éducateurs spécialisés et autres travailleurs sociaux que vous rencontrez ? Quelle posture ont-ils quand ils les rencontrent ?

-Avez-vous l'impression d'appartenir au même corps de métier ? D'être légitime auprès d'eux ?

-Comment les autres professionnels du travail social parlent de votre métier ? Pensez-vous que l'image que les autres travailleurs sociaux se forment des familles d'accueil correspond à la réalité ?

QUESTION 5 :

OBJECTIF : La cinquième question a pour objectif de connaître les sentiments d'appartenance, de reconnaissance qu'il peut exister ou non au groupe des assistants familiaux. Nous cherchons à savoir s'ils construisent leur identité professionnelle parmi le collectif (les collègues) ou l'individuel (parmi la famille ou autre). Mais aussi si cette identité professionnelle existe bel et bien ou si elle est minorée.

Les assistants familiaux sont-ils donc un groupe professionnel ? Ont-ils un sentiment d'appartenir au même groupe ? D'être uni ? D'avoir un langage professionnel propre à eux ? Ou propre à une profession (celle des travailleurs sociaux) ?

Après avoir abordé, en premier partie de l'entretien, les questions relatives à l'identité professionnelle des assistants familiaux au regard des autres professionnels, nous allons en deuxième partie aborder les représentations formées sur les jeunes qui sont accueillis et sur la confrontation de leur métier aux situations interculturelles.

QUESTION 6 :

OBJECTIF : Cette question abordera les représentations qu'ont les assistants familiaux sur les jeunes qu'elles accueillent. Très ouverte, elle permettra de lancer cette deuxième partie de l'entretien.

Quels sont les jeunes qui sont, en général, accueillis dans des familles d'accueils ?

QUESTION 7 :

OBJECTIF : La septième question a pour objectif de cerner les représentations des assistants familiaux sur le contact entre les jeunes et les familles d'accueil. Voir, par exemple, si il replace ces événements dans le cadre d'un déplacement des jeunes de leur propre famille

ou d'une « violence institutionnelle » dans le cadre d'une décision de justice.

En général, diriez-vous que les accueils familiaux se passent bien ? Aussi bien pour les jeunes que pour les familles d'accueil ? Le placement familial est-il selon vous une bonne solution ? Est-il préférable, par exemple, à un placement dans une institution sociale ?

QUESTION 8 :

OBJECTIF : Cette question abordera les représentations concernant la pratique du métier. Notamment si la famille d'accueil doit être un endroit souple, adaptable en fonction des situations ou si, au contraire, elle a une structure rigide, auquel le jeune doit s'adapter. Elle va permettre d'engager les questions suivantes qui vont nous intéresser particulièrement sur les contextes interculturels.

D'après votre expérience professionnelle, vous semble-t-il que ce sont les familles d'accueils qui doivent, en général, s'adapter aux situations des jeunes accueillis ou, au contraire, que ce sont les jeunes accueillis qui doivent d'adapter dans les familles d'accueils ?

QUESTION 9 :

OBJECTIF : La question neuf va aborder les rencontres avec d'autres cultures et d'autres langues. Elles vont permettre d'aborder, après un entretien plus ou moins long, les représentations qui sont les leurs sur les jeunes qu'elles considèrent de cultures différentes.

-Quand les assistants familiaux reçoivent par exemple des jeunes issus de cultures différentes, pratiquant des langues différentes, comment cela doit-il se passer ?

-Avez-vous déjà accueilli des MIE ? Si oui, qui sont-ils ? Quelles sont les langues qu'ils parlent ? Qu'elles langues ont-été pratiquées chez vous ?

QUESTION 10 :

OBJECTIF : Cette dernière question va interroger les assistants familiaux sur les conséquences de ces situations sur leurs pratiques. La question de la préparation à ces situations sera également abordée.

-Cela change-t-il quelque chose à vos pratiques ? Pensez-vous que cela nécessite de changer certaines pratiques ?

-Est-ce que vous vous sentez préparé à recevoir des jeunes de cultures différentes, ayant des langues différentes ?

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Monsieur VETIER Thomas vous propose de participer à une enquête dans le cadre du projet universitaire s'attachant à mettre au jour les discours des assistants familiaux sur leur métier, leurs pratiques et leurs situations de travail. Cette recherche s'intéresse en particulier à la dimension langagière du travail.

L'entretien effectué sera, conformément à l'accord de l'enquêté, enregistré sur dictaphone (l'enquêté peut demander son arrêt à tout moment). Les enregistrements sont effectués dans un but de recherche scientifique et ne seront donc pas utilisés commercialement. Dans tous les cas de publication, les informations concernant les enquêtés seront exploitées de manière anonyme

L'entretien peut être annulé ou interrompu à tout moment par l'enquêté en fonction de ses disponibilités ou de ses envies. Les enregistrements effectués peuvent être rendu confidentiel par l'enquêté si elle décide de retirer sa participation au projet avant son terme.

Un engagement réciproque :

- l'enquêteur s'engage à ne pas divulguer le nom ni toute information permettant de retrouver la personne enquêtée
- la personne enquêtée à la possibilité de demander la suppression de n'importe quelle partie de la transcription
- la personne enquêtée accepte d'apporter un témoignage dans le cadre d'une recherche scientifique pouvant être publiée

L'engagement de l'enquêté ne décharge pas l'enquêteur de ses responsabilités. Il conserve tous ces droits garantis par la loi.

Si vous acceptez de faire partie de l'échantillon d'études dans les conditions énoncées ci-dessus, veuillez signer ce document.

Signature

ANNEXE 3 : CONVENTION DE TRANSCRIPTION

1. Identification des intervenants

En dehors de l'enquêteur, toutes les personnes intervenant lors des entretiens et toutes les personnes citées bénéficient d'un nom d'emprunt.

<enqTV> : enquêteur (Thomas Vetier)

<itwXX> : interviewé (initiales du prénom et du nom d'emprunt)

<tiersXX> : personnes tiers intervenant pendant l'entretien

<tiersMA> : mari

<tiersEN1> : enfant de la personne

<tiersAC1> : jeune accueilli au sein de la famille d'accueil

<tiersAD1> : autre adulte

2. Convention de transcription

XXXX	Information anonymée
XXX	Passage inaudible
-	Mot inachevé
?	Question clairement posée
/	Pause brève
//	Pause courte
///	Pause longue
////	Pause très longue
:	Court allongement
::	Allongement
:::	Très long allongement
(rires)	Information complémentaire fournie par l'enquêteur
<u>Bonjour</u>	chevauchement

L'objectif principal de cette recherche en sociolinguistique est d'étudier la confrontation de l'institution sociale, et par là-même des travailleurs sociaux, aux personnes en situation de migration, où tout du moins perçus comme tel. De fait, ceux-ci se trouvent être proche, au sein de contexte de travail, des processus d'exclusion et de discrimination. Représentants l'institution sociale, ils doivent être particulièrement attentifs à la portée de leurs discours et aux représentations sociolinguistiques qu'ils peuvent mettre en jeu.

Cette recherche s'est particulièrement penchée sur la construction identitaire des assistants familiaux – professionnels accueillant à leur domicile des mineurs ou jeunes majeurs dans le cadre d'un dispositif de protection de l'enfance – travaillant auprès de mineurs isolés étrangers sans représentants légaux sur le territoire français. Engagés dans un processus de professionnalisation important depuis le début des années 2000, ceux-ci semblent être toujours aujourd'hui repoussés en marge de des professions historiques du travail social. Ce travail a ainsi interrogé la « capacité » de ces professionnels à travailler auprès de mineurs hétéro-désignés comme mineurs isolés étrangers et donc perçus comme étant en mobilité. Il a donc s'agit là de prendre en compte les compétences spécifiques mises en œuvre par ceux-ci dans le cadre d'une médiation avec leur(s) public(s) et de la place spécifique qui leur est accordée au sein de leur équipe de travail (et par là-même au sein du travail social) : de fait, ont-ils les moyens, les outils de compréhension nécessaires à leur action ? et alors, quelles sont les conséquences de leurs discours et représentations pour les mineurs isolés et leur prise en charge ?